

RAPPORT DU COMITE DU DESARMEMENT

APPENDICE III

VOLUME I

Index des déclarations par pays et par sujet et comptes rendus
in extenso du Comité du désarmement en 1981

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation</u>			
101	France (Président) Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général		
	Mexique Suède Italie Inde		
102	République démocratique allemande Australie Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Japon Roumanie Canada URSS Yougoslavie Nigéria		
104	France (Président) Belgique Canada Pakistan Inde Mexique		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Chine Pologne Belgique Cuba France (Président) Mexique Royaume-Uni Etats-Unis		
107	France (Président) Sri Lanka Egypte Algérie Pakistan Ethiopie Nigéria		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation (suite)</u>			
108	Yougoslavie Royaume-Uni Inde Iran Canada Indonésie République démocratique allemande Venezuela Pérou		
109	Birmanie Nigéria France (Président)		
110	Mongolie Venezuela Inde Indonésie Roumanie Egypte URSS Australie Pays-Bas Hongrie Inde		
111	République démocratique allemande (Président) Hongrie Cuba		
112	Kenya Tchécoslovaquie URSS Yougoslavie Inde Pakistan Brésil		
113	Italie Chine Pakistan Venezuela Norvège (Etat non membre)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>I. Organisation et procédure</u>		
	<u>1. Questions générales et d'organisation (suite)</u>		
114	Bulgarie Secrétaire du Comité		
116	République démocratique allemande (Président) Venezuela Royaume-Uni URSS Yougoslavie Etats-Unis Pakistan France Nigéria		
117	Danemark (Etat non membre) Finlande (Etat non membre) France		
118	URSS		
119	URSS Pakistan République démocratique allemande (Président)		
120	Allemagne, République fédérale d' (Président) Pays-Bas		
121	Venezuela Nigéria Etats-Unis		
125	Canada Argentine Algérie (au nom du Groupe des 21) Allemagne, République fédérale d' (Président)		
126	Algérie (au nom du Groupe des 21) Inde		
127	URSS Pakistan Allemagne, République fédérale d' (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	I. <u>Organisation et procédure</u>		
	1. <u>Questions générales et d'organisation (suite)</u>		
128	Hongrie (Président) Mexique Inde Canada Pakistan Chine		
129	Hongrie (Président)		
130	Brésil Argentine Maroc Roumanie URSS Canada		
131	Cuba Algérie Brésil Pologne		
132	République démocratique allemande Australie Indonésie Sri Lanka Maroc Inde Pakistan		
133	Ethiopie Argentine Inde Hongrie (Président)		
134	Inde (Président) Venezuela Brésil République démocratique allemande Indonésie URSS Mexique Pakistan Canada		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
I. <u>Organisation et procédure</u>			
1. <u>Questions générales et d'organisation (suite)</u>			
135	Bulgarie Roumanie Yougoslavie		
136	Belgique Suède Hongrie République démocratique allemande Brésil (au nom du Groupe des 21) Nigéria Mongolie Pakistan		
137	Tchécoslovaquie Roumanie URSS Maroc Inde (Président) Royaume-Uni France Etats-Unis URSS Mexique		
138	Canada Bulgarie		
139	Bulgarie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Pérou Birmanie		
140	Inde (Président) Bulgarie Brésil République démocratique allemande Maroc Tchécoslovaquie		
141	Australie Indonésie Mexique Suède Chine Yougoslavie Argentine Brésil		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	I. <u>Organisation et procédure</u>		
	1. <u>Questions générales et d'organisation (suite)</u>		
142	Chine Egypte Pays-Bas Bulgarie Venezuela Pologne Roumanie Inde Pakistan Norvège (Etat non membre) Brésil Inde (Président)		
143	Indonésie (Président) Mexique URSS Nigéria		
144	Japon		
145	République démocratique allemande Zaïre Mongolie		
146	Egypte Bulgarie Suède (Président du Groupe spécial d'experts sismologues)		
147	Italie (Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité) Hongrie (Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques) Cuba Pakistan Roumanie Mexique Japon Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) URSS Hongrie Tchécoslovaquie Italie Indonésie (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	I. <u>Organisation et procédure</u> 1. <u>Questions générales et d'organisation (suite)</u>		
148	Mexique (Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement) Suède (Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques) Belgique Brésil Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Pologne Ethiopie Birmanie (au nom du Groupe des 21) Cuba Indonésie (Président) Etats-Unis Royaume-Uni France URSS Mongolie Pakistan Indonésie (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV.	Pays/orateur	Pays/orateur	PV.
	I. <u>Organisation et procédure</u>		
	2. <u>Participation d'Etats non membres</u>		
104	France (Président)		
	Pakistan		
	Mongolie		
	République démocratique allemande		
	URSS		
	Bulgarie		
	Chine		
	Cuba		
	Ethiopie		
	Canada		
	Yougoslavie		
	Inde		
	Hongrie		
	Mexique		
108	France (Président)		
109	France (Président)		
110	France (Président)		
112	Espagne (Etat non membre)		
113	République démocratique allemande (Président)		
129	Hongrie (Président)		
133	Hongrie (Président)		
142	Chine		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u>			
101	Mexique Suède Italie Inde		
102	République démocratique allemande Australie Tchécoslovaquie		
103	Japon Roumanie Canada URSS Nigéria		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Chine Pologne Belgique		
106	Suède (Président du Groupe spécial d'experts sismologues) Suède Australie Japon Royaume-Uni France (Président)		
107	Sri Lanka Algérie Pakistan Ethiopie Nigéria		
108	Yougoslavie Royaume-Uni Inde Canada Indonésie République démocratique allemande Mexique Venezuela Pérou		
109	Japon Kenya Pays-Bas Birmanie		
110	Mongolie URSS Mexique		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u> (suite)			
111	Brésil Hongrie Cuba		
112	Nigéria Kenya Tchécoslovaquie Espagne (Etat non membre) Pakistan		
113	République démocratique allemande (Président) Chine Pakistan Venezuela Norvège (Etat non membre)		
114	Bulgarie		
116	République démocratique allemande (Président) Venezuela Royaume-Uni URSS Yougoslavie Etats-Unis Pakistan Nigéria		
117	Danemark (Etat non membre)		
119	République démocratique allemande (Président)		
120	Allemagne, République fédérale d' (Président) Pologne		
121	Etats-Unis		
124	Cuba		
125	Canada Argentine Cuba		
126	Algérie (au nom du Groupe des 21) Inde		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	II. <u>Interdiction des essais nucléaires</u> (suite)		
127	Suède Australie Algérie (au nom du Groupe des 21) Mexique Hongrie (au nom d'un Groupe d'Etats socialistes) Brésil Indonésie Kenya Allemagne, République fédérale d' (Président)		
128	Mexique Inde Canada Pakistan		
130	Brésil Argentine URSS		
131	Cuba Algérie Brésil Pologne		
132	République démocratique allemande Australie Indonésie Sri Lanka Maroc Inde Pakistan		
133	Ethiopie Hongrie (Président)		
134	Venezuela République démocratique allemande Mexique		
135	Bulgarie Roumanie Yougoslavie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire</u>		
101	Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général Mexique Suède Italie Inde		
102	Suède République démocratique allemande Australie Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Japon Roumanie URSS Nigéria		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Chine Pologne Belgique Cuba		
107	Sri Lanka Egypte Algérie Pakistan Ethiopie Nigéria		
108	Royaume-Uni Iran Venezuela Pérou		
109	Kenya Birmanie Nigéria France (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (suite)</u>		
110	Mongolie République démocratique allemande Royaume-Uni Venezuela Inde Indonésie Roumanie Egypte URSS Mexique		
111	Yougoslavie Brésil Hongrie Cuba URSS Mexique		
112	Pologne Nigéria Kenya Tchécoslovaquie URSS Yougoslavie Espagne (Etat non membre) Inde Pakistan Brésil		
113	Italie Chine Pakistan Norvège (Etat non membre)		
114	Belgique Bulgarie Allemagne, République fédérale d'		
116	Brésil Nigéria Finlande (Etat non membre) République démocratique allemande (Président) Venezuela URSS Yougoslavie Etats-Unis Pakistan France Nigéria		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>III: Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (suite)</u>		
117	Inde		
118	URSS		
119	Mongolie Tchécoslovaquie République démocratique allemande (Président)		
120	Allemagne, République fédérale d' (Président) Pakistan France		
122	Etats-Unis Roumanie Brésil Indonésie		
123	Inde URSS Mongolie		
124	Cuba Pays-Bas URSS Inde		
125	Suède Canada Argentine Algérie (au nom du Groupe des 21) Cuba		
126	Algérie (au nom du Groupe des 21) Inde		
127	Mexique Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Brésil Indonésie Kenya Allemagne, République fédérale d' (Président)		
128	Hongrie (Président) Inde Canada Pakistan		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (suite)</u>		
130	Brésil Argentine Roumanie URSS		
131	Algérie Brésil Pologne		
132	Mexique République démocratique allemande Indonésie Sri Lanka Maroc Inde		
133	Ethiopie Argentine Inde		
134	Venezuela Brésil République démocratique allemande Indonésie URSS Pakistan Canada		
135	Bulgarie Roumanie Yougoslavie		
136	Suède Hongrie République démocratique allemande Nigéria Mongolie Pakistan		
137	Tchécoslovaquie Inde (Président) Royaume-Uni France Etats-Unis		
138	Canada Bulgarie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (suite)</u>		
139	Pérou URSS Inde Birmanie		
140	Inde (Président) Bulgarie Brésil République démocratique allemande Finlande (Etat non membre) Tchécoslovaquie		
142	Chine Egypte Norvège (Etat non membre) Brésil		
143	Indonésie (Président) République démocratique allemande Mongolie Mexique Nigéria Chine		
144	Allemagne, République fédérale d' Japon Belgique Inde		
145	République démocratique allemande Zaïre Mongolie		
146	Egypte Etats-Unis Bulgarie URSS France		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>III. Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire (suite)</u>		
147	Cuba Pakistan Australie Roumanie Royaume-Uni Mexique Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) URSS Hongrie Tchécoslovaquie Inde Canada Etats-Unis		
148	Belgique Brésil Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Pologne Ethiopie Birmanie (au nom du Groupe des 21) Cuba Indonésie (Président) Etats-Unis Royaume-Uni France URSS Mongolie Chine Pakistan		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>IV. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires</u>		
101	Mexique		
102	Australie Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Roumanie URSS		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Chine Pologne Belgique		
107	Algérie Pakistan		
108	Bulgarie		
110	Mongolie Egypte		
111	Hongrie		
112	Espagne (Etat non membre)		
113	Norvège (Etat non membre)		
115	Bulgarie Pakistan		
116	Yougoslavie Roumanie Brésil Nigéria URSS Royaume-Uni Egypte Finlande (Etat non membre) Suisse (Etat non membre)		
117	Chine Inde Pakistan		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>IV. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires (suite)</u>		
119	Mongolie		
121	Hongrie		
122	Indonésie		
124	Cuba Pays-Bas URSS Inde		
125	Suède Canada Argentine		
126	Inde		
127	Australie Mexique Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) URSS Pakistan Kenya Italie Bulgarie		
128	Inde Pakistan		
130	Brésil URSS		
131	Cuba		
132	République démocratique allemande Australie Indonésie Sri Lanka Maroc		
133	Ethiopie		
134	URSS		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>IV. Arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires (suite)</u>		
135	Roumanie		
136	Suède		
139	Birmanie		
140	Finlande (Etat non membre)		
142	Chine Egypte Pays-Bas Bulgarie Pologne Roumanie Inde Pakistan Autriche (Etat non membre) Norvège (Etat non membre) Brésil		
143	République démocratique allemande Mongolie URSS Chine		
144	Japon		
145	Zaïre		
146	Egypte		
147	Italie (Président du Groupe de travail spécial des garanties de sécurité) Cuba Pakistan Royaume-Uni		
148	Belgique Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Chine Ethiopie Birmanie (au nom du Groupe des 21) Indonésie (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>V. Armès chimiques</u>			
101	Mexique Suède Italie Inde		
102	Australie Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Japon Roumanie URSS		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Chine Pologne Belgique		
107	Algérie Pakistan		
108	Royaume-Uni		
109	Pays-Bas		
110	Mongolie Australie URSS Pays-Bas Hongrie Inde		
111	Brésil		
112	Espagne (Etat non membre)		
113	Norvège (Etat non membre)		
117	Suède Indonésie Danemark (Etat non membre) Finlande (Etat non membre)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
V. <u>Armes chimiques</u> (suite)			
118	Allemagne, République fédérale d' Canada Chine Brésil		
119	Mongolie URSS Pakistan Tchécoslovaquie		
120	Australie Pologne Pays-Bas Yougoslavie France Belgique		
121	Hongrie Venezuela Royaume-Uni Canada Nigéria		
122	Roumanie Brésil		
123	Japon		
124	Cuba		
125	Canada Argentine		
126	Inde		
127	Australie Mexique Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Pakistan Kenya Suède		
128	Mexique Inde Canada Pakistan		
130	Brésil Argentine		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	V. <u>Armes chimiques</u> (suite)		
131	Cuba Pologne		
132	République démocratique allemande Indonésie Sri Lanka Maroc		
133	Ethiopie Hongrie (Président)		
136	Suède		
137	Suisse (Etat non membre) Inde (Président)		
138	Japon Yougoslavie Royaume-Uni Allemagne, République fédérale d' Etats-Unis Pologne Finlande (Etat non membre)		
139	URSS Roumanie Canada Argentine Birmanie		
140	Finlande (Etat non membre) Maroc Tchécoslovaquie République démocratique allemande		
141	Australie Indonésie Mexique Suède Chine Yougoslavie Argentine		
142	Inde		
143	Pays-Bas		
145	Zaire		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
V. <u>Armes chimiques</u> (suite)			
146	Egypte Etats-Unis		
147	Cuba Pakistan Australie Etats-Unis		
148	Suède (Président du Groupe de travail spécial des armes chimiques) Belgique Chine Ethiopie Birmanie (au nom du Groupe des 21) Indonésie (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>VI. Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques</u>		
101	Mexique Inde		
102	République démocratique allemande Australie Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Roumanie URSS		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Pologne Belgique		
107	Pakistan		
108	Royaume-Uni		
110	Mongolie		
111	URSS Espagne (Etat non membre)		
117	Danemark (Etat non membre)		
119	Tchécoslovaquie		
122	Hongrie Yougoslavie Roumanie Brésil Suède		
123	Italie Inde URSS Mongolie		
124	Cuba Pologne Nigéria		
125	Canada Argentine Cuba		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VI. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques (suite)</u>		
126	Inde		
127	Australie Mexique Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Pakistan Kenya		
128	Hongrie (Président) Inde Pakistan		
130	Brésil Argentine Maroc URSS		
131	Cuba Algérie Pologne		
132	République démocratique allemande Australie Indonésie Sri Lanka Maroc		
133	Ethiopie Hongrie (Président)		
134	Venezuela		
136	Belgique Suède Hongrie République démocratique allemande Nigéria		
137	Tchécoslovaquie Roumanie URSS Pays-Bas Maroc Indonésie		
139	Birmanie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VI. <u>Nouveaux types d'armes de destruction massive et nouveaux systèmes de telles armes; armes radiologiques (suite)</u>		
140	Finlande (Etat non membre)		
141	Mexique		
143	URSS		
146	Egypte		
147	Hongrie (Président du Groupe de travail spécial des armes radiologiques)		
	Cuba		
148	Belgique		
	Mongolie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		
	Chine		
	Ethiopie		
	Birmanie (au nom du Groupe des 21)		
	Pays-Bas		
	Indonésie (Président)		

-- - - - -		Ordre chronologique	Ordre alphabétique	-- - - - -	
PV	-- - - -	Pays/orateur	Pays/orateur	-- - - -	PV
		VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
		1. <u>Rapport annuel du Secrétaire général</u>			
101		Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général			

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 2. <u>Rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière de désarmement</u>		
111	URSS		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	3. <u>Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement</u>		
101	Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général Mexique Italie		
102	Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Roumanie Yougoslavie Nigéria		
105	Chine Belgique		
107	Ethiopie		
110	Directeur de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement Brésil		
113	Norvège (Etat non membre)		
127	Secrétaire du Comité		
128	Mexique Inde Canada Pakistan		
130	Brésil Argentine		
131	Cuba Algérie Pologne		
132	République démocratique allemande Sri Lanka Maroc Inde		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	3. <u>Session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (suite)</u>		
133	Ethiopie		
134	Inde (Président Venezuela Brésil République démocratique allemande Indonésie Pakistan		
136	Nigéria		
140	Tchécoslovaquie		
143	Indonésie (Président)		
144	Inde		
146	Egypte		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>VII. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	4. <u>Zones exemptes d'armes nucléaires</u>		
101	Mexique		
107	Egypte		
109	Kenya		
110	Egypte		
116	Finlande (Etat non membre)		
127	Kenya		
128	Inde Pakistan Japon Chine		
130	Argentine Maroc Roumanie URSS France Italie Argentine (au nom du Groupe des 21) Iran Etats-Unis Japon Canada République démocratique allemande (au nom d'un groupe d'Etats socialistes)		
131	Cuba Algérie Pologne		
132	République démocratique allemande Indonésie Sri Lanka		
133	Ethiopie		
134	Venezuela République démocratique allemande Pakistan		
136	Mongolie Pakistan		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	4. <u>Zones exemptes d'armes nucléaires (suite)</u>		
140	Finlande (Etat non membre)		
142	Egypte Bulgarie Norvège (Etat non membre) Brésil		
143	République démocratique allemande URSS Chine		
145	Zaïre		
146	Bulgarie		
147	Pakistan		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>VII. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	<u>5. Non-prolifération des armes nucléaires</u>		
101	Mexique Suède		
102	Tchécoslovaquie		
103	Japon Nigéria		
105	Hongrie		
107	Egypte Pakistan Nigéria		
108	Royaume-Uni Iran		
110	Indonésie Egypte Australie Allemagne, République fédérale d' Mexique Inde Pays-Bas Hongrie Etats-Unis		
112	Kenya		
113	Norvège (Etat non membre)		
116	Yougoslavie Roumanie Nigéria Finlande (Etat non membre) Suisse (Etat non membre)		
117	Pakistan		
122	Indonésie		
125	Canada		
128	Pakistan		
129	Egypte		

	Ordre chronologique	Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	5. <u>Non-prolifération des armes nucléaires (suite)</u>		
130	Brésil Argentine Maroc Italie		
131	Algérie		
132	République démocratique allemande Australie Indonésie Sri Lanka Maroc Pakistan		
133	Ethiopie Inde République démocratique allemande		
138	Canada		
139	Inde		
140	Finlande (Etat non membre)		
142	Pakistan Autriche (Etat non membre) Norvège (Etat non membre) Brésil		
143	République démocratique allemande Chine		
144	Japon		
145	Zaïre		
146	Egypte Etats-Unis		
147	Pakistan Canada		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	6. <u>Utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire</u>		
101	Suède		
128	Pakistan		
129	Egypte		
130	Brésil Argentine Maroc France Argentine (au nom du Groupe des 21)		
132	Australie Indonésie Sri Lanka Maroc		
134	Venezuela Pakistan		
136	Belgique		
137	Pays-Bas		
139	Inde		
142	Brésil		
145	Zaire		
146	Egypte		
147	Pakistan		
148	Birmanie (au nom du Groupe des 21)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 7. <u>Convention sur les armes biologiques</u>		
113	Norvège (Etat non membre)		
118	Allemagne, République fédérale d'		
121	Nigéria		
140	Maroc Tchécoslovaquie		
146	Etats-Unis		
147	Etats-Unis		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	8. <u>Protocole de Genève de 1925</u>		
101	Suède Italie		
102	Allemagne, République fédérale d'		
105	Belgique		
112	Espagne (Etat non membre)		
117	Suède Indonésie		
118	Allemagne, République fédérale d' Chine		
119	Tchécoslovaquie		
120	Australie Pologne Pays-Bas France Belgique		
121	Hongrie Venezuela		
123	Japon		
130	Argentine Iran		
132	Maroc		
137	Suisse (Etat non membre)		
138	Pologne		
139	Argentine		
140	Maroc Tchécoslovaquie		
141	Australie Indonésie		
145	Zaïre		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 9. <u>Certains types d'armes classiques</u>		
123	Italie		
130	Argentine		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 10. <u>Zones de paix</u>		
136	Mongolie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	11. <u>Espace extra-atmosphérique</u>		
127	Suède		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>VII. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> <u>12. Désarmement général et complet</u>		
101	France (Président) Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général Mexique Suède Italie Inde		
102	République démocratique allemande Australie Tchécoslovaquie Allemagne, République fédérale d'		
103	Japon Roumanie URSS Yougoslavie Nigéria		
104	Canada		
105	Bulgarie Hongrie Brésil Chine Pologne Belgique Cuba		
107	Sri Lanka Egypte Algérie Pakistan Ethiopie		
108	Royaume-Uni Inde Iran		
109	Kenya Birmanie		
110	Mongolie Italie Roumanie		
111	République démocratique allemande (Président) URSS		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>VII. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 12. <u>Désarmement général et complet (suite)</u>		
112	Pologne Nigeria Kenya Tchécoslovaquie Espagne (Etat non membre)		
113	Italie Indonésie Chine Yougoslavie Pakistan Venezuela Royaume-Uni Norvège (Etat non membre)		
114	Roumanie Hongrie Brésil Bulgarie URSS Birmanie Allemagne, République fédérale d'		
115	Pakistan Japon		
117	Inde Danemark (Etat non membre)		
118	URSS		
120	Allemagne, République fédérale d' (Président) Pologne France		
122	Etats-Unis		
123	Italie		
124	Cuba		
125	Canada Argentine		
126	Inde		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<u>VII. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	<u>12. Désarmement général et complet (suite)</u>		
127	Australie Mexique Hongrie (au nom d'un groupe d'Etats socialistes) Brésil URSS Indonésie Pakistan Allemagne, République fédérale d' (Président)		
128	Mexique Inde Canada Pakistan		
129	Egypte		
130	Brésil Argentine Roumanie URSS Canada		
131	Cuba Algérie Pologne		
132	République démocratique allemande Australie Indonésie Sri Lanka Maroc Inde		
133	Ethiopie		
134	Inde (Président) Venezuela République démocratique allemande Indonésie URSS Pakistan Canada		
135	Bulgarie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
<u>VII. Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
<u>12. Désarmement général et complet (suite)</u>			
136	Belgique Suède Hongrie République démocratique allemande Nigeria Mongolie		
137	Maroc		
138	Canada		
139	Bulgarie Pérou URSS Inde Birmanie		
140	Finlande (Etat non membre) Tchécoslovaquie République démocratique allemande		
141	Italie Allemagne, République fédérale d' Mexique		
142	Chine Venezuela Pologne Norvège (Etat non membre) Inde (Président)		
143	Indonésie (Président)		
144	Allemagne, République fédérale d' Japon Belgique Inde		
145	Zaïre		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	<p>VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u></p> <p>12. <u>Désarmement général et complet (suite)</u></p>		
146	Egypte Etats-Unis Birmanie (au nom du Groupe des 21) France		
147	Cuba Pakistan Roumanie Royaume-Uni Mexique URSS Hongrie Tchécoslovaquie Inde Etats-Unis		
148	Mexique (Président du Groupe de travail spécial sur un programme global de désarmement) Belgique Brésil Chine Ethiopie Birmanie (au nom du Groupe des 21) Mexique Cuba Chine Pakistan Indonésie (Président)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 13. <u>Réduction des budgets militaires</u>		
101	Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général		
103	Roumanie		
130	Argentine		
134	Indonésie		
135	Yougoslavie		
144	Allemagne, République fédérale d'		
146	Etats-Unis		
147	Cuba		
	Roumanie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	14. <u>Conséquences économiques et sociales de la course aux armements</u>		
101	Secrétaire du Comité au nom du Secrétaire général		
103	Roumanie		
109	Kenya		
112	Kenya		
113	Norvège (Etat non membre)		
125	Cuba		
147	Cuba		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	15. <u>Désarmement et développement</u>		
107	Egypte		
124	Cuba		
125	Cuba		
131	Cuba		
134	Indonésie		
135	Yougoslavie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	16. <u>Approche régionale du désarmement</u>		
101	Italie		
102	Allemagne, République fédérale d'		
103	Roumanie URSS		
104	Belgique		
105	Bulgarie Hongrie Pologne Belgique		
108	Royaume-Uni		
110	Royaume-Uni		
111	URSS Mexique		
113	Norvège (Etat non membre)		
114	Belgique		
116	Finlande (Etat non membre)		
120	Pologne France		
121	Hongrie		
122	Etats-Unis		
123	URSS Mongolie		
128	Inde		
132	République démocratique allemande		
134	URSS		
140	Finlande (Etat non membre)		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	16. <u>Approche régionale du désarmement (suite)</u>		
144	Allemagne, République fédérale d' Belgique		
146	Bulgarie URSS		
147	Royaume-Uni		
148	Chine		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	17. <u>Course aux armements/désarmement et sécurité internationale</u>		
128	Hongrie (Président) Pakistan		
130	Argentine Iran		
132	République démocratique allemande Sri Lanka Maroc Inde		
133	Ethiopie		
134	Inde (Président) Venezuela République démocratique allemande Indonésie URSS		
135	Bulgarie		
147	Inde		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	18. <u>Information</u>		
128	Mexique		
132	République démocratique allemande Inde		
133	Hongrie (Président) Ethiopie		
135	Bulgarie Roumanie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>			
19. <u>Commission du désarmement</u>			
128	Inde		
130	Brésil		
131	Brésil Pologne		
140	Brésil		
142	Chine		
144	Belgique		

..... Ordre chronologique		-Ordre alphabétique - ..	
PV Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u> 20. <u>Interdiction de la guerre écologique</u>		
131	Algérie		

Ordre chronologique		Ordre alphabétique	
PV	Pays/orateur	Pays/orateur	PV
	VII. <u>Examen d'autres questions relatives à la cessation de la course aux armements et au désarmement, ainsi que d'autres mesures pertinentes</u>		
	21. <u>Programme d'études</u>		
130	Argentine		
145	Zaïre		

CD/PV.101
3 février 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT UNIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 3 février 1981, à 10 h 30.

Président .: M. F. de la Gorce (France)

GE.81-60096

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY M. A. MAATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MULLER M. W. ROHR
<u>Argentine</u> :	Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY Mme M. WICKES
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX M. P. BERG M. J-M. NOIRFALISSE M. J.M. VAN GILS
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G. SKINNER
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. LIANG Yufan M. YU Mengjia M. SA Benwang Mme WANG Zhiyun M. LIN Chen
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA Mme V. BOROWDOSKY JACKLEWICH
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY Mlle W. BASIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY
H. A. LAKATOS

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSMAN
H. M. SIDIK

Iran : M. M. DABIRI
M. D. AMERI

Italie : M. E. SPERANZA
M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
H. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. U. de MOHR
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI
H. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. L. BAYART
M. S-O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. V.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMED
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENTIAKERS

PRÉSENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Pérou</u> :	M. F. VALDIVIESO M. A. de SOTO M. J. AURICH JONTERO M. A. THORNBERRY
<u>Pologne</u> :	M. B. SUJKA M. B. RUSSIN M. S. KONIK M. T. STROJWAS
<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE H. M. SCHNEIDER M. M. KAULFUSS M. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. L. MALITA M. O. IONESCU M. L. TVADER H. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUTHERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE M. E. YEO Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. L. NORBERG H. U. ERICSSON
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUSEK M. P. LUKES H. A. CIMA H. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOPIEV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. V.A. SEMIONOV M. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. V.V. LOCHTCHININE
<u>Venezuela</u> :	Mme R. MUJICA de ADAMES M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC H. BRANKOVIC

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Zaire :

M. BAGBENI ADEITO NZENGEYA
M. N'KONGO DONTONI BWANDA
M. LONGO B. NDAGA
M. OSIL GNOK

Secrétaire du Comité et Représentant
personnel du Secrétaire général :

M. R. JAIPAL

Sous-Secrétaire général
Centre pour le désarmement :

M. J. MARTENSON

Secrétaire adjoint du Comité
du désarmement :

M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (France) : C'est au représentant de la France que revient cette année l'honneur de présider à l'inauguration de nos travaux.

Je déclare donc ouverte la troisième session du Comité du désarmement et sa 101ème séance plénière.

Je suis certain d'être l'interprète de tous en exprimant notre satisfaction de reprendre aujourd'hui la tâche qui nous est confiée au service du désarmement. Je tiens à dire à mes collègues combien je suis personnellement heureux de les retrouver et de poursuivre avec eux une coopération qui a été constamment courtoise et amicale.

Je me place bien entendu à la disposition de toutes les délégations dans l'espoir de servir au mieux la mission du Comité. Leur aide me sera très nécessaire dans l'accomplissement de mon mandat et je leur exprime d'avance toute ma reconnaissance.

Je remercie au nom du Comité notre distingué collègue d'Ethiopie, l'Ambassadeur Tadesse TERREFE, qui a conduit nos travaux avec beaucoup de compétence et d'autorité au mois d'août dernier et qui a assumé jusqu'à ce jour les responsabilités de la Présidence.

Je tiens à saluer la présence de Mme Thorsson, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de Suède, et celle de M. Speranza, Sous-Secrétaire d'Etat aux affaires étrangères d'Italie. Nous leur sommes reconnaissants de leur participation à notre séance d'ouverture et de l'intérêt que leurs gouvernements témoignent ainsi pour nos travaux. Il est vrai que Mme Thorsson, étant aussi la chef de la délégation suédoise, fait partie de notre famille.

Je voudrais d'autre part souhaiter la bienvenue à nos nouveaux collègues : l'Ambassadeur El Reedy, représentant d'Egypte, l'Ambassadeur Ahmad, représentant du Pakistan, l'Ambassadeur Malita, représentant de la Roumanie et l'Ambassadeur Nzengeya, représentant du Zaïre.

Nous sommes heureux également de voir ici M. Martenson, Directeur du Centre du désarmement des Nations Unies. Nous nous félicitons de sa présence à l'ouverture de notre session.

Enfin, c'est avec plaisir que nous reconnaissons parmi nous MM. Bota et Huntzinger, Directeur et Directeur adjoint de l'Institut de recherches des Nations Unies sur le désarmement, dont l'Assemblée générale a récemment salué la création.

Je souhaiterais maintenant présenter quelques remarques concernant nos travaux de cette année.

Notre Comité a connu l'an dernier une session marquée par une conjoncture difficile. Plusieurs d'entre nous ont alors exprimé les préoccupations que leur inspiraient des tensions accrues, des atteintes à la confiance et à la sécurité. Les perspectives du désarmement s'en trouvaient affectées, car elles ne peuvent être dissociées de la situation politique générale.

Nous avons cependant reconnu d'un commun accord que les risques mêmes que cette situation comportait devaient nous inciter à rechercher les moyens de restaurer la confiance et la sécurité, et par conséquent à poursuivre, là où cela est possible, l'entreprise du désarmement.

(Le Président)

C'est ainsi que le Comité a, trop tardivement sans doute, abordé l'an dernier ses tâches de fond. Des résultats, modestes mais non négligeables, ont pu être obtenus au sein des groupes de travail que nous avons créés.

Les conditions politiques dans lesquelles nous abordons notre troisième session ne sont guère différentes de celles que nous avons vécues en 1980 à pareille époque. Nous connaissons même de nouveaux motifs de préoccupations. Cependant, comme l'an dernier, les vicissitudes que nous traversons ne doivent pas nous détourner des efforts en faveur du désarmement.

Il va de soi que la réussite de ces efforts dépendra, dans la plus large mesure, du retour à de meilleures conditions dans les relations internationales.

La tâche qui nous attend cette année présente une importance particulière pour l'entreprise du désarmement sous l'égide des Nations Unies. Il s'agit en effet pour nous de contribuer, par des progrès appréciables, au maintien de l'impulsion donnée par la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et de préparer ainsi les conditions du succès pour la deuxième session extraordinaire. Ce succès sera pour une très grande part fonction des résultats obtenus au Comité du désarmement, organe de négociation, et, par conséquent, pièce maîtresse du système établi en 1978.

La conclusion qui s'impose pour nous me paraît claire. Nous devons nous consacrer sans délai à nos tâches de fond et, à cette fin, mettre en place le plus rapidement possible les instruments de travail nécessaires. L'esprit de coopération qui doit nous animer tous, et l'expérience précédemment acquise, peuvent nous permettre d'atteindre cette année de meilleurs résultats. Nous apporterons ainsi la contribution que la communauté des nations attend de nous dans la recherche d'un progrès vers un ordre mondial de la sécurité plus acceptable pour tous.

L'Ambassadeur Jaipal, Représentant personnel du Secrétaire général des Nations Unies et Secrétaire du Comité, va maintenant donner lecture du message qui nous est adressé par le Secrétaire général. Je lui donne la parole.

M. JAIPAL (Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général) (traduit de l'anglais) : Le Comité du désarmement reprend ses travaux à une époque de tension et d'incertitude dans les relations internationales. Dans le message que j'avais adressé au Comité l'année dernière, je faisais état d'une évolution inquiétante de la situation internationale et exprimais l'espoir qu'elle n'affecterait pas les négociations en cours sur la limitation des armements et le désarmement. Je suis heureux que, malgré cette évolution, le Comité ait pu accomplir, grâce à ses organes subsidiaires, quelques progrès sur d'importantes questions de fond figurant à son ordre du jour.

Mais il convient aussi de reconnaître que l'objectif du désarmement demeure toujours aussi fugace. Pendant que des discussions et des négociations se poursuivent dans différents forums, les dépenses d'armement s'accroissent à un rythme alarmant et s'élèvent aujourd'hui à 500 milliards de dollars par an. Jamais encore on n'avait dépensé autant d'argent à des fins militaires.

(M. Jaipal)

La situation tendue qui prévaut dans le monde se reflète dans la spirale ascendante des dépenses militaires et, en fait, elle contribue à l'accélérer. Ce dont nous avons besoin à l'heure actuelle, c'est que tous les pays, et en particulier les principales puissances militaires, déploient des efforts conjugués pour entreprendre des négociations sérieuses fondées sur des propositions concrètes, en vue d'aboutir à d'authentiques accords de désarmement.

Ces derniers mois, le processus des délibérations relatives au désarmement a été renforcé par deux événements, à savoir la décision de convoquer une deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement et la déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. J'espère très sincèrement que le programme détaillé prévu pour cette Décennie, qui englobe des objectifs, des principes et des activités, sera rapidement mis en application.

Malgré toute leur importance sur le plan délibératif, ces événements ne peuvent que rendre encore plus vive l'espérance de voir le processus des négociations aboutir à des résultats. La réalisation de progrès parallèles aux niveaux des délibérations et des négociations est indispensable pour éviter un décalage qui aurait des conséquences fâcheuses pour le fonctionnement du mécanisme créé à la première session extraordinaire.

Il existe un domaine particulier, celui des questions nucléaires, qui mérite de retenir une attention prioritaire, ainsi que l'Assemblée générale l'a souligné en adoptant à sa trente-cinquième session de nombreuses résolutions à ce sujet. Deux mesures, dont le caractère essentiel a déjà été reconnu dans le Document final de la première session extraordinaire, présentent une importance primordiale, à savoir l'interdiction des essais nucléaires et le désarmement nucléaire. Maintenant que toutes les puissances nucléaires sont représentées au Comité du désarmement, l'opinion mondiale a les regards fixés sur le forum dont elle attend qu'il trace la voie vers des négociations de fond sur ces questions complexes.

On a souligné à maintes reprises que, dans une guerre nucléaire, il ne saurait y avoir de vainqueurs, mais uniquement des vaincus. Au moment où nous entrons dans la deuxième Décennie du désarmement, il est absolument nécessaire de démontrer que nous nous attaquons sérieusement aux problèmes les plus pressants qui figurent à l'ordre du jour du désarmement. Si la longue histoire des négociations sur le désarmement a été cahoteuse et sporadique, la course aux armements, elle, a été rapide et incessante. Plutôt que de nous décourager, cette évolution devrait nous inciter à rompre le cercle vicieux de la tension croissante et de l'intensification de la course aux armements nucléaires.

J'adresse au Comité mes meilleurs vœux pour une fructueuse session de 1981.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Jaipal de la communication qu'il vient de nous faire. Je lui serais reconnaissant de bien vouloir transmettre au Secrétaire général l'expression de tous nos remerciements pour l'important message qu'il a bien voulu adresser au Comité.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, ma délégation estime qu'il est heureux, tant pour le Comité du désarmement que pour tous ses membres, que la rotation établie par le règlement intérieur ait amené la France à exercer la présidence en ce mois de février qui commence.

Nous pouvons ainsi compter, pour diriger nos travaux dans la phase initiale de la session dite de printemps, qui est toujours l'une des plus difficiles et des plus complexes, sur quelqu'un qui, comme vous, peut se flatter à juste titre d'être l'un des pionniers qui ont contribué le plus aux tâches déjà accomplies par le Comité, telles que l'établissement de son règlement intérieur, l'élaboration du programme dit "Décatalogue", la fixation des ordres du jour des deux dernières années, et la création, en mars 1980, de quatre groupes de travail spéciaux.

En outre, nous devons dire que M. l'Ambassadeur de la Grèce joint à la compétence professionnelle et à l'expérience dont il a donné tant de preuves d'autres qualités qu'il est rare de trouver réunies dans une même personne : l'intelligence, le sens de l'humour, la compréhension des points de vue d'autrui, la modestie et l'affabilité.

Etant donné que toutes ces qualités, de même que les deux premières que j'ai citées, sont inestimables pour diriger et orienter les débats d'un organe de négociation comme celui-ci, on comprendra fort bien que nous nous félicitons de le voir à ce poste qu'à partir d'aujourd'hui il occupera pendant tout le premier mois de la troisième session du Comité du désarmement, et que nous éprouvons un plaisir particulier à l'assurer de la collaboration sans réserve de la délégation mexicaine dans l'exercice de ses importantes fonctions.

Monsieur le Président, je ne voudrais pas terminer cette brève déclaration liminaire sans exprimer la reconnaissance et les félicitations de ma délégation au distingué représentant de l'Ethiopie, M. l'Ambassadeur Terrefe, pour la manière à la fois efficace et discrète dont il a exercé la présidence du Comité dans la période où le sort a voulu qu'il soit votre prédécesseur dans cette fonction.

Enfin, ma délégation fait siennes les paroles de bienvenue que vous avez adressées tant aux distingués représentants nouveaux membres du Comité qu'aux hauts fonctionnaires du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies qui maintenant se sont joints à nous.

L'année qui commence maintenant est la première depuis que l'Assemblée générale a décidé à l'unanimité, en décembre dernier, de proclamer la décennie 1980 Deuxième décennie du désarmement. Elle correspond aussi à la troisième année de travail du Comité du désarmement depuis que ce "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement" a été constitué lors de la session extraordinaire de 1978. A notre avis, ces deux faits devraient être pour nous un puissant stimulant à faire en sorte que nos délibérations de 1981 ne ressemblent pas à celles des deux années précédentes au cours desquelles, il faut bien l'avouer, les progrès réalisés en ce qui concerne les aspects fondamentaux des questions inscrites à notre ordre du jour ont été insignifiants.

De même, nous croyons qu'il conviendrait de tenir le plus grand compte des conclusions découlant des trois faits ci-après survenus dans la période qui s'est écoulée depuis le 9 août 1980, date de la clôture de la précédente session, et qu'il est opportun de rappeler ici :

(M. Garcia Robles, Mexique)

1) La deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue dans cette même ville de Genève du 11^{er} août au 7 septembre 1980. Comme ma délégation a eu l'occasion de le souligner lors de la séance de clôture, l'échec de cette réunion comporte évidemment des leçons que les puissances nucléaires feraient bien de méditer si elles se préoccupent du sort du Traité et désirent contribuer à le renforcer et à lui permettre d'avoir un jour une portée universelle. L'une de ces leçons, c'est qu'il convient de donner la toute première place à l'inéluctable nécessité d'adopter des mesures concrètes et efficaces pour parvenir sans délai à "la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée", comme le prévoit l'article VI du Traité. C'est ce qu'ont démontré de façon irréfutable les Etats membres du Groupe des 77 qui participaient à la Conférence d'examen et qui, dans le document de travail qu'ils ont présenté le 26 août 1980, ont affirmé ce qui suit :

"Au lieu de cesser, la course aux armements nucléaires s'est intensifiée. Ainsi de 1970 à 1980, le nombre total des ogives nucléaires dans les arsenaux stratégiques des Etats-Unis et de l'Union soviétique a presque triplé, sautant de 5 800 à 16 000. De même, les dépenses militaires mondiales ont augmenté pendant la même période, passant de 180 milliards de dollars à 500 milliards de dollars. De nouvelles réalisations techniques sont apparues dans le domaine militaire. De nouvelles générations d'armes nucléaires ont été élaborées et mises en place à une cadence plus rapide. On a assisté à un déploiement croissant de nouvelles armes nucléaires dans les territoires des Etats non dotés d'armes nucléaires et dans les océans.

De plus, une tendance alarmante est apparue récemment en faveur de ce qu'on appelle une "nouvelle stratégie" pour l'emploi des armes nucléaires, se fondant sur la théorie d'une guerre nucléaire limitée qui pourrait être gagnée par l'une des parties en conflit. Une telle théorie est indubitablement illusoire mais elle n'en implique pas moins le risque très réel de rendre "pensable" et de rapprocher l'hypothèse d'une guerre mondiale nucléaire qui, d'après l'Assemblée générale, pourrait fort bien entraîner la fin de l'espèce humaine."

2) La publication, en octobre 1980, d'un rapport du Comité des services armés du Sénat des Etats-Unis, qui prouve de la façon la plus concluante à quel point le contrôle de l'homme sur les armes nucléaires et les vecteurs de ces terribles moyens de destruction massive est relatif et aléatoire. En effet, ce rapport indique, avec l'autorité irrécusable que lui confère son origine, qu'au cours d'une période de 18 mois, le Commandement nord-américain de la défense avait enregistré 147 fausses alertes nucléaires qui ont été si sérieuses qu'on a fait immédiatement des recherches pour savoir si elles représentaient ou non une attaque potentielle, tandis qu'à la suite de quatre autres alertes, beaucoup plus graves, des ordres étaient donnés aux équipages des bombardiers B-52 et aux unités chargées des projectiles balistiques intercontinentaux de se tenir prêts à entrer en action.

3) Le fait que l'Assemblée générale des Nations Unies, à sa trente-cinquième session ordinaire, n'a pas adopté moins de 42 résolutions relatives aux questions de désarmement. Il serait vain de vouloir analyser aujourd'hui le contenu de résolutions aussi nombreuses. Nous courrions le risque de ne plus voir la forêt derrière les arbres. Je me bornerai donc à passer rapidement en revue un certain nombre de ces résolutions, en commençant par les six que j'identifierai par la suite et dont les dispositions, bien qu'elles soient destinées, à l'exception d'une seule, à être appliquées hors du cadre du Comité du désarmement, peuvent peut-être servir pour ainsi dire de toile de fond, et à certains égards de source d'inspiration, pour les débats de cet organe de négociation :

(M. García Robles, Mexique)

Parmi ces résolutions, il convient sans nul doute de mettre au premier rang celle qui porte la cote 35/156 K et qui concerne les négociations SALT; il me paraît difficile d'exagérer l'importance de cette résolution qui a été approuvée par consensus. L'Assemblée y rappelle ou réaffirme ses résolutions antérieures en la matière; elle demande instamment aux deux Etats signataires du Traité SALT II de ne pas retarder davantage l'application de la procédure d'entrée en vigueur prévue à l'article XIX du Traité, compte particulièrement tenu du fait que "ce ne sont pas seulement leurs intérêts nationaux, mais aussi l'intérêt vital de tous les peuples qui sont en jeu à ce propos"; elle se déclare convaincue qu'en attendant l'entrée en vigueur du Traité, les Etats signataires, conformément aux dispositions de la Convention de Vienne sur le droit des traités, "s'abstiendront de tout acte qui pourrait porter atteinte à l'objet et au but de Traité"; elle exprime à nouveau sa satisfaction de l'entente réalisée dans la Déclaration commune sur les principes et les grandes orientations, signée le même jour que le Traité, le 18 juin 1979, et tendant à ce que les deux parties poursuivent "conformément au principe de l'égalité et de la sécurité égale" les négociations sur des mesures visant à assurer de nouvelles limitations et de nouvelles réductions des quantités d'armes stratégiques, ainsi que de nouvelles limitations qualitatives de ces armes; elle invite les Gouvernements des Etats-Unis et de l'Union soviétique à "tenir l'Assemblée générale dûment informée des résultats de leurs négociations conformément aux dispositions des paragraphes 27 et 114 du Document final" de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, et décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa trente-sixième session la question intitulée "Négociations sur la limitation des armes stratégiques".

En second lieu, je tiens à mentionner la résolution 35/143 approuvée par 138 voix contre zéro, étant donné d'une part que le Gouvernement mexicain a l'honneur d'être le dépositaire du Traité de Tlatelolco dont le Protocole additionnel I fait l'objet de la résolution, d'autre part, que le Comité du désarmement a toujours attribué une grande importance à tout ce qui touche à la seule zone exempte d'armes nucléaires existante, qui couvre des territoires à forte densité de population comme la zone latino-américaine. Dans la résolution susmentionnée, l'Assemblée, après avoir rappelé avec satisfaction que le Royaume-Uni et le Royaume des Pays-Bas sont devenus parties au Protocole additionnel I, le premier, en 1969, le second en 1971, "regrette" que la signature dudit Protocole par les Etats-Unis et par la France, que l'Assemblée générale a dûment notée avec satisfaction, et qui a eu lieu le 26 mai 1977 et le 2 mars 1979, "n'ait pas encore été suivie des ratifications correspondantes, malgré le temps écoulé depuis lors et les invitations que l'Assemblée leur a adressées", invitations qui ont été réitérées "avec une urgence spéciale" dans la résolution en question dont l'application pratique par les Etats auxquels elle s'adresse devra être examinée par l'Assemblée elle-même à sa prochaine session.

Une autre résolution porte sur un point analogue : c'est la résolution 35/147 qui tend à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient et dont l'adoption présente ceci d'encourageant que, pour la première fois depuis plusieurs années que cette question est à l'examen, elle a été décidée par consensus. Par sa teneur, cette résolution est presque identique à celles qui avaient été adoptées à la trente-troisième et à la trente-quatrième session; en particulier, l'Assemblée y prie instamment toutes les parties directement intéressées "d'envisager sérieusement de prendre les mesures concrètes et urgentes nécessaires pour la mise en oeuvre de la proposition tendant à créer" la zone en question et réaffirme à nouveau la recommandation qu'elle a faite aux Etats dotés d'armes nucléaires "de s'abstenir de toute mesure contraire à l'esprit et à l'objet" de la résolution.

(M. García Robles, Mexique)

Il convient sans aucun doute de faire également figurer dans cette énumération sélective, la résolution 35/47 par laquelle l'Assemblée générale décide de créer un comité préparatoire pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement qui se tiendra au printemps de 1982 conformément aux décisions prises en décembre 1978; l'Assemblée définit les attributions de ce Comité et, à cette occasion, réaffirme "la validité du Document final" de sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, et sa conviction que le désarmement demeure l'un des objectifs essentiels de l'Organisation des Nations Unies"; elle exprime sa préoccupation devant "la poursuite de la course aux armements, qui met en danger la paix et la sécurité internationales et, en même temps, détourne de vastes ressources dont le développement économique et social a un urgent besoin", et elle réaffirme "sa conviction que la paix peut être assurée par l'application de mesures de désarmement, notamment de désarmement nucléaire, de nature à permettre la réalisation de l'objectif final, à savoir le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace".

La résolution 35/152 I approuvée par 132 voix contre zéro a, malgré sa modestie apparente, des mérites plus que suffisants pour figurer dans la présente énumération, si strict que soit le critère de sélection appliqué. Il s'agit en effet d'une résolution qui a pour objet de contribuer à la réalisation de cet objectif d'une importance capitale qui a été défini dans le Document final comme la mobilisation de l'opinion publique mondiale en faveur du désarmement. A cette fin, l'Assemblée prie le Secrétaire général des Nations Unies d'effectuer, avec l'assistance d'un petit groupe d'experts, une étude sur "l'organisation et le financement d'une campagne mondiale pour le désarmement sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies", étude qui devra être examinée à la trente-sixième session de l'Assemblée.

Enfin, la résolution 35/156 F que l'Assemblée générale a adoptée par 126 voix sans opposition mérite incontestablement de figurer dans la catégorie dont j'ai parlé plus haut. Il convient de rappeler qu'il y est question du rapport du Secrétaire général, préparé et approuvé à l'unanimité par un groupe de douze experts qualifiés tous de nationalité différente, où figurait "une étude complète sur les armes nucléaires". Dans cette résolution, l'Assemblée déclare que le rapport constitue "un exposé de première importance sur les arsenaux nucléaires actuels, les tendances de leur évolution technique et les effets de leur utilisation, ainsi que sur les diverses doctrines de dissuasion et les incidences qu'a sur la sécurité la poursuite du développement quantitatif et qualitatif des systèmes d'armes nucléaires".

Certes, cette résolution comporte des directives ou recommandations qui tendent principalement à donner au rapport la plus grande diffusion en autant de langues que possible, et l'Assemblée y sollicite à cet effet le concours du Secrétaire général, de tous les gouvernements, des institutions spécialisées et des organisations non gouvernementales, nationales et internationales, mais il n'en est pas moins vrai qu'elle contient un paragraphe dans lequel l'Assemblée s'adresse expressément au Comité du désarmement pour lui recommander de prendre "le rapport et ses conclusions en considération dans ses efforts en faveur d'un désarmement général et complet sous un contrôle international efficace, en particulier dans le domaine du désarmement nucléaire".

Le paragraphe que je viens de citer et auquel j'avais déjà fait allusion est, dans les six résolutions que j'ai examinées très brièvement, le seul qui se réfère au Comité du désarmement, car, comme je l'ai déjà également noté, il s'agit là des résolutions destinées à être appliquées en dehors du cadre du Comité.

Si nous examinons maintenant les résolutions qui figurent parmi celles qui "confient certaines tâches spécifiques au Comité du désarmement" - pour reprendre les termes employés chaque année par le Secrétaire général - il me paraît opportun de les diviser en deux catégories : d'une part, celles qui se rapportent aux quatre

(M. García Robles, Mexique)

points de l'ordre du jour du Comité dont se sont occupés séparément des groupes de travail spéciaux, d'autre part, celles qui ont trait aux deux autres points de l'ordre du jour du Comité pour lesquels sont restés infructueux les multiples efforts tendant à la constitution de deux autres groupes de travail.

En ce qui concerne les résolutions de la première catégorie, parmi lesquelles figurent aussi bien la résolution sur la deuxième Décennie du désarmement, qui concerne tous les points susmentionnés, que diverses résolutions spécifiques, il me suffira de dire qu'à mon avis, non seulement elles ne contiennent absolument rien que l'on puisse considérer comme incompatible avec les conclusions figurant dans les rapports des quatre groupes de travail spéciaux, qui ont tous été approuvés par consensus au Comité, mais qu'au contraire, elles comportent des dispositions qui ne peuvent avoir d'autre effet que de renforcer lesdites conclusions.

Il y a donc de bonnes raisons pour affirmer, sans craindre la contradiction, que le Comité doit s'inspirer des conclusions susmentionnées pour adopter rapidement les décisions qui s'imposent. Cela signifie que, comme le déclarent les groupes de travail dans les deux rapports qui font partie intégrante du rapport du Comité pour 1980 :

1) En ce qui concerne le Groupe de travail spécial pour l'étude du programme global de désarmement auquel on a assigné non pas un mandat annuel, mais un mandat qui s'étend au moins à l'année 1981, il est, pour reprendre les termes du rapport de l'année dernière, "essentiel" que ce groupe "ait la possibilité de reprendre ses travaux dès le début de la session" qui s'ouvre aujourd'hui.

2) En ce qui concerne les deux groupes de travail spéciaux qui se sont occupés l'un des armes chimiques, l'autre des armes radiologiques, ils ont été créés par le Comité "pour la durée de sa session de 1980". En conséquence, conformément aux conclusions approuvées par consensus, il faudra créer sans retard, pour ces deux questions, deux nouveaux groupes de travail spéciaux à chacun desquels le Comité assignera le mandat qu'il jugera approprié.

3) Enfin, en ce qui concerne le groupe de travail spécial chargé d'étudier la question que l'on désigne habituellement sous le nom de "garanties négatives", lequel, comme les deux précédents, a été créé par le Comité "pour la durée de sa session de 1980", il convient de noter que, bien qu'aucune des recommandations finales du Groupe ne demande expressément la création d'un nouveau groupe de travail en 1981, il semblerait que la recommandation que le Groupe a adressé au Comité tendant à ce que celui-ci continue "de négocier au début de sa session de 1981 en vue de parvenir à un accord sur des arrangements internationaux efficaces" concernant cette question, doive être interprétée en ce sens que le Groupe serait favorable à cette procédure, ce qui est d'ailleurs conforme à l'esprit des résolutions récemment approuvées par l'Assemblée en la matière, les résolutions 35/154 et 35/155, où le rapport du Groupe de travail se trouve expressément mentionné. Si l'on juge exacte cette interprétation, le Comité devrait alors procéder de la même manière que pour les deux groupes précédents.

En ce qui concerne la seconde catégorie de résolutions dont j'ai parlé il y a un instant, celles qui concernent la cessation de tous les essais d'armes nucléaires et celles qui visent le désarmement nucléaire en général, la situation est différente étant donné que, jusqu'ici, il n'a pas été possible de créer, pour ces deux questions, des groupes de travail spéciaux.

(M. García Robles, Mexique)

Pour cette raison, et parce qu'il s'agit de deux questions auxquelles l'Assemblée a attribué dès le début la plus haute priorité, j'examinerai avec le plus grand soin les résolutions pertinentes de la trente-cinquième session, ainsi qu'un résumé des principaux antécédents qui ont leur origine dans le Comité du désarmement.

En décembre dernier, l'Assemblée a adopté deux résolutions sur la première des deux questions que je viens de mentionner : celle de la cessation de tous les essais d'armes nucléaires. Quelles que soient les différences qui existent sur certains points entre les deux résolutions en question - 35/145 A et 35/145 B - elles s'accordent entièrement pour souligner la nécessité qui s'impose au Comité du désarmement de créer immédiatement un groupe de travail spécial qui entreprendrait sans retard, à titre hautement prioritaire, la négociation multilatérale d'un traité permettant d'atteindre l'objectif susmentionné.

Dans la première résolution, l'Assemblée, après avoir réaffirmé sa conviction que la conclusion d'un tel traité "est une question revêtant la plus haute priorité et constitue un élément essentiel à l'aboutissement des efforts déployés pour empêcher la prolifération, tant verticale qu'horizontale, des armes nucléaires et une contribution à la réalisation du désarmement nucléaire", prie instamment, au paragraphe 4 du dispositif, "tous les Etats membres du Comité du désarmement d'appuyer la création par le Comité, dès le début de sa session de 1981, d'un groupe de travail ad hoc qui entamerait les négociations multilatérales en vue de la conclusion d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires".

Dans la seconde résolution, au paragraphe 5 du dispositif, l'Assemblée "prie le Comité du désarmement de prendre les mesures nécessaires, y compris la création d'un groupe de travail pour engager, dès le début de sa session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations au fond sur un traité d'interdiction complète des essais".

L'Assemblée générale des Nations Unies a appuyé ainsi d'une manière non équivoque l'initiative que le Groupe des 21 du Comité du désarmement a présentée officiellement dans le document de travail CD/64 et qu'il a confirmée et développée ultérieurement dans les documents de travail CD/72 du 4 mars et CD/134 du 6 août 1980; dans le second des deux derniers documents figure le paragraphe ci-après qui correspond exactement aux décisions de l'Assemblée que je viens de citer :

"Le Groupe des 21 exprime l'espoir qu'un groupe de travail sur l'arrêt complet des essais d'armes nucléaires dans tous les milieux sera créé sans plus attendre et qu'il entamera des négociations de fond au début de la session de printemps du Comité en 1981."

Si l'on prend en considération ce que je viens de rappeler, et le fait que, comme ils l'ont répété expressément dans le document de travail CD/135 du 7 août 1980, les membres du Groupe des Etats socialistes "ont appuyé la proposition du Groupe des 21 relative à la création d'un groupe de travail spécial du Comité du désarmement chargé d'examiner les questions relatives à une interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires", de même que le fait que plusieurs des Etats du groupe dit d'Europe occidentale et d'autres Etats, ont dans le passé également appuyé cette initiative, il semble y avoir des éléments de poids pour justifier l'espoir que, finalement, dans cette première phase de la session de 1981, le Comité du désarmement se décidera à prêter l'oreille à ce que l'on peut à bon droit appeler un cri d'impatience universelle.

(M. García Robles, Mexique)

Pour donner un aperçu des multiples raisons qui rendent cette décision extrêmement souhaitable et pour montrer qu'elle aurait dû être prise depuis longtemps, je me bornerai à rappeler ici les principales dispositions du préambule de la résolution 35/145 A, dont j'ai eu moi-même l'honneur de présenter le projet à la Première Commission de l'Assemblée générale, au nom de ses coauteurs : les délégations du Kenya, du Pakistan, de Sri Lanka, de la Suède, du Venezuela, de la Yougoslavie et du Mexique.

Dans cette résolution, l'Assemblée a commencé par souligner trois choses, à savoir : que la cessation complète des essais d'armes nucléaires est à l'étude depuis plus d'un quart de siècle et a donné lieu à plus de quarante résolutions; qu'elle constitue un objectif de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, à la réalisation duquel l'Assemblée n'a cessé d'assigner la plus haute priorité; que, à sept occasions différentes, l'Assemblée a condamné ces essais dans les termes les plus énergiques et que, depuis 1974, elle se déclare convaincue que "la continuation des essais d'armes nucléaires intensifiera la course aux armements, accroissant ainsi le risque de guerre nucléaire". Puis l'Assemblée réitère l'affirmation catégorique figurant dans diverses résolutions antérieures que "quelles que puissent être les divergences sur la question de la vérification, il n'y a aucune raison valable pour retarder la conclusion d'un accord d'interdiction complète des essais".

Elle rappelle ensuite qu'en 1972, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a déclaré que "tous les aspects techniques et scientifiques du problème ont été explorés de manière si complète que, seule, une décision politique est désormais nécessaire pour parvenir à un accord final", que, "si l'on considère les moyens existants de vérification, il est difficile de comprendre le nouveau retard qui a été apporté à la réalisation d'un accord sur l'interdiction des essais souterrains" et que "les risques potentiels résultant de la poursuite des essais souterrains d'armes nucléaires sont bien supérieurs aux risques que pourrait présenter la décision de mettre fin à ces essais".

Pour le cas où quelqu'un penserait que le Secrétaire général a pu changer d'opinion depuis qu'il a exprimé ces idées, l'Assemblée a pris grand soin de rappeler également que le plus haut fonctionnaire international, dans l'avant-propos au rapport des Nations Unies intitulé "Interdiction complète des essais d'armes nucléaires" (rapport distribué au Comité du désarmement sous la cote CD/86, le 24 mars 1980), a "réitéré avec une insistance particulière l'opinion qu'il avait exprimée" il y a maintenant neuf ans et qu'après s'y être expressément référé, il a ajouté : "Je n'ai pas changé d'avis. Le problème peut et doit être résolu maintenant".

L'Assemblée a tenu à signaler que le rapport en question a été établi à la suite d'une décision expresse qu'elle avait prise elle-même, et elle note que, "dans le même rapport, les experts ont souligné que les Etats non dotés d'armes nucléaires en général en sont venus à considérer que l'interdiction complète des essais serait la pierre de touche de la détermination des Etats dotés d'armes nucléaires de mettre fin à la course aux armements, ajoutant que la vérification du respect de l'interdiction ne semble pas constituer un obstacle à un accord".

Le dernier paragraphe du préambule de la résolution 35/145 A est destiné à souligner ce que l'on a parfois tendance à oublier, à savoir que les trois Etats dotés d'armes nucléaires qui sont dépositaires du Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, se sont engagés,

(II. García Robles, Mexique)

dans ce traité, il y a près de vingt ans "à tenter d'assurer l'arrêt de toutes les explosions expérimentales d'armes nucléaires" et que cet engagement a été expressément réaffirmé en 1968 dans le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Telles sont, brièvement résumées, quelques-unes des principales raisons qui rendent impérative la création immédiate d'un groupe de travail spécial qui entreprendra, comme organe subsidiaire du Comité du désarmement, la négociation multilatérale d'un traité sur l'interdiction de tous les essais d'armes nucléaires.

Les arguments qui militent en faveur de la création d'un autre groupe de travail spécial chargé d'examiner la question qui, dans les ordres du jour de 1979 et 1980 du Comité du désarmement, est ainsi libellée : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", sont tout aussi évidents et convaincants que les précédents.

Il suffit de rappeler à ce sujet que la première de toutes les résolutions adoptées par l'Assemblée générale - celle qui porte le numéro 1 (I) et qui a été adoptée à l'unanimité le 24 janvier 1946 par les 51 Membres que comptait alors l'Assemblée - avait pour objet de créer une commission dont une des tâches principales devait consister à présenter des propositions déterminées en vue "d'éliminer, des armements nationaux, les armes atomiques...", et que trente-deux ans plus tard, à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement, la même Assemblée, après avoir solennellement affirmé que "des mesures efficaces de désarmement nucléaire et la prévention de la guerre nucléaire ont la plus haute priorité", a déclaré sans ambiguïté aucune que :

"Les armes nucléaires sont celles qui menacent le plus gravement l'humanité et la survie de la civilisation. Il est essentiel d'arrêter et d'inverser la course aux armements nucléaires sous tous ses aspects afin d'éliminer le risque d'une guerre mettant en jeu des armes nucléaires. L'objectif final est de ce point de vue l'élimination complète de ces armes".

Il y aura bientôt deux ans, le 19 avril 1979, à la vingt-huitième séance du Comité, ma délégation a eu l'occasion d'exposer les motifs pour lesquels il lui paraissait "inconcevable" que l'on prétende empêcher que le Comité du désarmement "fasse son devoir en ce qui concerne le désarmement qui, ainsi qu'on l'a dit et répété jusqu'à satiété, doit recevoir la plus grande priorité, c'est-à-dire le désarmement nucléaire".

L'année dernière, à deux reprises, à la quatre-vingtième séance du 22 avril et à la quatre-vingt-septième séance du 26 juin, j'ai eu l'occasion, en parlant du Comité du désarmement, d'expliquer et d'amplifier les raisons pour lesquelles il nous paraissait - et continue de paraître - "qu'il serait difficile de trouver un organe plus approprié pour s'occuper d'une question qui, comme l'ont souligné de nombreux documents internationaux, est d'un intérêt vital pour tous les peuples", Comité qui, comme on le sait, a été défini par l'Organisation des Nations Unies comme étant le "forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement".

À la deuxième des deux séances susmentionnées, celle du 26 juin 1980, après avoir rappelé que le Groupe des 21 avait déclaré, le 27 février, qu'il appuyait en principe "la création de groupes de travail sur les points de l'ordre du jour annuel [du Comité]", ma délégation a exprimé clairement son opinion dans les termes suivants :

(M. García Robles, Mexique)

"Espérons que cette déclaration solennelle pourra être suivie d'effet, avant que ne s'achève la session actuelle du Comité, en ce qui concerne les négociations relatives à la cessation de la course effrénée aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, question - il faut toujours l'avoir présent à l'esprit - où se trouve en jeu rien moins que le destin de l'humanité."

Comme nous le savons tous, nos désirs n'ont pu se réaliser au cours de la dernière session bien que le Groupe des 21, dans son document de travail CD/116 du 9 juillet, ait formellement proposé la création d'un groupe de travail spécial pour entreprendre sans retard des négociations à propos d'un certain nombre de questions concrètes, parmi lesquelles figure au premier rang la suivante :

"Elaboration et clarification des étapes du désarmement nucléaire envisagées dans le paragraphe 50 du Document final, y compris la détermination des responsabilités des Etats dotés d'armes nucléaires et du rôle des Etats non dotés d'armes nucléaires au cours du processus de réalisation du désarmement nucléaire."

De même qu'en ce qui concerne la cessation des essais d'armes nucléaires, l'Assemblée générale a pleinement appuyé les initiatives susmentionnées et elle l'a fait, comme dans le cas précédent, non pas dans une, mais dans deux résolutions distinctes : la résolution 35/152 C, fondée sur un projet présenté par 13 pays du Groupe des 21, dont le Mexique; et la résolution 35/152 D qui reproduit un autre projet présenté par les Etats socialistes. Malgré leurs différences, ces résolutions tendent toutes les deux à la création d'un groupe de travail spécial chargé d'étudier la question des armes nucléaires, la première le faisant en termes plus pressants que la seconde puisqu'au premier paragraphe de son dispositif, l'Assemblée générale " prie instamment le Comité du désarmement" de créer "dès le début de sa session de 1981" ledit groupe de travail spécial.

Nous espérons donc que le Comité pourra, à ce sujet aussi, répondre aux aspirations évidentes de l'humanité, et que ce sont deux nouveaux groupes de travail spéciaux qu'il créera, dès le début de la présente session.

Il est évident que, si nous reconnaissons avec le Groupe des 21 que les groupes de travail spéciaux constituent "le meilleur moyen de mener des négociations concrètes au sein du Comité", nous ne croyons pas pour autant que ces groupes aient des vertus magiques. Les résultats que les peuples du monde attendent du Comité ne pourront être atteints sans cet ingrédient si rare que l'on a coutume d'appeler la "volonté politique", et plus précisément sans la volonté politique des puissances nucléaires. Il faudra convertir en faits concrets les déclarations solennelles qui abondent dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacré au désarmement; il faudra agir conformément à ce que recommande ce Document final en considérant que "le plus urgent est maintenant de traduire dans les faits" ses dispositions et de "progresser vers la conclusion d'accords internationaux efficaces et d'application obligatoire dans le domaine du désarmement".

Cette ligne de conduite devient chaque jour plus impérative car, comme l'a déclaré l'Assemblée à sa session extraordinaire, "l'existence d'armes nucléaires et la poursuite de la course aux armements" font peser une telle menace "sur la survie même de l'humanité" que celle-ci se trouve placée devant l'alternative suivante : mettre fin à la course aux armements et progresser vers le désarmement, ou périr".

C'est pourquoi nous devons avoir toujours présent à l'esprit ce qu'a affirmé la semaine dernière José López Portillo, Président du Mexique, dans un des discours qu'il a prononcés lors de sa récente visite en Inde :

(M. García Robles, Mexique)

"Au cours du dernier quart de siècle, la course aux armements a marqué une accélération sans précédent dans l'histoire, par le nombre et le perfectionnement des engins de guerre utilisés, stockés, fabriqués ou expérimentés.

Le coût fabuleux de cette course aux armements absorbe des ressources indispensables à la subsistance et au développement. Ce gaspillage à des fins de guerre engendre de nouvelles tensions ou exacerbe celles qui existaient déjà, ce qui boucle le cercle vicieux que forment d'une part l'inégalité et la misère, d'autre part le militarisme et la guerre.

Il faut que tous les peuples qui sont pour la paix et le droit s'efforcent de réduire les tensions et de repousser les pressions visant à nous engager dans une nouvelle guerre froide."

Personne sans doute ne dispose de renseignements plus amples et d'éléments de jugement plus complets que les chefs d'Etat des puissances nucléaires. Il faut d'autant plus regretter que ces derniers attendent généralement d'avoir quitté ou d'être sur le point de quitter leurs hautes fonctions pour formuler publiquement certaines de leurs déclarations les plus importantes. C'est ainsi, que peu de déclarations ont pris autant d'autorité que celle du Président Eisenhower quand, dans son discours d'adieu, il a mis en garde ses compatriotes contre le danger que représente "l'acquisition, délibérée ou non, d'une influence injustifiée par le complexe militaro-industriel" et aussi contre le "risque que la politique de l'Etat puisse tomber dans la dépendance d'une élite scientifico-technologique".

Nous pensons qu'il en ira de même du diagnostic ci-après, prononcé il y a tout juste trois semaines dans son discours d'adieu par le Président Carter, trente-neuvième Président des Etats-Unis. Après avoir rappelé que la première bombe atomique est tombée sur Hiroshima il y a 35 ans et que, depuis lors, l'ombre du nuage atomique n'a cessé de flotter sur la terre, il a souligné ce qui suit :

"Notre esprit s'est accoutumé à cette situation, de même que nos yeux s'accoutument à l'obscurité au bout d'un certain temps.

Mais le risque d'une conflagration nucléaire n'a pas diminué. Le fait qu'elle ne se soit pas produite jusqu'ici n'est pour nous qu'un maigre réconfort : car une seule fois suffit.

Le risque s'accroît de plus en plus. Etant donné que les arsenaux des superpuissances se remplissent et se perfectionnent et que d'autres gouvernements se procurent ces armements, le déchaînement de cette force terrible du fait de la folie, du désespoir, de la rapacité ou d'une erreur de calcul n'est peut-être qu'une question de temps."

Nous sommes persuadés que le Comité du désarmement ne doit pas retarder l'adoption de dispositions efficaces pour entreprendre des négociations sur le désarmement nucléaire qui permettront la cessation de tous les essais d'armes nucléaires et la réalisation progressive des mesures concrètes spécifiées au paragraphe 50 du Document final. Au cours de la présente intervention, j'ai parlé d'un "cri d'impatience universelle". Si nous continuons de remettre indéfiniment à plus tard la réalisation des tâches prioritaires pour lesquelles le Comité a été créé, ce cri deviendra un "cri d'indignation universelle" car ce qui est en jeu - je le répète pour la énième fois - ce sont les intérêts vitaux de tous les peuples et le sort même de l'humanité. Comme l'Assemblée nous l'a recommandé expressément dans une des résolutions que j'ai

(M. García Robles, Mexique)

citées aujourd'hui, nous devrions cette année tenir largement compte des conclusions du rapport d'ensemble sur les armes nucléaires, dont je voudrais citer textuellement, en terminant mon intervention, les trois suivantes :

"Pour soutenir qu'il est possible de vivre à tout jamais avec les armes nucléaires, il faut que l'équilibre soit maintenu à tout moment, quels que soient les progrès techniques suscités par la course aux armements. La logique de l'équilibre suppose en outre que l'on puisse éviter toute défaillance, humaine ou technique, ce qui est impossible, comme le montrent les fausses alertes et les défaillances d'ordinateurs signalées de temps à autre. Tôt ou tard, l'un de ces incidents peut se transformer en un accident aux conséquences catastrophiques. C'est notamment pourquoi il n'est pas de garantie absolue de stabilité perpétuelle et nul ne devrait être autorisé à faire des déclarations apaisantes sur cette base...

Même si l'équilibre de la dissuasion était parfaitement stable, il existe de solides arguments moraux et politiques contre le maintien d'un système de sécurité fondé sur un tel équilibre. On ne peut admettre que certains Etats brandissent le spectre de l'anéantissement de la civilisation pour assurer leur sécurité. L'avenir de l'humanité sert ainsi de gage à la sécurité de quelques Etats dotés d'armes nucléaires, et surtout des deux superpuissances. On ne peut non plus admettre que se perpétue un système mondial qui joue sur le fait que certains Etats sont dotés d'armes nucléaires et que les autres n'en possèdent pas. Ce système est la source même de la prolifération des armes nucléaires et comporte donc les prémisses de sa propre destruction...

Tant que l'on comptera sur la dissuasion par la terreur nucléaire pour assurer la paix, l'avenir demeurera sombre, menaçant et tout aussi incertain que les hypothèses fragiles sur lesquelles il repose. Cette voie n'est heureusement pas la seule qui s'offre à l'humanité... La Charte des Nations Unies et les armes nucléaires datent de la même époque. La voie de l'avenir, c'est le respect intégral de la Charte et l'élimination des armes nucléaires."

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur García Robles pour sa déclaration et je lui exprime également ma reconnaissance pour les paroles, sans doute trop aimables, qu'il a eues à l'égard du Président.

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, en commençant aujourd'hui la session de 1981 du Comité du désarmement, nous devons jeter un regard en arrière sur deux années consécutives - les deux premières années de l'existence du Comité - au cours desquelles nous n'avons pas réussi à obtenir des résultats réels dans notre travail. Nous devons donc nous dire en toute sincérité qu'aujourd'hui, deux ans et demi après la première session extraordinaire consacrée au désarmement et un an et demi avant la convocation de la deuxième, notre tâche principale, doit consister à analyser les raisons de cet échec et essayer de trouver de nouvelles approches afin que nos efforts aboutissent à des progrès réels.

Il est vrai que l'année dernière, le Comité est parvenu à créer des groupes de travail dans quatre domaines de nos activités. La Suède participe et continuera de participer activement, pendant l'année en cours, aux efforts de ces groupes de travail. Cependant, il est essentiel, pour l'objectif réel de ces efforts, que nous soyons réalistes dans l'évaluation de ce qui peut être réalisé en matière de demande de négociations, en mettant particulièrement l'accent sur deux domaines hautement prioritaires que nous a confiés l'Assemblée générale des Nations Unies, à savoir l'élaboration d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et celle d'une convention sur les armes chimiques.

(Mme Thorsson, Suède)

Je n'essaierai pas de procéder aujourd'hui à une telle évaluation. Il sera plus approprié de le faire ultérieurement. Ce que je tiens à dire au début de mon intervention, c'est qu'en vérité ces deux domaines hautement prioritaires doivent rester, et restent, au centre de notre attention et de nos efforts pendant le temps dont nous disposons avant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. C'est eux également qui feront l'objet de la majeure partie de mon intervention d'aujourd'hui.

(L'orateur poursuit en français)

Monsieur le Président, avant de continuer, j'ai le grand plaisir, au nom de la délégation de la Suède, de vous féliciter d'avoir assumé la présidence de la première partie de cette session très importante. La compétence dont vous avez fait preuve au Comité pendant deux ans témoigne de votre riche expérience dans le domaine des relations internationales en tant que représentant d'une grande nation. Je suis certaine que votre façon habile d'exercer la présidence sera très fructueuse pour nos négociations.

(L'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, permettez-moi de développer pendant un moment quelques observations générales sur nos travaux avant de passer aux sujets principaux de mon intervention.

L'ordre du jour de la session de 1981 du Comité du désarmement paraît être très rempli. Il existe même un risque de le voir devenir surchargé. Je pense que pour la présente session, ainsi que pour les sessions futures, nous devons fixer des priorités rigoureuses et élaborer un programme de travail réalisable, peut-être pluriannuel, pour éviter de nous enliser simultanément dans un trop grand nombre de questions au sein d'un trop grand nombre de groupes de travail. Cela ne nous aiderait pas à obtenir des résultats dont nous avons désespérément un besoin de toute urgence. Bien entendu, nous nous rendons compte de l'intérêt que telles ou telles délégations portent à telles ou telles questions de désarmement, mais nous croyons néanmoins, et cela très fermement, que dans son rôle de négociation, le Comité doit concentrer ses efforts sur quelques questions strictement choisies, celles auxquelles l'Assemblée générale des Nations Unies a accordé la priorité la plus élevée en nous les confiant pour négociation, à savoir un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et une convention sur les armes chimiques, ainsi qu'un programme global de désarmement dont le Comité a été prié d'achever l'élaboration avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. S'il n'en était pas ainsi, nous craignons que la réputation du Comité en souffrirait et que le Comité et ses membres feraient l'objet de très sévères critiques, les moindres n'étant pas celles que nous entendrions en 1982, à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Monsieur le Président, j'ai insisté sur le mot négociation, parce que le Comité du désarmement est vraiment l'organisme multilatéral de négociation et parce que les deux superpuissances ont participé à la décision de créer le Comité à cette fin. Je reviendrai sur cet aspect vers la fin de mon intervention.

L'évolution constante de la situation dans le domaine nucléaire souligne la nécessité de conclure d'urgence un traité sur l'interdiction complète des essais, promis au monde depuis trop longtemps. Nous connaissons tous l'argument, que nous avons répété au point d'en être presque malades, que cette nécessité s'impose pour prévenir, ou du moins rendre plus difficile l'acquisition de la capacité en matière d'explosifs nucléaires, ou l'accroissement des capacités déjà existantes. Malgré cela, les superpuissances contestent presque ouvertement l'engagement légalement contraignant qu'elles ont pris d'élaborer un traité interdisant complètement les essais. Cela ne peut plus durer.

(lme Thorsson, Suède)

Les difficultés, pour ne pas dire plus, auxquelles s'est heurtée la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires - d'une importance particulière pour les travaux du Comité bien qu'il n'ait pas officiellement à s'en occuper - ont démontré ce que j'appellerai une impuissance dangereuse et à courte vue - ou peut-être un manque de volonté - de s'attaquer au problème de la prolifération des armes nucléaires. Le régime de non-prolifération s'est enlisé en raison de l'existence de politiques contradictoires dans et entre les Etats et groupes d'Etats. Certes nous pouvons espérer que le Traité sur la non-prolifération, malgré tous les défauts que présentent sa rédaction et son application, continuera à recevoir le solide appui de ses quelque 115 parties, mais il paraît évident que le problème réel que pose le régime de non-prolifération à l'extérieur et peut-être aussi à l'intérieur du Traité deviendra plus aigu chaque jour. Il est manifeste qu'il y a là des menaces qui, à défaut d'être plus vigoureusement et plus systématiquement contenues, risquent d'affaiblir la portée du Traité. Sa durée d'application sans prolongation est de 25 ans, de sorte qu'on peut considérer qu'il a déjà atteint la maturité. On serait donc probablement loin de faire preuve d'une hâte excessive en commençant dès maintenant à envisager l'avenir. Mais au lieu de tenter d'élaborer de nouveaux traités, nous devrions essayer de tirer parti de ceux qui existent afin de trouver un nouveau consensus en ce qui concerne tant les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire que la réduction et l'abolition des armes nucléaires.

Il est probable que les grosses difficultés que l'énergie nucléaire rencontre dans les domaines de la technologie, de l'environnement, de la sécurité et de l'économie réduiront quelque peu l'acuité des polémiques qui entourent la coopération nucléaire entre Etats. C'est dans ce sens que de nouveaux efforts pratiques sont en cours à l'AIEA et dans la préparation de la conférence sur l'énergie nucléaire qui se tiendra à Belgrade en 1983. Cette action multilatérale, combinée avec la conclusion d'accords bilatéraux, pourrait hâter quelque peu le développement de la coopération pacifique, l'un des aspects du problème, du moins pour la plupart des Etats, en créant un équilibre satisfaisant entre les efforts de non-prolifération et les engagements de coopération.

Toutefois, il y a des cas où l'accroissement des armements nucléaires semble prendre le pas sur tout souci de coopération nucléaire pacifique, des cas où l'on semble en fait se préoccuper moins de développer une industrie nucléaire pacifique que d'atteindre à une certaine capacité en matière d'explosifs nucléaires. Dans de tels cas, il faudrait ne ménager aucun effort pour décourager les Etats de s'engager dans une impasse en acquérant des armes nucléaires.

Il faut démontrer que la mystique des armes nucléaires, l'idée qu'une arme nucléaire peut accroître en quelque façon la sécurité d'un Etat est mensongère, que c'est là ce que j'ai déjà appelé la plus grande erreur de notre époque car, loin d'accroître la sécurité de qui que ce soit, elle a pour effet certain de la réduire pour tous.

Naturellement, là aussi, les puissances nucléaires doivent reconnaître qu'elles ont pour responsabilité particulière de donner l'exemple. Malheureusement rien n'indique qu'elles le feront. Il serait plus exact de dire qu'à cet égard elles cultivent l'irresponsabilité.

Permettez-moi de citer deux exemples.

Des révélations tragiques ont été faites récemment concernant le système d'alerte et de protection contre les armes nucléaires qu'a établi une superpuissance.

Selon un rapport déposé au Congrès des Etats-Unis en octobre 1980, il y a eu, en 18 mois, 147 fausses alertes qui ont été suffisamment graves pour provoquer des recherches sur le point de savoir s'il s'agissait ou non d'une attaque possible par armes nucléaires.

(Mme Thorsson, Suède)

Quatre autres alertes, dont deux n'avaient pas été divulguées précédemment, ont été considérées comme plus graves encore, au point qu'on a renforcé l'état d'alerte des équipages des bombardiers B-52 et des unités de missiles balistiques intercontinentaux.

Enfin, il y a eu 3 703 alertes de moindre importance, essentiellement causées par des perturbations atmosphériques, en d'autres termes, par des orages et des éclairs. Je pense que de telles "perturbations atmosphériques" continueront de se produire autour des systèmes de surveillance. La survie de l'homme doit-elle dépendre de phénomènes naturels, de défaillances technologiques ou humaines de cette nature ? Comment les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient-ils faire face à cette responsabilité ?

Un autre rapport récent, également cité dans la presse des Etats-Unis, nous apprend qu'il y a eu au moins 27 accidents, dits "Broken Arrows", concernant les armes nucléaires américaines. On a dit que l'un d'eux n'a laissé intact qu'un seul dispositif de contrôle sur les six qui devaient empêcher l'explosion, au-dessus du territoire des Etats-Unis, d'une bombe nucléaire de 24 mégatonnes, 1 800 fois plus puissante que celle d'Hiroshima de 1945. On ajoutait, dans le même contexte, que 10 autres accidents se seraient produits sur le territoire d'autres Etats.

Outre tout cela, l'inquiétude s'accroît en raison de l'augmentation récente des cas de leucémie résultant de l'exposition aux essais d'armes nucléaires qui ont eu lieu aux Etats-Unis dans les années 50.

Il se peut que certaines de ces informations soient exagérées ou tendancieuses et, comme toujours, elles sont sans contrepartie. Mais il n'y a guère de raison de croire que les mêmes fausses alertes, accidents et expositions ne se produisent pas aussi, à un moindre degré, dans les autres Etats dotés d'armes nucléaires.

Une arme qui, même en temps de paix, fait courir de tels dangers à la population d'un pays et à celle d'autres pays devrait manifestement être déjà déclarée inacceptable pour ces seules raisons, sans parler des terribles conséquences qu'elle aurait pour tout le monde si elle était utilisée en temps de guerre. On se préoccupe beaucoup des dangers d'ordre écologique et autres que présente l'énergie nucléaire. Des révélations récentes amèneront peut-être tout le monde à penser que les dangers des armes nucléaires, même en temps de paix, sont si graves qu'on ne peut les envisager.

On nous dira probablement que ces affirmations alarmistes sont entièrement dénuées de fondement, que les moyens de gestion et de contrôle seront améliorés, etc. Mais le fait essentiel demeure que l'arme dont nous parlons peut en quelques minutes atteindre n'importe quel coin du globe, que quelques exemplaires de cette arme peuvent anéantir en quelques secondes la civilisation qui est la nôtre. De telles armes ne pourront jamais être maniées et contrôlées en toute sécurité, elles doivent tout simplement être abolies.

Or, au lieu de choisir une voie commune de responsabilité et de raison, les superpuissances et, dans une certaine mesure, les moins grandes puissances nucléaires, semblent vouloir persister dans la voie de l'annihilation mutuelle et générale.

Déjà l'année dernière SALT II s'est trouvé dans une situation difficile pour diverses raisons intérieures et extérieures. Aujourd'hui il est presque impossible de prédire le sort qui lui est réservé.

(Mme Thorsson, Suède)

Des voix puissantes se sont élevées récemment pour demander que ces huit années de négociations soient laissées de côté et qu'on en revienne à la vaine tentative d'obtenir cette supériorité nucléaire inaccessible et trompeuse, au lieu d'une parité ou équivalence des forces qui, elle, est possible. De nouveaux systèmes d'armes, des projets d'une complexité et d'un coût dépassant l'imagination, mais d'une utilité militaire douteuse sont déjà à un stade très avancé et sont prêts à être mis en oeuvre. L'ère des missiles balistiques intercontinentaux mobiles et des nouveaux missiles antimissiles basés au sol ou dans l'espace ne serait pas loin si on laissait se dérouler cette nouvelle phase de la course aux armements. Rares sont les experts qui ne voient pas dans ces politiques une grave menace à la stabilité. Si l'ère nucléaire a eu une caractéristique constante, c'est bien que toute mesure entraîne des contre-mesures, ad infinitum, ou du moins jusqu'au moment où les armes entrent en jeu.

C'est pourquoi nous demandons aujourd'hui aux superpuissances d'arrêter une nouvelle et vaine campagne d'armements, de trouver le moyen de mener à bonne fin l'accord SALT II dont la négociation a été si laborieuse et, à partir de là, de négocier de nouvelles réductions des armements nucléaires.

A cet effet des entretiens préparatoires ont commencé en octobre dernier en Europe en ce qui concerne les armes nucléaires tactiques. Il s'agit ici d'une occasion trop belle pour qu'on la néglige, mais des doutes sérieux semblent justifiés. Plus d'une année s'est déjà écoulée depuis que l'OTAN a décidé de poursuivre la course qualitative aux armements en se dotant de 572 missiles Pershing II et de missiles de croisière; c'est ce que l'on appelle par euphémisme une "modernisation". Leur déploiement semble avoir été quelque peu retardé, mais il paraît de plus en plus proche. Le programme soviétique des SS-20, qui a précédé la décision de l'OTAN et qui accuse la même tendance, est déjà très avancé. Au rythme où les négociations progressent, il y a toutes chances pour qu'elles ne servent jamais à rien d'autre qu'à masquer un échec et pour que l'accord auquel elles pourraient éventuellement aboutir, ne fasse qu'entériner des décisions militaires déjà prises et ne rende la vie en Europe encore plus dangereuse.

Il va sans dire que des accords de limitation ou de réduction doivent aller de pair avec une retenue mutuelle dans la politique étrangère générale des superpuissances et un respect rigoureux de toutes les normes du comportement international. De graves violations de ces normes dans un passé récent et la persistance d'une politique de puissance ruinent la confiance qui doit servir de base à la limitation et à la réduction des armements.

Pour qu'il soit possible de réaliser le vœu qu'ont exprimé tous les Etats, y compris les superpuissances, à la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, de voir s'engager des négociations sérieuses sur les questions nucléaires au sein du Comité, il faut naturellement que certaines conditions soient remplies, qui devraient l'être depuis longtemps. Comme nous l'avons maintes fois souligné, aucune mesure ne pourrait contribuer d'une façon plus décisive à l'arrêt de la course aux armements nucléaires que l'adhésion de tous les Etats à un traité d'interdiction complète des essais. Ce n'est pas là une panacée absolue, mais l'importance intrinsèque et symbolique en serait considérable.

Nous n'avons aucune idée de la position adoptée aujourd'hui par les parties aux négociations trilatérales concernant l'interdiction complète des essais. Mais nous savons ce qu'elle était l'été dernier, et c'est loin d'être rassurant.

(Mme Thorsson, Suède)

En supposant que les problèmes restants de vérification puissent être résolus - hypothèse bien fragile car ils paraissent avoir été fortement politisés - on nous dit que les négociations tripartites viseraient non pas à la conclusion d'un traité de durée illimitée, comme ces trois puissances s'y étaient engagées à Moscou, en 1963, et de nouveau en 1968 dans le dixième alinéa du préambule du Traité sur la non-prolifération, mais à celle d'un accord d'une durée de trois années seulement.

Dans mon intervention devant la Première Commission de l'Assemblée générale, en automne dernier, j'ai exprimé des doutes au sujet d'un traité aussi limité. Il est probable qu'il resterait limité surtout pour les trois parties originelles et qu'il ne servirait donc pas à promouvoir une adhésion à l'échelle mondiale dont le besoin se fait tellement sentir pour prévenir efficacement une prolifération horizontale. Il pourrait bien bloquer des négociations multilatérales sur l'interdiction complète et à tout jamais des essais répondant à l'engagement pris en 1963 et confirmé en 1968, et il aurait, par conséquent, un effet défavorable sur les efforts que nous faisons en commun au sein du Comité du désarmement pour réaliser un système international de vérification. Tout cela préoccupe peut-être peu les trois Etats parties aux négociations, mais c'est certainement inacceptable pour les autres Etats non dotés d'armes nucléaires.

En pratique, un traité portant pour trois ans interdiction complète des essais ne serait pas un traité répondant à l'engagement pris en 1963 : ce serait un simple moratoire des essais nucléaires. Si nous l'adoptons, je pense que nous devrions tous le considérer comme tel dans un esprit positif. Avec un moratoire de trois ans, les problèmes restants de vérification entre les trois Etats parties ne seraient pas d'une urgence immédiate et pourraient fort bien être résolus pendant la durée du moratoire. Bien entendu, on nous a répété ad nauseam qu'un traité d'interdiction complète des essais, ou un moratoire, ne peut actuellement faire l'objet d'une vérification appropriée uniquement par des moyens nationaux. Mais je pense que nous avons pu démontrer d'une manière satisfaisante que la probabilité d'une détection d'essais nucléaires clandestins est très haute. Le danger de perdre la face et la crédibilité constituerait sans aucun doute une dissuasion suffisante. Nous sommes naturellement conscients que des soupçons de violations possibles des accords ou des protocoles existants de désarmement en matière d'armes biologiques et chimiques ont renforcé les arguments en faveur des mesures adéquates de vérification à prévoir dans tout accord, y compris dans un traité d'interdiction complète des essais. Toutefois, nous sommes convaincus que les moyens de vérification actuellement existants pour les essais nucléaires sont tout à fait suffisants pour surveiller le respect d'un moratoire de trois ans.

Outre la poursuite des négociations tripartites, cette période devrait aussi être pleinement utilisée pour intensifier les négociations multilatérales au sein de notre Comité notamment sur tous les aspects d'un système international de vérification. Naturellement, ces négociations parallèles auraient pour objet, comme par le passé, la conclusion le plus tôt possible d'un traité interdisant tous les essais nucléaires dans tous les milieux et à tout jamais. La session de l'année dernière et, dans une grande mesure, la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération, ont été marquées par une lamentable bataille de procédure, qui s'est répétée à la trente-cinquième Assemblée générale des Nations Unies, sur le point de savoir si le Comité du désarmement devait ou non créer un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Permettez-moi simplement d'exprimer aujourd'hui le ferme espoir que ce groupe sera maintenant créé sans plus de retard ni

(Mme Thorsson, Suède)

de manoeuvres dilatoires de la part de certaines des puissances nucléaires. Les arguments que celles-ci invoquent pour s'y opposer - dans la mesure où elles en trouvent - ne sont pas convaincants et, considérés dans une perspective historique, leur crédibilité dans le contexte actuel est très faible. Nous devons simplement éviter la répétition des faits regrettables auxquels a donné lieu l'année dernière l'examen par le Comité de certaines questions de procédure, dont précisément celle-ci. Je propose donc formellement que le Comité du désarmement crée, au début de la session de 1981, un groupe de travail chargé des négociations multilatérales concernant un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il existe évidemment une relation étroite entre la retenue en matière d'armes nucléaires qu'impose aux superpuissances l'article VI du TNP, l'interdiction complète des essais nucléaires et la non-prolifération. Mais il est certainement correct en principe, comme certains le soutiennent, que la non-prolifération est souhaitable et justifiée en soi, étant donné que, comme je viens de le dire, les armes nucléaires n'accroissent la sécurité de personne.

Il est exact aussi que la course aux armements n'est qu'en partie alimentée par le fait des essais nucléaires et qu'elle dépend des divers progrès technologiques.

Mais, sur le plan politique et moral, il n'en est pas moins correct de souligner l'immense importance d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et de la pleine application de l'article VI du TNP pour promouvoir la non-prolifération et, d'une manière générale, les limitations en matière militaire et d'armements. D'importantes mesures prises à cet effet par les puissances nucléaires donneraient une formidable impulsion à cet égard. Bien entendu, la course aux armements elle-même doit cesser. Ce n'est pas par le gaspillage d'immenses ressources financières et techniques consacrées au renforcement constant de moyens militaires de toutes sortes que pourront être résolus les problèmes qui se poseront au monde et aux superpuissances elles-mêmes dans les années à venir, dans des domaines tels que l'environnement, les ressources naturelles, la nutrition et la démographie. Modifier cette orientation insensée, telle est la véritable tâche qui s'impose aux grandes puissances que nous, les petites, nous ne pouvons qu'encourager par tous les moyens dont nous disposons.

Monsieur le Président, la situation semble aussi évoluer d'une manière inquiétante dans un autre domaine hautement prioritaire des travaux du Comité du désarmement, à savoir l'interdiction des armes chimiques qui ne le cède en importance qu'à l'interdiction complète des essais nucléaires. Des déclarations ont été faites et des décisions préliminaires ont été prises dernièrement qui semblent mettre en péril les progrès qui ont pu être réalisés au cours de plus de dix années de négociations ardues, et rendre possible une nouvelle poussée du réarmement chimique. On dit notamment que des armes chimiques auraient été utilisées dans des guerres récentes et dans certaines opérations militaires en diverses régions du monde. On parle aussi de décisions préliminaires concernant la fabrication de nouvelles générations d'armes chimiques et du stockage possible de telles armes. Tout cela indiquerait une plus grande acceptation implicite de l'emploi des armes chimiques et risquerait de porter gravement atteinte au Protocole de Genève de 1925.

Il va sans dire que le Comité du désarmement devra employer toute la volonté et la force dont il dispose à soutenir les efforts qui s'opposent à pareille évolution.

Et il faut qu'il le fasse dès maintenant. Nous en avons les moyens. Remettons-nous donc au travail.

(Mme Thorsson, Suède)

A l'occasion de ma dernière intervention devant le Comité, le 10 juillet 1980, je me suis félicitée du fait qu'il lui soit enfin possible de préparer la négociation d'une convention sur l'interdiction des armes chimiques. La délégation suédoise considère que les travaux du Groupe de travail spécial créé à cette fin ont été jusqu'à présent constructifs et fructueux. Tels qu'ils apparaissent dans le rapport du Comité, les débats du Groupe de travail ont confirmé de nouveau que l'on reconnaît d'une manière générale l'urgente nécessité de négocier et d'élaborer une convention multilatérale sur l'interdiction complète et effective des armes chimiques. Les résultats atteints par le Groupe de travail montrent qu'il est possible de poursuivre, au sein du Comité du désarmement, des négociations concrètes sur une question très importante et d'une grande complexité technique et politique. Bien qu'ayant un mandat assez ambigu, le Groupe de travail a réussi - grâce à l'approche sérieuse qu'ont adoptée les délégations participantes - à définir les domaines de convergence et ceux où des divergences subsistent. La tâche qu'il a accomplie montre clairement qu'un tel Groupe de travail spécial est la structure la plus appropriée pour nos négociations sur une convention interdisant les armes chimiques.

Dans la résolution 35/144 B, adoptée par consensus lors de la trente-cinquième Assemblée générale, le Comité du désarmement est prié instamment de poursuivre, dès le début de sa session de 1981, les négociations concernant une convention multilatérale sur les armes chimiques. Ma délégation juge très important de créer maintenant, dès le début de notre session, un Groupe de travail spécial afin de poursuivre les travaux déjà entrepris et de les faire progresser. Etant donné qu'il y a accord général sur l'urgente nécessité d'élaborer une convention véritablement multilatérale sur les armes chimiques, nous avons le ferme espoir qu'il sera possible de parvenir sans trop de retard à un accord sur un mandat approprié. Sans nous engager à cet égard, nous croyons qu'il serait possible d'y déclarer tout simplement que le Groupe de travail poursuivra les négociations relatives à une convention multilatérale sur les armes chimiques. Une formule analogue a été employée dans la résolution de l'Assemblée générale que je viens de mentionner.

La première tâche du Groupe de travail sera d'organiser ses propres travaux. Nous étudierons sans parti pris les idées qui ont déjà été avancées par certaines délégations, et nous avons nous-mêmes l'intention d'exposer en temps opportun des vues précises à cet égard. Toutefois, je voudrais dire à ce sujet que nos futurs travaux devraient être organisés de façon à éviter la répétition de discussions qui ont déjà abouti à un accord. Le Groupe de travail spécial créé en 1980 a déblayé le terrain pour de nouveaux progrès en 1981, et si nous tenons pleinement compte de son rapport, nous reprendrons nos travaux au point où nous les avons laissés l'année dernière.

En 1980, le Groupe de travail avait décidé d'organiser son travail sous trois rubriques générales, à savoir "Portée", "Vérification" et "Questions diverses". La délégation suédoise a fait connaître ses vues sur tous ces aspects. Toutefois, je voudrais maintenant dire quelques mots au sujet de la portée. Il semble que tous les membres du Comité s'accordent à reconnaître qu'une interdiction effective suppose une portée générale. Au cours des discussions de l'année dernière, la délégation suédoise a expliqué ce qu'elle entendait par interdiction complète, et nous avons introduit dans ce contexte la notion de "capacité de guerre chimique". Cette notion, définie dans le document CD/97, a trouvé un large appui au Comité, ce qui nous encourage à la développer. Bien qu'au cours des discussions de l'année dernière, toutes les délégations

(Ilse Thorsson, Suède)

n'aient pas jugé acceptable cette expression telle quelle, nous pensons que notre approche est conforme à la direction générale des débats qui ont eu lieu jusqu'ici. Le rapport du Groupe de travail spécial énumère quelques-unes des activités et des produits spécifiques à interdire dans une convention sur les armes chimiques. Pour donner à celle-ci une portée véritablement générale, nous croyons absolument indispensable qu'elle vise une large gamme d'activités nécessaires à la guerre chimique, y compris la planification, l'organisation et la formation, dans la mesure où elles ont pour objet l'emploi d'armes chimiques. Une convention qui n'interdirait pas ces activités n'empêcherait pas les parties de prévoir, d'organiser et de former des unités militaires pour l'emploi des armes de guerre chimique. L'acquisition matérielle d'armes chimiques; y compris des agents de guerre chimique, peuvent ne demander qu'un temps relativement court. En fait, ces agents pourraient même être prélevés sur la production industrielle civile de produits chimiques toxiques..

Afin de préciser ces idées, la délégation suédoise présentera sous peu un autre document de travail sur la question. Ce que je dis aujourd'hui servira d'introduction à ce document de travail.

Monsieur le Président, le Comité ne devrait permettre à personne de se livrer à des manœuvres dilatoires pour empêcher ou retarder le travail urgent qui s'impose dans ce domaine. Je demande instamment que l'on reprenne, dès le début de la présente session, par la création d'un groupe de travail ayant un mandat approprié, les travaux commencés en 1980.

Je voudrais relier la dernière partie de mon intervention à ce que j'ai dit au début en développant d'autres idées concernant la situation difficile dans laquelle nous nous trouvons actuellement.

Le moment présent, alors que vient de s'ouvrir la session de 1981 du Comité, est marqué par des incertitudes et des avertissements.

Certains événements récents font qu'il nous est encore plus difficile de voir clairement l'avenir, de comprendre les réalités actuelles, en fonction de ce que nous avons à faire et de ce que nous devons nous efforcer de modifier.

Nous assistons à des changements dans le domaine des armes nucléaires, conséquence de nouveaux et gigantesques bonds en avant de la technologie militaire. Tout au moins pour la première partie de la présente décennie absolument cruciale, ce sont là des présages extrêmement menaçants. Nous devons nous demander si ces faits sont irréversibles et, si oui, où ils risquent de nous conduire.

Ne perdons pas de vue que dans le monde tous ceux qui ont moins de 45 ans n'ont pas ou n'ont que de très vagues souvenirs d'Hiroshima et de ses réalités. Est-ce là l'une des raisons pour lesquelles l'étude récente de l'Organisation des Nations Unies sur les armes nucléaires a presque disparu du débat public, et même du débat au niveau officiel ? Je pense qu'il est de la plus grande importance de faire en sorte que les conclusions de cette étude restent intensément présentes à l'esprit du public, malgré le fait, ou plutôt en particulier parce que les Etats dotés d'armes nucléaires ont boycotté le groupe d'experts qui a produit ce rapport, parce qu'ils n'ont pas participé à ses travaux et qu'ils n'ont pas mis à sa disposition la documentation indispensable.

Heureusement, le groupe d'experts a pu surmonter les obstacles dressés par les Etats dotés d'armes nucléaires et présenter ses conclusions en s'appuyant sur de multiples éléments de fait.

(Mme Thorsson, Suède)

Nous savons, grâce à cette étude et à d'autres sources, que les arsenaux nucléaires des superpuissances représentent plusieurs fois ce qui serait nécessaire pour qu'ils répondent effectivement à leur but déclaré de dissuasion. Avec la diversification technologique des armes nucléaires, il est de plus en plus difficile de soutenir que l'"équilibre de la terreur" est un moyen efficace de maintenir la paix. Le risque augmente de voir le cours des événements échapper à tout contrôle. Il est particulièrement inquiétant que les nouveaux systèmes de vecteurs permettent "d'utiliser" les armes nucléaires de la même façon que les autres armes, ce qui conduit à l'idée funeste qu'une guerre nucléaire pourrait être menée et gagnée. L'étude montre au contraire, qu'il ne peut y avoir de vainqueur dans une guerre nucléaire et que les effets primaires et secondaires en seraient catastrophiques pour tous les pays du monde. L'idée qu'il serait possible de garder le contrôle d'une guerre nucléaire est irréaliste. Cela signifie, sur le plan politique, que les superpuissances gardent insolemment en otage les peuples du monde en raison de ce qu'ils considèrent comme leurs propres besoins en matière de sécurité. Mais l'étude montre qu'un système fondé sur l'équilibre précaire de la dissuasion nucléaire ne peut jamais constituer une solution fiable à long terme pour ce qui est de la sécurité internationale.

En outre, dans l'atmosphère lugubre où nous vivons et travaillons, il est au moins encourageant de savoir qu'on divers pays des groupes de médecins dévoués sont décidés à montrer à l'opinion publique mondiale les effets physiologiques d'une guerre nucléaire, autrement dit les horreurs incroyables de la souffrance humaine qu'elle provoquerait. Il faudrait que ces informations indispensables soient données aux citoyens de tous les pays pour qu'ils puissent pousser un cri de protestation irrésistible : Plus jamais d'Hiroshima ! Et pourtant, il y a de graves personnages, en Orient et en Occident, qui, de leurs bureaux et de leurs ordinateurs, prêchent l'évangile de la guerre nucléaire limitée que l'on pourrait mener et gagner. Honte à leur aveuglement et à leurs théories inhumaines !

Les réalités d'aujourd'hui nous montrent que, malgré ce que le bon sens et un degré normal de perspicacité devraient inspirer à ceux qui s'estiment grands et puissants, nous n'assisterons, dans un avenir prévisible, à l'abandon des armes. Pour les premières années de cette décennie, on prévoit encore la poursuite de la course aux armements, un nouvel accroissement des dépenses militaires au-delà du chiffre immonde de 500 milliards de dollars par an, et de nouveaux bonds en avant des technologies militaires.

Le nouveau Secrétaire à la défense de l'une des superpuissances a dit il y a moins de deux semaines :

"Je suis profondément conscient de la nécessité d'accroître grandement la puissance militaire de mon pays."

Cela m'amène à exprimer l'avis malheureusement réaliste que, dans les premières années 80, malgré la prochaine deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies qui sera consacrée au désarmement en 1982, il n'y a guère de raisons d'espérer la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète et à tout jamais des essais nucléaires, la cessation de la course aux armements nucléaires, une convention interdisant la fabrication et le stockage des armes chimiques, et le début d'un processus de désarmement.

Et nous ne devons pas oublier, Monsieur le Président, que le temps, facteur crucial, ne travaille pas pour nous. Plus les négociations et les accords sont retardés, plus ils ont tendance à devenir difficiles.

(Mme Thorsson, Suède)

Nous parlons souvent du besoin, de la nécessité même, d'avoir une opinion publique de plus en plus large qui s'engage dans le combat pour la paix et la survie. Mais nous ne faisons pas grand-chose pour que les citoyens intéressés puissent dialoguer avec nous. Le débat armement-désarmement porte sur des faits et des chiffres qui dépassent évidemment ce qu'ils peuvent facilement saisir. Qui peut avoir une idée précise de la situation actuelle dans laquelle les stocks mondiaux d'armes nucléaires correspondent à 1 300 000 bombes d'Hiroshima ? Reconnaissons en outre que le langage lui-même, avec la puissance formidable qu'il a sur l'esprit humain, ainsi que sur la prise des décisions, se trouve corrompu par l'emploi de nombreux euphémismes qui sont entrés dans le vocabulaire de la communauté des armements, tels que bonus-kills (bonis d'extermination) et mega-death (mégamorts). Cela a pour effet de jeter de la poudre aux yeux des gens. Tout le monde sait ce qu'est un canon ou un fusil, mais on peut se demander ce que les gens savent, en général, au sujet d'une "mininuke" ou d'un MIRV, d'un Honest John ou d'un Fat Boy ?

En outre, cette évolution est en partie due à la méthode même du désarmement, qui a été adoptée à toutes fins en l'absence d'un désarmement général et complet : la méthode du coup par coup. Comme nous le savons tous, les négociations sur le désarmement s'engagent ainsi nécessairement sur des questions hautement techniques, ce qui tend malheureusement à obscurcir l'objet même de tout le processus. Mais nous devons toujours garder présent à l'esprit l'idée que le désarmement est trop important pour qu'on s'en remette uniquement aux experts et aux gouvernements. Nous devons pouvoir communiquer avec les gens dans un langage qui leur soit accessible, afin d'obtenir leur soutien indispensable et de connaître les résultats qu'ils exigent.

Pour rendre d'une manière décisive le public plus conscient des "dangers actuels", il faudrait naturellement qu'intervienne bientôt un changement radical des modes de penser, des attitudes, des valeurs, des décisions et des actes. Dans le débat international, on dit souvent que les nations et les gouvernements devraient faire preuve de volonté politique, pour atteindre des résultats dans la tâche ingrate que constituent les négociations sur le désarmement qui durent depuis des décennies. L'idée est sans doute exacte mais elle est maintenant quelque peu dépassée. C'est d'un autre changement radical qu'on a besoin. Ce qui est nécessaire maintenant, c'est une expression claire de la volonté politique des peuples, qui obligerait en fait les gouvernements à mobiliser leur volonté politique, pour s'engager résolument dans la voie d'un désarmement réel et authentique.

Ce n'est pas là pure rhétorique, bien que j'aie parfois le sentiment que les mots dont nous nous servons perdent toute signification réelle. Si nous devons, dans une perspective à moyen ou à long terme, survivre aux conséquences de nos propres actions, il faut que ces mots usés retrouvent leur vraie et très concrète signification.

Plus de deux années et demies se sont écoulées depuis la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Que s'est-il passé depuis lors ? Quels sont, les paragraphes du programme d'action figurant dans le Document final qui ont été mis en oeuvre ? Moins d'un an et demi nous sépare de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. De quoi le Comité du désarmement pourra-t-il alors rendre compte ? De progrès réels dans les négociations multilatérales sur les questions hautement prioritaires qui nous ont été confiées ? Ou simplement du fait que des forces sur lesquelles nous ne pouvons rien nous ont empêchés de mener de telles négociations multilatérales ?

(Mme Thorsson, Suède)

Il est grand temps de choisir. L'heure du jugement dernier s'est de nouveau rapprochée. Cela signifie-t-il que nous nous sommes montrés incapables d'arrêter ce qui doit être arrêté ?

Je me suis déjà demandé, dans la présente intervention, de quelles critiques acerbes nous accablerez la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement si nous n'obtenons pas de meilleurs résultats. L'Assemblée générale se rappellera peut-être alors l'apostrophe fameuse qu'Oliver Cromwell adressait au Parlement croupion en 1653 : "Faites place à de meilleurs hommes!" Mais j'espère bien que non. J'espère bien que, confrontés à ce qui paraît parfois être l'impossible, nous ne renoncerons pas, que nous ne capitulerons pas devant les forces qui continuent à dresser des obstacles sur notre chemin. Je crois que nous sommes tous d'accord pour essayer encore et encore de trouver de nouveaux moyens et de nouvelles approches.

Voici le message qui devrait nous guider : quatre pour cent des dépenses militaires mondiales, l'équivalent des ressources actuellement utilisées pendant moins de deux semaines à des fins militaires, supprimeraient les pires conséquences de la pauvreté de masse et rendraient l'avenir plus brillant pour les enfants de la Terre.

LE PRÉSIDENT (France) : Je remercie Madame Thorsson de sa déclaration et des mots aimables qu'elle a eus pour le Président.

Je constate que nous ne pouvons plus à cette heure-ci poursuivre l'audition des deux orateurs qui restent inscrits sur notre liste pour la présente séance plénière. Je vous propose, donc, de suspendre cette séance et de la reprendre à trois heures et demie.

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue à 13 heures; elle est reprise à 15 h 45.

M. SPERANZA (Italie) : Monsieur le Président, Au début de la dernière session du Comité du désarmement, la majorité des délégations ici représentées avait constaté la sérieuse détérioration de la situation internationale, les graves répercussions sur le processus de détente, et, par conséquent, les difficultés accrues de mener à bien des négociations visant à la limitation des armements et au désarmement.

Aujourd'hui, un an après, il serait difficile de trouver des motifs qui permettent des constatations plus encourageantes : l'occupation de l'Afghanistan se poursuit et d'autres conflits et d'autres tensions sont venus s'ajouter à cette crise, dans différentes régions du monde, offrant ainsi un terrain fertile à l'accélération de la course aux armements. Si le climat politique dans lequel reprennent les travaux du Comité du désarmement n'est pas en soi propice à nos efforts, il les rend néanmoins encore plus nécessaires et urgents. Les événements que j'ai mentionnés ont ébranlé la confiance entre les Etats, qui constitue le fondement de toute négociation susceptible d'être couronnée de succès. C'est cette confiance qu'il faut restaurer par des actes concluants qui témoignent de la volonté, de tous les Etats, de coexister pacifiquement dans le respect des engagements internationaux et des obligations de la Charte des Nations Unies.

(M. Speranza, Italie)

C'est la tâche à laquelle s'emploie la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, dans le cadre géographique qui est le sien. A ce sujet, je voudrais rappeler l'initiative, à laquelle participe l'Italie, visant à définir, dans le cadre de progrès équilibrés du processus de la CSCE, les termes d'un mandat de convocation d'une Conférence du désarmement en Europe. Cette Conférence devrait prévoir lors d'une première phase, la négociation de mesures de confiance s'appliquant à l'ensemble du continent européen, depuis l'Atlantique jusqu'à l'Oural. Ces mesures, qui devront être significatives sur le plan militaire et contraignantes, seraient accompagnées de dispositions susceptibles de garantir une vérification adéquate des engagements souscrits. De cette façon, la voie pourrait être ouverte à d'ultérieures mesures de contrôle des armements et de désarmement.

Dans ce même but, l'Italie travaille à la réalisation de résultats concrets à la Conférence de Vienne pour aboutir à des réductions mutuelles et équilibrées des forces en Europe centrale ainsi qu'à des mesures associées, destinées à renforcer la confiance, la sécurité et la stabilité de l'Europe entière.

Sur un plan plus général, l'Italie exprime le souhait que le processus SALT portant sur le contrôle et la limitation des armements stratégiques des deux grandes puissances nucléaires se poursuive. Elle a noté avec satisfaction l'ouverture à Genève, à l'automne dernier, de pourparlers préliminaires entre les Etats-Unis et l'Union soviétique visant à ramener au niveau le plus bas possible les forces nucléaires de théâtre à longue portée; elle réaffirme sa volonté d'apporter sa contribution en faveur de la poursuite et du succès de ces pourparlers.

Monsieur le Président, l'Assemblée générale des Nations Unies, dont les délibérations inspirent nos travaux, a adopté, à sa 35^{ème} session, la résolution 35/47 relative à la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui doit se tenir en 1982. Les travaux de ce Comité sont donc destinés à se dérouler dans la perspective de cette échéance. Etant donné la complexité de la tâche que nous devons accomplir, nous n'aurons pas trop de 18 mois pour créer un climat propice au succès de cette deuxième session extraordinaire.

Pour que ce but soit atteint, tous les Etats doivent s'efforcer de remplir scrupuleusement une condition préalable, à savoir éviter que la paix et la sécurité souffrent de nouvelles atteintes par l'usage ou la menace d'usage de la force dans les relations internationales.

L'issue de cette session extraordinaire dépendra aussi de l'efficacité et de la promptitude avec lesquelles le Comité du désarmement saura faire progresser les dossiers qui relèvent de sa compétence. En tant que seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement, il est en effet un élément clé du mécanisme créé lors de la première session extraordinaire. C'est au Comité qu'a été confiée la responsabilité principale de l'application du Programme d'action contenu dans la Section III du Document final.

(ii. Speranza, Italie)

Si en 1982 le produit de quatre années de discussions et de travaux au sein de ce Comité devrait être qualifié d'insatisfaisant, la crédibilité même de cet organe ainsi que celle du système établi en 1978 pour promouvoir le désarmement dans le monde pourraient en souffrir.

Le ralentissement de l'impulsion donnée par la première session extraordinaire et les sentiments de frustration et d'insécurité qui en résulteraient inévitablement, risqueraient de relancer la course aux armements et de multiplier les risques de conflits.

C'est en gardant cette perspective à l'esprit, et en tenant compte des contraintes de temps qu'elle comporte, que ce Comité devrait - à mon avis - se préparer à affronter les problèmes qui surgiront tant sur le plan procédural que sur le plan substantiel. Le critère qui doit inspirer nos travaux devrait être celui de la continuité et de la gradation : il s'agit, notamment, de construire sur la base de ce qui a été déjà réalisé par le passé. Il devrait être ainsi possible de reprendre, dès le début, des discussions constructives sur les points à l'ordre du jour pour lesquels le stade de la négociation concrète avait déjà pu être atteint. Je me réfère, notamment, aux questions pour lesquelles avaient été établis lors de la dernière session, quatre groupes de travail spéciaux, dont les résultats sont, dans l'ensemble, appréciables.

Pour ma part, je souhaiterais formuler dès maintenant quelques réflexions sur un certain nombre de ces questions.

Dans le domaine de l'interdiction et de la destruction des armes chimiques, le travail important accompli l'année dernière - travail dont l'Assemblée générale a d'ailleurs pris note avec satisfaction - doit constituer le point de départ pour renouer les fils de la négociation pendant la session actuelle. Les problèmes pour lesquels une convergence de vues s'est manifestée et ceux pour lesquels des divergences plus ou moins accentuées restent à aplanir ont été cernés avec suffisamment de clarté. Le Comité paraît donc en mesure de pouvoir exercer pleinement le rôle qui est le sien, à savoir négocier une convention multilatérale. L'expérience de l'année dernière a montré que la poursuite des conversations bilatérales entre les Etats-Unis et l'Union soviétique - que nous souhaitons voir aboutir rapidement - et le déroulement parallèle d'une négociation multilatérale, non seulement ne sont pas incompatibles mais peuvent se révéler mutuellement bénéfiques.

Les progrès accomplis, tant sur le plan multilatéral que bilatéral, en ce qui concerne le point crucial de la vérification, laissent espérer qu'une conclusion positive n'est désormais plus hors d'atteinte. L'Italie est convaincue qu'un système efficace en matière de vérification peut être basé sur une série de mesures raisonnables et acceptables par tous les Etats; l'accord à propos de l'inclusion, dans certains cas, d'"inspections sur place" représente à ce sujet un progrès important.

La vérification de l'usage qui aurait pu être fait d'armes chimiques constitue un aspect essentiel de la question des vérifications dans son ensemble. Consciente de

(II. Speranza, Italie)

la nécessité d'établir, d'ores et déjà, une forme de procédure internationale surtout dans une conjoncture qui exige un renforcement de la confiance mutuelle - l'Italie a fermement appuyé la résolution 35/144 C approuvée par la 35ème Assemblée générale des Nations Unies. Cette résolution, en confiant au Secrétaire général la tâche de mener une enquête à propos des rumeurs relatives à l'usage d'armes chimiques dans certaines régions du globe, poursuit le double objectif de renforcer le Protocole de Genève de 1925, en comblant certaines lacunes, et de contribuer à améliorer le climat de confiance entre nations sérieusement entamé par certains événements internationaux.

L'élaboration d'un Programme global de désarmement constitue une initiative dont l'Italie a toujours reconnu les avantages possibles. Il semble réaliste de penser qu'en reprenant, dès le début de cette session, les négociations amorcées l'année dernière, le Comité du désarmement sera en mesure d'achever ses travaux en temps voulu afin de soumettre le Programme à l'examen de la deuxième session extraordinaire, ainsi que le demande la résolution de l'Assemblée générale qui s'y réfère. La délégation italienne est prête à participer à ces travaux dans un esprit constructif et ouvert; sur les différents points concrets son attitude est bien connue et a été exposée dans les documents de travail qui ont été présentés au fur et à mesure. Elle découle d'un certain nombre de principes généraux qui - à notre avis - doivent être convenablement reflétés dans le Programme global : avant tout, le respect du droit fondamental de chaque Etat à sa sécurité, ce qui signifie, selon les termes du Document final, qu'à "chaque stade, l'objectif devrait être d'assurer le maintien d'une sécurité non diminuée, tout en ramenant les armements et les forces militaires au niveau le plus bas possible". La notion de sécurité est une notion complexe qui peut avoir des acceptions différentes en fonction de la situation géostratégique propre à chaque Etat et d'autres facteurs. Il est indispensable de s'efforcer de tenir compte de la diversité de perception en matière de sécurité et d'aborder les questions en adoptant une approche équilibrée; à savoir, une approche qui respecte l'équilibre entre mesures de désarmement nucléaire et mesures de désarmement conventionnel; entre mesures de désarmement global et mesures régionales; entre portée des limitations convenues et ampleur des vérifications.

Pour de nombreux pays, dont le mien, le critère de l'équilibre est fondamental et l'attrait principal d'un programme de désarmement qui se veut "global" réside justement dans la possibilité d'adopter une approche équilibrée. Chaque région du monde a vécu des expériences historiques différentes. En ce qui concerne l'Italie, dans la situation propre à la région européenne, la sécurité n'est réalisable, au stade actuel, que dans le cadre d'une alliance d'auto-défense collective, selon l'Article 51 de la Charte des Nations Unies.

C'est à partir de ces données, issues de la réalité géopolitique, que l'Italie fait tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir des mesures de contrôle des armements et de désarmement. D'autres Etats et d'autres régions du monde ont connu des expériences différentes et acquis des perceptions différentes. Le problème consiste à essayer de comprendre ces diversités et de les harmoniser dans toute la mesure du possible.

(M. Speranza, Italie)

L'insistance de la délégation italienne - ainsi que d'autres délégations - en particulier sur la recherche d'un équilibre entre les mesures de désarmement nucléaire et les mesures de désarmement conventionnel, découle de cette réalité.

La priorité que l'on accorde, à juste titre, au désarmement nucléaire en raison des effets catastrophiques de l'arme nucléaire, ne doit pas nous faire oublier que, depuis 1945, des millions de personnes ont été victimes des armes conventionnelles et que les quatre cinquièmes des dépenses militaires dans le monde sont affectés aux armes conventionnelles et aux forces armées. Ces données paraissent encore plus significatives si l'on considère les interrelations qui existent entre désarmement et développement.

J'estime que pour l'équilibre général et l'efficacité de ses travaux le Comité aurait intérêt à examiner aussi les problèmes spécifiques ayant trait au désarmement conventionnel. A ce propos, j'aimerais rappeler que l'Italie a présenté l'année dernière à ce Comité un document de travail (CD/56) concernant un sujet qui, à son avis, revêt une grande priorité, à savoir le contrôle et la limitation des transferts internationaux d'armes.

Dans cette perspective, le Programme global de désarmement peut constituer un cadre de référence utile, susceptible de coordonner les initiatives particulières, s'il réussit à proposer un ensemble intégré de mesures de désarmement à appliquer, sous un contrôle adéquat, dans des phases successives du processus de désarmement. Un ensemble de mesures équilibrées peut en effet permettre plus efficacement d'éviter le risque d'avantages unilatéraux et garantir que chaque phase réponde à une même logique d'équilibre et de stabilité. Dans cette optique ni la fixation d'échéances ni l'imposition d'obligations de caractère juridiquement contraignant ne peuvent jouer un rôle décisif; la sauvegarde, à chaque étape, d'un équilibre d'ensemble, susceptible de stimuler l'indispensable volonté politique des parties intéressées, nous semble certainement plus importante.

Monsieur le Président, ma délégation est convaincue qu'il est possible de reprendre immédiatement des négociations utiles en matière d'armes radiologiques et de renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires; des progrès sur ces questions constitueraient un élément positif du bilan global des travaux du Comité. En outre ma délégation est prête à discuter des moyens les plus appropriés par lesquels le CD pourrait considérer de façon adéquate le problème de l'interdiction complète des essais nucléaires. Deux éléments sont apparus pendant la deuxième moitié de l'année passée qui méritent une attention particulière : le rapport détaillé présenté à ce Comité par les trois puissances, le 31 juillet 1980 (CD/130) et la deuxième Conférence d'examen du TNP qui s'est tenue au mois d'août de cette même année.

(Il. Speranza, Italie)

Le rapport tripartite marque une étape très importante dans les efforts d'aboutir à un accord sur l'interdiction complète des essais nucléaires. Il en ressort un schéma de traité à vocation universelle dans lequel un système de vérification à caractère véritablement international peut certainement trouver sa place. Cette constatation, dont nous nous félicitons, nous amène à penser qu'il existe des conditions permettant l'ouverture de négociations concrètes dans cette enceinte. Si cet accord est développé comme un instrument juridique authentiquement multilatéral, il gardera toute sa valeur de frein à la prolifération verticale et horizontale. Le moyen le plus efficace par lequel cet accord peut engager la communauté internationale tout entière est représenté par la participation de tous les Etats au système de vérification qu'il prévoit; ce processus de "multilatéralisation" ne peut avoir lieu que dans le cadre du Comité du désarmement, seul organe multilatéral de négociation dans le domaine du désarmement.

Les travaux de la deuxième Conférence d'examen du TNP ont fait ressortir les limites du régime actuel de non-prolifération. La menace d'une érosion progressive du système existe; il est donc souhaitable de mettre au point de nouvelles mesures susceptibles de le renforcer et de promouvoir en même temps la recherche d'un nouveau consensus international en matière de commerce nucléaire. A cette fin, un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires peut représenter une mesure efficace, rapidement réalisable. Dans ce domaine également, l'expérience montre - et je me réfère à l'excellent travail accompli jusqu'à présent par le Groupe d'experts sismologiques - que les résultats des efforts multilatéraux déployés en la matière peuvent aussi apporter une contribution utile à la négociation trilatérale.

Monsieur le Président, le Comité du désarmement reste l'organe de négociation moteur du processus de désarmement sur le plan global, en raison de sa vocation et des tâches institutionnelles qui lui ont été confiées. L'année passée il a pu mettre à son actif des progrès limités mais significatifs sur le plan de la structuration de ses activités comme sur celui de la substance des négociations. Ces résultats ont été en grande partie le fruit de la détermination commune des délégations participantes de voir dans l'aggravation de la situation internationale non pas un motif de dissuasion mais un encouragement à négocier.

L'Italie souhaite que cette même détermination inspire les travaux qui viennent de commencer; elle réaffirme, pour sa part, son entière disponibilité à agir de façon constructive pour faciliter les accords nécessaires dans un domaine d'importance vitale pour l'humanité tel que celui de la limitation des armements et du désarmement. L'opinion publique mondiale, justement préoccupée des développements de la situation internationale, doit pouvoir trouver une source d'espoir dans les travaux de notre Comité et des autres organismes internationaux qui se consacrent à la même tâche.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence Monsieur Speranza, Sous-Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères d'Italie, de sa déclaration. Je le remercie aussi des mots aimables qu'il a eus pour la Présidence.

II. VENKATESWARU (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation éprouve une grande satisfaction à vous voir assumer la présidence de notre Comité, non seulement parce que des relations multiples et étroites existent entre nos deux pays mais aussi parce que notre association nous a permis d'apprécier votre habileté diplomatique et d'acquiescer la conviction que vous saurez diriger les travaux du Comité sur une voie constructive. Vous pouvez compter sur la pleine coopération de ma délégation dans l'exercice de vos délicates fonctions.

Je profite de l'occasion pour adresser les félicitations de ma délégation au distingué Ambassadeur d'Ethiopie, Son Excellence II. Tadesse Terrefe, qui a dirigé avec tant d'efficacité les travaux du Comité à la fin de sa session de l'année dernière. Il a dû assumer la tâche difficile de concilier les vues parfois divergentes et opposées des délégations pour aboutir à un consensus cohérent qui s'est finalement reflété dans le rapport du Comité à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Au nom de la délégation indienne, je souhaite la bienvenue parmi nous à quatre nouveaux collègues, les distingués Ambassadeurs d'Egypte, du Pakistan, de Roumanie et du Zaïre. Nous ne doutons pas que leur présence au Comité favorisera les progrès de la cause commune à laquelle nous nous sommes tous voués.

Après avoir passé en revue les travaux accomplis par le Comité pendant sa dernière session, ma délégation est arrivée à un certain nombre de conclusions dont nous aimerions faire part au Comité dans l'espoir qu'elles pourront nous aider à exécuter plus efficacement notre mandat au cours du temps limité dont nous disposons pendant la session.

En 1980, le Comité du désarmement a consacré un temps anormalement long à des questions de procédure. Nous sommes fermement convaincus que le Comité a un règlement intérieur suffisamment souple pour lui permettre de s'acquiescer de sa fonction principale qui est d'entreprendre des négociations de fond, sans s'enliser dans des questions de procédure, un mal très commun dans la plupart des forums internationaux. La décision prise l'année dernière de créer quatre groupes de travail spéciaux était extrêmement importante et significative, mais notre délégation aurait souhaité que ces groupes puissent se mettre à l'oeuvre sur le fond dès le début de notre session de 1980, sans perdre un temps excessif à propos des décisions assez théoriques à prendre au sujet du détail de leurs mandats. Cette expérience nous incite à insister pour que les quatre groupes de travail spéciaux, qui ont fonctionné si efficacement durant la seconde moitié de la session de 1980 et dont le Comité a convenu dans son rapport qu'ils devraient poursuivre leur travail en 1981, soient mis sur pied immédiatement, sans perdre de temps. Il faudrait leur demander de commencer à se réunir en vertu des mandats existants tandis que nous en négocierons de nouveaux pour tels ou tels d'entre eux chaque fois que cela serait jugé nécessaire. Ma délégation est prête à agir dès maintenant sur cette base et à participer aux travaux de ces groupes.

En ce qui concerne l'ordre du jour du Comité pour la session en cours, je pense que tout le monde sera d'accord pour reconnaître qu'en fait aucune des sept questions inscrites à l'ordre du jour de l'année dernière n'a été traitée à fond ou réglée d'une manière concluante. Il serait donc tout à fait indiqué de continuer à utiliser plus ou moins le même ordre du jour durant notre session actuelle.

Quant au programme de travail, ma délégation a toujours été ouverte aux suggestions. Il s'agit de questions qui peuvent être réglées au mieux des intérêts de toutes les délégations du Comité par des consultations tenues sous la direction

(M. Venkateswaran, Inde)

de notre Président. Le Président et le secrétariat savent fort bien quels sont les principales préoccupations des diverses délégations représentées au Comité. Je ne doute pas qu'ils seront en mesure d'élaborer pour le Comité un programme de travail souple et satisfaisant qui tiendra dûment compte de ces préoccupations.

Monsieur le Président, ma délégation a toujours considéré comme étant extrêmement pressant et important de négocier des mesures urgentes pour assurer la réalisation du désarmement nucléaire et la prévention d'une guerre nucléaire. Nous avons déclaré précédemment, et nous aimerions le répéter, qu'il nous paraît paradoxal et inexplicable qu'une question qui a des incidences directes sur la survie même de l'humanité en soit encore à attendre l'attention intensive et urgente qu'elle mérite de toute évidence dans cet organisme multilatéral de négociation. Rares seront les membres du Comité à ne pas reconnaître que les groupes de travail constituent le meilleur mécanisme pour mener des négociations de fond sur les divers points de notre ordre du jour. Le désarmement nucléaire est un de ces points. Il en est aussi le plus important puisque l'utilisation d'armes nucléaires en quelque endroit que ce soit aurait des conséquences catastrophiques pour l'ensemble de l'humanité. C'est pourquoi nous n'arrivons pas à comprendre pour quelle raison certains s'opposent encore à la création d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'entreprendre des négociations sur cette question vitale dont dépend la sécurité de toutes les nations du monde. A la dernière session, le Groupe des 21 a déjà présenté une proposition tendant à créer un groupe de travail de ce genre. Cet appel a été réitéré à la 35ème session de l'Assemblée générale des Nations Unies, dans la résolution 35/152 C. Ma délégation espère sincèrement que le Comité pourra parvenir sans tarder à un consensus sur cette proposition et que le groupe de travail considéré pourra commencer ses délibérations dès le début de la session du printemps 1981. Il ne serait vraiment pas à l'honneur du Comité que les délégations représentées ici se présentent à la deuxième session extraordinaire sur le désarmement sans pouvoir faire état de progrès tangibles sur un problème que le Document final de la première session extraordinaire définit en termes catégoriques comme étant le plus urgent auquel l'humanité ait à faire face.

Durant la session de 1980 du Comité, le Groupe des 21 a aussi préconisé avec insistance la création d'un groupe de travail chargé de négocier un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il n'a malheureusement pas été possible de créer en 1980 un tel groupe de travail spécial à cause de l'attitude négative de certains Etats dotés d'armes nucléaires et de leurs alliés. Je voudrais demander à ces délégations de réfléchir aux conséquences d'un refus de souscrire aux vœux de la grande majorité des nations et des peuples du monde qui estiment à très juste titre que la poursuite des essais d'armes nucléaires reflète un mépris particulièrement cynique pour les intérêts de la communauté mondiale et fait peser un danger sur l'ensemble de la race humaine. L'Inde a été un des premiers partisans d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires et elle espère que tous les Etats dotés d'armes nucléaires témoigneront de la volonté politique nécessaire en acceptant un consensus sur cette proposition, ce qui contribuera d'ailleurs à rendre crédible leur engagement proclamé en faveur du désarmement nucléaire.

(M. Venkateswaran, Inde)

Monsieur le Président, ma délégation n'a pas l'intention, au stade actuel, de développer longuement ses vues sur chacun des points de notre ordre du jour. Toutefois, une pratique traditionnelle des délégations est de mettre à profit leurs déclarations d'ouverture en séance plénière pour appeler l'attention sur les questions qui, à leur avis, sont les plus urgentes à traiter au Comité du désarmement. Comme l'appui résolu que nous apportons à la proposition de créer un nouveau groupe de travail spécial pour mener des négociations sur le désarmement nucléaire l'aura fait comprendre, ma délégation continue d'attacher la plus haute importance à la réalisation du désarmement nucléaire et à la prévention de la guerre nucléaire.

Fait significatif, alors que le Comité du désarmement entame aujourd'hui ses délibérations, la Commission des droits de l'homme est déjà en session à Genève depuis quelques jours. Peut-être devrions-nous nous rappeler qu'il existe un lien fondamental entre la réalisation du désarmement et la promotion des droits de l'homme. Tout bien considéré, le droit de l'homme le plus essentiel et le plus fondamental est bien le droit à la vie. Et c'est précisément ce droit qui est menacé par l'accumulation et le perfectionnement incessants des instruments de mort. Qui nierait que l'instrument de mort le plus horrible que l'homme ait créé jusqu'ici est l'arme thermonucléaire ?

Quand les armes nucléaires ont fait leur apparition vers la fin de la Seconde guerre mondiale, on a reconnu qu'elles introduisaient une dimension totalement nouvelle dans l'histoire de la guerre. La puissance de destruction de ces armes les situe dans une catégorie distincte de celles des armes classiques même les plus destructrices jamais connues. Pour la première fois, l'anéantissement instantané de tout un Etat ou d'un groupe d'Etats est devenu possible. Pour la première fois aussi on a affaire à une arme contre laquelle aucune défense effective n'est possible.

Par conséquent, dans un monde où s'opposent des Etats possédant des armes nucléaires, une guerre où il serait fait usage de telles armes signifierait purement et simplement l'anéantissement rapide de tous les belligérants. En outre, malheureusement, à supposer qu'un tout petit nombre d'Etats optaient pour cette conduite insensée les conséquences n'en seraient pas limitées à ces Etats car les effets des armes thermonucléaires ne peuvent être confinés dans les limites des frontières nationales. C'est donc la race humaine tout entière qui est devenue l'otage d'une éventuelle déraison d'un petit nombre de pays qui détiennent ces armes et qui, sans tenir compte des faits, s'emploient activement à élaborer de nouvelles théories de guerre nucléaire fondées sur l'idée fallacieuse qu'une guerre nucléaire peut être menée et, ce qui est encore plus absurde, qu'elle peut être gagnée. Les membres du Comité n'ignorent pas que même de nombreux stratèges distingués appartenant à des Etats dotés d'armes nucléaires ont mis en lumière à maintes reprises la fausseté de telles théories.

Les armes nucléaires pourront-elles jamais être considérées comme un instrument de guerre crédible ? La stratégie militaire perd tout sens sans un objectif politique susceptible d'être atteint. Les armes nucléaires ont pour la première fois rendu possible ce qui était considéré jusqu'à maintenant par les spécialistes de la stratégie comme une simple possibilité théorique, à savoir la guerre absolue. La guerre absolue n'a aucun sens précisément parce qu'elle ne laisserait ni vainqueurs ni vaincus et ne pourrait donc servir aucun objectif politique - ou même militaire - concevable. Bien que l'utilisation des armes nucléaires ne saurait servir aucun objectif politique ou militaire rationnel et aboutirait presque à coup sûr à une destruction mutuelle assurée, comment se fait-il que non seulement de telles armes continuent d'exister, mais encore qu'on ne cesse d'en augmenter les stocks et de les perfectionner.

(M. Venkateswaran, Inde)

Pour échapper à cet illogisme de la guerre absolue inhérent à l'invention des armes thermonucléaires, on a fait appel à la notion de la prétendue dissuasion nucléaire. A l'ère nucléaire, la dissuasion suppose qu'un Etat ait théoriquement la possibilité d'imposer une destruction inacceptable à son adversaire et, en même temps, qu'il soit prêt à supporter des destructions massives, allant peut-être même jusqu'à l'auto-anéantissement. Un tel état de choses, suggère-t-on, pourrait, il faut l'espérer, empêcher le déclenchement d'une guerre nucléaire. Mais puisque toute aspiration politique serait hors de propos dans le sillage d'une guerre nucléaire effective, une dissuasion dans ce contexte repose en dernière analyse sur un bluff dangereux. Elle se fonde en fin de compte sur le fait qu'il serait irrationnel d'accepter un suicide national.

L'absence de rationalité et de crédibilité qu'implique une telle doctrine n'a pas échappé à ses partisans. Mais au lieu de reconnaître le caractère illogique de l'utilisation d'armes nucléaires et de prendre d'urgence des mesures en faveur du désarmement nucléaire, les Etats dotés d'armes nucléaires ont opté pour la réalisation de l'impossible et pour la quadrature du cercle nucléaire en adoptant deux voies différentes, qui sont tout aussi peu valables l'une que l'autre lorsqu'on les examine de près. D'une part, la technologie des armes nucléaires a évolué dans le sens de l'élaboration de toute une gamme d'armes nucléaires dites tactiques ou du théâtre d'opérations qui créeraient l'illusion d'occuper le créneau entre les armes classiques et les armes nucléaires stratégiques. Et, parallèlement à cette évolution technologique, on cherche à appliquer à cette nouvelle génération d'armes nucléaires dites tactiques des doctrines d'utilisation traditionnelles qui ne conviennent que pour les armes classiques. Mais, comme on l'a fait observer à maintes reprises et comme l'ont même reconnu des stratèges d'Etats dotés d'armes nucléaires, une utilisation fut-elle limitée d'armes nucléaires tactiques provoquerait inévitablement des destructions massives sans précédent dans l'histoire de l'humanité. Les effets en seraient non seulement immédiats, mais aussi à long terme. L'expérience acquise dans l'atoll de Bikini et ailleurs dans l'archipel des îles Marshall où on a effectué des essais d'armes nucléaires montre que même après plusieurs décennies les populations ne peuvent pas retourner en toute sécurité dans une zone qui a été dévastée par des armes nucléaires. La contamination du sol et de la végétation, ainsi que les troubles génétiques au sein des populations humaines qui ont été exposées à des rayonnements nucléaires, constatés dans ces îles où ont été effectués des essais d'armes nucléaires, devraient constituer un avertissement pour ceux qui continuent de croire que, d'une façon ou d'une autre, l'utilisation d'armes nucléaires dites tactiques ne provoquerait que des dommages acceptables par comparaison avec le recours à des armes nucléaires stratégiques. Mais s'il était possible de maintenir un échange nucléaire en-deçà d'un illusoire seuil "tactique", cela ne permettrait d'atteindre aucun objectif politique ou militaire rationnel.

En tout cas, personne ne croit qu'une fois que des armes nucléaires de telle ou telle sorte auraient été effectivement utilisées il serait possible d'éviter une escalade vers une guerre nucléaire globale comportant l'utilisation d'armes nucléaires stratégiques. Un zéro irrationnel ne saurait se subdiviser en fractions rationnelles. Reconnaissons donc une fois pour toutes que la nature même des armes nucléaires fait qu'il est impossible de les utiliser pour atteindre un objectif politique ou militaire rationnel concevable quel qu'il soit. De par sa nature même, une guerre nucléaire ne saurait servir d'autre objectif que de mettre en péril l'existence de la race humaine.

Nous arrivons maintenant à la question de savoir si, d'une façon ou d'une autre, il serait possible d'éviter une guerre nucléaire et de préserver la paix dans la présente ère nucléaire grâce à une accumulation compétitive par les Etats dotés d'armes nucléaires, d'arsenaux croissants et sophistiqués de ces armes. C'est l'idée qui est à la base des théories actuelles de la dissuasion nucléaire et de l'équilibre stratégique. Pour sa part, ma délégation est d'avis que la notion de dissuasion comporte implicitement l'acceptation d'une course persistante et accélérée aux armements nucléaires.

(M. Venkateswaran, Inde)

Du point de vue de tout participant à la course nucléaire, un état de prétendue parité ou de prétendu équilibre stratégique est le niveau le moins satisfaisant sur l'échelle de la prétendue dissuasion. Après tout, plus la capacité de détruire l'adversaire tout en réussissant à limiter ou à éviter les dommages causés à soi-même est grande, plus sera élevé le niveau de la soi-disant "dissuasion" censé avoir été atteint. Il n'est donc pas surprenant que ceux qui souscrivent à ces doctrines affirment qu'une guerre nucléaire peut être menée et gagnée. Il n'est pas surprenant non plus que l'on continue de poursuivre l'objectif impossible d'une défense absolue contre une attaque nucléaire. Ceux qui défendent de telles opinions préconisent l'accumulation d'arsenaux nucléaires plus vastes et plus perfectionnés en vertu du principe que faute de pouvoir démontrer qu'une puissance dotée d'armes nucléaires a acquis la capacité de mener et de gagner un éventuel échange nucléaire à tous les niveaux, la dissuasion ne serait pas une conception crédible. Ainsi donc, la fallacieuse logique de la prétendue dissuasion ne cesse de s'alimenter de sa propre substance d'elle-même et implique par conséquent une escalade continue des systèmes d'armes dans une vaine poursuite du feu follet de la supériorité stratégique. La prétendue parité ou le prétendu équilibre stratégique, qui sont solennellement proclamés comme étant les garants de la paix à l'ère nucléaire, font en réalité constamment l'objet de tentatives de déstabilisation, précisément en raison de la logique découlant de la notion de dissuasion.

Monsieur le Président, l'analyse qui précède nous conduit à deux conclusions principales. Premièrement, jusqu'à présent, on n'a élaboré - ce qui serait d'ailleurs impossible - aucune doctrine en matière d'utilisation d'armes nucléaires qui serait crédible en ce sens que son adoption pourrait aboutir à la réalisation d'un objectif politique concevable quel qu'il soit. Les tentatives d'intégrer tant bien que mal l'utilisation des armes nucléaires dans le moule familier des doctrines applicables à l'emploi d'armes classiques deviennent d'insoutenables abstractions. La réalité est que l'utilisation de tout type d'arme nucléaire en quelque endroit que ce soit entraînera inévitablement un holocauste nucléaire mondial. La deuxième conclusion est que les notions de la prétendue dissuasion portent en elles le germe pernicieux d'une course sans relâche aux armements nucléaires. La dissuasion implique une recherche perpétuelle d'une supériorité militaire par rapport à un adversaire. Bien qu'à l'ère nucléaire la recherche d'une telle supériorité militaire soit dénuée de signification, c'est précisément cette volonté d'acquérir une supériorité illusoire et hors d'atteinte qui a continué d'alimenter la course aux armements nucléaires dont nous sommes aujourd'hui les témoins.

A notre avis, la réalisation du désarmement nucléaire est devenue un impératif catégorique précisément parce que les armes nucléaires ne peuvent plus servir à une fin politique concevable pour un Etat qui prétend conduire sa politique sur une base rationnelle. Par ailleurs, la notion de dissuasion nucléaire qui a été élaborée pour intégrer les armes nucléaires dans le contexte d'une stratégie militaire rationnelle tendra à perpétuer une course technologique au perfectionnement des armes nucléaires, dans l'espoir fallacieux de parvenir à une capacité d'annihiler totalement un adversaire tout en échappant soi-même à cette annihilation.

Monsieur le Président, bien que tous les Etats dotés d'armes nucléaires se soient solennellement et formellement engagés en faveur de l'objectif du désarmement nucléaire, l'évolution observée dans le domaine des armements nucléaires au cours des deux dernières décennies, ainsi que celle des doctrines stratégiques régissant l'emploi de ces armements, ont fait que cet engagement est devenu de moins en moins crédible. Aujourd'hui, les Etats dotés d'armes nucléaires ont pleinement intégré leurs arsenaux nucléaires dans leurs machines de guerre et nous entendons, dans une mesure croissante, des affirmations selon lesquelles, pour quelques-uns de ces Etats tout au moins, une défense nationale serait incomplète sans la possession d'armes nucléaires.

(H. Venkateswaran, Inde)

Même lorsque des négociations ont eu lieu entre quelques-uns des Etats dotés d'armes nucléaires, elles n'ont pas été orientées vers la réalisation du désarmement nucléaire, mais ont eu plutôt pour objectif de trouver des moyens ingénieux pour permettre à ces Etats de vivre en présence de la réalité des armements nucléaires à des niveaux d'accumulation plus élevés. Jusqu'à présent, c'est la réglementation de la compétition nucléaire plutôt qu'une authentique réalisation du désarmement nucléaire qui a été le centre de gravité des négociations relatives aux armes nucléaires. Les autres pays sont donc en droit de demander quand ils peuvent espérer voir l'élimination des armes nucléaires. Il est du devoir des Etats dotés d'armes nucléaires de nous expliquer les illogismes et les contradictions entre leur engagement formel de réaliser le désarmement nucléaire et la poursuite de politiques allant en sens contraire qui ont pour objectif d'intégrer d'une façon permanente les armes nucléaires dans leur appareil militaires. Ils doivent également expliquer comment ils réussissent à concilier leur objectif proclamé d'aboutir au désarmement nucléaire avec leur adhésion à la notion de dissuasion. De l'avis de ma délégation, il est manifeste que la course aux armements nucléaires ne saurait être maîtrisée ni freinée aussi longtemps que la notion de dissuasion continuera d'être l'élément central du paysage nucléaire.

Si l'analyse ci-dessus est correcte, et si le désarmement nucléaire cesse d'être un objectif crédible que l'on puisse espérer réaliser, alors il faut au moins qu'on le dise clairement aux nations non nucléaires que nous sommes. Nous devons savoir que nous n'avons pas d'autre choix que de nous résigner à vivre dans un monde perpétuellement menacé d'une catastrophe nucléaire. Nous devons savoir que, dans l'avenir prévisible, nous continuerons d'être exposés à tout moment à la possibilité d'une guerre nucléaire qui, sans que nous y participions, entraînerait notre anéantissement. Lorsque tout le monde comprendra clairement que les armes nucléaires sont destinées à demeurer, que ceux qui les détiennent se refusent obstinément à leur élimination, peut-être la communauté mondiale sera-t-elle capable de réviser ses hypothèses concernant le monde où nous sommes condamnés à vivre.

Nous en sommes maintenant arrivés au point où certaines des hypothèses les plus fondamentales sur lesquelles était jusqu'ici basée toute la structure de nos négociations sur le désarmement doivent être examinées et révisées. Si ces hypothèses ne sont pas soigneusement examinées maintenant, nous continuerons à courir le risque de poursuivre des chimères sans grand espoir d'obtenir des résultats tangibles. C'est pour cette raison que nous croyons nécessaire de créer sans retard un groupe de travail spécial pour le désarmement nucléaire afin que le Comité du désarmement, en tant qu'organe de négociation, puisse examiner objectivement si les hypothèses sur lesquelles nous avons fait fond pour réaliser le désarmement nucléaire sont encore valables. Cet examen serait dans l'intérêt non seulement des Etats non dotés d'armes nucléaires, mais aussi des Etats dotés de ces armes. Car, une fois établies sans contestation possible que l'accumulation des armes nucléaires et l'adoption de doctrines stratégiques concernant l'emploi de ces armes n'ont pas apporté la sécurité à ces pays, mais au contraire les ont condamnés à vivre perpétuellement dans l'insécurité, on peut espérer les convaincre de changer de mentalité et de rejoindre le grand courant de l'opinion mondiale. Une fois admis que la guerre nucléaire ne peut être menée victorieusement, le désarmement nucléaire cesse d'être simplement un idéal : il devient une nécessité absolue.

Au cours de la présente session, le Comité s'occupera aussi de l'interdiction des armes chimiques et des armes radiologiques. La position de ma délégation sur ces deux points a été clairement indiquée dans les déclarations que nous avons faites l'année dernière, tant en séance plénière qu'au sein des groupes de travail, durant la session du Comité du désarmement. En ce qui concerne les

(M. Venkateswaran, Inde)

armes chimiques, nous nous félicitons du travail important qu'a accompli le Groupe de travail l'année dernière. Nous espérons que le Groupe de travail sur les armes chimiques se réunira bientôt pour reprendre sans retard ses travaux de fond. Il importe que des progrès soient réalisés dans ce domaine, car il y a déjà des situations lourdes de menaces dont l'évolution, si elle n'était pas arrêtée à temps, pourrait avoir des conséquences désastreuses pour l'humanité. J'entends par cela le danger que présente la mise au point d'armes chimiques binaires. Ces tendances dangereuses doivent nous inciter à élaborer une convention sur les armes chimiques, si possible même pendant la session actuelle de notre Comité. Peu après avoir accédé à son indépendance, l'Inde a solennellement renoncé à fabriquer et à utiliser des armes chimiques. Ma délégation est donc pleinement engagée en faveur de cet objectif et elle apportera une contribution positive au mieux de ses possibilités. Elle continue d'avoir également une attitude positive en ce qui concerne la négociation d'une convention sur l'interdiction des armes radiologiques. Au cours des négociations multilatérales à ce sujet l'année dernière, nous avons soulevé quelques importants points de principe concernant la définition des armes radiologiques. Nous espérons qu'il sera possible de trouver une solution raisonnable à ce problème au cours de son examen cette année.

L'une des tâches importantes confiées au Comité est l'élaboration d'un programme global de désarmement. La Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies a déjà énoncé les éléments d'un tel programme, mais il faudra que notre Comité consacre une somme de travail considérable à sa formulation et à sa négociation. La délégation indienne pense que le programme doit être aussi spécifique que possible et qu'il devrait contenir quelques indications au sujet des délais dans lesquels les diverses mesures de désarmement contenues dans le programme doivent être réalisées. En l'absence d'un calendrier incorporé au programme, celui-ci n'aurait que peu d'utilité politique pratique. Nous espérons très sincèrement que les membres du Comité seront en mesure de trouver un large consensus sur cette question au cours des négociations actuelles.

Nous ne sommes éloignés que d'un peu plus d'un an de la deuxième session extraordinaire sur le désarmement. Notre Comité a été institué en 1978 à la première session extraordinaire en tant qu'organisme de négociation chargé de formuler des mesures urgentes de désarmement. Si nous ne réussissons pas à enregistrer des progrès substantiels dans les négociations sur les divers points de notre ordre du jour avant la réunion de la deuxième session extraordinaire, on considérera que nous ne nous sommes pas acquittés de la tâche qui nous a été confiée par la Communauté internationale. Nous espérons donc que, pendant la session actuelle, toutes les délégations présentes s'efforceront consciemment d'éviter des arguties de procédure et résisteront à la tentation de transformer cet organisme en un forum d'échanges polémiques. L'affaire du Comité est de négocier des mesures de désarmement. Nous ne pouvons pas invoquer l'argument selon lequel la situation internationale se serait détériorée comme prétexte pour retarder nos travaux. Si nous ne nous acquittons pas de la tâche qui nous a été confiée, il n'est guère douteux que la situation internationale se détériorera encore davantage.

Pour conclure, Monsieur le Président, je voudrais souligner l'esprit d'urgence qui doit imprégner les débats de ce Comité pendant sa session actuelle, ainsi que ma délégation l'espère avec ferveur. Dans un discours prononcé à l'Assemblée générale

(M. Venkateswaran, Inde)

des Nations Unies en 1961, M. Jawaharlal Nehru, le regretté Premier Ministre de l'Inde, a dit ce qui suit :

"Je suis persuadé que le monde moderne ne peut plus continuer longtemps sans un désarmement complet Après tout, peut-être est-il exact que le progrès matériel réalisé dans le monde, progrès magnifique, a dépassé de beaucoup le progrès de l'esprit humain, resté en arrière. L'esprit humain ne s'est pas adapté à l'ère moderne et applique encore les conceptions d'il y a un siècle ou deux pour envisager le rôle des nations et les causes des guerres ... Dans le fond de nous-mêmes, nous ne comprenons pas pleinement ce que signifie l'éventualité d'une guerre nucléaire. Sinon, il serait impossible, me semble-t-il, qu'on aboutisse constamment à des échecs et des impasses car, dans les conditions présentes, il faut supprimer la guerre ou bien la civilisation humaine devra se résigner à voir disparaître tout ce qui fut le but et le fruit de ses efforts pendant des millénaires ... S'il en est ainsi, il est important et urgent de nous attaquer au problème du désarmement le plus vite possible, avec résolution et avec la volonté de le résoudre ...".

Monsieur le Président, l'approche de l'Inde aux questions de désarmement continue de s'inspirer de ces paroles.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence l'Ambassadeur Venkateswaran de sa déclaration et je lui suis reconnaissant des paroles amicales et aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

L'intervention que nous venons d'entendre est la dernière que prévoit la liste des orateurs pour cette séance plénière. Je voudrais savoir si d'autres délégations souhaitent prendre la parole ?

Si tel n'est pas le cas, je propose que nous examinions maintenant brièvement les questions relatives à l'organisation de nos travaux pour les prochaines jours.

Je rappelle que les délégations ont devant elles les documents suivants :

D'abord le document CD/140 intitulé "lettre datée du 2 février 1981 adressée au Président du Comité du désarmement par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies transmettant les résolutions relatives au désarmement adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session". Ensuite le document CD/INF/Rev.4 intitulé "Renseignements à l'usage des délégations sur les dispositions et la documentation relatives à la Conférence".

Comme vous le savez, aux termes de l'article 29 de notre règlement, "l'ordre du jour provisoire et le programme de travail sont établis par le Président du Comité avec l'assistance du secrétaire et soumis au Comité aux fins d'examen et d'adoption".

Conformément à cet article 29, j'ai soumis au Comité un document de travail qui pourrait être examiné lors d'une réunion officieuse que nous tiendrions, si le Comité en est d'accord, demain mercredi à 15 heures. S'il n'y a pas d'objection, nous examinerions aussi à cette réunion les demandes présentées par des Etats non membres en vue de leur participation aux discussions du Comité. Le secrétariat a distribué officieusement aujourd'hui, à ma demande, le texte des communications reçues jusqu'ici à cet effet.

(Le Président)

Enfin, si nous en avons le temps, nous pourrions procéder, à la même réunion officielle, à un premier échange de vues sur la question des groupes de travail.

S'il n'y a pas d'autre commentaire à ce sujet, je me propose d'ajourner maintenant cette séance plénière. La prochaine séance plénière se tiendra jeudi 5 février à 10 heures 30, et je comprends que le Comité accepte la proposition que je lui ai soumise tout à l'heure de nous réunir en séance officielle demain mercredi, à 15 heures. S'il n'y a pas d'observations sur ces propositions je me propose de lever la séance.

La séance est levée à 16 h 45.

CD/PV.102
5 février 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT DEUXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 5 février 1981, à 10 h 30

Président : M. F. de la Gorce (France)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. HAATI

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFLIFFER
M. N. KLINGLER
M. H. MÜLLER
M. W. RÖHR

Argentine : M. F. JIMENEZ DAVILA
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE

Birmanie : U SAW HLAING
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
M. R. DEYANOV
M. K. PRANOV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G. SKINNER

Chine : M. LIANG Yufan
M. YU Hengjia
M. LIN Chen
M. PAN Ju-Sheng
Mme GE Yi-Yun

Cuba : Mme V. Borowdosky Jackiewich

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. M.N. FAHLY

Etats-Unis d'Amérique : M. C.C. FLOWERREE
Mme K. CRITTENBERGER
M. J.A. HISKEL
M. H. WILSON
M. S. FITZGERALD

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANIES

France : M. F. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KÖHIVES
M. C. GYORFFY
M. A. LAKATOS

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSTIAN
M. M. SIDIK

Iran : M. M. DABIRI
M. D. AMERI
M. J. ZAHIRNIA

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAH

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F. VALDIVIESO
M. A. de SOTO
M. J. AURICH MONTERO
M. A. THORNBERRY

Pologne : M. B. SUJKA
M. B. RUSSIN
M. S. KONIK
M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THEELICKE M. M. SCHNEIDER M. M. KAULFUSS H. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. L. MALITA M. O. IONESCU M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES H. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	Mme I. THORSSON M. C. LIDGARD M. L. NORBERG H. U. ERICSSON M. S. STRÖMBÄCK
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUŽÍK M. P. LUKES M. A. ČIHA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. V.A. PERFILIEV M. L.A. HOCHKOV H. Y.V. KOSTENKO M. V.V. LOCHTCHININE
<u>Venezuela</u> :	M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. V. VRIJUNEC H. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. OSIL GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Sous-Secrétaire général Centre pour le désarmement</u> :	M. J. MARTENSON
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

Mme THORSSON (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je m'excuse de demander la parole à cette deuxième séance plénière également, mais j'ai certaines raisons de le faire et je serai très brève.

Les journaux d'hier nous ont informés de certaines déclarations faites par le Secrétaire à la défense des Etats-Unis, M. Weinberger, au cours de sa première conférence de presse au Pentagone, mardi dernier. Selon ces déclarations, il se pourrait que M. Weinberger soit favorable à un déploiement d'ogives à neutrons en Europe. La presse le cite comme ayant dit : "Je pense qu'il est très probable que nous souhaiterons mettre à profit la possibilité que cette arme offre pour renforcer les forces nucléaires tactiques".

La déclaration de M. Weinberger semble confirmer le fait, énoncé mardi dernier, que nous vivons à une époque d'incertitudes et d'avertissements. Et lorsque nous recevons un avertissement préliminaire de ce genre, quelle doit donc être notre réaction ? Attendre et voir venir ? Ou bien essayer de faire quelque chose ?

Eh bien, Monsieur le Président, en l'occurrence je crois devoir rappeler qu'en 1977 et 1978 de puissants mouvements populaires se sont manifestés dans nombre de pays, et particulièrement en Europe occidentale, pour protester énergiquement contre la bombe dite à neutrons. Il y a des raisons de penser, non sans une certaine satisfaction, qu'ils ont été l'un des facteurs qui ont incité le Président Carter, en automne 1978, à différer la mise en fabrication de cette arme, qualifiée à très juste titre d'abominable par ses adversaires. A ce moment-là, on pouvait affirmer, comme je l'ai fait dans ma déclaration à la Première Commission de l'Assemblée générale en novembre 1977, que "l'opinion publique est une réalité politique".

Mais cette force politique a été rassurée par la déclaration du Président Carter en automne 1978. Et même lorsque, plus tard, il a autorisé le Département de l'énergie à entreprendre la fabrication de certains éléments essentiels de cette arme, cela ne semble pas avoir remis l'opinion publique en état d'alerte.

Ce qui est arrivé dans ce domaine depuis cette époque est qu'une autre puissance dotée d'armes nucléaires met au point et expérimente une arme à neutrons. Je n'ai pas besoin de réaffirmer l'opposition constante du Gouvernement suédois à l'égard de cette arme, qui donnerait un nouvel aspect à la guerre nucléaire en amplifiant encore davantage ses effets terrifiants et risquerait de par sa nature même d'abaisser le seuil nucléaire.

En conformité avec l'attitude du Gouvernement suédois tout au long des années, je voudrais aujourd'hui appeler l'attention sur les déclarations que le Secrétaire à la défense Weinberger a faites il y a deux jours. Je me rends bien compte qu'elles n'annoncent aucune décision sur cette question macabre dans un avenir immédiat. Ce que nous avons reçu en fait, c'est, comme je l'ai dit, un avertissement préliminaire. Et c'est précisément la raison pour laquelle j'ai évoqué cette question au Comité du désarmement aujourd'hui. Les gouvernements et les peuples devraient prendre note de la déclaration du Secrétaire à la défense et réfléchir à ses effets éventuels pour l'avenir des nations dans ce continent densément peuplé qu'est l'Europe.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Pour commencer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pendant le premier mois de la session de cette année. J'espère que votre vaste expérience, vos connaissances et le respect dont vous jouissez parmi les membres du Comité permettront de prendre des décisions

(M. Herder, République démocratique allemande)

rationnelles qui assureront l'efficacité de nos travaux dès le début, ouvrant ainsi la voie à des progrès tangibles dans nos efforts. Je vous souhaite un plein succès dans l'accomplissement de vos importantes fonctions.

C'est avec plaisir que je saisis cette occasion pour exprimer mes remerciements et mon admiration au Président sortant, M. l'Ambassadeur Terreffe, de l'Ethiopie, pour la façon dont il s'est acquitté de ses tâches de Président pendant le mois d'août et pendant la période intérimaire. Grâce à sa direction compétente et nuancée, le Comité a été en mesure de résoudre tous les problèmes posés par l'élaboration de son rapport à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale, créant ainsi les conditions nécessaires au progrès de nos travaux pendant la présente session de 1981.

En outre, je voudrais souhaiter la bienvenue aux chefs de délégations nouvellement désignés de la Roumanie, du Pakistan, du Zaïre et de l'Egypte. Je suis certain que les relations cordiales et utiles et la coopération que nous avons établie avec leurs prédécesseurs se poursuivront avec eux.

Monsieur le Président, la session du Comité du désarmement commence ses travaux cette année à un moment où la situation internationale se caractérise par de graves tensions. Malgré toute l'énergie déployée par les forces favorables à la paix, la course aux armements prend des dimensions de plus en plus dangereuses.

La politique d'intensification de la course aux armements que mènent certains milieux impérialistes, et que l'on appelle souvent "l'armement supplémentaire", commence à saper les résultats de la détente politique auxquels on était parvenu non sans beaucoup d'efforts dans les années 1970. Des conflits armés se poursuivent dans diverses régions du monde. Malgré les appels résolus lancés par la communauté mondiale, le traité SALT II n'est pas encore entré en vigueur. En outre, l'une des puissances nucléaires professe une doctrine selon laquelle il serait possible, comme il a été dit, de mener une guerre nucléaire et de la gagner. A cet égard, ma délégation partage pleinement les préoccupations exprimées lors de notre séance du 3 février par les distingués représentants du Mexique, de la Suède et de l'Inde. Alors qu'ici, à Genève, au Comité du désarmement, nous déployons des efforts considérables pour réaliser des progrès en vue de freiner la course aux armements et recherchons de nouvelles solutions et de nouveaux moyens concrets, nous nous trouvons simultanément en présence d'une menace venant de l'extérieur : celle de la fabrication d'une nouvelle arme barbare.

Cependant, on n'a rien de raisonnable à substituer à la paix et à la coopération internationale. Nous devons donc faire tout ce qui est en notre pouvoir pour poursuivre, dans les années 1980, le processus de la détente politique et militaire. Dans ce contexte, M. Erich Honecker, secrétaire général du Comité central du parti socialiste unifié d'Allemagne et Président du Conseil d'Etat de la République démocratique allemande, a souligné ce qui suit :

"Pour assurer la paix, la tâche absolument essentielle dans les affaires mondiales consiste aujourd'hui à mettre fin à la course aux armements et à compléter la détente politique par le désarmement. Cette tâche est maintenant plus urgente que jamais. Pour assainir l'atmosphère internationale, il est indispensable de provoquer un changement d'orientation à cet égard dès maintenant, dans les années 1980." Perdre du temps actuellement ne pourrait que satisfaire ceux qui se sont lancés dans une politique impérialiste de confrontations et de tensions continues, sinon aggravées, risquant ainsi délibérément de plonger l'humanité dans un Armageddon nucléaire".

(M. Herder, République démocratique allemande)

Monsieur le Président, la responsabilité du Comité du désarmement, en tant que forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, n'a jamais été aussi manifeste que maintenant, en raison de la situation internationale qui s'est compliquée et aggravée.

La délégation de la République démocratique allemande pense que le Comité devrait maintenant déployer de plus grands efforts pour réaliser des progrès tangibles au moins sur les points les plus importants de son ordre du jour. Cette obligation est d'autant plus impérieuse que le Comité en est à sa dernière session complète avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

C'est avec une ferme détermination et dans l'esprit des propositions faites en mai dernier par les Etats membres parties au Traité de Varsovie que nous contribuerons de notre mieux à la solution des problèmes dont le Comité est saisi. Le programme de désarmement proposé par les Etats socialistes est fondé sur le principe d'une sécurité non diminuée pour toutes les parties. Il montre clairement l'intention de l'organisation défensive socialiste de ne pas rechercher une supériorité militaire. Il a été entériné une fois de plus par les dirigeants des Etats membres parties au Traité de Varsovie lors de la réunion qui s'est tenue à Moscou en décembre 1980.

Ce programme ne tient pas seulement compte de la nécessité de mesures à l'échelle mondiale tendant à la limitation des armements et au désarmement, telles qu'elles sont examinées ici, au sein du Comité; il prévoit aussi des mesures de détente militaire au niveau régional. Nous espérons que la réunion actuelle, à Madrid, des Etats membres de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe prendra des dispositions en vue d'une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. La République démocratique allemande attache aussi une grande importance aux négociations soviéto-américaines sur la limitation des armements nucléaires en Europe. En tant que pays assurant la vice-présidence du Comité spécial des Nations Unies de l'océan Indien, la République démocratique allemande est en faveur de la convocation, dès cette année, d'une conférence des Nations Unies sur l'océan Indien, qui aura pour objectif de faire de cette région une zone de paix.

Mais les bonnes paroles et les programmes ne suffisent pas. Ce qu'il faut, ce sont des actes concrets pour maintenir la paix. De nombreux exemples soulignent le sérieux de nos efforts. C'est aussi ce que démontre le retrait de 20 000 soldats soviétiques et de 1 000 chars du territoire de la République démocratique allemande, qui s'est achevé l'année dernière. C'est là une véritable mesure propre à accroître la confiance, et qui n'a rien à voir avec une "manoeuvre de propagande", comme certains milieux occidentaux aimeraient vous le faire croire. Dans ce cas, comme pour d'autres initiatives analogues prises par les Etats socialistes, malheureusement ces milieux ne sont que trop prompts à couvrir de mensonges et de calomnies ces propositions.

Nous nous rallions à la majorité écrasante des Etats qui aspirent à la détente militaire et au désarmement. C'est ce qu'attestent un certain nombre de résolutions importantes adoptées par la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Pour ce qui concerne la République démocratique allemande, nous sommes disposés à faire tout ce qui est en notre pouvoir pour qu'à sa session actuelle, le Comité du désarmement traduise ces résolutions en accords concrets. Ce serait une contribution réelle à la préparation de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Nous donnons la priorité au désarmement nucléaire. En outre, il conviendrait de prendre des mesures pour mettre un terme à la course aux armements classiques qui continue de s'accélérer. Cet objectif est à la base de la résolution 35/152 G que, sur l'initiative de la République démocratique allemande, l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée à sa trente-cinquième session. Cette résolution prévoit des mesures spécifiques, telles que l'obligation, pour les cinq membres permanents du Conseil de sécurité et leurs alliés militaires, de ne pas accroître leurs forces armées et leurs armements classiques à partir d'une date convenue. Cela créerait incontestablement des conditions favorables pour une réduction subséquente des forces armées et des armements classiques. Le Comité devrait aussi tenir dûment compte de ce point.

Dans la résolution 35/152 E, l'Assemblée générale demande au Comité du désarmement d'intensifier ses négociations. A notre avis, il devrait concentrer ses efforts sur les questions de fond et les questions prioritaires de son ordre du jour en vue de parvenir à des résultats tangibles.

La délégation de la République démocratique allemande prie instamment tous les Etats ici présents de ne pas perdre de temps dans un long débat consacré à des questions de procédure et d'organisation, et d'en venir sans délai à l'accomplissement des tâches réelles du Comité. Nous considérons que les différents groupes de travail spéciaux constituent un moyen approprié de parvenir à cette fin. Les quatre groupes de travail qui existaient déjà l'année dernière devraient poursuivre leurs activités. D'autre part, nous réitérons notre proposition de créer un groupe de travail spécial pour le désarmement nucléaire.

La République démocratique allemande souhaite vivement la ratification prochaine du Traité SALT II et la poursuite du processus SALT.

Bien entendu, ce processus n'exclut pas la recherche de solutions générales dans le cadre du paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Le Comité du désarmement est l'organe qui convient pour ces négociations. Quant au mandat du groupe de travail à créer en l'espèce, un certain nombre d'idées utiles ont déjà été exposées.

Monsieur le Président, ma délégation appuie l'initiative du Groupe des 21 tendant à créer un groupe de travail spécial sur l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires, dans lequel tous les Etats dotés d'armes nucléaires seraient représentés. La création de ce groupe ne gênerait en rien les négociations trilatérales qui, je l'espère, reprendront le plus tôt possible. Nous prions instamment les Etats dotés d'armes nucléaires de tenir enfin compte des intérêts vitaux de tous les peuples et de mettre fin à leurs essais d'armes nucléaires. Comme premier pas dans cette direction, les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient s'engager mutuellement à ne procéder à aucune explosion nucléaire pendant une année à partir d'une date convenue entre eux, comme l'a proposé l'URSS à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Des mesures s'imposent pour prévenir la dissémination géographique des armes nucléaires. Le Comité du désarmement, tenant compte de la recommandation faite par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session, devrait en conséquence créer un groupe de travail spécial sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Un groupe d'experts scientifiques devrait se mettre à l'oeuvre pour harmoniser les opinions divergentes sur l'interdiction des nouvelles armes de destruction massive et, en particulier, pour fixer clairement la portée d'une telle interdiction.

En proposant la création de huit groupes de travail spéciaux, nous ne nous imaginons nullement qu'ils pourront immédiatement se mettre au travail et résoudre tous les problèmes qui se posent à nous. Pour cela, la volonté politique de toutes les parties en cause sera indispensable, comme l'Ambassadeur du Mexique, M. Garcia Robles, l'a très justement fait observer dans sa déclaration lors de notre dernière séance. A cet égard, une importance particulière s'attache à la volonté politique que manifesteront certaines puissances dotées d'armes nucléaires de remplir les engagements qu'elles ont assumés aux termes du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Monsieur le Président, en terminant mon intervention j'ai l'honneur, au nom d'un groupe d'Etats socialistes, de présenter au Comité un document de travail portant sur certaines questions relatives à l'organisation des travaux du Comité pendant sa session de 1981. Ce document expose les idées de ce groupe sur la manière dont le Comité pourrait sans retard aborder les principaux points de ses activités. Le texte de ce document est le suivant :

"1. Arrêter la course aux armements et réaliser un désarmement authentique sont des objectifs majeurs de la politique extérieure des Etats socialistes. Les débats fructueux sur des questions de désarmement à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont montré que ces efforts sont approuvés par une majorité écrasante des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Dans la situation internationale sérieusement aggravée qui prévaut actuellement, une action résolue pour mettre en pratique les dispositions du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement représente une nécessité urgente. A l'heure actuelle, tout accord concret sur la limitation des armements et le désarmement aurait des incidences favorables sur la situation internationale dans son ensemble. Les problèmes relatifs à la limitation de la course aux armements et au désarmement occupent légitimement la place centrale dans les négociations menées dans des forums internationaux, car leur solution servirait les intérêts de l'humanité tout entière.

Le Comité du désarmement, en sa qualité de forum multilatéral unique de négociation sur le désarmement, a un rôle particulier à jouer dans ce processus. Ses membres représentent tous les principaux groupes d'Etats, c'est-à-dire les Etats socialistes, les Etats non alignés et neutres, ainsi que les Etats occidentaux. Quarante Etats participent à ses travaux, y compris tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que d'autres Etats ayant les plus puissants potentiels militaires. Pratiquement tous les problèmes importants dont la solution favoriserait la paix internationale et la détente figurent à l'ordre du jour du Comité. La session de 1981 de celui-ci sera sa dernière session complète avant la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement qui doit se tenir en 1982. Une tâche importante en l'occurrence serait de consolider les résultats obtenus dans ce domaine au cours des récentes années et, en particulier, de mettre en oeuvre les initiatives proposées par les pays socialistes à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. L'examen et l'approbation de ces propositions ont démontré leur caractère actuel. Ces propositions ont suscité une ample réaction positive. La réalisation de progrès tangibles dans les négociations sur les principales questions dont le Comité du désarmement est saisi apporterait une contribution majeure à la préparation de la future session extraordinaire.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Par conséquent, de l'avis du Groupe de pays socialistes, tous les Etats membres du Comité du désarmement devraient répondre à l'appel lancé dans sa résolution 35/152. E par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui les a priés "d'intensifier leurs efforts pour faire aboutir les négociations en cours au sein du Comité du désarmement". Cette résolution recommande également que le Comité "concentre ses efforts sur les questions de fond et les questions prioritaires de son ordre du jour en vue de parvenir à des résultats tangibles".

Ayant ces considérations présentes à l'esprit, le Groupe d'Etats socialistes demande instamment à tous les pays membres du Comité d'entamer sans délai des négociations concrètes et sérieuses. Le Comité ne devrait pas perdre de temps sur des questions sans rapport avec son ordre du jour et qui sont délibérément injectées dans les débats afin de détourner l'attention des questions de fond. Il faudrait consacrer moins de temps à l'examen de questions de procédure et d'organisation.

2. Les groupes de travail spéciaux sont considérés comme représentant, au sein du Comité du désarmement, le mécanisme approprié pour mener des négociations concrètes. En s'acquittant de ses responsabilités, le Comité devrait rétablir, dès le début de sa session de 1981, des groupes de travail spéciaux appropriés pour les questions figurant à son ordre du jour. Les quatre groupes de travail spéciaux qui avaient été créés en 1980, à savoir ceux concernant :

- les armes radiologiques,
- les armes chimiques,
- les arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, et
- le programme global de désarmement

devraient poursuivre leurs négociations sans délai.

Dans le même temps, ainsi qu'il ressort des délibérations au Comité du désarmement, y compris au cours de sa session actuelle, de nombreux pays sont en faveur d'un examen plus sérieux de la question du désarmement nucléaire et de la création d'un groupe de travail spécial à cette fin. De l'avis des pays socialistes, il serait opportun de créer un tel groupe le plus rapidement possible. Ses travaux devraient faciliter un démarrage rapide des négociations en vue de mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et de réduire progressivement les stocks de ces armes jusqu'à leur destruction complète. Tous les Etats dotés d'armes nucléaires ainsi que des pays non nucléaires devraient participer à ce travail.

Les pays socialistes préconisent systématiquement pour le Comité du désarmement un rôle actif dans la solution des problèmes que pose l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires et ils appuient la proposition visant à créer un groupe de travail spécial sur cette question.

Aux termes de la résolution 35/156 C de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Comité du désarmement est prié "d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle". Dans ces conditions, les pays socialistes estiment qu'il faudrait créer un groupe de travail spécial, pour cette question également.

(M. Herder, République démocratique allemande)

Les pays socialistes pensent que le Comité devrait continuer de s'intéresser attentivement à la question de l'interdiction des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. A ce propos, les Etats socialistes proposent de créer un groupe spécial d'experts sur ce problème et ils sont prêts à étudier la question du mandat de ce groupe, qui devrait s'inspirer de l'objectif général d'une interdiction de ces types et systèmes d'armes.

Désireux de voir assurer l'efficacité des travaux du Comité du désarmement, le Groupe d'Etats socialistes estime qu'il est peu souhaitable de lier la création d'un groupe de travail spécial à celle d'un autre groupe du même genre. La présidence des groupes de travail spéciaux devrait être assurée à tour de rôle, dans des conditions raisonnables, par les chefs des délégations des divers pays.

3. En outre, le Groupe d'Etats socialistes pense qu'il faudrait que le Comité règle sans tarder, à la session présentement en cours, la question des invitations à adresser à des Etats non membres du Comité. Les décisions à leur sujet devraient être prises cas par cas et conformément au règlement intérieur du Comité du désarmement, qui a été élaboré après des négociations approfondies et a fait la preuve de ses mérites.

En ce qui concerne la distribution de documents émanant d'Etats non membres du Comité, il faudrait continuer d'appliquer le système qui a été mis au point en avril dernier et appliqué par les présidents du Comité en juin, juillet et août 1980.

En soumettant leurs considérations sur l'organisation des travaux du Comité du désarmement pendant sa session de 1981, les pays socialistes partent du principe qu'à l'heure actuelle il importe tout particulièrement de concentrer les efforts sur la recherche sérieuse d'accords concrets relatifs aux principales questions figurant à l'ordre du jour du désarmement."

Monsieur le Président, à notre avis, ce document offre un excellent point de départ pour des travaux efficaces et fructueux du Comité du désarmement, sans que soit perdu beaucoup de temps à délibérer sur des questions secondaires. En conséquence, nous recommandons d'examiner ces propositions et de les prendre pour base de nos futures activités. Au cas où il serait nécessaire d'avoir un échange de vues et de fournir des explications plus détaillées, nous sommes tout disposés à le faire.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Mes premiers mots consisteront, Monsieur le Président, à joindre ma voix à celles qui vous ont souhaité la bienvenue à la présidence de notre Comité pour le mois de février. De même que toutes les délégations dans cette salle, la délégation australienne connaît et apprécie les qualités personnelles et la longue expérience que vous apportez à cette tâche difficile. Nous nous félicitons beaucoup de la contribution que la France, que vous représentez avec tant de maîtrise, apporte aux travaux du Comité du désarmement.

Je voudrais également me joindre à mes collègues pour saluer l'arrivée au Comité des nouveaux représentants de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. Ma délégation se félicite de la contribution personnelle qu'ils apporteront au Comité. Nous nous réjouissons à la perspective de poursuivre la coopération étroite que nous avons eue avec leurs prédécesseurs.

(M. Walker, Australie)

Dans les observations que vous avez formulées à la séance d'ouverture de cette session de 1981, il y a deux jours, vous avez appelé l'attention du Comité sur le fait préoccupant que la situation internationale n'est pas meilleure qu'elle l'était il y a douze mois. D'autres orateurs ont également mentionné, pour reprendre les paroles du distingué chef de la délégation suédoise, "l'atmosphère lugubre où nous vivons et travaillons". La délégation australienne s'associe pleinement à la conclusion à laquelle d'autres que nous-mêmes ont abouti, à savoir que ces raisons font que le travail du Comité du désarmement est plus important que jamais. Nous ne devons pas permettre à la situation mondiale de nous amener à désespérer ou à relâcher nos efforts. Tout en reconnaissant avec réalisme les limitations que la situation internationale actuelle impose à ce que nous pouvons espérer faire, nous devons en même temps nous sentir encouragés par le fait que le Comité du désarmement a fait preuve, au cours des étapes finales de sa session de 1980, d'une volonté de concentrer ses efforts sur des questions pratiques plutôt que sur des polémiques stériles ou des arguties de procédure. La délégation australienne se félicite particulièrement des déclarations faites par d'autres délégations qui montrent qu'elles souhaitent continuer dans cette voie constructive. C'est là une approche pragmatique et réaliste, qui est également la nôtre.

L'année dernière a été une année d'anxiété pour l'humanité et nombre des sujets d'anxiété sont encore avec nous. L'occupation et la répression militaires d'un pays non aligné par une des superpuissances, qui ont jeté une telle ombre sur l'année 1980, se poursuivent. De nouvelles menaces sont apparues pendant l'année dernière. La confiance internationale reste dans un état critique et l'une des conséquences en est que l'accord SALT II n'a pas été ratifié. Il y a eu une nouvelle expansion des dépenses d'armement, du déploiement d'armes et des plans visant à développer plus avant les capacités militaires. Cet état de choses est à la fois une cause et une conséquence des tensions internationales. Les essais d'armes nucléaires se sont aussi poursuivis. Pour éviter de donner l'impression d'attribuer tous les soucis aux Etats dotés d'armes nucléaires, nous devons aussi constater avec préoccupation, par exemple, qu'il existe toujours des pays disposant d'installations nucléaires qui n'ont pas encore adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires ou qui dressent des obstacles aux mesures internationales de contrôle et de responsabilité qui fourniraient des garanties contre la dissémination des armes nucléaires.

En partie pour ces raisons et en partie à cause de la coïncidence de certains points figurant à l'ordre du jour du désarmement international, 1980 a été une année de réexamen et d'établissement d'inventaires. L'attention s'est concentrée sur les progrès dans la technologie des armements, qui ont paru être plus rapides que ceux des négociations sur la limitation des armements et ont menacé de créer des vulnérabilités nouvelles. Elle s'est aussi concentrée sur le double problème de la prolifération nucléaire verticale et horizontale. Elle a, une fois de plus, fait ressortir l'importance des mesures efficaces de vérification en tant qu'élément essentiel des accords sur la limitation des armements.

Cependant, malgré ces inquiétudes et ces points d'interrogation, le tableau en 1980 n'a pas été uniformément sombre. Un accord imposant des limitations à l'emploi de certaines armes classiques a été même mené à bonne fin dans cette ville. L'édifice des accords internationaux de désarmement bâti au cours de la précédente décennie a survécu et il y a eu en outre une large affirmation de l'importance de ces accords existants. En regard de l'incapacité de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération à aplanir toutes les divergences dans son document final, il faut placer

(M. Walker, Australie)

la vigueur persistante de ce Traité, la réaffirmation de l'engagement de ses parties et l'accroissement continu de leur nombre. Il a également été encourageant de voir que le Comité du désarmement, institué par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire consacré au désarmement en tant qu'organisme multilatéral principal de négociation sur le désarmement, avait créé des mécanismes appropriés et avait commencé à concentrer ses efforts sur des questions pratiques, comme jamais encore tenté auparavant.

La délégation australienne souhaite ardemment que cette approche pratique soit poursuivie au cours de la session actuelle. Nous sommes aussi déterminés de faire tout ce qui est en notre pouvoir pour favoriser ce processus. Nous espérons qu'il y aura rapidement un accord sur notre programme de travail et sur les groupes de travail, leurs mandats et leurs présidents, afin de permettre aux délégations de s'attaquer sans retard aux questions de fond dont nous sommes saisis. A cet égard, ma délégation accueille avec satisfaction et appuie la proposition du distingué représentant de l'Inde selon laquelle les quatre groupes de travail que nous avons créés l'année dernière devraient reprendre immédiatement leur travail en vertu de leurs mandats antérieurs. Si des membres estimaient nécessaire de réviser tels ou tels de ces mandats, on pourrait discuter de cette révision et ensuite l'appliquer si le Comité parvient à un accord à ce sujet et lorsqu'il l'aura fait, mais ce serait une erreur, à notre avis, que de permettre à des discussions de retarder le commencement des travaux de fond.

Pour l'Australie, deux questions de notre ordre du jour ont une importance primordiale : celle d'un traité d'interdiction complète des essais nucléaires et celle d'une convention sur les armes chimiques. Je voudrais dire quelques mots concernant l'une puis l'autre.

L'engagement de l'Australie d'oeuvrer pour interdire à tout jamais toutes les explosions nucléaires expérimentales dans tous les milieux est bien connu et a été une fois de plus mis en évidence à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous voyons dans un tel traité la mesure la plus facilement réalisable qui offrirait à la communauté internationale des garanties efficaces et pratiques contre les dangers d'une poursuite des essais, contre une nouvelle expansion des arsenaux nucléaires existants et contre l'extension des armes nucléaires à d'autres pays. Nous accordons aussi beaucoup de valeur à la contribution qu'un tel traité apporterait à une réduction des tensions régionales dans de nombreuses parties du monde, ainsi qu'à ses nombreux autres avantages. L'Australie estime qu'il s'agit là d'une tâche appropriée, et même urgente, dont le Comité devrait s'occuper.

J'ai parlé dès le début de la nécessité de faire preuve de réalisme et de sens pratique. Pour cette raison, le Comité du désarmement ne saurait entreprendre son travail sur un traité d'interdiction des essais dans le vide, sans tenir dûment compte des nouveaux faits pertinents qui se produisent ailleurs. Je pense tout particulièrement aux négociations menées par trois des États qui procèdent à des essais nucléaires. Il y a une déception universelle devant la lenteur des progrès de ces négociations trilatérales. L'Australie n'attribue pas cette situation à un manque de volonté politique de la part des trois pays concernés. Au contraire, nous pensons que des problèmes difficiles et délicats restent encore à résoudre, surtout dans le domaine de la vérification.

(M. Walker, Australie)

L'année dernière nous avons accueilli avec satisfaction le rapport que les parties aux négociations trilatérales ont présenté au Comité, les renseignements qu'il contenait et le progrès dont il faisait état.

Nous avons aussi trouvé profitables la discussion et les observations auxquelles ce rapport sur les négociations trilatérales a donné lieu au Comité du désarmement. A notre avis, la poursuite des négociations trilatérales n'exclut pas un rôle pour le Comité du désarmement. Comme d'autres orateurs l'ont fait remarquer, en particulier le distingué Ambassadeur du Nigéria, avec beaucoup d'éloquence, un traité d'interdiction complète des essais devrait bénéficier d'une large adhésion qui, espérons-nous, deviendra en fin de compte universelle. Sinon, cet instrument ne saurait servir les fins dont j'ai parlé plus haut. La voie vers un tel traité passe incontestablement par le Comité du désarmement. Nous croyons que le Comité peut faire oeuvre utile en l'occurrence sans attendre la conclusion des négociations trilatérales. Le Groupe d'experts du Comité sur la détection sismologique des essais nucléaires continue d'accomplir un travail fort important qui doit être achevé avant qu'un traité d'interdiction complète des essais puisse entrer pleinement en vigueur. Une autre tâche pratique consiste à examiner les arrangements administratifs et institutionnels pour une vérification de l'interdiction complète des essais, comme l'Australie l'a proposé l'année dernière dans le document CD/95. De notre côté, nous accueillerions avec faveur d'autres propositions pratiques concernant des tâches concrètes que le Comité pourrait entreprendre au stade actuel. Nous rejetons fermement l'opinion selon laquelle un tel travail pratique constituerait une diversion et aurait pour effet de diriger l'attention du Comité sur des questions périphériques ou de lui faire négliger les problèmes essentiels. L'Australie ne se propose pas de détourner son attention des problèmes essentiels de l'interdiction des essais et nous ne pensons pas que d'autres membres du Comité le veuillent davantage.

Bien entendu, un travail de ce genre ne peut se faire sans l'assentiment des parties aux négociations trilatérales. C'est impossible dans un organisme qui fonctionne par consensus. Et même si c'était théoriquement possible en vertu de notre règlement intérieur, cela n'aurait aucun sens dans la pratique.

Nous aspirons à une situation où les parties aux négociations trilatérales et le Comité du désarmement joueraient des rôles compatibles, complémentaires et s'étayant mutuellement.

L'autre question prioritaire est celle d'une convention sur les armes chimiques. Là aussi, comme dans le cas de l'interdiction des essais, nous avons un besoin urgent de mesures efficaces. Tout retard, quelle qu'en soit la raison, impliquerait des risques terribles pour la communauté internationale et les habitants de notre planète.

Nous savons, d'après les avis d'experts que nous avons entendus, que de nombreux pays ont le potentiel nécessaire pour fabriquer des armes chimiques. Nous avons connaissance d'informations - fort abondantes dans la presse - sur l'existence de vastes arsenaux d'armes chimiques et sur l'entraînement de forces armées à leur emploi. Nous connaissons les pressions que cela exerce sur d'autres pays pour les inciter à se doter à leur tour de nouvelles armes chimiques encore plus redoutables. Le seul espoir d'éviter la course aux armements chimiques qui menace à l'heure actuelle est de négocier et de mettre en vigueur une convention sur ces armes chimiques. Une telle convention, si l'on veut qu'elle fournisse une sécurité de nature à dissuader un pays quel qu'il soit de se doter de ces armes, devrait comporter des dispositions fiables et convaincantes en matière de vérification.

(M. Walker, Australie)

Il est généralement reconnu que, l'année dernière, le travail le plus constructif du Comité du désarmement a été celui effectué dans le domaine des armes chimiques. Nous devons aujourd'hui construire sur cette base. La délégation se réjouit de la perspective de contribuer activement aux activités du groupe de travail de cette année. L'année dernière, sur l'initiative de l'Australie, le Comité du désarmement a réservé quelques jours à des réunions officielles en présence d'experts techniques. De nombreuses délégations se sont félicitées des résultats de cette initiative. Hier, au cours d'une réunion officielle, le distingué représentant des Pays-Bas a suggéré que de nouvelles réunions de ce genre se tiennent cette année. Je souhaite maintenant associer ma délégation à cette proposition et inviter le Comité du désarmement à prévoir de telles réunions dans son programme. Comme l'a suggéré le représentant des Pays-Bas, nous pourrions chercher à profiter de la présence prévue à Genève du 2 au 4 avril d'un certain nombre d'éminents experts des armes chimiques en provenance de nombreux pays en prévoyant que nos propres réunions se tiendraient immédiatement avant ou après ces dates. C'est un sujet que nous pourrions examiner à notre prochaine réunion officielle. Ici encore, nous exprimons notre reconnaissance pour le rapport soumis l'année dernière par les Etats-Unis et l'Union soviétique sur leurs négociations bilatérales. Ce rapport était précieux, aussi bien intrinsèquement que pour l'aide qu'il a apportée au Comité du désarmement dans son propre examen des problèmes en jeu.

Le Comité est saisi de plusieurs autres questions importantes à propos desquelles il devrait être possible de réaliser cette année des progrès satisfaisants si nous faisons preuve de sens pratique et de réalisme.

Malgré sa moindre importance en tant que mesure de limitation des armements, nous voyons nombre d'excellentes raisons pour rapprocher d'une conclusion, cette année, nos travaux relatifs à une convention sur les armes radiologiques. Le Comité est saisi sans équivoque aucune de cette question, qui nous offre une possibilité de démontrer notre capacité de négocier d'une manière pratique et rapide sur une question qui présente certaines complications.

Un projet de programme complet de désarmement doit être entièrement achevé avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui se tiendra en mars de l'année prochaine. Pour respecter cette date limite, notre travail devrait être presque terminé d'ici la fin de la session actuelle du Comité. La délégation australienne souhaite un programme réaliste présentant une utilité pratique en vue de faciliter de futures négociations. Nous voulons éviter un programme qui inciterait à la polémique ou susciterait des espoirs peu réalistes.

Les garanties de sécurité négatives pour des Etats non dotés d'armes nucléaires représentent un sujet important pour la communauté internationale. Mais les débats du Comité du désarmement au cours des deux dernières années ont fait ressortir la difficulté de trouver une formule générale répondant aux préoccupations de tous les pays. L'examen de cette question ne doit pas dégénérer en tentatives par tel ou tel groupe de chercher à améliorer sa position militaire par rapport à celle d'autres groupes. Il serait peut-être plus utile de rechercher un consensus incorporant différentes formulations qui refléteraient les différents domaines de préoccupation.

Il y a d'autres points dans l'ordre du jour du désarmement international que nous ne devons pas perdre de vue. Par exemple, pour notre part, nous nous intéressons particulièrement à une cessation complète de la fabrication de matières nucléaires à des fins d'armement, comme indiqué dans notre document d'information CD/90. Il existe aussi des forums délibératifs et politiques dans lesquels nous serions prêts à nous occuper de questions relevant de leur compétence.

(M. Walker, Australie)

Cependant, l'approche actuelle de l'Australie au Comité du désarmement est tout simplement la suivante : pas de polémiques, pas de déclarations politiques, rien qu'une tentative énergique et réaliste d'obtenir des résultats.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie notre distingué collègue de l'Australie de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues pour la présidence. Je tiens aussi à réparer une omission et à dire au distingué représentant de la République démocratique allemande que je le remercie aussi pour les paroles aimables qu'il a eues pour la présidence.

M. RUŽEK (Tchécoslovaquie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais, pour commencer, m'associer aux précédents orateurs et vous adresser, à vous le distingué représentant de la France, la bienvenue au poste de haute responsabilité de Président du Comité du désarmement pour le mois de février. Nous sommes convaincus que, sous votre direction, le Comité parviendra à résoudre à bref délai les questions d'organisation indispensables et pourra entreprendre dès que possible des négociations de fond.

Je voudrais, en même temps, exprimer la satisfaction de ma délégation à M. l'Ambassadeur Terrefe, de l'Ethiopie, qui a assuré la présidence en août 1980 et pendant la période intérimaire et dont le travail a joué un rôle si important pendant les stades finals de la session du Comité l'an dernier.

Je voudrais aussi profiter de l'occasion pour adresser mes très chaleureuses salutations à nos nouveaux collègues : M. l'Ambassadeur Malitza, de la Roumanie, M. l'Ambassadeur El Reedy, de l'Egypte, M. l'Ambassadeur Ahmad, du Pakistan et M. l'Ambassadeur Adeito Nzengeya, du Zaïre. Nous attendons l'occasion de pouvoir collaborer avec eux. Leur participation nous aidera certainement à faire progresser nos travaux.

Puis-je aussi adresser une cordiale bienvenue à M. Hartenson, qui est venu de New York pour assister au début de la session, à M. l'Ambassadeur Jaipal, Secrétaire de notre Comité, ainsi qu'à tous les autres membres du secrétariat.

Le climat qui caractérise actuellement les relations internationales est en général considéré comme préoccupant. Le premier sujet préoccupant est que le processus du relâchement de la tension internationale - la tendance prédominante de la décennie qui vient de s'achever - est remis en question et que, ce qui est encore plus dangereux, des attaques directes sont même lancées contre ses fondements. La campagne actuelle menée contre le relâchement de la tension internationale n'est pas le fait du hasard. On trouve dans la politique actuellement suivie par les pays de l'OTAN des preuves manifestes, étayées par des documents, des efforts entrepris par ces pays pour inverser à leur avantage les rapports de force qui se sont historiquement établis dans le monde. Qu'il me soit permis de rappeler la décision prise en mai 1978 par le Conseil de l'OTAN concernant l'accroissement des budgets militaires de ses membres d'ici l'an 2000, de même que leurs programmes d'armement de grande portée; la décision prise par ce même organe en décembre 1979 prévoyant que les arsenaux déjà considérables en Europe devront être "complétés" par des centaines de nouveaux missiles nucléaires américains de moyenne portée dirigés contre l'URSS et d'autres pays européens de la communauté socialiste; la directive No 59 du Président des Etats-Unis publiée l'an dernier, qui définit la "nouvelle stratégie nucléaire" des Etats-Unis, ou encore l'ajournement de la ratification du Traité SALT II, qui aurait pu devenir l'un des obstacles les plus efficaces à la poursuite de l'accumulation des types d'armes les plus coûteux et les plus destructeurs. Ces décisions, et de nombreuses autres encore, sont à l'origine des phénomènes négatifs constatés dans l'évolution de la situation mondiale. Ces mesures, et de nombreuses autres encore, constituent des attaques directes contre la politique de coexistence pacifique d'Etats ayant des systèmes sociaux différents.

(II. Ražek, Tchécoslovaquie)

Le processus du relâchement de la tension internationale, dont l'influence favorable sur l'évolution des rapports entre tous les États du monde ne saurait faire de doute, est sans conteste mis aujourd'hui à rude épreuve. Mais tous ceux qui réfléchissent d'une façon réaliste voient parfaitement qu'il est de l'intérêt de tous de trouver les moyens de sortir d'une situation internationale actuellement difficile pour poursuivre la politique de relâchement de la tension.

Les pays de la communauté socialiste, y compris la République socialiste tchécoslovaque, ont déployé des efforts systématiques pour faire progresser les négociations concernant tous les aspects du désarmement. Cela apparaît aussi clairement dans le vaste programme adopté l'année dernière à la réunion, à Varsovie, du Comité consultatif politique des États parties au Traité de Varsovie. La Déclaration de Varsovie contient un vaste programme de propositions en faveur du renforcement de la paix, de la sécurité internationale et de la réalisation de progrès tangibles dans le domaine du désarmement. C'est un programme de paix, qui répond aux intérêts vitaux de tous les États et de toutes les nations du monde. C'est en même temps une réponse à toutes les forces qui souhaiteraient que les négociations sur le désarmement avancent en quelque sorte "au ralenti" afin de différer leur propres décisions sur des mesures concrètes de désarmement jusqu'au moment où elles pourront, comme elles semblent manifestement le croire, obtenir des avantages unilatéraux. Mais la solution des problèmes que posent la cessation de la course aux armements et le désarmement exige dès à présent une coopération systématique, réfléchie et constructive de tous les participants, car le danger d'une conflagration mondiale, dont tout retard en ce domaine rapproche l'échéance, croît suivant une progression géométrique. Il serait non seulement irresponsable, mais aussi extrêmement dangereux d'ignorer le danger de guerre et de fermer les yeux sur la nécessité de prendre des mesures énergiques pour le prévenir.

Nous sommes convaincus qu'une étape importante dans le sens d'une réduction des risques de guerre et du renforcement de la confiance pourrait être marquée par une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, proposition qui - comme le montrent les délibérations de la réunion à Madrid des participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe - bénéficie d'un appui qui ne cesse de s'élargir. La Conférence mondiale du désarmement devrait également exercer une influence dans le même sens. Nous appuyons vigoureusement l'idée selon laquelle cette conférence devrait être convoquée aussitôt que possible après la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

La Déclaration de Varsovie du Comité consultatif politique du Traité de Varsovie a souligné l'année dernière, entre autres choses, la nécessité urgente d'aboutir à une conclusion satisfaisante des négociations en cours sur le désarmement. Nous accordons à cet égard une importance essentielle au travail constructif de notre Comité. La République socialiste tchécoslovaque a insisté à de nombreuses reprises et continuera d'insister sur le fait que le Comité du désarmement doit s'acquitter activement de ses tâches, en tant que principal organe multilatéral de négociation, afin d'élaborer des mesures concrètes en matière de cessation de la course aux armements et de désarmement. C'est précisément sous cet angle que nous envisageons notre travail au Comité et nous coopérerons par tous les moyens constructifs avec les autres membres pour contribuer pleinement à l'accomplissement des tâches importantes confiées au Comité, dont l'urgence ne fait, à notre avis, aucun doute. Nous sommes convaincus que le Comité du désarmement dispose de tout ce qu'il faut pour travailler efficacement et avec succès. Nous pensons que la session de cette année ne sera pas rendue plus ardue par de nouvelles tentatives de soulever des problèmes qui ne sauraient être résolus ici et que l'esprit de réalisme et de coopération constructive prévaudra dans cette salle, surtout en ce qui concerne les questions d'organisation et de procédure.

(II. Růžek, Tchécoslovaquie)

Parmi les questions de politique internationale qui agitent l'opinion dans tous les coins de notre planète, la première place revient aux moyens de prévenir le déclenchement d'un conflit nucléaire. Il serait difficile d'énumérer tous les discours et déclarations de représentants d'Etats ou groupes d'Etats qui considèrent les problèmes du désarmement nucléaire comme la tâche prioritaire de notre temps.

La République socialiste tchécoslovaque, avec les autres pays de la communauté socialiste, appuie activement les propositions tendant à faire démarrer rapidement les débats et négociations sur le désarmement nucléaire. Nous considérons ici comme parfaitement logique la condition selon laquelle tous les pays membres du Comité et, en premier lieu, tous les membres permanents du Conseil de sécurité, devraient participer aux négociations. Comme on le sait, les pays socialistes ont présenté ici en 1978 une proposition concernant l'ouverture de négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4), proposition qui a bénéficié de la compréhension et d'un appui croissant de l'ensemble des pays. Nous estimons que le moment est venu d'envisager la création, dans le cadre du comité, d'un groupe de travail qui entreprendrait sans délai des discussions sérieuses sur ce sujet.

Une question non moins importante à notre avis est celle de l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires. Il ne fait pas de doute qu'un traité concernant cette question, dont la conclusion a été proposée par l'Union soviétique dès 1975, devrait contribuer sensiblement à ralentir la course aux armements nucléaires et arrêter les perfectionnements des armes nucléaires. A cet égard, nous espérons que les participants aux négociations tripartites, qui recherchent une solution pratique à ce problème, déploieront un maximum d'efforts et feront preuve de la volonté politique et de la persévérance nécessaires pour que ces négociations aboutissent rapidement à un résultat satisfaisant. Nous considérons la participation indispensable au succès de ses travaux, c'est-à-dire, à notre avis, à l'élaboration d'un traité sur l'interdiction complète des essais. Tout en poursuivant les négociations sur cette question, le Comité et son groupe de travail devraient utiliser aussi les nombreux autres documents de base présentés jusqu'ici au Comité, y compris les résultats des travaux du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Parmi les autres questions importantes examinées par le Comité du désarmement figure aussi le renforcement des garanties de sécurité des pays non nucléaires. Il est manifeste que le groupe de travail chargé d'étudier cette question doit poursuivre ses travaux au sujet de la teneur d'un traité international relatif au renforcement des garanties de sécurité des pays non nucléaires.

A cet égard, il faudrait, à notre avis, prendre dûment en considération la proposition selon laquelle, à titre de première mesure en vue de la conclusion d'un traité, les cinq puissances nucléaires devraient faire une déclaration solennelle appropriée, qui serait confirmée par le Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies.

(M. Růžek, Tchécoslovaquie)

Les dix années écoulées depuis que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est entré en vigueur ont montré de façon convaincante que ce traité joue un rôle clef dans la prévention de toute nouvelle dissémination des armes nucléaires et contribue ainsi à réduire le risque d'un conflit nucléaire. L'obligation de s'opposer à une prolifération accrue des armes nucléaires est devenue une norme largement reconnue du droit international contemporain, sur laquelle les pays qui n'ont pas encore signé le traité peuvent aussi compter. Tous les pays bénéficient de façon égale du renforcement du régime de non-prolifération et tous, en quelque région du monde qu'ils se trouvent, auraient quelque chose à perdre si ce régime était affaibli.

* * *

Les pays socialistes, y compris la République socialiste tchécoslovaque, insistent systématiquement et depuis longtemps sur la nécessité urgente de prendre des mesures radicales pour prévenir de nouvelles utilisations abusives des réalisations de la science et de la technique et le gaspillage de ressources humaines et matérielles consacrées à la mise au point et à la fabrication de nouveaux types et de nouveaux systèmes d'armes de destruction massive.

Conscients de notre responsabilité devant les générations futures, nous ne saurions accepter les arguments tendant à différer la solution de cette question urgente. Nous estimons qu'il serait très utile, pour étudier les possibilités de conclure des accords spécifiques particuliers, de créer un groupe d'experts faisant autorité qui suivrait et étudierait l'évolution en ce domaine. De même, il conviendrait d'examiner sans tarder le projet de convention sur l'interdiction de la fabrication, du stockage, du déploiement et de l'utilisation des armes à neutrons, dont le Comité a été saisi par l'URSS et d'autres pays socialistes.

Le projet commun soviéto-américain de convention sur l'interdiction des armes radiologiques constitue à nos yeux une base équilibrée pour l'élaboration rapide d'un texte définitif. Nous sommes convaincus que cette question, elle aussi, devrait être traitée sans tarder et dans un esprit constructif et réaliste au sein du groupe de travail créé pendant la dernière session.

* * *

Le groupe de travail du Comité a examiné utilement l'année dernière, sous la direction de M. l'Ambassadeur Okawa, la question de l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et de la destruction de leurs stocks. Nous estimons que si la volonté politique nécessaire prévaut, il y aura suffisamment de possibilités d'élaborer un traité complet sur l'interdiction des armes chimiques, prévoyant la création d'un système efficace de contrôle. Mais cela exige que les négociations ne soient pas entravées par de nouvelles tentatives de créer des complications. A notre avis, les résultats des entretiens bilatéraux soviéto-américains sur l'élaboration d'un projet de traité représentent une contribution intéressante aux activités du groupe de travail sur cette question, étant donné que le rapport sur ces discussions qui a été présenté au Comité l'année dernière montre que de nouveaux progrès ont été réalisés.

* * *

La République socialiste tchécoslovaque accorde beaucoup d'attention à la question de l'élaboration d'un programme global de désarmement; comme on le sait, elle a présenté l'année dernière, au nom du groupe des pays socialistes, une proposition concernant les principaux éléments d'un tel programme. Nous pensons

(M. Ružek, Tchécoslovaquie)

que de nouvelles négociations au groupe de travail compétent et au Comité sur cette question aboutiront à des résultats réalistes et utiles et apporteront une contribution fructueuse aux travaux de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Nous sommes d'avis qu'il faut élaborer un programme suffisamment vaste pour englober toutes les orientations principales des négociations et tous les problèmes essentiels à résoudre. En même temps, ce programme devrait s'inscrire dans le cadre des efforts entrepris à l'échelle mondiale et constituer un instrument acceptable et applicable pour tous les pays et dans tous les domaines et respectueux du principe de l'égalité et de la sécurité égale. Enfin, il devrait refléter toutes les réalités du stade actuel de l'évolution de la situation, en évitant de fixer des objectifs peu réalistes. Ce programme devrait avoir pour résultat d'unir les efforts des Etats pour résoudre les problèmes dans un climat de coopération fructueuse et constructive.

Nous entrons cette année dans la deuxième décennie du désarmement. Et la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement apparaît déjà à l'horizon. Toutes les nations et tous les pays épris de paix attendent de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale des résultats pratiques et des progrès concrets dans le sens déterminant des efforts en faveur de la cessation de la course fiévreuse aux armements et du désarmement. L'importance des négociations entreprises cette année par notre Comité découle aussi du fait qu'il s'agit de la dernière session complète du Comité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

A notre avis, un des meilleurs moyens d'assurer le succès de cette session consiste, avant tout, à employer efficacement le temps qui nous reste pour prendre des initiatives et mener des négociations constructives au sein de notre Comité. Dans ce contexte, nous ne devons pas oublier l'idée de coopération internationale réfléchie et fructueuse contenue dans la Déclaration des Nations Unies sur la coopération internationale pour le désarmement dont mon pays a pris l'initiative à la trente-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies.

* * *

En tant qu'Etat situé au coeur de l'Europe - continent qui recèle la plus forte concentration de potentiel militaire et dont les nations ont connu les horreurs des guerres mondiales - la République socialiste tchécoslovaque a toujours été et continue d'être prête à apporter une contribution effective à la coopération internationale dans le domaine du désarmement.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence l'Ambassadeur Ružek pour sa déclaration et des paroles aimables qu'il a eues pour la présidence.

M. PFEIFFER (République fédérale d'Allemagne) (traduit de l'anglais) :
Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord d'exprimer la grande satisfaction qu'éprouve ma délégation devant votre accession à la présidence de notre Comité. Je suis sûr que votre grande habileté diplomatique et votre profonde connaissance des questions relatives à la limitation des armements et au désarmement vous permettront de guider avec succès le Comité dans cette étape importante de la présente session. Je vous assure que ma délégation fera tout en son pouvoir pour vous aider dans votre tâche lourde de responsabilité.

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

Je voudrais profiter de cette occasion pour remercier le Président sortant, M. l'Ambassadeur d'Ethiopie Terrefe, qui, en menant à leur fin nos négociations l'année dernière, a fait preuve d'une grande patience et a adopté une approche très prudente pour les difficiles problèmes qui se sont alors posés. Je le félicite de cette réussite.

C'est avec un plaisir particulier que je souhaite la bienvenue dans notre Comité, au nom de ma délégation, à quatre nouveaux collègues, les distingués Ambassadeurs d'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. Je leur promets de maintenir l'excellente coopération qui a existé jusqu'ici entre ma délégation et leurs prédécesseurs respectifs.

Après sa restructuration, le Comité du désarmement est entré ce mois-ci dans sa troisième année de négociation. En 1979, il s'est occupé principalement de travaux préparatoires et d'organisation. L'un des résultats les plus importants de cette année a été l'adoption du décalogue des objectifs à long terme dans le domaine du désarmement, qui fixe le cadre de l'activité du Comité.

L'année dernière, les négociations de fond ont débuté par la création de quatre groupes de travail. Malgré un climat international difficile qui n'a pas manqué d'exercer son influence sur les travaux du Comité, un effort commun a permis de mener à bonne fin la session de 1980. Il est vrai que l'activité des différents groupes de travail a eu des résultats variables; on peut dire toutefois que chaque groupe a marqué des progrès qui ont permis de préciser les points soumis à son examen.

Ma délégation espère que ce travail sera activement poursuivi et même sensiblement intensifié pendant la session de cette année. Mais nous savons que ce ne sera pas facile.

Un point reste évident pour ma délégation : les négociations sur le désarmement ne peuvent être séparées de la situation politique internationale. Ce serait une illusion de croire que l'on puisse mener de telles négociations dans une tour d'ivoire, sans tenir compte de ce qui se passe dans le monde hors de notre salle des séances.

C'est pourquoi mon gouvernement espère sincèrement que les obstacles qui s'opposent à des progrès plus rapides dans nos négociations seront surmontés et qu'on n'en ajoutera pas d'autres. A ce sujet, il serait très important que soit entendu l'appel de l'Assemblée générale des Nations Unies contenu dans sa résolution 35/37 relative au retrait des troupes étrangères de l'Afghanistan.

C'est précisément dans des circonstances internationales difficiles comme celles que nous rencontrons aujourd'hui que le Comité acquiert une importance accrue dans le dialogue entre nations. Ma délégation est par conséquent d'avis que le succès de la session de cette année présente un intérêt particulier étant donné la situation internationale actuelle. Pour répondre à l'attente de la communauté internationale, le Comité devrait concentrer son attention sur les problèmes qu'il a le plus de chances de résoudre.

Pour les mêmes raisons, nous devrions éviter un débat prolongé sur les questions d'organisation. Nous nous rappelons tous les difficultés que le Comité a rencontrées l'année dernière avant que le travail réel commence. Non seulement ce débat a fait perdre un temps précieux aux groupes de travail, mais il a en outre donné à la communauté internationale une idée fâcheuse de la capacité du Comité

(H. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

à s'acquitter de sa tâche. Les présidents des quatre groupes de travail ont dirigé leurs travaux très sérieusement et avec beaucoup d'habileté, mais tout le monde s'est rendu compte, à la fin de la session de l'année dernière, que le temps disponible avait été trop court pour une discussion en profondeur - pour ne rien dire de la négociation de textes, ce qui est après tout la tâche réelle du Comité.

Nous devons veiller à ce qu'un tel retard ne se reproduise pas. A cette fin, je voudrais suggérer que les groupes de travail se mettent à l'oeuvre immédiatement, en se conformant aux mandats établis en 1980, afin qu'ils puissent reprendre les délibérations de l'année dernière et adopter des textes précis qui seraient soumis pour décision au Comité plénier. Parallèlement aux négociations en cours dans les groupes de travail, le Comité pourrait aborder en séance plénière toute question que certains de ses membres jugeraient importante. Sans préjuger du nombre final et des mandats respectifs des groupes de travail, une telle procédure permettrait d'entreprendre sans retard les négociations de fond.

Dans toutes les négociations, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du Comité, la République fédérale d'Allemagne aura pour objectif de contribuer à la paix et à la sécurité, de rendre les rapports de forces militaires stables et équilibrés, et d'établir des liens de sécurité collective entre Etats dans toutes les parties du monde.

Les négociations sur la limitation des armements et le désarmement ne peuvent réussir que si elles sont orientées vers la création d'un équilibre militaire stable et ne diminuent pas la sécurité et l'indépendance des Etats à chaque étape du processus de limitation des armements et de désarmement. Ces négociations doivent être menées d'une manière réaliste et tendre à des résultats concrets et vérifiables. Il faudrait mettre particulièrement l'accent sur les domaines où il est possible de réaliser le plus rapidement des accords effectifs sous un contrôle international efficace.

La façon dont le Gouvernement de la République fédérale conçoit les négociations sur la limitation des armements et le désarmement répond à ces exigences fondamentales. Le renforcement de la confiance entre les Etats, d'une part, et la nécessité d'une vérification appropriée des accords, d'autre part, sont les éléments essentiels de ce concept. Celui-ci vise à la réalisation de mesures concrètes, équilibrées et vérifiables, qui renforcent la confiance entre les Etats, limitent la compétition en matière d'armements par des accords précis et équilibrés de réduction et de limitation. A notre avis, ces mesures contribueraient à créer une situation telle qu'il deviendrait possible de libérer, pour le développement économique et social, des ressources jusqu'ici consacrées à des fins militaires.

L'un des aspects importants en matière de limitation des armements et de désarmement est le processus SALT. Les résultats équilibrés auxquels il tend, en créant un rapport de forces nucléaires plus stable entre les puissances intéressées, seront d'une grande importance pour le renforcement de la paix et de la sécurité. C'est pourquoi la République fédérale d'Allemagne a, dès le début, suivi avec grand intérêt les négociations SALT. Nous nous félicitons des entretiens qui ont commencé à Genève l'année dernière, entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, sur la limitation des systèmes d'armes nucléaires de moyenne portée dans le cadre du processus SALT, et nous espérons qu'il sera possible d'obtenir des résultats concrets dans des négociations futures sur la base de la parité et de l'égalité pour les deux parties.

Mon Gouvernement attache une grande importance aux pourparlers en cours à Vienne sur des réductions mutuelles et équilibrées des forces. Pour les faciliter, les négociateurs occidentaux ont proposé la conclusion d'un accord intérimaire comprenant un ensemble de mesures conjointes visant à garantir l'observation d'un tel accord, à assurer une plus grande transparence des activités militaires et à renforcer ainsi la confiance mutuelle entre les Etats parties aux négociations. L'Ouest attend encore de l'Est une réponse globale, et en particulier une contribution concrète pour résoudre la question des données.

Les participants occidentaux aux négociations s'efforcent d'obtenir un rapport plus stable des forces à un niveau plus bas, en tant que moyen de réaliser une parité réelle des forces armées par la fixation, sur la base de données convenues, d'un maximum global commun pour chacune des deux parties.

La politique que mon Gouvernement poursuit de concert avec nos alliés correspond donc pleinement au paragraphe 82 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Les débats sur les aspects militaires de la sécurité, actuellement en cours à la réunion de Madrid qui fait suite à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, fournissent l'occasion de donner une impulsion nouvelle aux efforts multilatéraux visant à promouvoir la limitation des armements et à renforcer ainsi la sécurité en Europe.

Le processus de renforcement de la confiance commencé par la Conférence d'Helsinki en 1975 doit être poursuivi et élargi. A cette fin, il faut mettre au point de nouvelles mesures plus efficaces et d'une portée plus grande. Dans cet esprit, mon Gouvernement appuie la proposition présentée par la délégation française à Madrid, tendant à l'adoption, par la réunion de Madrid, du mandat précis et substantiel d'une conférence sur le désarmement en Europe qui se tiendrait dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Ce mandat devrait indiquer clairement que l'objectif de la conférence en question serait l'adoption de nouvelles mesures importantes du point de vue militaire, contraignantes, propres à renforcer la confiance, et applicables sur tout le continent européen.

Permettez-moi de revenir aux négociations qui doivent avoir lieu au sein du Comité. Je n'entrerai pas maintenant dans des détails au sujet des priorités que nous devrions fixer pour les débats de cette année. Je me bornerai à souligner une fois de plus que, de l'avis de mon Gouvernement, il est d'une importance primordiale que les groupes de travail se mettent à l'oeuvre sans tarder. Non seulement le Comité aurait plus de chances d'être en mesure de soumettre un programme global de désarmement à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, mais il pourrait ainsi poursuivre les négociations sur une interdiction de la fabrication et du stockage des armes chimiques, en se basant sur le rapport de fond des deux parties aux négociations, les Etats-Unis et l'Union soviétique. Dans ce domaine, une procédure fiable de vérification paraît particulièrement indispensable. L'absence de toute procédure de vérification concernant le Protocole de Genève de 1925, qui prohibe l'emploi des armes biologiques et chimiques, a entraîné de longues discussions à la session de l'année dernière du Comité du désarmement et à la Première Commission de l'Assemblée générale des Nations Unies. C'est pourquoi mon Gouvernement se félicite de la résolution 35/144 C, qui prie le Secrétaire général de procéder à une enquête impartiale d'établissement des faits au sujet de violations alléguées du Protocole de Genève.

(M. Pfeiffer, République fédérale d'Allemagne)

Les armes radiologiques sont les seules pour lesquelles les éléments d'un traité existent déjà et peuvent faire l'objet de négociations. La proposition commune des Etats-Unis et de l'URSS est en elle-même un atout dont le Comité devrait profiter.

Pour ce qui est des garanties de sécurité négatives, ma délégation estime que nous devrions nous efforcer de parvenir à des conclusions sur la base des discussions approfondies qui ont eu lieu ces deux dernières années.

La présente session plénière sera la dernière que tiendra le Comité avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui aura lieu en 1982. Pour pouvoir présenter des résultats substantiels à ce moment-là, il faut que nous les obtenions maintenant.

Nous devrions donc concentrer nos efforts sur les points où de tels résultats peuvent être atteints maintenant. Mon Gouvernement est certain que si nous appliquons les principes que je viens d'exposer, le travail du Comité en 1981 sera couronné de succès.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie notre distingué collègue de la République fédérale d'Allemagne de sa déclaration. Je le remercie aussi des mots aimables qu'il a eus pour la présidence.

Y a-t-il d'autres délégations qui désirent prendre la parole ?

Compte tenu de l'heure, je pense qu'il serait raisonnable de remettre à cet après-midi la réunion officieuse que nous avons décidé de tenir aujourd'hui. Cette réunion serait consacrée à la poursuite de discussions que nous avons commencées sur le projet d'ordre du jour, le projet de programme de travail, et nous pourrions aussi, si nous en avons le temps, commencer l'examen des demandes qui ont été présentées en vue de la participation d'Etats non membres.

Je suis informé du désir du Groupe des 21 de tenir une séance de consultation. Compte tenu de l'heure, je pense que le Groupe pourrait se réunir dans cette salle après cette séance plénière.

Ainsi, nous nous réunissons cet après-midi en réunion officieuse si le Comité est d'accord.

La séance est levée à 12 h 20.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT TROISIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 février 1980, à 10 h 30.

Président : M. F. de la Gorce (France)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. MAATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER H. N. KLINGLER
<u>Argentine</u> :	Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINK M. J-M. NOIRFALISSE Mlle G. VANDENBERGH
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. D.S. McPHAIL M. G. SKINNER M. C. CACCIA M. B. THACKER
<u>Chine</u> :	M. LIANG Yufen M. PAN Ju-Sheng Mme GE Yi-Yun
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH
<u>Egypte</u> :	M. E.A. EL REEDY M. I.A. HASSAN Mlle W. BASIM
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C. FLOWERREE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON M. S. FITZGERALD
<u>Ethiopie</u> :	M. T. TERREFE M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES
<u>Hongrie</u> :	M. I. KOMIVES M. C. GYORFFY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSMAN
M. E. SOEPRAPTO
H. F. QASIM
M. KARYONO

Iran : M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII
M. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. A. SKALLI
M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S-O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. J.O. COKER
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMED
M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
H. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. A. THORNBERRY

Pologne : M. B. SUJKA
M. B. RUSSIN
M. S. KONIK
M. J. CIALOWICZ
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. M. SCHNEIDER
M. M. KAULFUSS
M. P. BÜNTIG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. L. MALITA M. O. IONESCU N. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	N. D.M. SUTTERHAYES M. N.H. MARSHALL M. B. NOBLE Mme J.I. LINK M. E. YEO
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	N. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK N. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUTIOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. HOCHKOV M. V.M. GANJA N. V.V. LOCHTCHININE N. A.G. DOULYAN M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. LONGO BEKPWA M. OSIL GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité du désarmement</u> :	M. V. BERASATEGUI

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je dois tout d'abord vous féliciter chaleureusement de votre accession à la présidence du Comité pour le mois de février, mais j'ai à vous féliciter tout aussi chaleureusement de la manière extrêmement efficace dont vous avez dirigé nos débats de la semaine dernière lorsqu'il s'est agi d'examiner les questions de procédure qui doivent être réglées au début de la session. Je suis sûr de n'être pas seul à considérer les résultats de notre première semaine de travail comme de bon augure pour la suite de nos délibérations dans les semaines et les mois à venir. Permettez-moi d'exprimer la reconnaissance de ma délégation à l'égard de votre prédécesseur, M. Terrefe, Ambassadeur d'Ethiopie, en raison de l'important travail qu'il a accompli pour nous en août dernier, notamment en ce qui concerne la question délicate que représentait l'adoption de notre rapport à l'Assemblée générale.

Enfin, je tiens à me joindre aux orateurs qui m'ont précédé en souhaitant la bienvenue à M. El Reedy, Ambassadeur d'Egypte, M. Mansur Ahmad, Ambassadeur du Pakistan, M. Malita, Ambassadeur de Roumanie et M. Bagbeni, Ambassadeur du Zaïre, tout en regrettant le départ de leurs prédécesseurs.

Monsieur le Président, le Japon n'a cessé de soutenir que la réalisation du désarmement nucléaire est la tâche la plus urgente dans le domaine du désarmement. Cependant, nous sommes d'avis que, pour progresser dans ce sens, la seule méthode réaliste consiste à aller pas à pas, à ajouter graduellement les unes aux autres, des mesures concrètes jugées véritablement possibles dans la situation internationale actuelle. Ce faisant, nous ne devons jamais perdre de vue la nécessité de ne porter atteinte à l'équilibre de la sécurité dans aucune région, pas plus qu'au système de sécurité internationale dans le monde entier. Il va sans dire que c'est aux Etats dotés d'armes nucléaires qu'incombe la responsabilité primordiale de s'engager dans la voie du désarmement nucléaire et que c'est à eux de prendre des mesures spécifiques pour freiner la mise au point et la fabrication d'armes nucléaires encore plus nombreuses. Permettez-moi d'informer le Comité que M. Masayoshi, ministre des affaires étrangères du Japon, dans l'exposé de politique extérieure qu'il a fait devant les membres de la Diète le 26 janvier 1981, a déclaré que "le Japon, nation éprise de paix et partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est résolu à jouer un plus grand rôle dans la promotion du désarmement et, en particulier, du désarmement nucléaire".

La promotion du désarmement nucléaire est aussi de la plus haute importance pour préserver et renforcer le système institué par le Traité sur la non-prolifération. Dans ce contexte, nous devons rappeler que, lors de la deuxième Conférence d'examen de ce Traité, qui s'est tenue à Genève l'été dernier, presque tous les pays ont souligné l'urgente nécessité de s'entendre au sujet d'une interdiction complète des essais nucléaires - question en suspens qui figure à l'ordre du jour du Comité du désarmement depuis 1963 - ce qui marquerait un progrès réel vers le désarmement nucléaire et le renforcement du régime de non-prolifération. Mon gouvernement demande instamment une fois de plus que les trois Etats qui ont entrepris des négociations tripartites sur l'interdiction complète des essais redoublent d'efforts pour conclure rapidement ces négociations. D'autre part, ma délégation demande aux distingués délégués qui siègent à cette table, et aux gouvernements qu'ils représentent, de faire en sorte que la question d'une interdiction complète des essais soit examinée au cours de cette session, en tant que point de l'ordre du jour ayant la priorité absolue. Partant de ces considérations, le Gouvernement japonais espère fermement qu'un consensus pourra se réaliser dans cette salle - consensus auquel participeront les représentants de tous les Etats dotés d'armes nucléaires - pour entreprendre un examen de fond de ladite question à la présente session du Comité, y compris notamment l'examen des aspects institutionnels et administratifs de l'échange international de données sismologiques envisagé et du système de vérification en général. Ma délégation espère que ce consensus

(M. Okawa, Japon)

portera aussi sur la méthode que suivra le Comité pour l'examen des questions de fond, y compris la possibilité de créer un groupe de travail comme organe subsidiaire du Comité du désarmement. Il va sans dire que les travaux qu'entreprendrait le Comité au sujet de l'interdiction complète des essais seraient conduits d'une manière et dans une mesure telles qu'ils constitueraient un complément, et non pas une atteinte, aux négociations trilatérales en cours.

L'adhésion universelle au Traité sur la non-prolifération marquerait un nouveau renforcement du régime de non-prolifération. On a annoncé récemment que le Gouvernement égyptien a décidé d'engager la procédure de ratification de ce Traité. Le Gouvernement japonais se félicite de cette information et tient à rendre hommage au Gouvernement égyptien pour la sagesse politique dont il a fait preuve en adoptant cette décision, car l'adhésion de l'Egypte au Traité sur la non-prolifération aurait la plus haute importance dans le cadre des efforts internationaux tendant à l'universalisation du Traité et à la dénucléarisation de la région du Moyen-Orient. Mon gouvernement voudrait saisir cette occasion pour inviter les deux Etats dotés d'armes nucléaires et les autres Etats non dotés d'armes nucléaires qui sont restés jusqu'à présent à l'écart du régime de non-prolifération à suivre l'exemple décisif donné par l'Egypte dès qu'ils en auront la possibilité.

D'un point de vue plus général, la tension internationale persiste à la suite des confrontations régionales, conflits ou interventions militaires qui ont marqué ces dernières années. C'est là un fait regrettable. Cependant, dans l'intérêt de la stabilité stratégique entre l'Est et l'Ouest et de la promotion du désarmement nucléaire, il importe de ne pas laisser s'enliser le dialogue Est-Ouest en matière de désarmement et de limitation des armements, mais au contraire de l'encourager et de l'accélérer. C'est dans ce sens que mon gouvernement tient à exprimer son ferme espoir que l'Union soviétique et les Etats-Unis poursuivront leurs entretiens - ce qu'on appelle le processus SALT - sur la réduction des armes nucléaires stratégiques et sur la retenue réciproque dans le perfectionnement qualitatif sans fin de ces armes.

Les travaux du Comité du désarmement devront également progresser, et il nous faudra donner suite aux résultats atteints lors de la dernière session. Ma délégation se félicite que nous ayons pu créer l'année passée quatre groupes de travail spéciaux dont chacun a fait oeuvre utile dans son domaine d'action. En conséquence, ma délégation demande que ces quatre groupes de travail soient rétablis et reprennent leurs travaux dès le début de la présente session, comme chacun d'eux l'a recommandé l'année dernière dans son rapport au Comité.

En particulier, ma délégation espère que l'on constituera sans retard un groupe de travail spécial sur les armes chimiques qui pourra poursuivre et développer les travaux entrepris par son prédécesseur. Nous souhaiterions qu'un mandat plus positif et plus précis lui soit fixé par consensus, mais si cela devait créer des difficultés, il faudrait au moins que ce groupe de travail commence immédiatement ses travaux avec un mandat identique à celui de l'année dernière, cependant que l'on procéderait séparément à des discussions en vue d'établir un nouveau mandat. Ma délégation estime que cette manière de procéder serait la plus pratique. Il va de soi que nous appuierions la prolongation du Groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement, ainsi que la création de deux autres groupes de travail, l'un pour les garanties de sécurité négatives, l'autre pour les armes radiologiques, qui poursuivraient les travaux de leurs prédécesseurs avec le même mandat. J'appuie donc pleinement la suggestion constructive qu'a faite la semaine dernière à ce sujet M. l'Ambassadeur Venkateswaran, mon distingué collègue de l'Inde. Quant aux autres questions de désarmement qui figurent à l'ordre du jour, nous nous réjouissons à l'idée que le Comité va en poursuivre l'examen à la présente session.

(M. Okawa, Japon)

Etant donné que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement va se tenir dès l'année prochaine, la responsabilité qui pèse actuellement sur le Comité du désarmement est encore plus lourde. Nos travaux ont débuté d'une manière très efficace sous votre direction éclairée, Monsieur le Président, et ma délégation espère très sincèrement que nous les poursuivrons dans les mêmes conditions, sans consacrer trop de temps aux questions de procédure et en passant aussi rapidement que possible à l'examen des questions de fond. J'ai l'heureuse impression que toutes les délégations qui sont réunies ici partagent le même sentiment et sont résolues à faire avancer les travaux de la présente session dans un véritable esprit de coopération internationale.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Okawa de sa déclaration et je lui exprime en particulier toute ma reconnaissance pour les paroles si amicales et si aimables qu'il a eues pour la présidence.

M. MALITA (Roumanie) : Monsieur le Président, je voudrais, au commencement de mon intervention, vous remercier pour les souhaits de bienvenue que vous-même, ainsi que nos collègues, m'avez adressés. J'aimerais vous assurer de mon désir le plus sincère de continuer et développer au sein du Comité la coopération établie déjà avec mes prédécesseurs.

Permettez-moi d'exprimer ma satisfaction d'entrer dans ce Comité au moment où la présidence est assumée par le représentant d'un grand pays qui encourage la réflexion et la recherche sur des problèmes vitaux de l'humanité, le désarmement ayant une place de choix parmi ceux-ci. Votre style, empreint de flexibilité et de tact, révèle le négociateur. Vous appartenez, Monsieur le Président, à la lignée des grands diplomates de la France qui ont été animés par les sages conseils de Monsieur de Callières, écrits en 1716.

C'était lui qui disait que le bon négociateur doit chercher avant tout le succès à long terme, basé sur la bonne foi, devant considérer qu'il aura plus d'une affaire à traiter au cours de sa vie.

Ceci m'amène à souligner le caractère de forum de négociation de notre Comité. Certes, la diplomatie revêt un côté parlementaire avec sa belle rhétorique et son impact immédiat dans les mass media. Mais, à l'encontre de beaucoup d'autres formes de coopération entre Etats, notre Comité se constitue comme un laboratoire à forger des solutions aux problèmes urgents et graves engendrés par la course aux armements.

Cette tentative implique des vertus et des capacités propres à tout processus de négociation, à savoir la persévérance, l'imagination dans la recherche des formules, l'absence de polémique. A tout cela devra s'ajouter le fait que nous sommes en présence d'une négociation multilatérale, qui suppose en plus le respect de l'égalité, de l'équité et de la démocratie, principes que la session extraordinaire a incorporés d'ailleurs dans la nouvelle structure du Comité.

Cependant, Monsieur le Président, il ne faut pas perdre de vue un des facteurs de la plus haute importance : le temps. Car, à présent, personne ne saurait exprimer une satisfaction au sujet du rythme des négociations. Si la première session a été dominée par l'élaboration du règlement intérieur et la deuxième vouée à l'établissement du mécanisme de négociations par la création des groupes de travail - ce qui a pris beaucoup de temps - la session que nous venons de commencer doit accélérer le rythme de ses travaux, afin qu'elle puisse s'accorder aux impératifs de la vie internationale.

La délégation roumaine aimerait faire connaître son opinion résolue sur l'urgence et la nécessité de passer, sans plus tarder pour des raisons de procédure ou de toute autre nature, à des négociations efficaces et authentiques, à l'examen effectif des problèmes à l'ordre du jour.

Il faut, à notre avis, tout faire pour explorer les possibilités conduisant vers des solutions, pour arriver à des formules susceptibles de réunir un consensus.

(M. Malita, Roumanie)

Ce sont les intérêts généraux de l'humanité tout entière - tels qu'ils ont été mis en évidence par l'Assemblée générale à sa dernière session - qui nous imposent la plus haute responsabilité.

On invoque parfois les conditions plus ou moins favorables sous le signe desquelles se déroulent les travaux de notre Comité, la température de son milieu politique ambiant. A cet égard, je voudrais souligner le fait que tous les processus qui caractérisent ou font partie de la société contemporaine, ne font que plaider pour l'arrêt immédiat de la course aux armements, dont les proportions ont dépassé de loin les limites de la raison.

Tout d'abord, les systèmes actuels d'armes représentent une source d'insécurité. Leur quantité exorbitante, leur puissance de destruction qui les rendent capables d'anéantir l'humanité, tout le matériel explosif qui fait de nous les détenteurs sans gloire d'un record per capita qui dépasse de loin le revenu national ou bien la quantité de céréales par habitant, ne fait qu'engendrer et entretenir la psychose de l'insécurité et de l'angoisse, tant des gouvernements que de l'opinion publique mondiale.

Peut-on parler de sécurité tant que subsiste le danger d'une conflagration qui peut survenir à tout moment, par une escalade non désirée, ou par erreur, par faux calcul ou par accident ?

Le progrès technique ne fait qu'accroître la précision et la rapidité des armes. Il diminue par la même occasion le temps de décision et la marge de sécurité, de pair avec toute la suite d'erreurs techniques mentionnées par l'Ambassadeur du Mexique, S.E.M. Alfonso Garcia Robles. D'autres perfectionnements ont tendance à faire accréditer la possibilité d'une utilisation d'armes nucléaires.

Pour toutes ces raisons, la délégation roumaine considère que nous nous trouvons en présence d'une menace à la sécurité générale, en présence de risques qui s'amplifient si on tient compte du fait que la politique de force et de domination, de pression et de diktat, se fait encore sentir.

Deuxièmement, la course aux armements nuit à l'économie mondiale. Une analyse approfondie des diverses crises qui terrassent actuellement le monde, telle que la crise de l'énergie, celle des matières premières ou des finances, ne saurait ignorer les immenses dépenses vouées aux armements.

Il y a beaucoup de pays où l'augmentation des dépenses militaires dépasse celle du revenu national. Les 500 milliards de dollars dévorés chaque année par la course aux armements ne font qu'amplifier les crises, alimenter l'instabilité économique, contribuer au maintien et à l'aggravation du sous-développement.

Comme le rapport de 1978 du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies sur "Les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires" le relève, les sommes gigantesques dépensées pour les armements sont autant de ressources soustraites à la solution des problèmes de l'humanité, dont le développement au premier chef.

Troisièmement, l'augmentation et le perfectionnement des armements nuisent profondément à la vie internationale, par le maintien de la mentalité de la force.

(M. Malita, Roumanie)

Les systèmes d'armes existants offrent toujours leur service d'instruments à régler les litiges, soit par des menaces, soit par des guerres ouvertes. La réduction des armements doit suivre un cours parallèle à celui de l'affermissement et du perfectionnement des instruments pacifiques que contient la Charte des Nations Unies.

Tous ces éléments, qu'ils soient d'ordre militaire, économique ou politique, ont engendré une forte prise de conscience de la part des gouvernements et parlements, associations professionnelles et mouvements sociaux, qui se prononcent pour un assainissement rapide des relations internationales, pour l'arrêt et le renversement de la course aux armements.

Des références ont été faites quant à l'influence de certains éléments politiques ou événements extérieurs sur les travaux de notre Comité. Je voudrais aborder l'autre côté du problème, à savoir l'influence que le Comité pourrait avoir pour contrecarrer la mentalité de la force, la tentative de s'en servir effectivement ou virtuellement, mentalité engendrée par bon nombre d'institutions et machines de guerre qui ont été mises au point.

Toute bonne nouvelle que notre laboratoire sera en mesure de fournir, toute perspective de solution venant de sa part, ne fera que faciliter la tâche des responsables politiques du monde entier, inquiets devant l'accroissement de l'insécurité, les déficits et l'inflation, ainsi que devant la crise des ressources nécessaires au développement.

Tout progrès de notre Comité sera d'autant plus apprécié par les peuples du monde, résolus à défendre leur droit à l'existence, à la vie, à la survie.

Ainsi que le Président de la République socialiste de Roumanie, Nicolae Ceausescu, soulignait récemment :

"Notre pays militera toujours, infatigablement, pour la réalisation du grand dessein du désarmement, nucléaire en premier lieu. Il faut que les admirables conquêtes de la science et de la technique modernes soient mises non pas au service de la destruction et de la guerre, mais à celui du bien-être et du bonheur des peuples. Il faut que toutes les nations du monde s'élèvent avec détermination pour la défense du droit fondamental de l'homme - le droit à la vie, à la paix, à l'existence libre."

Au fil des négociations consacrées au désarmement, la Roumanie a toujours attaché une haute priorité au désarmement nucléaire, soulignant qu'il s'agit là du domaine qui réclame le plus de mesures urgentes et approfondies. Cette position reste la même, d'autant plus que l'évolution de ces armements démontre amplement que seule leur élimination totale constitue la réponse définitive aux problèmes de la sécurité.

Les conclusions du rapport du Groupe d'experts chargé d'effectuer une étude complète sur les armes nucléaires confèrent une base solide à cette position en soulignant que "les armements nucléaires constituent la menace la plus grave pour la sécurité internationale"(Doc. A/35/392, p. 166).

Les résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale transmises au Comité et qui ont été amplement citées au cours de nos débats, sont autant d'obligations précises pour nous.

C'est la conviction la plus sincère de ma délégation que le Comité doit répondre à ces appels, répétés depuis la création de l'Organisation des Nations Unies.

(M. Malita, Roumanie)

L'absence de négociations sur les thèmes nucléaires ne saurait être justifiée en aucun forum de négociations sur le désarmement. La délégation roumaine se prononce, par conséquent, en faveur du commencement immédiat de négociations concrètes sur le désarmement nucléaire au sein du Comité.

Les conditions nécessaires à cette fin sont réunies.

Premièrement, aux travaux du Comité prennent part tous les cinq Etats dotés d'armes nucléaires, ainsi qu'un certain nombre d'Etats qui ne possèdent pas de pareilles armes.

Deuxièmement, ces thèmes figurent déjà à l'ordre du jour du Comité et ont fait l'objet d'un nombre impressionnant de propositions concrètes.

Troisièmement, les groupes de travail se sont avérés être le mécanisme propice à l'approche de thèmes bien définis.

Voilà pourquoi ma délégation appuie résolument la proposition visant la création d'un groupe de travail spécial sur la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire, qui devrait organiser des débats en vue d'identifier les problèmes à négocier et d'établir un programme concret de démarrage et de déroulement de pourparlers structurés à même de conduire à la cessation de la production des armes nucléaires et à leur mise hors la loi.

Nous estimons que le groupe de travail chargé d'élaborer des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires doit continuer son activité. Sur la base des résultats obtenus l'année passée, le Groupe doit concentrer son activité sur l'élaboration d'une formule acceptable pour tous les Etats nucléaires, par laquelle ceux-ci assumeront l'obligation de ne jamais et en aucune circonstance utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires, ou la force en général, contre des Etats ne possédant pas de pareilles armes.

La délégation roumaine soutient aussi la proposition des pays membres du Groupe des 21 et d'autres pays sur la création d'un groupe de travail chargé d'engager des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Vu notre position de principe, nous prêtons aussi notre appui à l'initiative présentée par S.E. l'Ambassadeur de la République démocratique allemande, M. Gerhard Herder, en vue de la création d'un mécanisme pour l'élaboration d'un accord international concernant la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle.

Nous aimerions aussi souligner que sur le thème du non-recours aux armes nucléaires, évoqué par la délégation de l'Inde, et sur celui de l'arrêt de la production de matières fissiles à des fins militaires, auquel s'est référée la délégation de l'Australie, le Comité devrait être en mesure de rapporter des progrès à l'Assemblée générale de cette année.

En tant que pays européens, la Roumanie est profondément inquiétée par la situation militaire dans cette région du monde qui détient 80 % des arsenaux mondiaux, par la perspective d'une nouvelle escalade des armements nucléaires sur le continent. Nous formulons le vœu que la Réunion de Madrid décide la convocation d'une conférence consacrée à l'accroissement de la confiance et au désarmement en Europe, qui élaborerait des mesures concrètes visant à arrêter la course aux armements et à diminuer le potentiel militaire existant sur le continent.

Certes, les questions du désarmement nucléaire ont fait l'objet de négociations dans d'autres forums et je me réfère aux négociations entre l'URSS et les Etats-Unis sur la limitation des armes stratégiques, connues sous le nom de SALT. La Roumanie a salué la conclusion des accords SALT II et nous exprimons l'espoir que ces accords seront ratifiés dans un proche avenir, représentant ainsi un pas important, à même d'ouvrir la voie à de nouvelles mesures visant l'arrêt effectif de la course aux armements nucléaires.

(M. Malita, Roumanie)

La concentration de nos efforts sur le désarmement nucléaire ne signifie nullement qu'il faut négliger l'urgence des mesures visant l'interdiction d'autres armes de destruction massive et, en premier lieu, celle des armes chimiques. La délégation roumaine est en faveur de la continuation des efforts ayant comme but l'élaboration d'une convention internationale sur ce thème. L'activité profitable qui s'est déroulée l'année passée dans le cadre du Groupe de travail sur les armes chimiques, ainsi que les réunions officieuses avec participation d'experts, représentent, à notre avis, une base permettant au Comité de passer à une étape supérieure, celle des négociations pour l'élaboration du texte d'un accord international sur l'interdiction complète et effective des armes chimiques. Cet élément qualitatif doit être reflété dans l'activité du Groupe de travail; la conclusion des négociations soviéto-américaines sur ce sujet pourrait contribuer dans une large mesure à la réalisation de cet objectif.

Tout comme pendant la précédente session, nous entendons apporter notre contribution constructive à la mise au point du texte d'un traité interdisant les armes radiologiques, sur la base du projet commun présenté par les délégations de l'URSS et des Etats-Unis, ainsi que des propositions avancées par d'autres Etats au cours des négociations antérieures.

Il est paradoxal que les progrès de la science et de la technique, qui apportent tant de bienfaits à l'humanité dans tous les domaines, représentent aussi un élément moteur de la course aux armements.

L'utilisation de nouvelles découvertes en vue de la production d'armes toujours plus destructrices ne peut pas échapper à nos préoccupations pratiques. Au stade où nous en sommes pour ce qui est de l'étude de cette question, il importe d'adopter une décision sur la manière dont nous allons continuer nos travaux. Etant donné la spécificité technique du sujet, nous appuyons la proposition de créer un groupe spécial d'experts scientifiques ayant pour mandat d'étudier les problèmes engendrés par les nouveaux types d'armes et la possibilité de conclure un ou plusieurs accords visant à prévenir, d'une manière efficace, l'utilisation de la science et de la technique pour la mise au point d'armes de destruction massive.

La délégation roumaine estime que jusqu'à la conclusion d'un accord général sur ce thème, les Etats ayant le potentiel technologique nécessaire devraient s'engager à prendre, sur le plan national, les mesures appropriées pour empêcher que les résultats de la science et de la technologie soient utilisés à des fins de destruction.

Cette année, l'élaboration du programme global de désarmement, tâche qui nous a été confiée par l'Organisation des Nations Unies, revêt un caractère urgent, vu les préparatifs en cours pour la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, comme l'a souligné à juste titre S.E. l'Ambassadeur du Nigéria, M. Olu Adeniji. Cette tâche répond au besoin pressant de formuler d'une manière concrète et contraignante une stratégie et un programme pratique de négociation ayant pour but de mobiliser les efforts de tous en faveur du désarmement général et complet et, au premier chef, du désarmement nucléaire. L'introduction dans le document en plus de mesures concrètes de désarmement, de dispositions susceptibles de contribuer au raffermissement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement et à l'accroissement de son efficacité dans la coordination et le contrôle des efforts entrepris dans divers forums de négociation représente, dans les conditions internationales actuelles, un objectif majeur de notre activité.

A ce stade de mon intervention je voudrais résumer la position de la délégation roumaine en ce qui concerne les diverses propositions avancées dans le Comité. Nous

(M. Malita, Roumanie)

pensons que toutes les initiatives correspondent aux intérêts réels d'utiliser les instruments de travail que sont censés être les groupes spéciaux. Encore faut-il souligner que nos débats à ce sujet ne doivent pas retarder le commencement immédiat de l'activité des quatre groupes qui ont fonctionné l'année passée.

La création au profit de nos activités de structures subsidiaires flexibles et pratiques, appelées à examiner des solutions ou à mettre à jour le dossier de certains problèmes, ne saurait être érigée au rang des questions institutionnelles et politiques comme cela a été parfois le cas. Un forum de négociation comme le nôtre doit procéder beaucoup plus librement dans l'approche des problèmes qui sont les siens. C'est en partant de ce principe que la délégation roumaine entend soulever ultérieurement la question du gel et de la réduction des budgets militaires. Nous attachons une importance particulière à ce problème, qui est inscrit dans le décalogue du Comité. L'argument du "mûrissement" de certains sujets ne peut et ne doit nous décourager de les examiner; nous sommes convaincus que c'est la négociation elle-même qui fait mûrir les sujets.

J'aimerais aussi souligner qu'aux termes de la "Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement", adoptée par la résolution 35/46 de l'Assemblée générale, "il est essentiel que non seulement les gouvernements mais aussi les peuples du monde reconnaissent et comprennent les dangers inhérents à la situation mondiale actuelle en matière d'armements, afin de mobiliser l'opinion publique mondiale en faveur de la cause de la paix et du désarmement. Cela sera d'une importance capitale pour le renforcement de la paix et de la sécurité internationales, le règlement équitable et pacifique des différends et des conflits et le désarmement effectif." A notre avis, la manière dont le Comité du désarmement pourrait contribuer à une liaison plus étroite avec l'opinion publique, par une meilleure information de celle-ci sur l'activité du Comité, doit aussi faire l'objet de nos préoccupations. La délégation roumaine a l'intention d'avancer, le moment venu, des propositions concrètes sur ce thème.

Nous apprécions l'amplification du débat des hommes de science concernant le désarmement, la responsabilité objective et lucide qu'ils manifestent à l'égard des dangers engendrés par les armements et par les utilisations militaires de la science. Dans ce contexte, nous saluons la création de l'Institut de recherche des Nations Unies sur le désarmement et formulons le voeu que l'Institut oriente ses travaux vers les objectifs majeurs tels qu'ils ont été définis dans les documents des Nations Unies. Au niveau des pays petits et moyens en développement on ressent le besoin de recherches scientifiques à même d'appuyer effectivement les efforts de désarmement.

La session du Comité du désarmement de cette année, comme le soulignait la distinguée représentante de la Suède, S.E. Mme Inga Thorsson, se déroule sous le signe de la deuxième session extraordinaire des Nations Unies consacrée au désarmement, qui aura pour tâche d'évaluer publiquement nos résultats. Si ces résultats sont jugés insuffisants, il est clair que les raisons de cet état de choses, y compris les structures de travail du Comité, pourraient faire l'objet d'une analyse approfondie.

La conclusion qu'il faut tirer de tout ceci est qu'en conformité avec la résolution 35/152 J de l'Assemblée générale, notre Comité, en tant qu'organe unique multilatéral de négociations sur le désarmement, doit jouer son rôle central dans les négociations de fond sur les questions prioritaires du désarmement, en ajoutant ses efforts à ceux entrepris dans d'autres forums.

Permettez-moi, en guise de conclusion à ces remarques liminaires, de souligner que tout retard dans la solution des problèmes qui sont les nôtres nous conduirait à des

(M. Malita, Roumanie)

situations d'une complexité encore plus grande. Nous sommes tous d'accord que dans les phases primaires des systèmes modernes d'armes on aurait pu trouver des solutions beaucoup plus simples. Le temps ne facilite pas la tâche des négociateurs. C'est la conviction la plus sincère de ma délégation que nous ne sommes pas arrivés à des situations irréversibles. Voilà pourquoi elle n'épargnera aucun effort dans cette étape, en vue de contribuer à ce que nos négociations soient fructueuses et significatives.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Malita de sa déclaration et je lui suis particulièrement reconnaissant des termes aimables et amicaux qu'il a eus à mon égard. Et je dois ajouter que j'ai été particulièrement sensible à la référence qu'il a faite à M. de Callières. Malgré le changement de temps, les préceptes contenus dans son ouvrage conservent sans aucun doute beaucoup de leur valeur.

M. McPHAIL (Canada) : Monsieur le Président, je voudrais ajouter ma voix à celle des autres qui ont déjà exprimé leur plaisir à votre accession comme Président de ce Comité. La manière dont vous avez mené les discussions nous porte à croire que cette session du Comité du désarmement pourrait être plus productive qu'on n'aurait osé l'espérer. En même temps, ma délégation est encouragée par l'attitude générale qui s'est manifestée au sein de ce Comité pour compléter rapidement l'étude de l'ordre du jour. Nous estimons que le rôle que vous avez joué dans ce processus a été essentiel et nous vous en félicitons.

Je voudrais aussi m'associer à mes collègues en accueillant au sein du Comité les nouveaux représentants de l'Egypte, du Pakistan, du Zaïre et de la Roumanie. Ma délégation est convaincue que les contributions personnelles de ces délégués aideront les délibérations de ce Comité.

(L'orateur poursuit en anglais)

Monsieur le Président, mon intervention d'aujourd'hui sera brève. Je vais seulement passer rapidement en revue les perspectives qui, à notre avis, s'ouvrent cette année pour la session du Comité, si je suis amené à rappeler ainsi le rôle et les objectifs qui doivent être ceux du Comité au cours de cette session, ce n'est nullement dans l'intention de retracer l'histoire des délibérations passées du Comité du désarmement, ni de proposer des mesures nouvelles. Si je le fais au stade actuel, en tenant compte des événements extérieurs qui influenceront inévitablement sur nos travaux, c'est pour souligner que, selon mon Gouvernement, nous devons aborder nos travaux sous l'angle le plus sérieux et le plus pratique, et nous fixer des objectifs que nous pouvons réellement espérer atteindre.

J'espère donc que le Comité poursuivra cette année ses travaux en s'inspirant des trois considérations fondamentales suivantes :

- 1) Dans la période qui nous sépare de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement nous devons avoir en vue ce qui est possible en tenant pleinement compte du fait que le Comité du désarmement ne travaille pas dans l'abstraction, mais au contraire qu'il subit l'influence de l'environnement international. Nous devons être sensibles à cette influence, et pour que nos travaux puissent progresser, il faut que nos objectifs pour cette session et pour celles qui suivront soient exactement en harmonie avec cet environnement.
- 2) Nous devons donc, en fixant ces objectifs, nous limiter à des propositions réalistes portant sur des points où les perspectives d'accord sont grandes et où nous avons des chances raisonnables de parvenir à un consensus. Ce n'est qu'en enregistrant des progrès que nous pourrions espérer renforcer la crédibilité du Comité.

(M. McPhail, Canada)

- 3) A cet égard, j'estime particulièrement important que le Comité puisse faire état de progrès dès maintenant. Nous nous félicitons de l'attitude souple et ouverte adoptée par de nombreuses délégations, soucieuses d'éviter les longues discussions sur des questions d'organisation et de procédure qui ont pris tant de temps lors de la session de 1980.

Ayant ces considérations présentes à l'esprit, je partage l'avis des orateurs qui ont demandé que les groupes de travail se réunissent dès que possible; je suis aussi d'accord que ceux qui ont proposé la reconstitution ou le maintien avec le même mandat des quatre groupes de travail créés l'an dernier en ce qui concerne les garanties de sécurité négatives, les armes chimiques, les armes radiologiques et le programme global de désarmement. S'il apparaissait finalement nécessaire ou souhaitable de leur conférer un nouveau mandat, la question pourrait être examinée par le Comité du désarmement en même temps que se dérouleraient les travaux de fond de ces groupes de travail, et au moment où ces travaux montreraient qu'un changement est souhaitable. C'est là le type d'approche souple et pratique qui convient à un organe de négociation comme le nôtre.

Je voudrais maintenant faire quelques prévisions quant aux résultats à attendre de ces groupes de travail, si, comme nous l'espérons, ils peuvent se mettre à l'oeuvre immédiatement :

- a) Groupes de travail sur les armes chimiques et sur les armes radiologiques : Nous pensons que la situation est favorable pour que ces groupes de travail marquent des progrès, à condition que les parties fassent preuve de réalisme.
- b) Programme global de désarmement : la tâche de ce Groupe de travail concerne directement les préparatifs de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement; ce groupe devra travailler de façon soutenue et rapide sans perdre de vue le programme de travail défini par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies.
- c) Garanties de sécurité négatives : ce Groupe de travail a joué un rôle délicat, mais utile, en élucidant les problèmes et les divergences en la matière. Le moment est peut-être venu d'organiser une première consultation, hors du Groupe de travail, auprès de ceux qui sont directement intéressés, afin de déterminer si, et de quelle façon, de nouveaux progrès sont possibles dans le cadre du Groupe.

Quant au projet de création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais, nous pensons que l'efficacité de tout groupe de travail, pour cette question comme pour toute autre, dépend de l'adoption d'un mandat réaliste acceptable pour tous et notamment pour les pays les plus directement intéressés. C'est ce dont il faudra tenir compte lors de nos délibérations consacrées à ce groupe de travail, que nous voudrions voir créé dès que possible. Mais je le répète, nous souhaitons que ce groupe de travail soit efficace; et cela signifie que toutes les parties doivent être prêtes à étudier la question du mandat d'une façon sérieuse et réaliste. Mon gouvernement est fermement convaincu que nous ne sommes pas ici pour marquer des points dans la discussion.

En fonction de ces considérations et de ces prévisions, que nous savons être celles de très nombreux autres membres du Comité, j'espère qu'il nous sera possible au cours de la présente session de faire progresser nos travaux d'une manière sérieuse et constructive, que nous enregistrerons des résultats concrets avant la deuxième session

(M. McPhail, Canada)

extraordinaire de 1982, et qu'enfin, grâce aux débats de fond des groupes de travail, nous développerons les progrès amorcés l'an dernier pour faire du Comité du désarmement le véritable organe de négociation sur le désarmement, conformément à sa vocation et à ce qu'en attend le monde.

Enfin, dans l'esprit des observations que je viens de faire concernant l'intérêt que présentent nos travaux pour ceux qui sont généralement à l'extérieur du Comité, je voudrais dire ce qui suit. Il y a une semaine, nous avons vu se manifester l'intérêt des jeunes à l'occasion de la présentation d'un livre sur le désarmement écrit spécialement pour eux. Aujourd'hui, je voudrais appeler l'attention du Comité sur une autre manifestation d'intérêt certainement non moins important. J'ai le plaisir d'annoncer au Comité que nous avons dûment informé le Secrétaire que la délégation canadienne compte parmi ses membres, dès aujourd'hui et pour les deux semaines à venir, deux conseillers parlementaires : M. Charles Caccia et M. Blaine Thacker, qui représentent, le premier, le parti du gouvernement et le second, l'opposition officielle au Parlement canadien. M. Caccia en particulier s'est occupé des questions de désarmement et de sécurité à l'Union interparlementaire et en tant que conseiller à la Conférence de Madrid. Ils sont ici pour se familiariser avec les travaux du Comité; ils attendent avec intérêt la discussion en séance plénière et se réjouissent à l'idée de pouvoir rencontrer les membres d'autres délégations pour avoir avec eux des échanges de vues officieux sur les questions dont nous sommes saisis.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence, l'Ambassadeur McPhail de sa déclaration et je lui exprime aussi toute ma reconnaissance pour les paroles si aimables qu'il a eues à mon égard. Je saisis cette occasion pour souhaiter la bienvenue à M. Charles Caccia et à M. Blaine Thacker, et je leur souhaite un séjour intéressant parmi nous.

M. PROKOFILV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, nous nous félicitons de voir à la présidence du Comité le représentant d'un pays qui a tant fait pour réduire les tensions en Europe et dans les autres parties du monde. La délégation soviétique espère que, grâce à votre expérience et à votre connaissance exceptionnelles des affaires internationales, vous parviendrez en tant que Président dans cette première phase des activités du Comité pour cette année, à donner à nos travaux communs un bon départ et à les marquer d'un caractère pratique et constructif.

La session du Comité du désarmement qui commence est importante à maints égards. C'est en somme la dernière session complète qui, selon le calendrier des travaux, se tiendra avant la deuxième session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrerait au désarmement en 1982. Cela impose à tous les Etats membres du Comité une responsabilité particulière. C'est de leur volonté politique, de leur désir sincère de conclure des accords concrets en matière de désarmement, que dépend le jugement qui sera apporté, lors de la session extraordinaire, sur les activités du Comité du désarmement.

Le Comité s'est mis à l'oeuvre peu après la reprise de la réunion de Madrid qui a pour objectif la conclusion d'accords dans l'intérêt de la sécurité et de la paix pour les peuples européens, accords qui permettraient en particulier de convoquer une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. Les négociations multilatérales sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale se poursuivent à Vienne. Nous pensons que les résultats positifs des travaux auxquels procède le Comité du désarmement, et le caractère constructif et pratique des négociations qui s'y déroulent, pourraient contribuer aussi aux progrès des délibérations dans ces importantes instances internationales.

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Je voudrais signaler que c'est pendant que se tient la présente session du Comité du désarmement qu'auront lieu le 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique ainsi que les congrès des autres partis communistes des pays socialistes frères. Les pays socialistes ont toujours joué et continueront de jouer un rôle constructif dans les principaux domaines d'activité de notre organe multilatéral de négociation dans le règlement de l'ensemble des problèmes de désarmement. Dans la seule année 1980, les pays socialistes ont à leur actif : un vaste programme de mesures concrètes pour le renforcement de la paix et de la détente présenté à la réunion de mai du Comité consultatif politique des Etats parties au Traité de Varsovie; les propositions pratiques qui ont été élaborées à ce sujet en octobre 1980 lors de la réunion du Comité des ministres des affaires étrangères de ces mêmes pays; les initiatives prises par l'Union soviétique et d'autres pays socialistes à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Comité du désarmement, et dans d'autres organes de négociation sur le désarmement.

Les décisions que prendront le 26ème Congrès du Parti communiste de l'Union soviétique et les congrès des partis d'autres pays socialistes, toujours très attentifs à tout ce qui concerne le renforcement de la paix, la détente et la réduction du risque de guerre, apporteront sans aucun doute une nouvelle contribution à la lutte que mènent les peuples pour freiner la course aux armements.

Comme chacun sait, l'Union soviétique n'a jamais cessé de considérer le problème du désarmement, tant dans son ensemble que dans ses divers aspects, comme le plus important de tous ceux qui se posent dans la vie internationale moderne et qu'il faut résoudre sans retard. Dans le message qu'il a adressé au peuple soviétique à l'occasion du nouvel an, L.I. Brejnev a souligné ce qui suit : "Les objectifs de la politique extérieure de l'Union soviétique sont clairs et nobles. Nous voulons la paix pour tous les peuples. Notre attachement aux idéaux de liberté, de justice et de progrès est inébranlable. L'Union soviétique se prononce résolument pour la détente, le renforcement de la coopération et oppose un 'non' catégorique à la course aux armements, aux complications et aux conflits qu'engendre la politique impérialiste".

Nous sommes profondément convaincus que le monde peut parvenir à une véritable sécurité, non pas en perfectionnant sans cesse des engins de guerre qui deviennent de plus en plus terribles et, en même temps de plus en plus coûteux, mais bien en réduisant la cadence et l'ampleur de la course aux armements jusqu'à son arrêt complet. Considérant qu'il n'est pas de problème qu'on ne puisse résoudre par la voie de négociations en tenant raisonnablement compte des intérêts réciproques, notre pays a fait en matière de désarmement des propositions concrètes, pratiquement réalisables. Dans la seule période qui s'est écoulée depuis la seconde guerre mondiale, l'URSS a présenté plus d'une centaine de propositions de ce genre, qui vont de l'application de diverses mesures - notamment pour interdire les armes nucléaires, puis les armes thermonucléaires - jusqu'au désarmement général et complet.

A la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la délégation soviétique a présenté, comme on sait, un vaste programme de mesures urgentes tendant à réduire le risque de guerre. En vue de rendre plus efficaces les activités menées dans certains secteurs en faveur de la paix et de la sécurité des peuples, l'Union soviétique a présenté à l'Assemblée générale un mémorandum intitulé "Pour la paix et le désarmement, pour les garanties de sécurité internationale". Parmi les résolutions sur le désarmement, au nombre de plus d'une quarantaine, qui ont été adoptées par l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, les plus importantes

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

ont pour origine des propositions faites par l'Union soviétique et d'autres Etats socialistes mus par le souci d'assainir le climat politique de la planète et d'accentuer le processus de la détente. Les résultats des travaux de l'Assemblée générale dans ce domaine montrent que la grande majorité des Etats sont fermement décidés à mettre en bonne voie le désarmement et à prendre sans retard des mesures, sinon très radicales, du moins concrètes, pour l'élimination des confrontations militaires. L'opinion publique mondiale est de plus en plus persuadée que la décennie 1980 sera marquée par des progrès réels dans la limitation de la course aux armements, et surtout de la course aux armements nucléaires.

Voilà ce qui doit être fait sans retard, car comme le souligne l'Union soviétique dans le mémorandum qu'elle a présenté à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, la course aux armements, dans certains domaines "est près d'atteindre la limite au-delà de laquelle il deviendrait impossible de la freiner efficacement par des accords fondés sur un contrôle mutuel". Il s'agit là en premier lieu du développement des armes stratégiques. Personne n'ignore que le succès du processus SALT est la clé de la sécurité internationale tout entière. Ce n'est certainement pas par hasard que, dans l'une des résolutions adoptées à sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale a lancé un appel pressant pour que le Traité SALT II ne tarde pas à entrer en vigueur. Les Etats-Unis sont entièrement responsables du fait que ce traité n'est pas encore entré en vigueur. Les dispositions du Traité SALT II portent sur les principaux aspects de la sécurité de l'URSS et des Etats-Unis. Pour notre pays, on l'a dit maintes fois, toute approche qui avantagerait l'une des parties par rapport à l'autre serait absolument inacceptable. Dans le télégramme de félicitations qu'il a adressé à R. Reagan, nouveau Président des Etats-Unis, L.I. Brejnev a souligné que l'Union soviétique est en faveur du développement positif des relations entre l'URSS et les Etats-Unis, de la coopération constructive des deux pays dans le règlement des problèmes internationaux actuels, ce qui, joint aux efforts de tous les Etats, contribuerait largement à assainir la situation internationale et à renforcer la paix.

C'est par des initiatives concrètes que l'Union soviétique montre son souci de dénouer les situations tendues dans diverses parties de notre planète. La communauté internationale a porté un vif intérêt et une grande attention, notamment, aux nouvelles et importantes propositions concernant les moyens de maintenir la paix et la sécurité dans la région du golfe Persique, que L.I. Brejnev a présentées au cours de son récent séjour en Inde. Ces propositions, qui prévoient la conclusion d'un accord entre les pays de la région, l'Union soviétique, les Etats-Unis, d'autres puissances occidentales, la Chine, le Japon et tous les Etats se déclarant intéressés en l'espèce, indiquent une possibilité réelle d'établir durablement la paix dans l'une des régions les plus explosives.

Il va sans dire que l'état actuel des affaires internationales ne peut manquer de préoccuper tous ceux qui ont à coeur la paix et la sécurité des peuples. Les menées des forces du militarisme, de l'agression et de l'oppression menacent d'anéantir tous les heureux résultats qu'avait produit au cours de la dernière décennie le développement de la compréhension mutuelle, de la confiance et de la coopération pacifique entre les peuples et les Etats. La course meurtrière aux armements, en se prolongeant, prend une allure de plus en plus inquiétante. Il n'y a pas pour l'humanité de tâche plus haute et plus noble que celle qui consiste à arrêter ce processus, à prévenir une catastrophe mondiale, à maintenir la détente et à avancer sur la voie du renforcement de la paix et de la sécurité internationales, sur la voie du désarmement.

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

A cet égard, il ne nous semble pas que ce soit un rôle de second plan qu'est appelé à jouer le Comité du désarmement qui, dans les conditions actuelles, alors qu'a cessé de fonctionner le mécanisme des négociations bilatérales et multilatérales sur le désarmement, demeure un organe viable, représentatif et actif dans ce domaine. Etant l'un des promoteurs de la création de cet organe de négociations multilatérales, l'Union soviétique a soumis à l'examen du Comité du désarmement depuis qu'il existe diverses propositions de caractère général ou portant sur des points particuliers. Nombre de ces propositions ont servi de base à des accords multilatéraux qui ont suspendu la course aux armements dans certains domaines.

Cette année encore la délégation soviétique, conjointement avec les délégations d'autres Etats, est résolue à coopérer activement à l'étude féconde des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session afin que le Comité puisse réaliser le maximum de progrès possible. L'ordre du jour du Comité du désarmement, très chargé, comprend d'importantes questions telles que l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires; l'interdiction des armes chimiques, des armes radiologiques, de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive; la cessation de la course aux armements nucléaires et le désarmement nucléaire; l'élaboration d'un programme global de désarmement; le renforcement des garanties de sécurité pour les Etats non dotés d'armes nucléaires, etc. L'étude de ces questions est plus ou moins avancée. Pour certaines, il existe déjà des bases suffisamment solides pour la conclusion d'un accord; pour d'autres, les membres du Comité sont encore à la recherche d'une approche, de sorte que les négociations n'ont pratiquement pas encore commencé. Nous nous rendons compte que toutes ces questions, très graves, portent sur de nombreux aspects de caractère politique, militaire et technique, et qu'elles exigent par conséquent un examen détaillé et approfondi.

Dans un article récent publié dans la revue "Kommunist", A. A. Gromyko, ministre des affaires étrangères de l'URSS, s'exprime ainsi : "Si quiconque découvre une possibilité dont la réalisation ferait entrevoir la solution d'une certaine question dans ce domaine, il lui suffit de dire 'Eurêka' et l'Union soviétique accueillera favorablement cette idée ou cette proposition, quel qu'en soit l'auteur. Elle ne prétend nullement avoir le monopole de ces initiatives. Tout Etat peut en prendre. Il lui suffit d'être animé de bonnes intentions".

Malgré l'existence de difficultés considérables, qui sont d'ailleurs parfois créées artificiellement, la délégation soviétique estime, tout en restant réaliste, que si les pays membres du Comité font preuve de bonne volonté et du désir de réussir il sera possible d'accomplir des progrès sensibles dans notre travail commun et de terminer l'examen de certaines questions par des accords précis. Pour cela, il importe à notre avis de concentrer dès le début nos efforts sur le fond du problème, de ne pas les éparpiller sur des points secondaires ou même sur des difficultés imaginaires sans aucun rapport avec notre ordre du jour.

La délégation soviétique part de l'idée que, l'année dernière, lorsque toutes les puissances nucléaires ont participé aux séances du Comité, ce qui en élargissait la composition, le terrain a été dans l'ensemble bien préparé pour que l'on obtienne des résultats pratiques à la présente session du Comité du désarmement. Les résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies qui concernent directement notre organisme multilatéral de négociation et qui lui sont directement adressées, doivent jouer un rôle important. A cet égard, un bon exemple nous a été donné en automne dernier par la Conférence des Nations Unies sur

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. On sait que cette conférence a eu pour résultat l'élaboration d'une convention générale et de protocoles appropriés y annexés concernant des types d'armes classiques "exagérément cruels".

Nous voudrions aussi rappeler qu'il existe dans les dossiers du Comité nombre de propositions précises que l'Union soviétique a présentées à différentes dates; naturellement, elles gardent leur valeur et leur actualité. Et il va sans dire que la délégation soviétique est prête, comme toujours, à examiner avec toute l'attention voulue toutes autres initiatives et propositions tendant à l'étude et à la solution constructives des problèmes dont nous sommes saisis.

Avant d'indiquer en détail notre position sur les divers points de l'ordre du jour, nous voudrions formuler dès aujourd'hui quelques observations générales à ce sujet. Considérant que la course aux armements constitue la plus grande menace à la paix, l'Union soviétique, conjointement avec d'autres Etats socialistes, a présenté en février 1979 des propositions concernant des négociations sur l'arrêt de la fabrication des armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète (CD/4). Or, en raison de l'attitude obstructionniste de certains Etats, ces négociations n'ont pas encore commencé. On ne peut manquer de rappeler en l'occurrence que l'Assemblée générale des Nations Unies a demandé que des négociations aient lieu à ce sujet tant dans une résolution intitulée "Armes nucléaires sous tous les aspects", adoptée à la trente-quatrième session, que dans une résolution adoptée à sa trente-cinquième session, où elle recommande notamment de créer un groupe de travail spécial pour examiner ce problème. La délégation soviétique exprime l'espoir qu'au cours de la session actuelle, cette affaire ne restera pas au point mort et que seront entreprises des négociations sur le désarmement nucléaire, au cours desquelles on pourra tenir compte des différentes opinions exprimées à ce sujet au paragraphe 50 du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

A notre avis, certains progrès sont possibles sur la question du renforcement des garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires. Comme par le passé, la délégation soviétique est favorable à la conclusion d'une convention multilatérale dans ce domaine, tout en reconnaissant qu'il serait possible, à titre de mesure provisoire, de faire figurer un accord à ce sujet dans une résolution du Conseil de sécurité. On sait qu'une telle approche apparaît dans une résolution de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes bien entendu tout prêts à coopérer activement avec d'autres Etats à la recherche d'une formule de garantie acceptable pour tous.

Il convient de rappeler à ce sujet que l'Union soviétique a maintes fois déclaré qu'elle n'aura jamais recours aux armes nucléaires contre des Etats qui renoncent à en fabriquer ou à s'en procurer et qui n'en possèdent pas sur leur territoire.

Dans le contexte général du désarmement nucléaire, l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires est une question particulièrement urgente. L'Union soviétique a constamment demandé que le Comité du désarmement joue un rôle actif pour résoudre ce problème d'actualité. A notre avis, il serait opportun, compte tenu de la résolution bien connue de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, de créer un groupe de travail spécial dont l'activité

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

pourrait être fructueuse à condition que toutes les puissances nucléaires y participent. Nous pensons que ce groupe devrait examiner le problème des essais nucléaires sous tous ses aspects en vue de la conclusion au plus tôt d'un traité sur l'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires, traité auquel seraient parties toutes les puissances nucléaires. D'autre part, notre pays attache beaucoup d'importance aux négociations trilatérales sur cette question et se montre prêt à coopérer par tous les moyens à leur succès. Nous estimons que l'examen de ce problème dans le cadre du Comité du désarmement ne doit pas compliquer le processus des négociations trilatérales.

À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle prie le Comité du désarmement d'engager sans tarder des consultations en vue de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. Cette question est d'une actualité particulière en ce moment où il existe un danger réel de diffusion des armes nucléaires sur la surface du globe terrestre. Notre Comité peut jouer un rôle important dans l'élaboration de mesures propres à arrêter la prolifération des armes nucléaires de tel ou tel type. Nous avons proposé d'inscrire cette question à l'ordre du jour de la présente session du Comité.

La délégation soviétique a l'intention d'intervenir activement en faveur de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive d'une façon générale. La position de principe de l'URSS à l'égard de ce problème est logique et reste inchangée : nous sommes en faveur de la conclusion d'un accord global, mais nous n'en sommes pas moins prêts à négocier sur l'interdiction de certains nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Compte tenu des opinions exprimées par différents pays, il serait utile de créer dans le cadre du Comité un groupe spécial d'experts avec un mandat approprié.

En ce qui concerne l'un des nouveaux types d'armes de destruction massive, les armes radiologiques, il est indispensable que nous nous attachions à élaborer et à préparer à la signature un traité sur l'interdiction des armes radiologiques, comme nous y invite l'une des résolutions de la trente-cinquième session de l'Assemblée générale. Comme bases solides pour résoudre ce problème, il existe les éléments essentiels d'un traité interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques, ainsi que les observations et propositions présentées par différentes délégations en 1979 et 1980. Nous demandons instamment qu'on ne remette pas indéfiniment à plus tard la conclusion d'un traité sur les armes radiologiques.

La délégation de l'Union soviétique voudrait appeler l'attention sur les tentatives visant à reprendre les projets relatifs à la fabrication d'armes à neutrons et à leur déploiement sur le territoire des pays d'Europe occidentale. Ces tentatives ne peuvent manquer d'inquiéter et de préoccuper vivement la communauté mondiale. À ce sujet, nous voudrions rappeler que, conjointement avec d'autres pays socialistes, l'Union soviétique a présenté en mars 1978 un projet de convention internationale interdisant la fabrication, le stockage, le déploiement et l'utilisation des armes nucléaires à neutrons, qui à nouveau menacent de plus en plus d'apparaître dans les arsenaux des Etats.

Comme par le passé, l'Union soviétique se prononce en faveur de l'interdiction des armes nucléaires au moyen d'un traité de portée internationale.

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

Un grand travail attend le Comité dans le domaine de l'interdiction des armes chimiques. L'année dernière, le Groupe de travail a réalisé quelques progrès mais, son rapport montre que toutes les questions n'ont pas été examinées comme il convenait, faute de temps. Il serait opportun de prolonger les activités de ce groupe de travail qui pourrait concentrer ses efforts sur les points où s'est déjà manifesté une convergence générale d'opinions. Nous pensons que dans l'examen des problèmes relatifs aux armes chimiques, il sera tenu compte de l'appel qu'a lancé l'Assemblée générale des Nations Unies pour que soit élaboré le plus rapidement possible le texte d'une convention internationale sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction.

Nous voudrions aussi rappeler que la question d'un programme global de désarmement est inscrite à l'ordre du jour du Comité. La délégation soviétique qui attache une grande importance à l'élaboration de ce programme, estime que cette question pourrait utilement être examinée par un groupe de travail, conformément à une pratique qui s'est justifiée.

Telles sont les quelques considérations, concernant un certain nombre des points de l'ordre du jour et l'organisation des travaux du Comité, que notre délégation voulait exposer au cours du débat général.

Le Comité du désarmement, qui a maintenant repris ses travaux, occupe une place particulière parmi les nombreux organismes de négociation sur le désarmement; les puissances nucléaires et les Etats dotés du plus grand potentiel militaire y participent tous. L'ordre du jour du Comité embrasse la gamme la plus large des problèmes de désarmement. Comme les années précédentes, la communauté internationale suivra certainement ses travaux avec une attention soutenue et avec de grands espoirs. Notre tâche commune consiste à ne pas décevoir les peuples du monde qui attendent des progrès réels vers la limitation de la course aux armements et le désarmement.

En ce qui concerne la délégation soviétique, elle est prête à participer avec toutes les délégations à des négociations sérieuses et à des travaux constructifs afin que le Comité du désarmement se montre à la hauteur de ses nobles et importantes obligations.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de l'Union soviétique de sa déclaration et je lui suis également reconnaissant des paroles aimables qu'il a eues pour la présidence.

M. VRHUNEC (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser mes très sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement. Vous représentez un pays avec lequel la Yougoslavie a de tout temps entretenu d'excellentes et amicales relations et qui est connu pour ses initiatives dans le domaine ici examiné. Le rôle du Président dans les travaux intensifs qui attendent le Comité est grand et important. Nous sommes certains que votre habileté et votre expérience bien connues de diplomate nous permettront d'atteindre de bons résultats.

Je voudrais aussi exprimer ma reconnaissance au représentant de l'Ethiopie, pays ami, pour les travaux qu'il a su mener à bien en tant que Président de notre Comité.

Je saisis cette occasion pour saluer nos nouveaux collègues, les représentants de l'Egypte, du Zaïre, du Pakistan et de la Roumanie, et je forme des vœux pour qu'ils réussissent dans leur tâche.

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

Monsieur le Président, personne aujourd'hui ne nie plus que le désarmement est l'une des tâches les plus importantes de la communauté internationale. C'est, après tout, ce qui a été souligné maintes et maintes fois, et ce que confirment les conclusions de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Que l'on accumule des armes et que l'on dépense d'énormes ressources pour que l'humanité soit capable de se détruire plusieurs fois en un jour, c'est en soi absurde et incompréhensible. Et le paraît d'autant plus, quand on songe que des millions de personnes dans de nombreux pays en développement vivent sous la menace constante de la famine et de la misère. La course aux armements heurte les croyances et les aspirations les plus fondamentales de l'homme, ravalant ce qu'il y a de meilleur et de plus vital chez l'homme. Aucune raison de sécurité ou d'idéologie ne saurait la justifier. C'est pourquoi il est clair que le processus d'un véritable désarmement ne peut s'engager sans qu'au préalable des mesures d'extrême urgence soient prises pour arrêter la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires.

Et malgré tout cela, nous voyons que l'homme moderne n'a pu jusqu'ici mettre fin à la course aux armements et déclencher le processus d'un désarmement réel. Au contraire, nous voyons cette course s'accélérer, les armes et systèmes d'armes se perfectionner, les découvertes scientifiques servir à la fabrication de nouvelles armes de destruction massive plus meurtrières encore. Les budgets militaires de presque tous les pays, notamment des puissances nucléaires, ne cessent d'augmenter, alors que certains d'entre eux n'ont pas honte de déclarer qu'il y a pénurie de ressources pour le développement, en particulier pour répondre aux besoins des pays en développement.

Dès 1976, lorsqu'il avait proposé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement à la cinquième Conférence des pays non alignés, le Président Tito avait dit :

"La poursuite de la course aux armements, qui a déjà atteint des proportions gigantesques, devient de plus en plus l'une des principales causes d'instabilité, de tension et de menace pour la paix et la sécurité dans le monde."

Malheureusement, la situation n'a fait qu'empirer depuis lors.

Certains voudraient justifier cette course en alléguant le manque de confiance mutuelle entre les Etats. Mais, comment la confiance pourrait-elle régner entre eux si tous s'arment ? En outre, on prétend que, sans des relations internationales stables et un équilibre militaire parfait, le désarmement ne peut commencer. On peut à bon droit se demander si ce n'est pas plutôt l'inverse qui est vrai - si l'amorce d'un processus de désarmement véritable n'entraînerait pas l'amélioration des relations internationales et l'établissement d'un équilibre plus stable des forces dans le monde. D'autres soulignent que le désarmement ne sera possible que si la parité des armements est obtenue, etc. Toutes ces affirmations et d'autres analogues conduisent à une aggravation constante des relations internationales, à une situation alarmante dans de nombreux secteurs de l'activité sociale, à une stagnation du développement économique dans le monde, en particulier dans les pays en développement, à la persistance de la politique de puissance, à l'ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, à des pressions politiques et économiques exercées sur les petits pays peu développés, à des crises insolubles, à la création de nouveaux foyers de crise, etc. En outre, certains pays ne respectent pas les décisions de l'Assemblée générale, en particulier celles de la dixième session extraordinaire, qu'ils ont solennellement acceptées, pas plus qu'ils ne tiennent compte des opinions et des aspirations d'une très grande partie de l'humanité. Si cela continue, nous nous trouverons de plus en plus

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

entraînés dans un cercle vicieux, et, par suite du stockage des armes, de plus en plus près d'une catastrophe générale.

Le renforcement de la paix et de la sécurité internationales et le développement de la coopération internationale sur la base de la coexistence pacifique, avec le respect de l'indépendance des pays et la promotion du développement économique de tous les peuples, tel est pour nous tous le seul choix que nous puissions faire. C'est la seule approche qui donnera au désarmement véritable et à sa mise en oeuvre concrète immédiate la place et le rôle qui leur reviennent; la Yougoslavie en est profondément convaincue. En conséquence, nous sommes vivement préoccupés par la politique des milieux qui essaient de justifier la course aux armements en prétendant qu'elle sert la cause de la paix et de la sécurité. Ces milieux doivent être clairement avertis de tous les effets négatifs d'un tel comportement et de la responsabilité historique qu'ils prennent ainsi devant l'humanité entière. C'est pourquoi le problème global du désarmement devrait être abordé d'une façon plus résolue, avec plus de confiance, avec plus d'optimisme, avec une réelle volonté politique d'entreprendre le désarmement sans plus tarder. Nous tous, chargés de cette tâche par un concours de circonstances, de même que les gouvernements que nous représentons, nous devrions nous mettre à l'oeuvre conscients de la responsabilité historique qui est la nôtre.

Dès le début, les pays non alignés, et parmi eux la Yougoslavie, ont attaché la plus grande importance à la mise en oeuvre du processus de désarmement. Ils s'efforcent de rendre ce processus universel et de permettre à tous les pays d'y participer très activement quelle que soit leur importance ou leur force militaire. S'inspirant de ses principes authentiques, le mouvement non aligné estime que les relations internationales sont indivisibles et que la paix et la sécurité ne peuvent être assurées et renforcées que par un processus universel de détente et par une démocratisation générale des relations internationales. Ce sont les seules bases sur lesquelles il sera possible de résoudre les deux principaux problèmes de notre époque : la paix et la sécurité par le désarmement et par le développement économique équitable de tous les pays consécutif à l'établissement du nouvel ordre économique international. Dans ces efforts, les pays non alignés sont disposés à assumer leur part de responsabilité, comme ils le font toujours dans les travaux de l'Organisation des Nations Unies et ceux du Comité du désarmement. Mais, la principale responsabilité incombe certainement aux protagonistes de la course aux armements et en premier lieu aux superpuissances nucléaires qui sont essentiellement cause de la tension qui existe dans le monde et du recours à la politique de puissance, de l'élargissement des sphères d'intérêt des alliances militaires et de l'accumulation des armes, en particulier des armes nucléaires.

L'amélioration des relations internationales est étroitement liée au processus du désarmement. D'autre part, en contribuant à dissiper l'atmosphère actuelle de crainte et de méfiance, le désarmement ouvrirait la voie à une coexistence et une coopération générales sur une base équitable dans tous les domaines de l'activité humaine. C'est pourquoi le désarmement, aujourd'hui nécessité impérieuse, est le seul choix possible. Il faut entendre par là l'ensemble des éléments nécessaires à l'adoption et à l'application dès que possible de mesures spécifiques de désarmement. Les moyens à employer sont divers, mais ils doivent tous tendre au même but : la conclusion d'accords pertinents.

Les négociations multilatérales et bilatérales menées jusqu'ici ont donné quelques résultats, mais très modestes. Les progrès sont insuffisants, et plutôt lents. Il est indispensable d'accélérer dès que possible les négociations actuelles et de les étendre à de nouveaux domaines. Tous les pays se sont prononcés en ce sens à la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

(II. Vrhunec, Yougoslavie)

Lors de cette session, nous avons énoncé des principes qui ont été adoptés par consensus et qui devraient nous servir de jalons permanents pour atteindre l'objectif final : le désarmement général et complet sous un contrôle international efficace. Nous avons ensuite créé des mécanismes permettant d'étudier les problèmes du désarmement sur une base démocratique, et offrant des possibilités d'action élargie, avec la participation de tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité est certainement l'un des éléments de ce mécanisme. Nous sommes tous conscients de son rôle et de son importance. En tant qu'unique organe de négociations multilatérales dans le domaine du désarmement, il est investi d'un mandat et d'une responsabilité très clairement définis pour accomplir la tâche qui lui a été confiée dans l'Acte final de la session extraordinaire consacrée au désarmement. Pour donner plus de force à l'action du Comité, nous attachons une importance particulière à deux points essentiels : 1) son travail doit être effectué sur des bases équitables constantes par la reconnaissance démocratique des droits de tous les Etats membres du Comité, grands et petits, qu'ils soient liés à des blocs, non alignés ou neutres, afin qu'ils puissent participer pleinement aux travaux du Comité et prendre position sur toute question pertinente; 2) les négociations concernant des questions particulières doivent être menées de façon directe et efficace afin qu'elles aboutissent le plus tôt possible à des accords internationaux sur la création des moyens nécessaires pour interdire divers types d'armes.

Le Comité fonctionne depuis trois ans. Nous devons analyser les résultats qu'il a atteints jusqu'ici et nous demander : en premier lieu, s'il a répondu ainsi à l'attente de la communauté internationale et accompli les tâches définies à la dixième session extraordinaire; en second lieu, quelles sont ses obligations immédiates concernant la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacré au désarmement qui doit se tenir en 1982.

Pour ce qui est de la première question, ma délégation tient à souligner ce qui suit : dans la période qui vient de s'écouler, le Comité a déployé une activité remarquable et des efforts intenses pour donner une base solide à ses futurs travaux. Mais comme il n'a pas encore obtenu un seul résultat concret sur un problème de fond, il est loin d'avoir rempli son mandat. Les diverses négociations progressent si lentement que nous devons en chercher la raison et nous demander ce que le Comité devrait faire pour les accélérer. Nous ne saurions considérer que les travaux du Comité progressent parce que nous nous sommes mis d'accord sur le règlement intérieur, le programme de travail, l'ordre du jour ou la création de quatre groupes de travail. Les résultats de ses travaux ne pourraient se mesurer qu'au nombre des accords spécifiques précis qui auraient été réalisés sur les points essentiels de son ordre du jour - et qui n'ont pu l'être jusqu'ici. Pour parvenir à ces résultats, nous devons faire preuve de volonté politique et nous montrer prêts à conclure des accords internationaux sur des bases démocratiques, sans tenter d'imposer des solutions qui ne satisfont que les intérêts particuliers de cercles étroits ou les intérêts de ceux qui détiennent le monopole des armements, notamment des armements nucléaires. Dans ce processus, nous devons veiller à préserver l'authenticité des activités du Comité. Il est hors de doute que les travaux du Comité du désarmement subissent l'influence des événements mondiaux. Mais nous ne pouvons admettre que ces événements fassent obstacle aux travaux du Comité ou servent de prétexte pour les retarder. Au contraire, la solution satisfaisante des problèmes de désarmement inscrits à l'ordre du jour du Comité prend une importance encore plus grande dans

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

certaines situations de crise menaçant la paix et la sécurité internationales; et elle peut en outre faciliter la solution d'autres problèmes internationaux.

La voie que notre Comité a choisie l'an dernier va dans le sens de la réalisation des objectifs qui ont été fixés. Aussi ma délégation fait-elle de son mieux pour que les groupes de travail qui ont fonctionné l'an dernier reprennent d'urgence leurs travaux et les poursuivent. La question du renouvellement de l'ancien mandat, ou de l'établissement d'un nouveau, ne saurait faire obstacle à la reprise de ces travaux. Au besoin, cette question pourrait être examinée au cours des travaux du Comité. Mais, ce qu'il faut faire immédiatement, c'est intensifier le plus possible les activités de négociation des quatre groupes de travail et en créer deux nouveaux, l'un pour l'interdiction complète des essais, l'autre pour le désarmement nucléaire. Dans sa déclaration finale présentée à la clôture de la session de l'année dernière, le Groupe des 21 a clairement indiqué que le Comité devait appliquer cette année cette procédure. La position des pays neutres et non alignés est claire. La création de deux nouveaux groupes de travail répondrait en fait au vœu de la grande majorité des Etats Membres de l'ONU et à celui qu'a exprimé l'Assemblée générale des Nations Unies dans de nombreuses résolutions concernant la nécessité d'arrêter la course aux armements nucléaires et de mettre fin à tous les essais nucléaires dans tous les milieux. C'est le seul moyen que nous ayons d'accélérer les travaux du Comité par des négociations de fond et d'accomplir toutes les tâches qui nous incombent avant la prochaine session extraordinaire. Nous justifierons ainsi la confiance placée dans le Comité par ceux qui ont décidé de le créer et nous réaliserons au moins en partie ce que l'on attend de nous.

Ma délégation se félicite que le Comité soit déjà parvenu à se mettre d'accord sur l'ordre du jour et sur le programme de travail de la présente session.

Le règlement intérieur adopté à la première session, en 1979, peut certainement être maintenu tel quel; il n'est donc pas nécessaire de le réexaminer. Il règle clairement la conduite des travaux du Comité, ainsi que la participation des non-membres à ces travaux. Je crois inutile d'en citer les dispositions particulières applicables en l'espèce. Mais je voudrais souligner que le Comité doit éviter de se retrouver dans la même situation que l'an dernier, une situation où les négociations de fond sont retardées par des discussions de procédure et des solutions sont recherchées hors du cadre du règlement intérieur, sur des bases inacceptables.

La délégation yougoslave, comme celles d'autres pays neutres et non alignés membres du Comité, fera tous ses efforts, cette année encore, pour que les travaux de la présente session soient aussi intenses que possible, et elle participera aux négociations avec le maximum de bonne volonté. Mais nous ne saurions admettre que de nouveaux retards interviennent et que l'on élude pour une raison ou pour une autre des négociations de fond. Nous nous refusons à croire que le Comité n'obtiendra pas de résultats concrets cette année non plus. Pour notre part, nous appuierons toutes les propositions tendant à résoudre d'une manière active et constructive certaines questions. C'est aux protagonistes de la course aux armements d'apporter leur contribution pour que le Comité obtienne les meilleurs résultats possibles. A cet effet, la Yougoslavie est fermement convaincue - car il n'existe aucune autre possibilité de maintenir la paix, l'indépendance et le progrès - que les travaux du Comité seront conduits avec sagesse et avec la volonté de mettre un terme à la course aux armements. Nous nous emploierons de toutes nos forces, au Comité du désarmement, à la Conférence de Madrid sur la sécurité et la

(M. Vrhunec, Yougoslavie)

coopération en Europe, au sein de l'Organisation des Nations Unies, en toute occasion et partout où nous le pourrions, à encourager la mise en oeuvre immédiate d'un processus global et précis de désarmement, car demain il serait trop tard.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie Son Excellence l'Ambassadeur Vrhunec de sa déclaration et je lui exprime mes remerciements bien sincères pour les mots aimables qu'il a eus à l'égard de la présidence.

M. ADEMIJI (Nigéria) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je suis infiniment heureux de vous voir présider les séances du Comité du désarmement, et cela pour plus d'une raison. Tout d'abord, vous êtes, comme tous les membres du Comité l'ont constaté au cours de ces deux dernières années, un diplomate éminent et de grand talent, vous êtes un homme d'honneur qui tient toujours sa parole, comme j'ai pu le constater personnellement à plusieurs reprises, et vous servez avec dévouement la cause du désarmement. En second lieu, le fait que vous occupez la présidence du Comité représente, à mon avis, l'aboutissement, pour ainsi dire, de l'accord institutionnel auquel nous sommes parvenus à la première session extraordinaire consacrée au désarmement, qui a permis à deux Etats dotés d'armes nucléaires, la Chine et la France qui, à cette époque, ne participaient pas à l'organe multilatéral de négociations d'entrer au Comité. Monsieur le Président, depuis une semaine que vous exercez vos fonctions, vous avez démontré vos grandes capacités de chef, et ma délégation tient à vous assurer de sa coopération pendant toute la durée de vos fonctions.

Permettez-moi d'exprimer à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Tereffe, de l'Ethiopie, la gratitude de ma délégation pour la contribution précieuse qu'il a apportée au Comité. Permettez-moi également de souhaiter la bienvenue parmi nous aux distingués Ambassadeurs de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. Je me réjouis d'avance de travailler en étroite collaboration avec eux.

Monsieur le Président, pour me conformer à l'approche concrète et sérieuse que le Comité, sous votre direction éclairée, semble résolu à adopter à l'égard des travaux de cette session, et pour y contribuer personnellement, ma déclaration initiale sera assez brève.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement. En adoptant cette Déclaration, l'Assemblée générale ne cherchait pas tout simplement à ajouter encore un autre document à ceux qui figurent dans les archives de l'Organisation des Nations Unies. Du moins, telle n'était pas l'intention de ma délégation lorsqu'elle a pris cette initiative. Il convient plutôt de considérer cette Déclaration comme une nouvelle expression de la grave préoccupation qu'éprouve l'Assemblée générale devant l'insécurité croissante du monde, qui tient, d'une part, à la spirale ascendante des armements, et d'autre part, à l'épuisement rapide des ressources mondiales, utilisées non en tant qu'investissement au profit des générations présentes et futures, mais pour renforcer les machines de guerre dans un petit nombre de pays. La Déclaration traduisait l'aspiration de l'humanité à voir, à la fin des années 1980, un monde où la sécurité aurait été considérablement accrue par des mesures de désarmement efficaces et qui serait beaucoup plus équitable sur le plan économique, grâce aux progrès accomplis vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

(M. Adeniji, Nigéria)

Le premier événement majeur de la Décennie sera probablement la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982. Le paragraphe 24 de la Déclaration faisant des années 1980 la deuxième Décennie du désarmement exige même que l'application de cette Déclaration soit inscrite à l'ordre du jour de la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement. Dans la Déclaration, l'Assemblée générale indique ce qui suit : "L'application des mesures spécifiques de désarmement qui sont identifiées dans le Document final comme méritant de faire l'objet de négociations prioritaires au sein de l'organe multilatéral de négociations créerait un climat international très propice pour la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement". La Déclaration énumère ensuite ces éléments, qui sont les suivants : un traité portant interdiction complète des essais d'armes nucléaires; un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de toutes les armes chimiques et sur leur destruction; un traité sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et de l'utilisation d'armes radiologiques; des arrangements internationaux efficaces, afin de donner des garanties aux Etats non dotés d'armes nucléaires contre l'utilisation ou la menace de l'utilisation d'armes nucléaires, compte tenu de toutes les propositions et suggestions qui auront été présentées à ce sujet.

Monsieur le Président, en s'associant au consensus obtenu à l'Assemblée générale pour l'adoption de la résolution 35/47, relative à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, ma délégation estimait qu'il ne fallait pas considérer la deuxième session extraordinaire comme une conférence d'examen habituelle entre les parties, comme si le Document final de la première session extraordinaire était une convention et une fin en soi. Au contraire, nous pensons que les décisions de la deuxième session extraordinaire donneront un nouvel élan à des mesures spécifiques de désarmement qui doivent faire l'objet de négociations plus intenses et plus sérieuses, en particulier au Comité du désarmement. C'est ainsi - ma délégation l'espère - que le Comité pourra apporter une contribution de poids au succès de la deuxième session extraordinaire. En outre, et c'est encore plus important, le Comité conservera ainsi une certaine crédibilité quant à son efficacité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation.

C'est avec ce double objectif en vue, Monsieur le Président, que, je l'espère, nous aborderons nos travaux pendant cette session du Comité. Au seuil même de la session complète dont nous disposons avant la deuxième session extraordinaire, il faudrait nous demander comment le Comité peut être à la hauteur de sa tâche, qui consiste, d'une part, à apporter une contribution efficace et, d'autre part, à conserver sa crédibilité en tant qu'organe multilatéral unique de négociation. De l'avis de ma délégation, le Comité devra en tout premier lieu obtenir des résultats dans le domaine du désarmement nucléaire. La menace créée pour la survie même de l'humanité se précise chaque jour davantage du fait de l'accroissement qualitatif et quantitatif des arsenaux nucléaires des Etats dotés d'armes nucléaires. Dans une étude demandée en 1968 par l'Assemblée générale des Nations Unies sur les effets de l'utilisation éventuelle des armes nucléaires et les incidences que pourraient avoir pour les Etats, tant sur le plan économique que sur celui de leur sécurité, l'acquisition et le perfectionnement de ces armes, il est indiqué ce qui suit :

"On ne saurait résoudre le problème qui consiste à assurer la paix en faisant en sorte que les Etats soient plus nombreux à posséder des armes nucléaires, pas plus d'ailleurs qu'en laissant les actuelles puissances qui sont dotées d'armes nucléaires les conserver ...

La sécurité pour tous les pays doit être recherchée dans l'élimination de tous les stocks d'armes nucléaires et la proscription de leur utilisation au moyen du désarmement général et complet."

(M. Adeniji, Nigéria)

Douze ans plus tard, en 1980, une autre étude demandée par l'Assemblée générale et intitulée "Etude d'ensemble des armes nucléaires", qui a été présentée à l'Assemblée générale à sa trente-cinquième session, souligne que les importants perfectionnements techniques et autres qui ont été apportés aux armes nucléaires, depuis 1968, rendent encore plus terrible le danger d'un désastre nucléaire. D'une part, le nombre total d'ogives nucléaires existant dans les arsenaux des puissances dotées d'armes nucléaires pourrait dépasser 40 000, ce qui représente une puissance destructrice totale de 13 milliards de tonnes de TNT, soit l'équivalent de 1 million de bombes d'Hiroshima. En outre, le nombre d'ogives stratégiques que détiennent les puissances dotées d'armes nucléaires dans leurs arsenaux est passé de 4 500 à 9 200 pour les Etats-Unis et de 1 000 à 6 000 environ pour l'URSS. En outre, il faut bien entendu citer la mise au point de missiles antimissiles, de vecteurs à têtes multiples indépendamment guidées (MIRV), de missiles de croisière, de missiles mobiles stationnés au sol et, dernièrement, de la bombe à neutrons dont nous avons tant entendu parler. Les travaux de recherche-développement continuent d'aller bon train et on n'en aperçoit pas la fin. Avec le développement technologique va de pair la vulgarisation inquiétante de la théorie selon laquelle la guerre nucléaire n'exclut pas qu'on puisse y survivre et qu'elle peut même être menée victorieusement. Ainsi la théorie de l'équilibre par la crainte d'une destruction mutuelle - principale raison, depuis longtemps, de l'escalade dans l'accumulation des armes nucléaires - pourra bientôt céder la place à la stratégie du déclenchement délibéré d'une guerre nucléaire, fondée sur l'évaluation d'un seuil acceptable de destructions par la riposte. L'une des raisons psychologiques qui rendaient inconcevable un holocauste nucléaire, c'était précisément l'espoir que, sauf par accident, aucune des deux superpuissances ne déclencherait délibérément une guerre nucléaire contre l'autre. Le rapport au Congrès dont ont parlé à plusieurs reprises le distingué Ambassadeur du Mexique, M. Garcia Robles et le distingué Ministre d'Etat de la Suède, Mme Ingar Thorsson, le jour de l'ouverture de la présente session, est assez alarmant. Le nombre de fausses alertes annonçant une attaque nucléaire imminente n'est pas particulier au Système américain d'alerte avancée (Early Warning System). On peut supposer que l'URSS aussi a eu sa part de fausses alertes. Lorsqu'il existe un degré raisonnable de confiance mutuelle entre les deux superpuissances, les fausses alertes n'ont pas d'effet - c'est du moins notre prière et notre espoir. Mais dans une période de tension, de suspicion mutuelle, de récriminations rappelant la guerre froide, on n'aurait peut-être pas la possibilité de s'assurer, après coup, qu'il s'agissait de fausses alertes.

Monsieur le Président, il est déjà lamentable de vivre en comptant sur l'effet dissuasif de l'accumulation des armes nucléaires. Nous ne serons convaincus de cet effet dissuasif que le jour où, sans qu'il y ait eu de guerre nucléaire, les arsenaux nucléaires actuels auront été démantelés en application des accords sur le désarmement. Mais tant que les armes nucléaires continueront de s'accumuler, tant que la "modernisation" des systèmes d'armes se poursuivra, nous ne pourrons que supposer l'efficacité de la dissuasion. Nous serons toujours rongés par le doute. Quel est donc le pouvoir destructeur que chacun des deux camps doit acquérir afin de pouvoir le considérer comme dissuasif ? La dissuasion repose inévitablement sur la parité, sur l'équilibre entre les forces dont disposent les Etats concernés, et l'équilibre est lui-même fonction de la perception subjective qu'en a chaque partie.

(M. Adeniji, Nigéria)

Il dépend d'une prémisse qui change constamment et qu'il est très difficile d'évaluer. L'impasse dans laquelle se trouve actuellement la ratification de SALT II est un exemple instructif. Cet accord a été négocié par les experts politiques et militaires les plus éminents des deux parties. Pourtant, dans l'un des deux Etats participants, une controverse a surgi immédiatement sur le point de savoir si SALT II assurait effectivement la parité. En fait, l'une des parties a prétendu qu'il avantageait l'autre partie, ce qui lui a fourni une justification pour ne pas le ratifier. La leçon à en tirer est que la sécurité fondée sur un niveau de plus en plus élevé d'armements nucléaires sera toujours instable, peu satisfaisante et vraiment dangereuse non seulement pour les Etats dotés d'armes nucléaires eux-mêmes, mais pour le monde entier.

L'orientation progressive vers la doctrine d'une riposte souple, ou d'une guerre nucléaire limitée, n'offre donc aucune consolation. Cette doctrine, qui repose sur ce que certains appellent la dissuasion par prévention, comme la menace d'employer des armes nucléaires tactiques dans un conflit limité, néglige la probabilité d'une escalade jusqu'au duel nucléaire proprement dit. C'est en cela, à mon avis, que réside le plus grand danger de la mise au point de la bombe à neutrons ou, pour reprendre l'expression technique que préfèrent ses partisans, de la bombe à rayonnement intensifié et à effet de souffle réduit. Indépendamment du cynisme de ceux qui ont mis au point cette bombe dans l'espoir que la destruction des vies humaines sera acceptable pour tout ennemi du moment que les matériels et les biens demeureront intacts, l'apparition de cette bombe brouillera la distinction entre une guerre de type classique et une guerre nucléaire. Le déclenchement d'une guerre nucléaire dépendra non plus d'une erreur possible d'ordinateur, mais de la décision délibérée des autorités politiques et militaires. On peut toujours faire valoir que la population est très dense en Europe où la bombe à neutrons risque d'être utilisée; cela ne saurait nous faire oublier le danger plus grand encore d'une escalade allant jusqu'à un conflit nucléaire mondial, contre lequel personne ne trouvera d'abri.

La question que suscite la mise au point d'armes comme la bombe à neutrons est celle de savoir si l'homme n'a pas perdu la maîtrise de la technologie des armes nucléaires. Il semble évident que dans bien des cas, au hasard de leurs travaux, les chercheurs et les techniciens de l'armée découvrent de nouveaux systèmes d'armes qui ne sont pas conçus en prévision de besoins militaires ou de sécurité. Mais, dès qu'une arme a été découverte, des pressions s'exercent inévitablement pour qu'on en décide la fabrication, et les stratèges militaires peuvent toujours ensuite justifier pareille décision.

Il convient à nouveau de souligner que la paix et la sécurité internationales, pour être durables, exigent que l'on écarte le danger d'une guerre nucléaire non par application de la fausse théorie de la dissuasion, dont le plafond toujours plus élevé ne sera jamais atteint, mais par le désarmement nucléaire. Pour reprendre les termes des experts qui ont effectué une étude d'ensemble des armes nucléaires "croire que la paix, la stabilité et l'équilibre mondial pourraient être maintenus grâce à la dissuasion constitue probablement le plus dangereux paralogisme qui soit".

Pour accomplir la tâche qui lui incombe en tant que seul organe multilatéral de négociation, le Comité du désarmement devrait entamer immédiatement des négociations sur le désarmement nucléaire, conformément au paragraphe 50 du Document final. Des documents qui peuvent servir de base à ses travaux ont été déposés. Ce qui lui manque encore, c'est un consensus pour la création d'un groupe de travail qui constituerait le mécanisme de négociation. Ma délégation est d'avis que cette décision ne peut plus être différée.

(M. Adeniji, Nigéria)

Un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires représenterait la base indispensable pour empêcher le perfectionnement des armes nucléaires et la mise au point de nouveaux types de ces armes, ainsi que pour prévenir la prolifération des armes nucléaires. Ce n'est pas là simplement une question prioritaire inscrite à l'ordre du jour du Comité du désarmement; ce serait à mon avis la principale contribution du Comité au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

Il est inutile de souligner à nouveau l'importance centrale que prendrait un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires dans les efforts tendant à mettre un terme à la prolifération horizontale et verticale des armes nucléaires. Le Groupe des 21 a présenté au Comité plusieurs propositions concernant la nécessité d'entamer des négociations concrètes par la création sans retard d'un groupe de travail spécial chargé de négocier un accord interdisant à tout jamais à tous les Etats de procéder à des explosions nucléaires expérimentales. Il est regrettable que ces initiatives positives n'aient pas été prises en considération par le Comité.

A sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans ses résolutions 35/145 A et B, a expressément prié le Comité du désarmement d'entreprendre, et à tous les membres du Comité d'appuyer, la création d'un groupe de travail spécial qui serait chargé d'entamer dès le début de la session de 1981 et à titre hautement prioritaire, des négociations de fond sur un traité d'interdiction complète des essais. La résolution 35/145 B demande en outre au Comité de ne ménager aucun effort pour faire en sorte qu'un projet de traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires puisse être présenté à l'Assemblée générale au plus tard lors de sa deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Nous avons gardé le vif souvenir de l'incapacité où s'est trouvée la deuxième Conférence d'examen du TNP d'adopter un document. Ma délégation espère que les trois Etats dotés d'armes nucléaires parties au TNP tiendront leur promesse d'appuyer la création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires, promesse qu'ils avaient faite officieusement durant la Conférence d'examen. Après tout, l'échec de la Conférence d'examen est venu de la non-application de l'article VI concernant les négociations sur le désarmement nucléaire. Pour que le TNP puisse continuer à jouer son rôle dans le régime de non-prolifération, il ne doit plus être mis en échec comme il l'a été lors de la Conférence d'examen. Le début de négociations sur une mesure fondamentale et cruciale comme le serait l'interdiction complète des essais nucléaires ne devrait pas être considéré comme une concession faite par certaines parties au TNP en faveur d'autres parties. Cela s'inscrit dans l'obligation que toutes les parties au Traité ont contractée. De même, l'appui donné à la création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais nucléaires ne sera pas une concession que certains membres du Comité du désarmement feraient à d'autres; cela montrera que tous les membres reconnaissent qu'ils ont pour devoir de rendre crédible le rôle du Comité en tant qu'organe de négociation. L'opinion mondiale exige la conclusion d'un traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, en tant que mesure à prendre sans plus de retard.

Monsieur le Président, l'approche concrète adoptée pour nos travaux de cette session permettra, je l'espère, de substantiels progrès dans la négociation d'une convention sur les armes chimiques, d'une convention sur les armes radiologiques, et d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. Avec des négociations sérieuses et la volonté politique nécessaire, ces questions, dont l'examen a déjà été confié à des groupes de travail, devraient être réglées et

(M. Adeniji, Nigéria)

soumises à l'Assemblée générale avant la date fixée pour la présentation du programme global de désarmement. Afin d'avoir des chances d'obtenir le résultat désiré, nous devrions procéder à de fécondes négociations préliminaires, puis à des négociations de fond, en n'oubliant pas, comme le dit souvent l'un de mes distingués collègues du Comité, que le mieux est parfois l'ennemi du bien.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Adeniji de sa déclaration et je lui exprime ma vive reconnaissance pour les aimables paroles et les appréciations sans doute trop flatteuses mais très amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard. Nous avons conclu la liste des orateurs inscrits pour ce matin; je pense qu'il est trop tard pour passer à d'autres interventions et nous n'avons pas reçu de nouvelles requêtes pour des déclarations en séance plénière. Compte tenu de l'heure, je me propose de lever la séance et de tenir - si le Comité en est d'accord - une autre séance plénière cet après-midi à 15 h 30 pour discuter et prendre les décisions appropriées en ce qui concerne l'adoption de l'ordre du jour et du programme de travail et en ce qui concerne la participation des Etats non membres. S'il n'y a pas d'objections à cette proposition, je considère que le Comité est d'accord.

La séance est levée à 12 h 55.

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT QUATRIEME SEANCE

Tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 10 février 1981, à 15 h 30.

Président : M. F. de la Gorce (France)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. MATI

Allemagne, République fédérale d' : M. G. PFEIFFER
M. H. MÜLLER
M. W. ROHR

Argentine : Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. R. STEELE
M. T. FINDLAY

Belgique : M. A. ONKELINX
M. J-M. NOIRFALISSE
Mlle L. van den BERGH

Birmanie : U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUMOV
M. R. DEYANOV
M. I. SOTIROV

Canada : M. D.S. McPHAIL
M. G. SKINNER
M. B. THACKER

Chine : M. LIANG Yufen
M. YU Mengjia
Mme WANG Zhiyun

Cuba : M. L. SOLA VILA
Mme V. BOROWDOSKY JACKIEWICH

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. M.N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. C.C. FLOWERREE
Mme K. CRITTENBERGER
M. J.A. MISKEL
M. H. WILSON

Ethiopie : M. T. TERREFE
M. F. YOHANNES

France : M. F. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. C. GYORFFY

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Inde : M. S. SARAN

Indonésie : M. S. DARUSMAN
M. KARYONO

Iran :

Italie : M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII
N. K. SHIMADA

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDIEMBILEG

Nigéria : M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AKRAM

Pays-Bas : M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F. VALDIVIESO
M. A. de SOTO
M. A. THORNBERRY

Pologne : M. J. CIALOWICZ

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. M. KAULFUSS
M. P. BÜNTIG

Roumanie : M. O. IONESCU
M. T. MELESCANU

Royaume-Uni : M. D.M. SUMMERHAYES

Sri Lanka : M. H.M.G.S. PALIHAKKARA

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Suède : M. C. LIDGARD

Tchécoslovaquie : M. P. LUKES
M. A. CIMA
M. L. STAVINOHÁ

Union des Républiques socialistes
soviétiques : M. B.P. PROKOFIEV
M. L.A. NAOUMOV
M. Y.V. KOSTENKO

Venezuela : M. A.R. TAYLHARDAT
M. O.A. AGUILAR

Yougoslavie : M. B. BRANKOVIĆ

Zaïre : M. L.B. NDAGA
M. O. GNOK

Secrétaire du Comité et
Représentant personnel du
Secrétaire général : M. R. JAIPAL

Secrétaire adjoint du Comité : M. V. BERASATEGUI

Le PRESIDENT (France) : Je déclare ouverte la 104ème séance plénière du Comité du désarmement. Je propose au Comité que nous examinions maintenant le document de travail No 21/Rev.2 qui contient, selon les termes du règlement intérieur, les recommandations de la présidence concernant l'ordre du jour provisoire et le programme de travail du Comité. Avant que nous ne décidions sur l'adoption de ce document, je voudrais faire la déclaration suivante dont vous connaissez les termes et qui doit accompagner l'adoption de l'ordre du jour : il est entendu que la question du non-stationnement d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle pourra être considérée dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour du comité, cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire. Il est également entendu que le rapport du Comité, point 7 de l'ordre du jour, traitera, entre autres, de la question de l'étude des modalités du réexamen de la composition du Comité mentionnée dans la résolution 35/156 de l'Assemblée générale. J'appelle l'attention du Comité sur le fait que les questions d'organisation ne sont pas mentionnées dans le programme de travail, ceci pour répondre au vœu du Comité de les examiner à des réunions officieuses, en particulier la question des amendements à la section IX du règlement intérieur.

S'il n'y a pas d'objection, je considère que le Comité décide d'adopter le document de travail No 21/Rev.2. Il n'y a pas d'objection. Le document est adopté.

Il en est ainsi décidé.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président, j'ai l'intention de faire une déclaration générale dans le débat lors d'une de nos prochaines séances, mais je vous remercie de me donner la parole aujourd'hui pour une très brève intervention.

Je voudrais tout d'abord dire que je suis particulièrement heureux que le Comité ait pu adopter aussi rapidement son ordre du jour et son programme de travail, et il ne me semble pas exagéré de dire qu'une grande partie du mérite vous en revient.

Ce matin, notre collègue roumain a fait allusion, en parlant de vous, à M. de Callières, mais il me semble que je discerne une différence de méthode entre M. de Callières et vous. D'après la citation qui était faite dans le discours de notre ami roumain, M. de Callières semblait chercher le succès à long terme. Il me semble qu'en ce qui vous concerne, vous brûlez les étapes et allez au succès immédiat, ce dont le Comité doit vous être tout à fait reconnaissant.

Ma délégation n'a pas voulu compliquer le débat sur l'ordre du jour de cette session en exprimant telle ou telle préférence ou en suggérant de nouvelles ajoutes, mais j'apprécierai que le Comité garde à l'esprit, particulièrement dans l'examen du point 6 de l'ordre du jour relatif au Programme global de désarmement, les possibilités que peut offrir l'approche régionale des problèmes du désarmement. Comme tous, nous le savons, la résolution 35/156 D sur l'étude de tous les aspects du désarmement régional a été adoptée par consensus lors de la dernière Assemblée générale, et le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a d'ailleurs appelé notre attention sur ce texte qui est reproduit dans le document CD/140. Pour l'instant, les gouvernements sont invités à faire connaître leurs vues sur le rapport d'experts qui a été élaboré ces dernières années sur ce sujet et le problème sera repris lors de la prochaine session de l'Assemblée générale à New York. Nous souhaitons que d'ici la session extraordinaire de l'Assemblée générale en 1982, le thème de l'approche régionale reçoive un maximum d'attention et fasse l'objet de débats, d'échanges de vues et de réflexions. Voilà ce que je voulais dire. Je vous remercie, Monsieur le Président, de m'avoir donné l'occasion de faire cette brève intervention.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Onkelinx de sa déclaration et je le remercie de ses propos amicaux. Quant à M. de Callières, je crois que son conseil vaut pour nous tous, il est très simple. Il consiste à dire, ne mentez pas trop vite parce qu'ensuite on n'aura plus confiance en vous. Je crois que cela vaut aussi pour le Comité du désarmement, où tout le monde observe très strictement la règle de la plus absolue sincérité.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, dans le même ordre d'idées que mon collègue belge, je voudrais faire deux très brèves observations sur le projet d'ordre du jour provisoire qui a été adopté. Vous avez mentionné l'accord du Comité selon lequel nous discuterions en temps utile, au titre du point 7, du problème de la composition du Comité.

J'aimerais simplement signaler que l'inclusion de cette question dans le point 7 ne signifie certainement pas que nous ne pourrions pas nous en occuper avant un certain temps. Je me réserverai donc le droit d'y revenir, conformément au règlement intérieur, à tout moment approprié durant nos débats en séance plénière et peut-être en temps utile, après quelques discussions officieuses.

En outre, l'ordre du jour dont nous sommes saisis ne comporte pas de point distinct concernant une très importante question, celle de la vérification; toutefois, il en est question au point IX du "Décatalogue".

Je tiens à indiquer, conformément au règlement intérieur, que le moment venu, en séance plénière, nous aimerions aborder cette question.

Le PRESIDENT (France) : Je voudrais maintenant aborder avec vous la question de la participation des Etats non membres. Nous avons examiné en réunion officieuse les demandes présentées au nom de certains de ces Etats en vue de participer cette année aux travaux du Comité. Conformément à la pratique établie, je me propose de vous soumettre l'une après l'autre, dans l'ordre chronologique, les demandes qui ont fait l'objet d'un consensus au sein du Comité. Le secrétariat a distribué les projets de décisions qui vous sont soumis. Ce sont les documents de travail No 23 à 27.

La première demande est présentée au nom de la Finlande et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 23 1/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de décision est adopté. Il n'y a pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

1/ "En réponse à la demande de la Finlande [CD/...] et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Finlande à participer au cours de l'année 1981 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officieuses du Comité ainsi qu'aux réunions du Groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité, pour sa session de 1981 et du programme de travail pour la première partie de sa session, le représentant de la Finlande est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement la Finlande.

Il sera décidé ultérieurement de la participation aux réunions des autres organes subsidiaires du Comité, lorsque ces organes auront été constitués."

(Le Président)

La deuxième demande est présentée au nom du Danemark et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 24 2/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de décision est adopté. Il n'y a pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

La troisième demande est présentée au nom de l'Espagne et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 25 3/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de décision est adopté. Il n'y a pas d'objections.

Il en est ainsi décidé.

2/ "En réponse à la demande du Danemark [CD/...] et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant du Danemark à participer au cours de l'année 1981 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officieuses du Comité, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1981 et du programme de travail pour la première partie de sa session, le représentant du Danemark est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement le Danemark.

Il sera décidé ultérieurement de la participation aux réunions des autres organes subsidiaires du Comité, lorsque ces organes auront été constitués."

3/ "En réponse à la demande de l'Espagne [CD/...] et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de l'Espagne à participer au cours de l'année 1981 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officieuses du Comité ainsi qu'aux réunions du groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1981 et du programme de travail pour la première partie de sa session, le représentant de l'Espagne est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement l'Espagne.

Il sera décidé ultérieurement de la participation aux réunions des autres organes subsidiaires du Comité, lorsque ces organes auront été constitués."

(Le Président)

La quatrième demande est présentée au nom de l'Autriche, et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 26 4/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

La cinquième demande est présentée au nom de la Norvège, et le projet de décision correspondant apparaît dans le document de travail No 27 5/. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que le projet de décision est adopté.

Il en est ainsi décidé.

Deux autres demandes ont été présentées, au nom du Kampuchea démocratique pour l'une et au nom de la République populaire du Kampuchea pour l'autre. Je vous rappelle qu'il n'y a pas eu, sur ce point, de consensus au sein du Comité. Je fais ce rappel pour le procès-verbal de nos travaux.

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation est très heureuse que le Comité ait pu faire droit aux demandes de participation de cinq Etats non membres du Comité, et tient à souhaiter la bienvenue à ces Etats lorsqu'ils se joindront aux travaux du Comité.

4/ "En réponse à la demande de l'Autriche [CD/....] et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de l'Autriche à participer au cours de l'année 1981 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officieuses du Comité, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1981 et du programme de travail pour la première partie de sa session, le représentant de l'Autriche est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement l'Autriche.

Il sera décidé ultérieurement de la participation aux réunions des autres organes subsidiaires du Comité, lorsque ces organes auront été constitués."

5/ "En réponse à la demande de la Norvège [CD/....] et conformément aux articles 33 à 35 de son règlement intérieur, le Comité décide d'inviter le représentant de la Norvège à participer au cours de l'année 1981 aux discussions sur les questions de fond figurant à l'ordre du jour, aussi bien aux séances plénières qu'aux réunions officieuses du Comité, ainsi qu'aux réunions du groupe de travail spécial sur le programme global de désarmement.

S'agissant de l'ordre du jour du Comité pour sa session de 1981 et du programme de travail pour la première partie de sa session, le représentant de la Norvège est prié d'indiquer en temps utile les questions qui intéressent particulièrement la Norvège.

Il sera décidé ultérieurement de la participation aux réunions des autres organes subsidiaires du Comité, lorsque ces organes auront été constitués."

(M. Akram, Pakistan)

Toutefois, vous avez, Monsieur le Président, mentionné dans votre conclusion qu'il y avait deux autres demandes de participation : celle du Kampuchea démocratique et une autre, qui émane d'une entité qui n'est pas reconnue par l'Organisation des Nations Unies, la prétendue République populaire du Kampuchea.

Ma délégation espérait que le Comité n'aurait pas à introduire cette question en séance plénière, étant donné qu'elle a été longuement examinée au cours des réunions officieuses du Comité. Mais comme cela a été mentionné, comme vous l'avez dit, aux fins du compte-rendu, je tiens à préciser, au nom de ma délégation, également aux fins du compte-rendu, qu'en ce qui nous concerne il n'existe pas d'entité telle que la République populaire du Kampuchea, et que le Comité, organe rattaché à l'Organisation des Nations Unies, n'est habilité à examiner ou à considérer aucune communication émanant de cette entité.

Concurremment, j'aimerais aussi exprimer le regret de ma délégation qu'un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, le Kampuchea démocratique, ait été empêché de participer aux travaux du Comité en raison des positions prises par certains de ses membres.

M. ERDEMBILEG (Mongolie) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation mongole se propose de prendre sous peu la parole à l'une des séances plénières du Comité, au cours de laquelle j'aurai l'occasion de vous féliciter sincèrement, au nom de ma délégation, de votre accession au poste important et responsable de Président du Comité du désarmement. La délégation mongole n'avait pas l'intention d'intervenir aujourd'hui, mais après ce que vient de dire une délégation, elle se voit dans l'obligation de prendre la parole.

Tout d'abord, ma délégation se félicite que l'on ait donné satisfaction aux Etats qui avaient exprimé le désir de participer aux travaux du Comité. La même décision avait été prise l'an dernier. La seconde partie de votre déclaration, Monsieur le Président, ne soulève aucune objection particulière de la part de la délégation mongole. Mais, je le répète, après ce que vient de dire le distingué représentant du Pakistan, la délégation mongole juge nécessaire de faire la déclaration suivante :

La République populaire mongole, comme nous l'avons déclaré maintes fois, ne reconnaît pas le soi-disant Kampuchea démocratique. Nous avons condamné et nous condamnons de la manière la plus ferme le régime sanglant de Pol Pot qui a appliqué une politique de génocide à l'égard de son propre peuple. Et ce régime sanglant a été liquidé par le peuple kampuchéen lui-même. Ce qui existe maintenant, c'est la République populaire du Kampuchea, capitale Phnom-Penh, que reconnaissent de nombreux pays Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies. Le moment approche où celle-ci reconnaîtra comme seul représentant légitime du peuple kampuchéen l'Etat qui a pour nom la République populaire du Kampuchea. Nous regrettons que, cette fois-ci, le Comité ne soit pas parvenu à un consensus au sujet de la demande de la République populaire du Kampuchea.

M. HERDER (République démocratique allemande) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, il est évident que la question du désarmement présente un intérêt capital pour tous les Etats. La République démocratique allemande appuie donc la participation de non-membres aux travaux du Comité du désarmement.

(M. Herder, République démocratique allemande)

J'aimerais souhaiter la bienvenue aux représentants de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège. En appuyant leurs demandes, nous sommes convaincus que ces Etats contribueront efficacement aux travaux du Comité en participant activement à nos négociations sur des questions concrètes. Concurrément, ma délégation regrette profondément qu'il n'ait pas été possible de parvenir à un consensus pour ce qui est de la participation de la République populaire du Kampuchea aux sessions du Comité du désarmement. Mon pays entretient des relations étroites et amicales avec la République populaire du Kampuchea, qui déploie actuellement de grands efforts pour reconstruire son pays, dévasté par la clique de Pol Pot. Un nombre de plus en plus grand d'Etats du monde entier reconnaît le caractère constructif de la politique de la République populaire du Kampuchea. Actuellement, la République populaire du Kampuchea entretient des relations diplomatiques avec plus de 30 pays. Nous sommes convaincus que cette situation ne durera guère et que d'autres Etats reconnaîtront la situation réelle et établiront des relations diplomatiques avec la République populaire du Kampuchea.

La République démocratique allemande considère la République populaire du Kampuchea comme le seul et légitime représentant du peuple du Kampuchea, et n'accepte aucun autre Kampuchea.

M. PROKOFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, de même que la délégation de la République démocratique allemande, la délégation de l'Union soviétique se félicite de la décision qui vient d'être prise d'inviter les représentants de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège, à participer en 1981 aux travaux du Comité du désarmement. Nous regrettons que, faute de consensus, le Comité n'ait pas invité les représentants de la République populaire du Kampuchea à prendre part à ses travaux. Seul le Conseil populaire révolutionnaire de la République populaire du Kampuchea est le représentant légitime et plénipotentiaire du peuple kampuchéen, et seuls ses membres sont habilités à représenter la République populaire du Kampuchea au sein d'organisations internationales et dans d'autres forums internationaux. Nous tenons à déclarer de nouveau que l'objection selon laquelle le Gouvernement de la République populaire du Kampuchea n'est pas pour le moment reconnu par l'Organisation des Nations Unies ne résiste pas à l'examen. Le même, nous repoussons fermement des manoeuvres du groupe des criminels qui prétendent représenter le soi-disant et inexistant Kampuchea démocratique, et participer à ce titre aux travaux du Comité.

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation se joint à celles qui se sont réjouies de l'invitation à participer à nos travaux sur le désarmement adressée aux délégations de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège. C'est là un nouvel exemple de l'intérêt qu'éprouvent pour le désarmement d'autres pays qui ne sont pas membres du Comité.

Par ailleurs, j'aimerais exprimer notre profond regret que la République populaire du Kampuchea n'ait pas encore été invitée. Je n'avais pas l'intention de faire une déclaration, mais puisqu'une autre délégation a soulevé cette question j'aimerais lire quelques extraits d'un article publié il y a seulement trois jours, tandis que nous examinons cette question.

Cet article, qui ne provient nullement d'un journal communiste mais de l'International Herald Tribune, est du journaliste bien connu Lain Guest. Il est intitulé "Les Khmers rouges : une contradiction occidentale", et l'auteur a écrit ceci : "Voter pour les Khmers rouges aux Nations Unies, c'est en fait voter pour le génocide."

(M. Voutov, Bulgarie)

Les Khmers rouges, coupables de crimes contre l'humanité, devraient être jugés sous ce chef d'accusation et non pas choyés par la communauté internationale. Les khmers rouges ont aboli la monnaie, renié leurs obligations internationales, provoqué le soulèvement en masse de la paysannerie, attaqué leurs voisins et systématiquement exterminé la classe moyenne. L'article poursuit en comparant Pol Pot avec Hitler, qui a péri il y a 35 ans dans l'embrasement du Troisième Reich. Ses homologues du Kampuchea, les Khmers rouges, n'ont pas connu un tel sort. Ils sont rassemblés le long de la frontière thaïlandaise, où l'armée thaïlandaise leur donne refuge, les Chinois des armes et les organes internationaux des vivres et des médicaments. M. Guest n'écrit que deux simples phrases au sujet du représentant de la République populaire du Kampuchea, mais elles parlent par elles-mêmes. Heng Samrin a encouragé une économie libre, le retour dans les villages et autorisé la vente du riz au prix du marché; pour les Vietnamiens, pour les Kampuchéens, pour les humains, le riz, c'est la vie. La vie a repris dans la République populaire du Kampuchea après que 3 millions de personnes aient été tuées. Il n'est pas besoin d'autre jugement, et comme l'écrit Lain Guest : "Voter pour les Khmers rouges aux Nations Unies, c'est en fait voter pour le génocide".

N'est-il pas temps de songer à un nouveau Nuremberg, à une enceinte où ce génocide devrait être jugé ?

M. LIANG Yufan (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, la délégation chinoise a étudié la question de la participation d'Etats non membres à la présente session et tient à faire connaître sa position. Nous sommes d'avis que pour permettre au Comité du désarmement de tirer parti d'une large gamme de propositions et de vues constructives présentées par divers pays, tous les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ainsi que les Etats membres des institutions spécialisées concernées devraient avoir la possibilité de participer aux séances où sont débattues des questions les intéressant particulièrement. Aussi nous félicitons-nous vivement de la participation de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège aux séances pertinentes de la présente session du Comité du désarmement. Notre délégation est convaincue que leur participation contribuera au succès des travaux de notre Comité.

Dans le même temps, nous ne pouvons qu'exprimer notre regret que l'on ne soit pas parvenu à un consensus au sujet de la demande d'un autre Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le Kampuchea démocratique. Comme il est notoire, le Kampuchea démocratique est le Gouvernement légal représentant le peuple kampuchéen. L'Assemblée générale des Nations Unies a débattu de cette question à plusieurs sessions successives et a constamment affirmé que cela était un fait. En conséquence, la demande présentée par le Kampuchea démocratique est parfaitement légale. En outre, le Kampuchea démocratique a exprimé à plusieurs reprises son désir de participer aux débats sur la question de l'interdiction des armes chimiques, précisément en tant que victime d'une guerre chimique. Notre Comité aurait dû approuver cette demande raisonnable et inviter le Kampuchea démocratique à participer aux débats sur les questions pertinentes. Mais en raison d'obstructions répétées de la part de certains pays, il n'a pas été possible jusqu'ici d'aboutir à un consensus en la matière.

La délégation chinoise s'oppose à ce que le Comité examine la demande de la prétendue "République populaire du Kampuchea". Il y lieu de faire observer que le régime de Heng Samrin est un régime absolument fantoche établi et soutenu uniquement par des agresseurs étrangers. Il ne peut en aucun cas survivre sans l'appui de troupes étrangères. Il n'a absolument aucun droit de représenter le peuple kampuchéen. A ses trente-quatrième et trente-cinquième sessions,

(M. Liang Yufan, Chine)

L'Assemblée générale des Nations Unies a accepté les pouvoirs présentés par la délégation du Kampuchea démocratique, et, à une écrasante majorité, elle a adopté des résolutions demandant que les troupes étrangères d'agression se retirent immédiatement du Kampuchea. Cela reflète clairement la juste position de la communauté internationale, qui s'oppose à l'agression étrangère armée et refuse de reconnaître le régime fantoche imposé au peuple kampuchéen par la force militaire. Nous demandons que le Comité, en tant qu'instance ayant des liens directs avec l'Assemblée générale des Nations Unies, respecte les résolutions pertinentes de cette Assemblée et appuie les buts et principes de l'Organisation des Nations Unies en refusant d'examiner et en rejetant la demande de ce régime fantoche, qui ne représente aucunement le peuple kampuchéen.

Il y a quelques instants, le représentant de la Bulgarie a évoqué la question dite des crimes de Hitler. Comme il est notoire, le principal crime de Hitler a été précisément l'agression armée. Or, qui est aujourd'hui l'agresseur au Kampuchea ? Qui procède aujourd'hui à une occupation armée d'un Etat souverain ? Qui est le Hitler ? La réponse n'est-elle pas suffisamment claire ?

M. AKRAM (Pakistan) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, cette regrettable discussion, causée par une référence au prétendu régime du Kampuchea populaire, est une chose que ma délégation aurait souhaité pouvoir éviter. Quoi qu'il en soit, nous pensons que cette discussion présente un certain caractère de redite, parce que nous avons déjà débattu longuement de cette question l'an dernier. Néanmoins, certains s'étant déjà passablement étendus sur cette question, ma délégation éprouve le besoin de commenter sa propre position.

D'abord, nous pensons que le Comité du désarmement est un organe dépendant de l'Assemblée générale des Nations Unies puisque, si je ne me trompe, il a été créé comme suite à une décision prise par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire consacrée au désarmement.

Ensuite, le Comité du désarmement, n'étant pas une commission de vérification des pouvoirs, doit, pour la bonne marche de ses travaux, s'en tenir aux pouvoirs qui ont été approuvés par l'Assemblée générale. Si tel n'était pas le cas, si les pouvoirs de toute délégation refusée par une autre délégation au Comité devaient être mis en doute, les travaux du Comité du désarmement deviendraient extrêmement compliqués.

Le Gouvernement du Kampuchea démocratique, quel que soit le jugement que l'on porte sur ses actes, est un gouvernement reconnu par la majorité des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies : ses pouvoirs ont été acceptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à une écrasante majorité, et son statut juridique a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies.

Le Comité n'est pas habilité à remettre en question les pouvoirs du Kampuchea démocratique et ne peut aucunement le faire. Il peut encore moins, par ses actes, donner quelque légitimité que ce soit à un régime dont les pouvoirs sont rejetés par l'écrasante majorité de la communauté internationale, par la majorité des Etats non alignés, par la majorité des Etats du monde.

La prétendue République populaire du Kampuchea, comme il a été dit, est un régime entièrement téléguidé, un régime fantoche installé par une armée d'occupation de 200 000 soldats dans la capitale, pays dont ces troupes étrangères ont chassé le gouvernement légitime.

(M. Akram, Pakistan)

Si l'on prétend que ce régime est le régime légal du peuple du Kampuchea, on doit pouvoir en fournir la preuve en retirant les 200 000 soldats étrangers. Si le régime survit après le retrait de ces troupes, on pourra dire qu'il s'agit là du régime légitime qui représente le peuple du Kampuchea.

Si le Comité devait autoriser l'examen d'une demande émanant d'un tel régime, quel critère appliquerions-nous à d'autres demandes qui seraient soumises à notre examen ? Par exemple, prendrions-nous en considération une demande de participation au Comité du désarmement émanant de la Turnhalle Alliance de Namibie ? Il s'agit là d'un régime mis en place par l'Afrique du Sud, qui en a demandé la reconnaissance. Ferions-nous droit à une demande émanant du régime installé au Transkei, dans un bantoustan créé par l'Afrique du Sud ?

Voilà quelques-unes des questions, Monsieur le Président, que soulève cette demande qui aurait été reçue du régime fantoche de Phnom Penh. Compte tenu de ces questions, de ces considérations importantes, ma délégation pense que le Comité ne doit en aucune façon compromettre sa réputation et son intégrité en cédant à de telles manœuvres de la part de certains Etats.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je profite de ma première intervention, qu'il n'était pourtant pas dans mes intentions de faire cet après-midi, pour vous féliciter non seulement de votre accession à la Présidence du Comité pour ce mois-ci, mais aussi et surtout pour les résultats que vous avez obtenus en si peu de jours. Notre Comité, sous votre direction et grâce à votre enthousiasme, a réussi à régler les questions de l'ordre du jour, du programme de travail et de la participation des Etats non membres.

En ce qui concerne cette dernière question, nous sommes certains que la participation de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège permettra de faire avancer les travaux du Comité. Je me félicite de cette participation et suis certain que nous pourrons coopérer pleinement avec les représentants de ces pays au succès de nos activités.

Néanmoins, vous avez parlé de deux autres demandes : celle de la République populaire du Kampuchea et celle d'une entité se présentant sous le nom de Kampuchea démocratique. Je tiens à souligner qu'en ce qui nous concerne, il n'existe pas de Kampuchea démocratique. L'Etat du Kampuchea, avec sa capitale Phnom Penh et son gouvernement constitué, sa population et son territoire, est la République populaire du Kampuchea.

M. TERREFFE (Ethiopie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord profiter de cette occasion pour vous féliciter de votre accession à la présidence, en espérant avoir bientôt plus de temps pour le faire et pour féliciter en même temps tous ceux qui vont maintenant participer à nos débats.

Je n'avais pas l'intention de prendre la parole aujourd'hui, car j'espérais que la sage décision que vous avez prise concernant la participation de cinq pays non membres du Comité nous aurait amenés à adopter une solution rationnelle. Malheureusement, il ne semble pas que ce soit le cas; c'est pourquoi je voudrais indiquer la position de ma délégation. Elle se félicite que les demandes de participation de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège aient été approuvées et elle est très heureuse de souhaiter la bienvenue à ces cinq pays. Elle est sûre qu'ils contribueront utilement à l'examen des diverses questions au moment qu'ils choisiront.

(M. Terrefe, Ethiopie)

S'agissant de la représentation du Kampuchea, je voudrais déclarer, pour le procès verbal, que mon Gouvernement reconnaît comme représentation légale et légitime du Kampuchea la République populaire du Kampuchea.

M. McPHAIL (Canada) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, comment pourrait-on ne pas s'associer aux nombreuses félicitations qui sont adressées aux non-membres qui vont participer à nos travaux de cette session ? Tout en reconnaissant le grand progrès que nous avons accompli en examinant cette question au début de notre session, c'est-à-dire beaucoup plus tôt que l'année dernière, je dois dire cependant que je suis frappé par le fait que toutes les observations semblent souligner l'importance d'un autre problème au sujet duquel vous n'avez pas annoncé de consensus.

Nous avons une position sur la question que nous avons débattue, je dis bien "débattue", au cours des dernières minutes, mais j'estime que ce débat était inopportun dans un forum de négociation tel que le Comité du désarmement. Nous admettons que la règle du consensus puisse, dans certains cas aller à l'encontre de décisions qui auraient été prises par l'Assemblée générale des Nations Unies elle-même. Mais le problème que nous avons débattu, s'il existe, est du ressort de l'Assemblée générale des Nations Unies, et non du Comité du désarmement. Je demande donc que l'on note au procès-verbal que, si la délégation canadienne n'a pas pris part à ce débat, ce n'est ni parce que nous n'avons pas de position sur la question, ni parce que nous souscrivons aux avis qui ont été exprimés par tel ou tel des orateurs précédents, mais c'est parce que nous pensons que ce débat n'aurait pas dû avoir lieu.

M. BRANKOVIĆ (Yougoslavie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je tiens à profiter de cette occasion pour féliciter les délégations de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège qui vont participer aux débats du Comité, et à exprimer la profonde satisfaction de ma délégation à ce sujet. Nous offrons notre appui et notre concours entiers à ces délégations. Nous considérons qu'en acceptant les demandes de ces pays, le Comité applique pleinement les paragraphes pertinents du Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Par contre, je tiens à exprimer le profond mécontentement de ma délégation du fait que le Comité n'ait pas été en mesure d'approuver, faute de consensus, la demande de participation aux négociations du Comité émanant d'un autre Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies. Pareille procédure n'est malheureusement pas conforme à l'application des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Permettez-moi de rappeler ce que ma délégation a dit l'an passé, lors d'une séance au cours de laquelle nous avons examiné ce problème, et qui se trouve reproduit dans le document CD/PV.74 : "A notre avis, sur la demande de l'un de ces Etats Membre de l'Organisation des Nations Unies, nous devrions aussitôt réagir positivement et accepter sa participation dans la mesure demandée."

J'espère que le Comité sera très prochainement en mesure de parvenir à un consensus au sujet de la demande présentée par un Etat Membre de l'Organisation des Nations Unies, à savoir le Kampuchea démocratique.

M. SARAN (Inde) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, nous partageons tout à fait l'avis du distingué Ambassadeur du Canada, selon lequel ce débat n'aurait absolument pas dû avoir lieu. Mais le fait est qu'il a effectivement lieu. Nous estimons que le Comité du désarmement devrait s'inspirer, dans ses travaux, des directives de l'Assemblée générale des Nations Unies et qu'il existe un lien direct entre cette Assemblée et notre organe. Toutefois, il convient de reconnaître que notre Comité a son propre règlement intérieur et que celui-ci a été appliqué par nous en toutes circonstances, y compris à propos de la question que nous examinons.

Comme vous l'avez très justement rappelé, il n'y a pas de consensus sur la question de la participation de certains Etats ou prétendus Etats qui ont présenté une demande dans ce sens.

Le point de vue de ma délégation sur cette question est bien connu. Je tiens simplement à rappeler, à ce stade, que le Gouvernement indien ne reconnaît pas le soi-disant régime du Kampuchea démocratique. Pour nous, le seul gouvernement légal du Kampuchea est celui de la République populaire du Kampuchea, ayant à sa tête le Président Heng Samrin, et seuls les représentants de ce gouvernement ont le droit de participer aux travaux de notre Comité.

M. GYÖRFFY (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord m'associer aux délégations qui vous ont félicité, ainsi que le Comité, de la rapidité avec laquelle une décision a été prise au sujet des demandes de participation de cinq Etats non membres du Comité, à savoir la Finlande, le Danemark, l'Espagne, l'Autriche et la Norvège. Toutefois, en ce qui concerne le reste du débat qui vient d'avoir lieu, ma délégation aurait préféré l'éviter. Je tiens donc à dire que ma délégation est déçue qu'un tel débat ait été provoqué par certaines délégations.

Toutefois, puisque débat il y a, je suis contraint de rappeler la position du Gouvernement hongrois, à savoir que la République populaire du Kampuchea est le seul représentant légal du peuple du Kampuchea et d'exprimer la déception de la délégation hongroise de constater que le Comité n'a pas pu prendre la décision de répondre positivement à sa demande de participation.

Le régime criminel de Pol Pot a été chassé par son propre peuple, par le peuple kampuchéen; il ne représente donc personne d'autre que lui-même.

Le PRÉSIDENT (France) : S'il n'y a pas d'autre intervention, je propose que le Comité se réunisse en séance officielle demain à 15 heures pour continuer l'examen de la question du rétablissement des groupes de travail spéciaux du Comité.

M. GARCÍA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Merci beaucoup, Monsieur le Président. La délégation ne pensait pas intervenir dans le débat de cet après-midi, mais après ce qui vient de s'y passer, je me vois tenu de le faire. Je voudrais commencer par féliciter les délégations de la Finlande, du Danemark, de l'Espagne, de l'Autriche et de la Norvège et leur dire à toutes le plaisir et la satisfaction avec lesquels nous accueillerons leur présence parmi nous, conformément aux demandes que le Comité vient d'approuver.

Comme vous vous en souviendrez, Monsieur le Président, puisque cela a été mentionné en deux occasions au cours de nos réunions officielles, la délégation mexicaine, comme indiqué au paragraphe 17 du rapport du Comité pour l'année dernière, a présenté

le 31 juillet 1980 un document de travail en date du 29 juillet publié sous la cote CD/129, intitulé "Document de travail contenant un projet d'amendements à la section IX du règlement du Comité du désarmement, intitulée 'Participation d'Etats non membres du Comité'".

Ma délégation avait constaté avec grand plaisir que cette année-là tout nous laissait espérer que les discussions qui, l'année précédente nous avaient si souvent fait perdre du temps ne se répéteraient pas. Nous l'espérons du fait que, comme on l'a vu aujourd'hui, nous avons pu approuver cinq demandes en l'espace de cinq minutes. Si l'esprit dans lequel ces approbations ont été obtenues prévaut au sein du Comité et si, que ce soit pendant la session de printemps ou pendant celle d'été, n'interviennent pas d'autres débats du genre de celui que nous venons d'avoir au cours de la deuxième partie de notre séance de cet après-midi, ma délégation n'insistera pas pour que soit examinée sa proposition d'amendements dont je viens de parler. Mais si nous retombions dans ce genre de discussions, alors ma délégation insisterait pour que sa proposition soit examinée. Cette proposition n'avait et n'a d'autre but que de régler une fois pour toutes tous les problèmes qui peuvent se poser en cas de controverse au sujet de la représentation internationale d'un Etat.

C'est pourquoi, dès le mois d'avril de l'année dernière, ma délégation a consacré toute une intervention à expliquer son point de vue, puis, par la suite, à la séance du 31 juillet, est revenue plus brièvement sur la question. C'est pourquoi, je le répète, nous croyons qu'il faut être réaliste. Si nous le sommes, nous devons commencer par reconnaître que notre Comité est un organe sui generis et que, pour ce qui est des pouvoirs des représentants, ses membres, à tort ou à raison, ne considèrent pas les décisions de l'Organisation des Nations Unies comme ayant force de loi pour le Comité.

Si telle est la situation, et si les décisions du Comité doivent être prises par consensus, alors, Monsieur le Président, ma délégation continue de penser que la seule manière de régler une fois pour toutes les problèmes qui se posent dans ce domaine consisté à apporter à notre règlement intérieur les modifications qui s'imposent.

Manifestement, dans le projet d'amendements que nous présentons, les éléments clefs sont ceux qui ont trait aux cas dans lesquels il y aurait controverse au sujet de la représentation internationale d'un Etat. Ma délégation préférerait que nous trouvions une solution à ces problèmes sans avoir à nous engager dans un débat qui pourrait être long et qui, je le répète, aboutirait à apporter des modifications au règlement intérieur. Mais si nous devons malheureusement le faire, ma délégation tient à signaler dès maintenant à l'attention de tous les distingués représentants que tels sont les éléments clefs de son projet d'amendements. Il s'agirait alors, si ce cas hypothétique se présentait, de trouver un critère objectif pour déterminer quand il y a lieu d'admettre que la représentation internationale d'un Etat est sujet à controverse au sein du Comité du désarmement. Ce serait le premier point.

Le deuxième point serait le suivant : pour les cas où nous aurions déterminé que nous nous trouvons ou que nous estimons nous trouver dans une pareille situation, il faudrait définir et décider de mettre en oeuvre une procédure objective et non arbitraire d'application automatique, qui nous éviterait d'avoir à perdre de nouveau du temps en discussions que ma délégation considère comme n'ayant légitimement rien à faire avec les négociations sur le désarmement dont notre Comité est chargé.

Le PRESIDENT (France) : S'il n'y a plus d'orateurs qui demandent la parole, je reprendrai et je répéterai la proposition de tout à l'heure : nous nous réunirons demain en séance officielle à 15 heures pour continuer l'examen de la question des groupes de travail spéciaux du Comité. On me demande, d'autre part, d'annoncer que le Groupe des 21 se réunira ici, demain à 10 h 30.

La séance est levée à 16 h 50.

Rectificatif au compte rendu CD/PV.105

Page 16, premier alinéa complet, 13ème et 14ème lignes : Modifier la citation comme suit : "Convention sur la destruction des stocks d'armes chimiques et sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et du transfert de ces armes".

CD/PV.105
12 février 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT CINQUIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le jeudi 12 février 1981, à 10 h 30

Président : M. F. de la Gorce (France)

GE.81-60241

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

Algérie : M. A. SALAH-BEY
M. M. IAATI

Allemagne, République fédérale d' : H. G. PFEIFFER
M. H. KLINGER
H. H. MÜLLER
M. V. RÖHR

Argentine : M. F. JIMENEZ DAVILA
Mlle N. FREYRE PENABAD

Australie : M. R.A. WALKER
M. R. STEELE
H. T. FINDLAY

Belgique : H. A. ONKELINK
M. J.-M. NOIRFALISSE
Mlle G. van den BERG

Birmanie : U SAV HLAING
U THAN HTUN

Brésil : M. C.A. de SOUZA e SILVA
M. S. de QUEIROZ DUARTE

Bulgarie : M. P. VOUTOV
H. I. SOTIROV
M. R. DEYANOV
H. K. PRAMOV

Canada : H. G. SKINNER
M. B. THACKER
M. C. CACCIA

Chine : H. YU Peiven
H. LIANG Yufan
Mme WANG Zhiyun
M. YANG Mingliang

Cuba : M. L. SOLA VILA
Mme V. BOROV/DOSKY JACKIEWICH

Egypte : M. I.A. HASSAN
M. N.N. FAHMY

Etats-Unis d'Amérique : M. C.C. FLOWERREE
Mme K. CRITTENBERGER
M. J.A. MISKEL
M. H. WILSON

Ethiopie : M. F. YOHANNES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

France : M. F. de la GORCE
M. J. de BEAUSSE
M. M. COUTHURES

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. DARUSIAN
M. KARYONO
M. F. QASIN
M. HARYOMATARAI

Iran : M. M. DABIRI
M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABPAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. IUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. H.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHIAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F. VALDIVIESO
M. A. de SOTO

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ
M. S. KONIK
M. T. STROJWAS

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>République démocratique allemande</u> :	M. G. HERDER M. H. THIELICKE H. H. KAULFUSS H. P. BÜNTIG
<u>Roumanie</u> :	M. M. HALITA H. T. NELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	H. D.H. SUMERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	H. C. LIDGARD H. L. NORBERG M. S. STROMBÄCK M. J. LUNDIN H. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUNOV M. V.A. SEMIONOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. HOCHKOV M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. B. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	H. V. BERASATEGUI

M. VOUTOV (Bulgarie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de dire la satisfaction qu'a éprouvée la délégation bulgare en vous voyant accéder à la présidence du Comité du désarmement en un moment important où nous jetons les bases de notre activité pour la présente session. Veuillez accepter, M. le Président, mes vœux les plus sincères pour que vous exerciez avec fruit et succès cette fonction astreignante; permettez-moi aussi de noter l'efficacité et la détermination dont vous avez fait preuve pour mettre en route la session de 1981 du Comité. Enfin, je voudrais rendre hommage à votre prédécesseur, M. l'Ambassadeur Tadesse Terrefe, et saluer la présence des nouveaux chefs des délégations de la Roumanie, du Pakistan, de l'Egypte et du Zaïre.

Monsieur le Président, cette session du Comité est importante à plusieurs égards. La situation internationale, élément et facteur essentiels pour le succès dans notre domaine, demeure complexe et contradictoire. Certains milieux occidentaux bien connus, mûs par le rêve illusoire de la suprématie militaire, poussent l'humanité dans une nouvelle phase plus effrayante encore de la course aux armements, qui rend plus proche le danger d'un holocauste nucléaire. Nous voyons avec regret qu'on recourt à tous les moyens possibles pour empêcher l'entrée en vigueur des Accords SALT II et que l'on a pris la décision de déployer en Europe une nouvelle génération de missiles nucléaires à moyenne portée, cependant que se développent d'autres programmes militaires dans le domaine des armes classiques et nucléaires.

Dans l'essor que prend actuellement la politique fondée sur la force, certains signes semblent annoncer la reprise des projets tendant à la fabrication et au déploiement en Europe des armes nucléaires à neutrons, sinistre symbole de la course aux armements que la communauté mondiale a dénoncé avec tant de force.

Nous partageons pleinement l'opinion exprimée par le distingué chef de la délégation suédoise, Mme Thorson, dans son intervention du 5 février, en déclarant que les gouvernements et les peuples devraient prendre note de ces faits et réfléchir à leurs conséquences éventuelles pour l'avenir des nations du continent européen où la population est particulièrement dense.

La République populaire de Bulgarie, en tant que pays européen, ne peut rester indifférente lorsqu'on tente de mettre en doute les bienfaits de la détente, de la présenter comme un avantage unilatéral pour l'une des parties. Les centaines de millions d'êtres humains qui vivent sur le continent européen où la concentration des forces militaires et des armements est vingt fois supérieure à la moyenne dans le monde, ne sauraient admettre que l'on raye les années 1970 de l'histoire du vingtième siècle. Todor Zhivkov, Premier Secrétaire du Parti communiste bulgare et Président du Conseil d'Etat de la République populaire de Bulgarie a dit récemment : "Si courte qu'ait pu paraître cette période, elle a montré aux peuples, aux milieux d'affaires, aux hommes politiques et aux hommes d'Etats les incomparables avantages de la détente sur la "guerre froide"; elle a porté des fruits et ouvert de plus larges perspectives à une coopération mutuellement profitable aux Etats européens". Je voudrais à cet égard exprimer l'espoir que la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe suivra une voie constructive et concentrera ses efforts sur les principales questions dont dépendent la paix et la sécurité en Europe, y compris la question d'une Conférence européenne sur le désarmement.

Au stade actuel, le rôle et la responsabilité de notre Comité s'accroissent encore plus vite et nous devrions redoubler d'efforts pour contribuer efficacement à freiner la course aux armements et pour nous mettre d'accord sur des mesures précises de désarmement. Notre délégation appuie l'appel qu'ont lancé à cet égard tous les orateurs précédents et en particulier les représentants de l'Union soviétique, du Mexique, de la Suède, de la République démocratique allemande, de la Tchécoslovaquie, de la Roumanie, de l'Inde et d'autres encore.

(M. Voutov, Bulgarie)

Monsieur le Président, permettez-moi d'indiquer brièvement l'attitude de la délégation bulgare sur les principales questions que le Comité devra examiner au cours la présente session. Je dirai tout d'abord quelques mots au sujet des problèmes de d'organisation et de procédure. La délégation bulgare est heureuse de constater que ces questions sont en voie d'être réglées de façon constructive, ce qui évitera au Comité de perdre un temps précieux qu'il vaut mieux consacrer à l'examen des principaux points de l'ordre du jour. Sur les questions concrètes que nous avons à étudier, la position de la délégation bulgare est clairement indiquée dans le document commun d'un groupe d'Etats socialistes (CD/141).

Sans aucun doute, les problèmes liés aux armes nucléaires sont au centre de nos travaux et c'est sur eux que se portent principalement les efforts de la communauté internationale dans le domaine du désarmement.

La proposition bien connue des pays socialistes tendant à mettre fin à la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à réduire progressivement les stocks de ces armes jusqu'à leur destruction complète, constitue une base solide pour des négociations multilatérales. Nous sommes heureux de noter que la plupart des Etats membres du Comité partagent nos vues au sujet de la création d'un groupe de travail spécial sur le désarmement nucléaire, de même qu'en ce qui concerne des consultations immédiates en vue de préparer le terrain pour les négociations futures, conformément aux résolutions 35/152 B et C de l'Assemblée générale. Nous sommes profondément convaincus que le Comité du désarmement est l'organe le plus approprié pour ces consultations et, finalement, pour les négociations sur le désarmement nucléaire, conformément aux dispositions du paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement.

Plusieurs faits survenus ces derniers mois renforcent notre conviction qu'au stade actuel, ce n'est ni le perfectionnement des armes nucléaires, ni la création de nouvelles stratégies nucléaires qui inquiètent le plus l'humanité; c'est le sentiment aigu du danger croissant de guerre thermonucléaire; nous devons donc engager résolument des négociations approfondies pour démontrer l'existence d'une volonté politique. Aujourd'hui, la défense de la paix est la claire manifestation de l'humanisme de notre époque, de la lutte pour un monde nouveau et juste. Permettez-moi de me référer une fois encore au Parti bulgare et de citer les paroles qu'a prononcées le chef d'Etat à la tribune du Parlement mondial des peuples pour la paix, réuni à Sofia en septembre 1980 :

"Nous savons que les principales différences entre le capitalisme et le socialisme ne disparaîtront pas d'elles-mêmes, que chaque système s'efforcera de prouver son droit à l'existence, les avantages dont il se targue. Mais à notre avis, tout cela ne signifie pas nécessairement que nous devons recourir à la bombe nucléaire et aux missiles. Selon nous, le différend entre les deux systèmes mondiaux peut et doit se régler dans la paix mondiale, dans la coexistence et la compétition pacifiques d'Etats dotés de systèmes sociaux différents."

Les pays socialistes parties au Traité de Varsovie ont déclaré sans équivoque et de façon catégorique le 14 mai 1980 : "Quant aux Etats représentés à la réunion, ils confirment qu'il n'est aucun type d'armement qu'ils ne soient prêts à limiter ou à éliminer sur une base mutuelle" (CD/98, p. 11). Nous sommes convaincus que cette déclaration n'a pas échappé à l'opinion publique mondiale.

(M. Voutov, Bulgarie)

L'un des points qui retiendra l'attention du Comité au cours de cette session concerne l'interdiction complète et générale des essais d'armes nucléaires. Je tiens à signaler que, malgré les mesures constructives prises par l'Union soviétique, mesures qui ont donné une impulsion tout à fait positive aux négociations trilatérales, celles-ci n'ont pas donné pour le moment les résultats escomptés. Sans sous-estimer le moins du monde l'importance des négociations trilatérales, nous appuyons l'idée des pays non alignés et neutres de créer un groupe de travail spécial avec la participation active des cinq Etats dotés d'armes nucléaires. Ce Comité devrait procéder sans retard à l'élaboration d'un mandat pour ce groupe.

Un autre aspect important des efforts tendant à réduire le danger des armes nucléaires sera en fait notre discussion sur la non-implantation des armes nucléaires dans les pays où ces armes n'existent pas actuellement. Ce sera pleinement conforme à la résolution 35/156 C de l'Assemblée générale, étant donné que le Comité devra exposer dans un rapport à la 36ème session les résultats de ses travaux sur cette importante question.

Mon pays attache une importance particulière à la question des garanties de sécurité négatives. Notre opinion sur certains de ses aspects a été indiquée l'an dernier au Groupe de travail spécial chargé d'étudier cette question, de même qu'à la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à la Première Commission de l'Assemblée générale où nous avons présenté des documents de travail et une résolution. Nous avons déjà eu l'occasion d'évaluer de façon positive les travaux accomplis à ce jour par le Groupe de travail spécial dans la recherche d'une approche commune acceptable pour tous, qui pourrait nous conduire à l'élaboration d'un instrument international ayant force obligatoire. A cette session, le Groupe de travail qui a été reconstitué aura la possibilité d'achever l'examen, entrepris l'an dernier, des problèmes de fond que posent les garanties de sécurité négatives. C'est dans cet esprit que l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/155 a lancé "un appel à tous les Etats, en particulier aux Etats dotés d'armes nucléaires, pour qu'ils fassent preuve de la volonté politique nécessaire pour parvenir à un accord sur une approche commune qui pourrait figurer dans un instrument international ayant force obligatoire".

Tout en restant fermement favorable à l'idée d'une convention internationale, moyen le plus efficace de renforcer les garanties de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires, la délégation bulgare pense que la possibilité de certains accords intérimaires pourrait aussi être examinée à ce stade. Pour préparer cette voie, l'Assemblée générale a, dans sa résolution 35/154, lancé l'appel suivant : "Demande à tous les Etats dotés d'armes nucléaires de faire une déclaration solennelle, identique en substance, concernant le non-recours aux armes nucléaires contre des Etats non dotés d'armes nucléaires et qui n'en possèdent pas sur leurs territoires, en tant que première étape vers la conclusion d'une convention internationale". En outre, elle "recommande au Conseil de sécurité d'examiner les déclarations que pourront faire les Etats dotés d'armes nucléaires sur le renforcement des garanties de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires et, s'il les juge compatibles avec l'objectif susmentionné, d'adopter une résolution appropriée les approuvant".

La délégation bulgare soutient que le Groupe de travail spécial devrait continuer à examiner les formules de non-recours proposées en vue de déterminer les points qui leur seraient communs. Partant de ces prémisses, on pourrait s'efforcer d'élaborer les éléments fondamentaux d'une formule commune qui figurerait dans un instrument international ayant force obligatoire, ou ceux d'une déclaration

individuelle identique en substance, que les Etats dotés d'armes nucléaires pourraient faire solennellement de leur propre initiative, compte tenu des résultats obtenus au cours des négociations. A cet égard, la période qui se sera écoulée avant et pendant la deuxième session extraordinaire consacrée au désarmement pourrait marquer, comme en 1978, un autre tournant dans l'action entreprise pour renforcer effectivement les garanties de sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires. Des échanges de vues pourraient aussi avoir lieu au sein du Groupe de travail spécial quant aux paramètres les plus appropriés pour que le Conseil de sécurité puisse approuver, selon sa pratique et conformément à la Charte des Nations Unies, les déclarations de non-recours faites par chacun des Etats dotés d'armes nucléaires.

La délégation bulgare présentera sous peu un document de travail sur les questions que devrait examiner dans cet esprit le Groupe de travail spécial sur les garanties de sécurité négatives.

Nous croyons que des progrès importants sur ce point pourraient être accomplis si tous les Etats membres du Comité du désarmement, en particulier les Etats dotés d'armes nucléaires, adoptaient une approche constructive et faisaient preuve de toute la souplesse nécessaire en vue de parvenir à une solution acceptable pour tous. Nous nous félicitons à cet égard de la bonne volonté qu'a manifestée la délégation soviétique à la précédente séance du Comité en se déclarant prête à coopérer activement avec les autres Etats à la recherche d'une formule de garanties mutuellement acceptable.

Monsieur le Président, nous espérons qu'au cours de cette session, un travail intensif sera accompli dans le domaine des armes chimiques. Nous partageons l'opinion selon laquelle le Groupe de travail spécial a réalisé certains progrès, bien que, aux termes de son rapport, toutes les questions n'ont pas pu, faute de temps, être examinées à fond. Nous allons maintenant terminer le travail commencé en nous concentrant sur les points où il y a convergence de vues.

Nous attachons l'importance qu'il convient aux pourparlers bilatéraux soviéto-américains sur les armes chimiques, et nous espérons qu'ils reprendront bientôt.

L'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive est un problème qui a tenu une place importante dans les dernières sessions du Comité du désarmement. Les avantages que présenterait une interdiction complète des nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive sont tout à fait évidents. Ce qu'il faudrait actuellement c'est que tous les Etats qui sont en mesure de mettre au point ces armes fassent preuve de volonté politique. Certaines tendances en ce domaine justifient quelque appréhension et confirment la nécessité de redoubler d'efforts pour y remédier par un accord sur des mesures concrètes de désarmement.

Pour ce qui est des armes radiologiques, nous sommes convaincus que les conditions favorables qui existent actuellement permettent l'élaboration prochaine d'un projet de convention interdisant la mise au point, la fabrication, le stockage et l'utilisation des armes radiologiques, sur la base de la proposition commune américano-soviétique. Les travaux accomplis à la dernière session par le Groupe de travail spécial ont clarifié la situation. Nous partageons l'opinion que les divergences sur certains points pourront probablement être atténuées, ce qui permettra d'accomplir cette tâche avant que la session du Comité se termine.

(M. Voutov, Bulgarie)

A la fin de la session de 1980 du Comité, un groupe de pays socialistes, dont la Bulgarie, a présenté le document CD/128 où sont exposées nos vues sur les principaux éléments d'un programme global de désarmement. Le Comité ne doit épargner aucun effort pour élaborer en temps voulu ce programme tout en s'efforçant de réaliser un juste équilibre entre les positions des différents pays et groupes.

En terminant, je tiens à vous assurer, Monsieur le Président, que la délégation bulgare fera tout ce qui est en son pouvoir pour apporter sa modeste contribution aux négociations méthodiques et concrètes qui se dérouleront tant au Comité que dans ses organes subsidiaires.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Bulgarie pour son intervention et je lui exprime également tous mes remerciements pour les paroles aimables qu'il a eues à mon égard.

M. KÖMIVES (Hongrie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, prenant la parole pour la première fois en séance plénière, je tiens à vous adresser les félicitations de la délégation hongroise pour votre accession aux fonctions lourdes de responsabilité de Président du Comité pour le mois de février et à vous exprimer ma satisfaction pour la façon dynamique dont vous conduisez les débats du Comité. J'espère que sous votre habile direction, le Comité réglera bientôt les derniers problèmes de procédure et abordera les travaux de fond.

J'exprime aussi ma reconnaissance à M. Terrefe, ambassadeur d'Ethiopie, qui a présidé le Comité en août dernier, lors d'une phase décisive de nos travaux de l'an passé.

Permettez-moi de saluer cordialement nos nouveaux collègues, les distingués représentants de la Roumanie, de l'Egypte, du Pakistan et du Zaïre, en leur souhaitant des travaux fructueux. Ma délégation est prête à coopérer amicalement avec eux, comme elle l'a fait avec leurs prédécesseurs.

La délégation hongroise constate avec satisfaction que le Comité a pu rapidement parvenir à un consensus sur son ordre du jour et sur son programme de travail pour la première partie de la présente session; c'est avec la même rapidité que les quatre groupes de travail de notre session de l'année passée ont été rétablis, et que d'autres ont été prévus, comme l'avaient proposé plusieurs groupes ou délégations. L'expérience de notre session de l'an dernier a montré que des négociations menées dans le cadre de groupes de travail constituent incontestablement la méthode la plus efficace pour progresser vers nos objectifs. Le principal, selon nous, est que les groupes de travail commencent à fonctionner et qu'ils fassent avancer les négociations elles-mêmes.

Certains des orateurs précédents ont dit que la situation internationale actuelle était grave et se détériorait encore. C'est exact, mais on ne peut s'empêcher d'y voir la conséquence directe d'une politique qui néglige les réalités caractérisant les relations internationales, qui répudie le principe de la parité et de la sécurité égale pour tous, qui fait ouvertement état de plans visant à acquérir la supériorité militaire. De nouvelles doctrines nucléaires sont élaborées tendant à réduire ou à supprimer les obstacles politiques, techniques et psychologiques qui s'opposent à

(M. Kőmives, Hongrie)

l'utilisation des armes nucléaires. C'est dans cet esprit que l'OTAN donne une nouvelle impulsion à la course aux armements nucléaires en décidant de déployer en Europe occidentale d'énormes arsenaux comprenant de nouvelles générations de missiles nucléaires à moyenne portée. La ratification du traité SALT II a été différée et l'avenir de cet instrument devient de plus en plus incertain.

La position du Gouvernement hongrois en ce qui concerne l'état actuel de la situation internationale est clairement indiquée dans la Déclaration des Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie, adoptée par le Comité consultatif politique en mai dernier. Les Etats en question déclarent nettement qu'ils n'aspirent pas à la supériorité militaire, mais qu'ils sont en faveur de la parité et de la sécurité égale à des niveaux militaires de plus en plus bas. La Déclaration comporte pour la réalisation de cet objectif un programme pratique qui a été confirmé en décembre dernier par les Etats membres de l'Organisation du Traité de Varsovie.

Parallèlement aux travaux du Comité, d'importantes négociations se déroulent actuellement à Madrid, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, notamment au sujet des aspects militaires de la détente. La Hongrie, conjointement avec les autres membres de la communauté socialiste, fait de son mieux pour que l'on décide de convoquer le plus tôt possible une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe. Nous estimons que la Conférence de Madrid peut et doit prendre une décision relativement à la convocation de cette conférence, ainsi qu'en ce qui concerne les lignes essentielles de ses travaux et de son ordre du jour. Cette conférence marquerait une date en renforçant les bases de la paix en Europe et en traduisant dans les faits l'obligation pour tous les Etats participants de prendre des mesures efficaces et de parvenir à des résultats tangibles par la réduction du risque d'affrontement militaire et par la promotion du désarmement en Europe.

Bien que ne participant pas aux négociations de Vienne, la Hongrie y attache beaucoup d'importance et considère que plus tôt ces négociations aboutiront à des résultats positifs, mieux cela vaudra.

En tant que seul forum multilatéral de négociation sur le désarmement, le Comité du désarmement a un rôle capital à jouer dans la limitation de la course aux armements et la réalisation d'un véritable désarmement. La trente-cinquième session de l'Assemblée générale des Nations Unies a montré qu'il y a urgence accrue à faire passer dans les faits les dispositions approuvées par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Ma délégation juge très important que le Comité du désarmement accomplisse des progrès substantiels dans ses travaux avant la deuxième session extraordinaire que l'Assemblée générale consacrera au désarmement.

Le Comité du désarmement a inscrit à son ordre du jour toutes les grandes questions de désarmement à résoudre. Le programme de travail et les groupes de travail, une fois établis, constituent le cadre nécessaire et approprié pour que nos activités soient couronnées de succès. Le document de travail présenté par un groupe d'Etats socialistes, dont la Hongrie, contient toutes les considérations importantes relativement aux travaux du Comité.

(M. Kömives, Hongrie)

Dans ces travaux, ma délégation, comme beaucoup d'autres, donne la plus haute priorité à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire. Au cours des deux dernières sessions, cette question a donné lieu à des échanges de vues prolongés, outre l'examen de la proposition présentée par les délégations socialistes tendant à la cessation de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et à la réduction progressive des stocks de ces armes jusqu'à leur destruction complète. Ma délégation demande instamment que soit créé sans retard un groupe de travail spécial auquel participeraient activement tous les Etats dotés d'armes nucléaires.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, la délégation hongroise attache une importance particulière à la poursuite du processus SALT entre l'URSS et les Etats-Unis d'Amérique. Il est profondément regrettable que l'ajournement constant de la ratification du traité SALT II retarde ce processus d'une importance capitale. Nous espérons qu'une fois ce traité ratifié, les négociations se poursuivront en vue d'une réduction plus substantielle des armements nucléaires stratégiques.

Dans le domaine du désarmement nucléaire, ma délégation attache une importance particulière à la conclusion d'une convention internationale sur le renforcement de la sécurité des Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires. A la suite du travail de fond effectué l'année dernière par le groupe de travail sur cette question, ma délégation est d'avis que le Comité devrait examiner des formules de déclarations solennelles, identiques en substance, que feraient les Etats dotés d'armes nucléaires en ce qui concerne le non-recours aux armes nucléaires contre des Etats non dotés de ces armes, déclarations qui seraient confirmées par le Conseil de sécurité dans une résolution appropriée. Ce serait un premier pas vers une convention internationale, contre laquelle n'a été formulée aucune objection de principe au cours de nos débats de l'an passé.

La délégation hongroise note avec satisfaction que le Comité a décidé d'inscrire à son ordre du jour, dans le contexte du désarmement nucléaire, la question de la non-implantation d'armes nucléaires sur le territoire des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. La meilleure façon d'examiner cette question serait également de créer un groupe de travail, comme l'ont proposé les délégations socialistes, dans un récent document de travail.

Les questions ayant trait au désarmement nucléaire sous tous ses aspects ont fait l'objet d'une large discussion et d'une étude approfondie au cours de la deuxième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui s'est tenue l'année dernière. Ces échanges de vues ont incontestablement montré l'importance essentielle qu'attachent les Etats au maintien et au renforcement du régime de non-prolifération. Toutefois, il est évident qu'on ne saurait y parvenir sans réaliser de réels progrès dans les autres domaines du désarmement nucléaire.

L'interdiction générale et complète des essais d'armes nucléaires est aussi une question qui présente une extrême urgence. La conclusion prochaine d'un traité interdisant tous les essais d'armes nucléaires contribuerait largement à arrêter le perfectionnement, la mise au point et la prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à améliorer le climat international. La résolution 35/145 B de l'Assemblée générale prie le Comité de créer un groupe de travail et d'engager des négociations sur un traité d'interdiction complète des essais. Ma délégation espère que le Comité satisfera à cette demande et entreprendra bientôt des travaux de fond avec la participation active de tous les Etats dotés d'armes nucléaires qui sont maintenant

(M. Kőmives, Hongrie)

tous représentés dans le Comité. Nous sommes convaincus que la conclusion par tous les Etats dotés d'armes nucléaires d'un moratoire sur les essais de ces armes augmenterait grandement les chances de réussite. Encore un mot sur cette question : de l'avis de la délégation hongroise, les négociations menées à ce sujet au sein du Comité du désarmement ne devraient en aucune façon gêner les pourparlers trilatéraux, que ma délégation espère voir bientôt reprendre.

Le Comité a aussi des tâches urgentes et très importantes à accomplir indépendamment du domaine du désarmement nucléaire. L'une d'elles concerne l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et leur destruction. La conclusion prochaine d'un accord à ce sujet est d'une urgence particulière en raison d'informations inquiétantes et de déclarations officielles relatives à des projets de fabrication et de déploiement de la nouvelle génération d'agents de guerre chimique : les armes binaires. Ma délégation espère que le Groupe de travail spécial sur les armes chimiques reprendra bientôt ses travaux et accomplira de nouveaux progrès vers l'élaboration d'un accord sur l'interdiction effective de toutes les armes chimiques, en se fondant sur les utiles travaux effectués l'année dernière par le Groupe de travail.

Ma délégation est d'avis que, cette année, le Comité du désarmement devrait accorder plus d'importance que précédemment à l'interdiction de la mise au point et de la fabrication de nouveaux types d'armes de destruction massive. Etant donné que certains milieux cherchent à s'assurer la supériorité technologique dans le domaine militaire, il s'ensuivra inévitablement que les réalisations les plus récentes de la science et de la technologie seront utilisées à des fins militaires, ce qui pourrait conduire à une phase de la course aux armements qualitativement nouvelle, qu'il serait encore plus difficile de freiner. Depuis longtemps, les délégations socialistes auprès du Comité considèrent que la solution la plus radicale pour empêcher l'apparition de nouveaux types d'armes de destruction massive consisterait à établir un accord général interdisant la mise au point de nouveaux types d'armes de destruction massive, complété par des accords ou des protocoles spécifiques interdisant certains types particuliers de ces armes. Dans la résolution 35/149, l'Assemblée générale renouvelle en fait la demande qu'elle avait déjà adressée au Comité à ce sujet.

A propos de cette question, je crois nécessaire de rappeler au Comité une proposition faite l'année dernière, qui avait été appuyée par plusieurs délégations. Les débats des dernières années ont montré de plus en plus clairement qu'il fallait trouver de nouveaux moyens pour traiter de façon plus efficace cette question compliquée et aux multiples aspects. Un groupe de travail composé d'experts gouvernementaux qualifiés constituerait un forum approprié pour une étude technique plus approfondie de la question dont le Comité pourrait tirer profit pour ses travaux. C'est pourquoi les délégations socialistes ont renouvelé dans le document de travail CD/141, leur proposition tendant à la création d'un tel groupe.

Il est inquiétant d'apprendre par des déclarations officielles que la nouvelle Administration des Etats-Unis envisagerait à nouveau la fabrication et la mise en place d'armes à neutrons. J'approuve entièrement la déclaration qu'a faite à ce sujet Mme Inga Thorsson devant le Comité, le 5 janvier. La reprise de ce projet qui avait été précédemment abandonné en raison des protestations de l'opinion publique européenne, a pour effet de rendre de nouveau opportune et actuelle la proposition des délégations socialistes tendant à ce que le Comité entame des négociations sur un accord interdisant la fabrication et le déploiement des armes à neutrons, proposition qui avait été présentée à la CCD en 1978.

(II. Kőmives, Hongrie)

L'interdiction de la mise au point, du stockage et de l'utilisation des armes radiologiques est un problème spécifique du même ordre. L'an dernier, le Comité en a confié l'étude à l'un des groupes de travail. Bien que ma délégation considère ces travaux comme utiles, j'estime que, cette année, le Comité devrait se montrer plus ambitieux dans l'accomplissement de cette tâche et faire de son mieux pour être en mesure de soumettre à la trente-sixième session de l'Assemblée générale un projet complet de convention sur l'interdiction des armes radiologiques. En raison des propositions actuelles et des travaux de l'année dernière, cela nous semble tout à fait possible si toutes les parties intéressées manifestent la volonté politique nécessaire.

La délégation hongroise attache une grande importance à l'élaboration d'un programme global de désarmement. Nous sommes favorables à la poursuite des travaux du Groupe de travail intéressé et tout disposés à y participer activement. Nous espérons que l'activité que consacreront le Groupe de travail et le Comité à cette question capitale aboutira à un résultat réaliste et utile sous la forme d'un programme suffisamment large, acceptable pour tous les pays. Ma délégation considère comme très important que ce programme s'inspire du principe de l'égalité et de la sécurité égale pour tous.

Telles sont les observations que je désirais formuler à ce stade des travaux du Comité. Par la suite, ma délégation reviendra en détail sur certaines questions spécifiques, conformément au calendrier figurant dans notre programme de travail.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Hongrie pour son intervention et pour les paroles aimables qu'il a bien voulu avoir à l'égard de la Présidence.

M. de SOUZA e SILVA (Brésil) : Monsieur le Président, pour la délégation du Brésil, c'est une vive satisfaction de vous voir à la tête de nos délibérations. Il y a à peine 15 jours que le Président du Brésil vient de rendre visite à la France en donnant un nouvel essor aux relations centenaires et sans ombres entre deux pays. Sur le plan plus personnel, c'est avec joie que nous vous voyons presque journalièrement déployer vos qualités de diplomate professionnel. Votre patience empressée, votre compétence plutôt persuasive qu'impositive, votre douce fermeté, vous ont acquis le respect amical et affectueux de vos collègues autour de cette table. Permettez-moi de profiter de cette occasion pour souhaiter notre chaleureuse bienvenue à nos collègues de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre, avec lesquels j'espère travailler dans la plus étroite collaboration.

Il est devenu habituel chaque année, au début de nos délibérations, de procéder à un examen général de la situation mondiale et de ses incidences sur la question qui concerne le plus directement tous les membres du Comité : celle du désarmement. Il est aussi devenu habituel qu'à la suite de cet examen, nous en arrivions à la conclusion qu'au cours des douze mois qui se sont écoulés depuis le début de la session précédente du Comité, le rythme de la course aux armements et la puissance destructrice des arsenaux ont de loin dépassé les efforts de la communauté mondiale pour arrêter et inverser ces tendances. L'année 1980 n'a pas fait exception; une fois de plus, nous avons été témoins de la persistance et même de l'accentuation de la tendance à mettre au point et à déployer de nouveaux types et systèmes d'armes conçus pour répandre la mort et la destruction avec

(M. de Souza e Silva, Brésil)

une vitesse, une précision et une puissance plus grandes que jamais. A cette tendance de mauvais augure s'ajoute l'apparition de la notion qu'une guerre nucléaire peut réellement être menée et gagnée, notion qui s'appuie elle-même sur l'idée que c'est grâce aux doctrines de dissuasion militaire qu'une guerre nucléaire n'a pas éclaté.

Il est certain que, depuis l'apparition des armes nucléaires dans les arsenaux des superpuissances et dans ceux de trois autres puissances, aucun conflit ne s'est intensifié suffisamment pour que l'une des superpuissances, ou les deux, ou tous ces pays, engagent leur puissance militaire totale dans la recherche fallacieuse d'une victoire. Et c'est heureux, sinon aucun d'entre nous ne siègerait encore dans cette salle en essayant d'apporter des solutions permanentes aux problèmes qui se posent à nous.

Nous devons tous reconnaître qu'une nation ou un groupe de nations ne peut satisfaire son besoin de sécurité en mettant en péril constant la sécurité du monde entier, y compris, naturellement, la sécurité des puissances mêmes qui semblent attendre plus de sécurité d'un environnement de moins en moins sûr. Dans les organes de désarmement des Nations Unies, et en particulier lors de la dernière session de l'Assemblée générale, l'écrasante majorité des membres de la communauté mondiale ont maintes fois souligné cet argument unique : il est absolument indispensable que les attitudes actuelles subissent un changement fondamental pour que nous puissions accomplir des progrès réels dans les négociations sur le désarmement. Or, certains milieux font valoir que la notion de "sécurité non diminuée" pendant le processus de désarmement justifierait ce que l'on appelle par euphémisme la "modernisation" des arsenaux et des doctrines stratégiques, même en l'absence de tout désarmement. La délégation brésilienne ne peut admettre ces idées, qui tendent non seulement à légitimer la possession des armes nucléaires, mais aussi à justifier les efforts visant à accroître leur perfectionnement et leur puissance destructrice. L'évolution récente des théories stratégiques et tactiques des deux principales alliances militaires semble bien confirmer la conclusion que, pour les superpuissances, il faut simplement entendre par "limitation des armements" l'ajustement de la course aux armements à des niveaux qu'elles jugent mutuellement tolérables en fonction des ressources qu'elles consacrent au perfectionnement constant des armes dont elles disposent. Au contraire, c'est à une majorité écrasante que l'humanité a exprimé maintes fois et sans ambiguïté le désir d'un désarmement réel, ce qui veut dire naturellement la cessation immédiate de la course aux armements nucléaires et l'amorce de mesures réelles de désarmement nucléaire.

Le Brésil a toujours attaché la priorité la plus élevée à ces objectifs, et nous continuerons à rechercher les moyens pratiques d'accomplir des progrès dans ce domaine. A la dernière session de l'Assemblée générale, le Brésil a été coauteur de la résolution 35/152 C, qui demande au Comité d'entreprendre des négociations à ce sujet en lui indiquant le cadre dans lequel il devrait les mener.

Nous avons appuyé aussi l'appel du Groupe des 21 en faveur de la création prochaine, au sein du Comité du désarmement, d'un groupe de travail qui s'occuperait des aspects spécifiques de cette question extrêmement importante. La délégation brésilienne a fait entièrement sienne la proposition tendant à ce que les six groupes de travail chargés des six questions de fond de notre ordre du jour puissent commencer leurs travaux sans retard.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Ayant cette préoccupation présente à l'esprit, permettez-moi de formuler maintenant quelques brèves observations sur les questions de fond de l'ordre du jour que le Comité a adopté pour sa session de cette année. Naturellement, la délégation brésilienne reviendra en détail sur chacun de ces points au moment opportun, de préférence dans le contexte des négociations qui seront entreprises par les six groupes de travail.

J'ai déjà souligné plus haut l'urgence et la priorité que non seulement ma délégation, mais tous les membres de la communauté des nations attachent à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, question qui, pour des raisons connues de nous tous, apparaît au point 2 de notre ordre du jour. Il semble que la documentation actuelle, qui comprend aussi des propositions précises, soit plus que suffisante pour que des négociations de fond sérieuses puissent s'engager à ce sujet. Je voudrais seulement, en ce moment, exprimer à nouveau le ferme espoir que le Comité sera en mesure de traiter à fond cette question.

Le point de notre ordre du jour qui vient immédiatement après en importance et en urgence, concerne la négociation d'un traité visant à interdire tous les essais d'armes nucléaires dans tous les milieux. Nous ne voyons aucune raison pour que la création d'un groupe de travail sur l'interdiction complète des essais soit considérée comme faisant obstacle aux pourparlers qui se déroulent depuis un certain temps déjà, apparemment sans grand résultat, entre trois des cinq puissances dotées d'armes nucléaires. Au contraire, il semblerait que l'une des conditions du succès d'une telle mesure serait précisément son caractère universel, autrement dit il s'agirait d'établir un traité dont les dispositions seraient de nature à lui assurer l'adhésion la plus large possible. Le sort des accords récemment conclus dans le domaine général du désarmement prouve éloquemment qu'il n'est ni prudent ni même réaliste d'attendre de la communauté internationale qu'elle donne plein appui et crédibilité à des arrangements qui ne tiendraient pas compte de ses préoccupations légitimes ou qui viseraient à perpétuer le déséquilibre et la discrimination. Le Brésil conçoit un traité interdisant la poursuite des essais d'armes nucléaires non comme une fin en soi, ni comme une simple mesure de protection pour empêcher que n'augmente le nombre des membres du club des pays dotés d'armes nucléaires, mais bien comme une importante mesure préparant le désarmement nucléaire. En fait, ce traité bloquerait le perfectionnement des armes nucléaires et fournirait ainsi un moyen efficace pour arrêter la prolifération verticale. Pour que l'étape suivante soit expressément associée à l'interdiction des essais, il faudrait l'orienter vers l'application de mesures concrètes de désarmement nucléaire proprement dit. En outre, le traité ne devrait pas faire obstacle à la pleine exploitation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et devrait même être considéré comme un moyen de promouvoir l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et la coopération internationale dans ce domaine.

La délégation brésilienne est fermement convaincue que les négociations au sein du Comité du désarmement contribueront beaucoup à clarifier certaines questions importantes et permettront d'élaborer un traité équitable et durable sur l'interdiction des essais nucléaires à des fins militaires.

La question des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires se trouve déjà depuis longtemps au premier plan des débats sur le désarmement. Le Brésil s'est toujours déclaré convaincu que la seule garantie réelle et durable contre ce risque est le désarmement nucléaire lui-même. En attendant le désarmement nucléaire, certaines propositions ont été faites, dont l'une tend à la

(M. de Souza e Silva, Brésil)

négociation d'une convention interdisant le recours aux armes nucléaires. En appuyant cette proposition, le Brésil a fait observer qu'une convention interdisant l'emploi des armes nucléaires ne saurait être interprétée comme légitimant la possession de ces armes et qu'elle doit imposer d'une manière expresse et contraignante le désarmement nucléaire. A défaut même d'une convention sur le non-recours, d'autres formules ont été proposées, par exemple des arrangements en vertu desquels les puissances dotées d'armes nucléaires fourniraient des garanties en ce qui concerne le recours ou la menace de recours aux armes nucléaires. Il convient de souligner ici que la caractéristique essentielle de l'arme nucléaire est sa capacité unique et jusqu'ici inégalée de détruire les fondements mêmes de la vie humaine sur notre planète. Un rapport récent du Secrétaire général montre d'une manière éloquente mais réaliste les terribles conséquences qu'aurait une guerre nucléaire. Par sa nature même, l'arme nucléaire a des effets létaux qui ne sont pas limités aux belligérants, et son utilisation a déjà été condamnée par les Nations Unies comme "un crime contre l'humanité". Pour ces raisons, il ne suffit évidemment pas que les puissances dotées d'armes nucléaires renoncent formellement à les utiliser contre les pays qui ont décidé de ne pas exercer leur droit souverain d'opter pour l'arme nucléaire. Tout arrangement intérimaire devrait donc être conçu comme imposant aux puissances dotées d'armes nucléaires une double obligation : premièrement, l'engagement clair et contraignant de réaliser le désarmement nucléaire; deuxièmement, l'engagement également clair de ne pas recourir ou menacer de recourir aux armes nucléaires dans l'intervalle entre l'acceptation de la première obligation et la réalisation effective du désarmement nucléaire. Seule l'acceptation de ce double engagement contrebalancerait équitablement le renoncement des pays non dotés d'armes nucléaires à s'en procurer.

La délégation brésilienne a suivi avec un vif intérêt les débats qui ont eu lieu l'année dernière au Groupe de travail sur les armes chimiques et qui ont été très utiles pour élucider certaines des questions qui se posent dans ce domaine complexe. Nous appuyons pleinement les efforts visant à l'interdiction générale de la fabrication, de la mise au point et du stockage des armes chimiques. Nous croyons en outre que la convention future devrait prévoir la destruction des stocks de ces armes, les quelques Etats qui en possèdent s'engageant expressément à les détruire en fournissant l'inventaire complet et détaillé des stocks et des fabriques de ces armes. La destruction des stocks existants, le démantèlement et la conversion des usines constitueraient certainement les principales dispositions de la convention envisagée, celles qui lui confèreraient le caractère d'une mesure réelle de désarmement. En conséquence, il serait peut-être opportun de concevoir l'instrument en cours de négociation comme une "Convention sur la destruction des stocks d'armes chimiques et sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage de ces armes" et non pas l'inverse. Un autre aspect prioritaire de la convention future concerne la promotion d'une coopération scientifique et technologique, dans le domaine international, pour les activités et les recherches pacifiques impliquant l'emploi de produits chimiques.

En ce qui concerne les armes radiologiques, la délégation brésilienne persiste à croire que le Comité du désarmement doit concentrer ses efforts sur la négociation des points auxquels on a attribué un haut degré de priorité. L'écrasante majorité des membres de la communauté internationale a reconnu l'urgente nécessité d'étudier d'autres aspects du désarmement, en particulier le désarmement nucléaire.

(M. de Souza e Silva, Brésil)

Enfin, nous croyons que le Comité ne devrait pas laisser passer l'occasion de contribuer d'une manière substantielle au succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous sommes heureux que ce fait, dûment reconnu par toutes les délégations, ait été visé dans l'ordre du jour de notre session de 1981. La négociation du programme global de désarmement destiné à être soumis à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée en 1982 n'est qu'un aspect, mais très important, de cette contribution. A notre avis, cette deuxième session extraordinaire aura pour tâche principale d'examiner la mise en oeuvre du Programme d'action figurant dans le Document final de la première session extraordinaire; or, ce document a confié au Comité la tâche très importante de négocier des mesures de désarmement. En cette troisième année de travail du Comité du désarmement, il est indispensable de réaliser des progrès concrets. Le mécanisme créé en 1978 doit répondre aux espoirs de la communauté mondiale et devenir un instrument vraiment efficace de promotion de la cause du désarmement. Alors que les armements atteignent des niveaux intolérables et que même ces niveaux sont maintenant jugés insuffisants par ceux dont dépendent la conduite et le rythme de la course aux armements, la perspective de notre échec paraît vraiment lourde de menaces.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur du Brésil de son intervention et je lui exprime également toute ma reconnaissance pour les paroles si amicales qu'il a bien voulu avoir à mon égard.

M. YU PEI-WEN (Chine) (traduit du chinois) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter chaleureusement, au nom de la délégation chinoise, d'avoir accédé à la présidence du Comité du désarmement pour le premier mois de la session de 1981. Je suis convaincu que la manière brillante dont vous dirigerez nos débats fera prendre un bon départ à la présente session. Vous pouvez d'ailleurs compter sur la pleine coopération de la délégation chinoise. Je saisis aussi cette occasion de souhaiter la bienvenue aux Ambassadeurs de la Belgique, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre, qui, cette année, participent pour la première fois à nos travaux.

Comme le dit un proverbe chinois : "Le travail de l'année dépend de la manière dont il commence au printemps". Le printemps fait toujours naître l'espoir pour la nouvelle année. Durant ce deuxième printemps des années 1980, nous nous trouvons à nouveau réunis pour examiner une question d'une portée universelle, celle du désarmement. Nous espérons sincèrement que, grâce aux efforts communs de tous ceux qui sont ici présents, la session actuelle ajoutera de nouveaux progrès à ceux qui ont été accomplis l'année dernière.

Cependant, personne ne peut échapper aux appréhensions et aux craintes sérieuses qu'inspire la situation du monde, et dont se ressentent directement les négociations sur le désarmement. La situation internationale continue d'être troublée, et dans certaines zones de conflit, les conditions s'aggravent. En particulier, l'une des superpuissances a envoyé directement ses forces armées occuper l'Etat souverain d'Afghanistan où la guerre continue de faire rage. D'autre part, cette superpuissance a un agent qu'elle soutient dans l'agression et l'occupation qu'elle poursuit à l'encontre du Cambodge. Elle a refusé jusqu'ici d'appliquer les résolutions adoptées l'année dernière par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa trente-cinquième session, dans lesquelles celle-ci demande le retrait inconditionnel, de l'Afghanistan et du Cambodge, de toutes les troupes de l'envahisseur. Récemment, la situation en Europe s'est trouvée chargée de nouveaux dangers par suite des concentrations de forces armées ainsi que des fréquentes manoeuvres militaires auxquelles a procédé la même superpuissance dans certaines zones stratégiques d'Europe. Tout cela est certainement de nature à influencer et entraver les négociations actuelles sur le désarmement.

(M. Yu Pei-Wen, Chine)

L'année dernière, la rivalité entre les deux superpuissances s'est encore intensifiée. D'une part, elles ont aggravé la tension et le danger de guerre dans diverses régions du monde, notamment dans le Moyen-Orient, l'océan Indien et le golfe Persique, par le déploiement et le renforcement constant de leurs forces armées. D'autre part, elles ont intensifié leur lutte mutuelle pour la supériorité militaire. L'une d'elles prétend vouloir "maintenir l'équilibre", mais en fait, elle fait tout pour améliorer la qualité de ses armements classiques, maintenant qu'elle a acquis la supériorité quantitative. Etant arrivé en gros à la parité avec l'autre superpuissance en matière d'armes nucléaires, elle s'attache maintenant à mettre au point et à améliorer ses vecteurs à têtes multiples indépendamment guidés. Sa capacité d'offensive nucléaire est maintenant beaucoup plus grande depuis que s'y sont ajoutés de nouveaux types de missiles nucléaires et de bombardiers stratégiques. L'autre superpuissance, pour ne pas être dépassée, augmente aussi ses dépenses militaires et se lance dans la recherche et la fabrication de nouveaux types d'armes. C'est ainsi qu'a commencé une nouvelle phase de la course aux armements, axée sur l'amélioration qualitative.

Devant la détérioration de la situation internationale et l'intensification de la course aux armements, les peuples du monde exigent de plus en plus vigoureusement que l'on mette fin à l'agression et à l'expansion, et que l'on arrête la course aux armements. L'année dernière, les représentants de nombreux pays ont vivement souligné, dans les différents organismes s'occupant du désarmement, que l'"incident afghan" avait sérieusement aggravé la tension internationale, empoisonné l'atmosphère de confiance que nécessitent les négociations internationales sur le désarmement, et empêché celles-ci de progresser. Ce que les peuples exigent maintenant des superpuissances, ce sont des actes et non des phrases creuses concernant "le maintien de la paix" et "la promotion du désarmement" - juste exigence qui résulte de la situation internationale actuelle.

C'est alors que régnait cette situation internationale troublée, au début de la décennie 1980, que la délégation chinoise est devenue membre du Comité du désarmement. Elle s'est jointe aux autres membres avec le désir sincère d'examiner et de discuter sérieusement avec eux les diverses questions de désarmement, dans l'espoir que les travaux du Comité contribueront à la réalisation du désarmement et au maintien de la paix mondiale. A en juger par l'expérience de la précédente session, nous croyons nécessaire que le Comité suive des principes rationnels et des procédures correctes pour accomplir des progrès.

Ce qui caractérise le plus la situation mondiale actuelle en matière de désarmement, c'est le fait que les deux superpuissances possèdent d'énormes arsenaux qui sont, quantitativement et qualitativement, de beaucoup supérieurs à ceux des autres pays. Seules, les deux superpuissances sont capables de mener une guerre mondiale, et c'est la politique d'hégémonie qu'elles pratiquent qui menacent sérieusement la paix du monde et la sécurité des nations. En conséquence, le principe fondamental actuellement applicable dans tous les domaines où s'exerce l'effort de désarmement, c'est que les superpuissances doivent être les premières à agir en réduisant considérablement leurs super-arsenaux. Il est regrettable qu'elles se soient refusées jusqu'ici à prendre aucune mesure de nature à entraîner une réduction réelle de leurs armements. C'est ce qui explique l'absence de progrès importants dans les négociations sur le désarmement.

Etant donné que le désarmement est directement lié à la paix et à la sécurité internationales, les pays qui participent aux discussions et aux négociations sur les différentes questions de désarmement doivent pouvoir le faire dans des conditions de parfaite égalité. Actuellement, en matière d'arrangements institutionnels et de méthodes de travail, le Comité du désarmement marque un progrès sur ses prédécesseurs.

(M. Yu Pei-Wen, Chine)

Le monopole des négociations sur le désarmement que détenaient quelques grandes puissances commence à s'effriter. Les pays petits et moyens sont plus libres de dire leur mot en la matière, et il faut s'en féliciter. Mais leurs vues et leurs revendications ne sont pas encore écoutées avec toute l'attention qu'elles méritent. A notre avis, ces pays ont pleinement le droit de faire connaître leurs vues et d'exiger des superpuissances qu'elles prennent des mesures efficaces de désarmement.

Monsieur le Président, je voudrais maintenant exposer nos vues sur certains des points figurant à l'ordre du jour de la présente session du Comité.

Tout d'abord, je parlerai de la question ainsi libellée : "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", question qui préoccupe tout le monde. Il est tout à fait évident que les peuples du monde vivent sous la menace constante d'une guerre nucléaire par suite de l'accélération de la course aux armements nucléaires à laquelle se livrent les superpuissances, et en raison des préparatifs et des déploiements de force qu'elles intensifient en vue d'une guerre nucléaire. Il convient de prendre des mesures efficaces pour prévenir une telle guerre qui serait un désastre sans précédent pour les peuples du monde. Ma délégation a constamment soutenu que le moyen fondamental d'éliminer le danger d'une guerre nucléaire était l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires. Pour juger de la valeur d'une mesure de désarmement nucléaire, il faut se demander si elle servira à réduire et à éliminer le danger d'une guerre nucléaire. Au stade actuel, la réduction de ce danger exige que les deux pays qui possèdent les plus grands arsenaux nucléaires mettent un terme à leur course de plus en plus intense aux armements nucléaires, qu'ils soient les premiers à réduire de façon radicale leurs arsenaux nucléaires, qu'ils arrêtent leur production d'armes nucléaires de tous types et qu'ils fassent disparaître l'énorme écart qui existe entre eux et les autres pays nucléaires, ce qui créerait les conditions nécessaires pour la réduction conjointe et la destruction finale des armes nucléaires par tous les pays qui en sont dotés.

En ce qui concerne l'interdiction des essais nucléaires, nous sommes d'avis qu'elle ne suffira nullement à arrêter l'expansion des armements nucléaires des superpuissances. Inviter tous les pays nucléaires, sans distinction, à mettre fin aux essais nucléaires avant que les superpuissances aient réduit considérablement leurs arsenaux nucléaires ne servirait qu'à maintenir et consolider la supériorité nucléaire des superpuissances sans diminuer le danger d'une guerre nucléaire. Seule la réduction draconienne des arsenaux nucléaires des superpuissances créera la condition indispensable pour l'interdiction complète des essais nucléaires et contribuera à diminuer et à éliminer le danger d'une guerre nucléaire.

Quant aux garanties de sécurité à donner aux Etats non dotés d'armes nucléaires, la délégation chinoise a eu pour position constante qu'en attendant la réalisation de l'objectif global du désarmement nucléaire, à savoir l'interdiction complète et la destruction totale des armes nucléaires, tous les pays nucléaires devraient s'engager inconditionnellement à ne pas utiliser ou menacer d'utiliser des armes nucléaires contre les Etats non dotés de ces armes et, sur cette base, à négocier et à conclure aussitôt que possible une convention internationale à cet effet. Comme les pays dotés d'armes nucléaires ne peuvent être menacés par les pays qui n'en possèdent pas, ils ne pourraient invoquer aucune justification pour se dérober à l'obligation d'accorder ces garanties de sécurité.

(M. Yu Pei-Wen, Chine)

J'en viens maintenant à la question de l'interdiction des armes chimiques. Il y a plus de dix ans que la CCD a été saisie de cette question. Il est décevant de constater que l'objectif de l'interdiction complète des armes chimiques demeure aussi éloigné que jamais. Par contre, des armes chimiques nouvelles apparaissent en nombre croissant dans les arsenaux des superpuissances. Au cours de l'année dernière, de multiples informations ont révélé que des personnes soumises à des régimes d'oppression et à des actes d'agression sont cruellement blessées et massacrées par l'emploi d'armes chimiques. Cette menace très réelle du recours aux armes chimiques a rendu plus urgente l'interdiction complète de ces armes. À notre avis, le Comité devrait, à sa session actuelle, reprendre ses travaux de l'année dernière en entamant des négociations de fond sur l'élaboration d'une convention internationale pour l'interdiction complète des armes chimiques.

Le fait que des armes chimiques seraient employées en Afghanistan, au Kampuchea et au Laos cause de sérieuses inquiétudes dans tous les pays. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une résolution dans laquelle elle demande qu'une enquête internationale soit faite sur l'utilisation des armes chimiques. Elle exprime ainsi la vive indignation que suscite dans le monde entier l'emploi de ces armes. La délégation chinoise appuiera toutes propositions et mesures de nature à renforcer le Protocole de Genève de 1925 en empêchant efficacement que soient commis des crimes en violation dudit Protocole.

En ce qui concerne l'élaboration d'un "Programme global de désarmement", la délégation chinoise y a toujours attaché une grande importance, car il s'agit là de définir les objectifs et les principes du désarmement, ainsi que les mesures spécifiques à prendre en la matière, ce qui peut exercer par conséquent une grande influence sur l'avenir du désarmement. Afin de faciliter les progrès dans le domaine du désarmement, le Programme devrait indiquer les principes fondamentaux et l'ordre de priorité des mesures de désarmement en fonction de la situation réelle du monde à l'heure actuelle.

À notre avis, il faudrait établir le Programme en tenant compte des propositions raisonnables selon lesquelles les pays qui possèdent les plus grands arsenaux auraient des obligations particulières en matière de désarmement, le désarmement contribuerait à garantir la souveraineté, l'indépendance et la sécurité des pays, le désarmement classique serait considéré aussi comme important, de même que le désarmement nucléaire. Toutes ces propositions sont conformes aux besoins urgents des pays petits et moyens, et contribueraient à réduire la menace que représentent pour la paix mondiale et pour la sécurité des pays les énormes arsenaux des superpuissances. Ces importantes propositions trouvent aussi leur expression dans le "Document final" de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement et dans les "Propositions concernant les éléments d'un programme global de désarmement" formulées par la Commission du désarmement de l'Organisation des Nations Unies. Notre Comité devrait pleinement en tenir compte dans l'établissement du programme.

Monsieur le Président, la délégation chinoise partage l'espoir de nombreuses autres délégations que des progrès réels seront accomplis, au cours de la présente session, dans les négociations concernant divers points de l'ordre du jour. Le monde espère beaucoup de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982; notre Comité contribuera à la préparation de cette session extraordinaire par les efforts que nous ferons ici.

(M. Yu Pei-Wen, Chine)

La tâche qui nous attend est donc aussi importante qu'urgente. La délégation chinoise est prête à coopérer avec les autres membres du Comité, à se joindre à l'effort commun pour surmonter les difficultés et les obstacles et contribuer efficacement à la promotion du désarmement et à la sauvegarde de la paix mondiale.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué représentant de la Chine de sa déclaration ainsi que des paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la Présidence.

M. SUJKA (Pologne) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, c'est pour moi un grand plaisir que de m'associer à tous ceux qui m'ont précédé pour vous souhaiter chaleureusement la bienvenue, au nom de la délégation polonaise, à l'occasion de votre accession à la présidence du Comité du désarmement pour le mois de février, le premier de la session de 1981. Je tiens par ailleurs à faire état de la haute considération que votre compétence diplomatique, amplement démontrée par les excellents résultats obtenus au cours des deux premières semaines de nos débats, inspire à ma délégation et à moi-même.

Vous exprimant ainsi nos meilleurs vœux pour le mois en cours, je tiens à dire, Monsieur le Président, combien je suis heureux de saluer à la présidence un représentant de la France, pays avec lequel la Pologne entretient traditionnellement des relations d'estime et de coopération mutuelles.

Je voudrais aussi exprimer mes remerciements chaleureux à Son Excellence l'Ambassadeur de l'Ethiopie, M. Terrefe, pour la contribution précieuse qu'il a apportée aux travaux du Comité à la session finale de l'année dernière, en particulier pour la tâche difficile qu'il a assumée en tant que Président lors de la préparation du rapport du Comité à la trente-cinquième session de l'Assemblée générale.

Mes vœux les plus sincères vont aux distingués représentants de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre, qui se sont récemment joints à nous en qualité de chefs de leurs délégations respectives à cette table de conférence. J'adresse également mes vœux les plus cordiaux au Secrétaire du Comité, M. l'Ambassadeur Jaipal, et à tous ses collaborateurs, qui n'épargnent aucun effort pour s'acquitter de leur importante tâche en vue d'assurer la bonne marche de nos travaux.

Nous entrons dans la troisième année consécutive d'activités du Comité du désarmement élargi et dans la deuxième année de ses travaux avec la participation de la totalité de ses membres. Ces travaux ont enrichi notre expérience, et nous nous connaissons maintenant beaucoup mieux qu'il y a trois ans malgré le roulement dû aux mutations de chefs de délégation. Par ailleurs, la rotation mensuelle de la présidence amène au poste que vous occupez des personnalités très diverses façonnées par le contexte historique et les caractéristiques propres à leurs nations.

Ma délégation souscrit pleinement aux observations déjà faites sur l'importance que présente la session de cette année. Je ne trahirai sans doute pas un secret en disant que ma délégation, en arrivant à la présente session du Comité, a reçu des instructions claires de son Gouvernement : contribuer au renforcement de ce Comité, qui constitue le seul forum multilatéral de négociations sur le désarmement ayant une portée mondiale et jouissant de la confiance des gouvernements et de l'ensemble de la communauté internationale. Afin de ne pas trahir cette confiance, ma délégation

(M. Sujka, Pologne)

a reçu pour consigne de tout faire pour que les travaux du Comité et de ses organes subsidiaires soient fructueux et de rechercher opiniâtement un compromis assurant l'équilibre des formules élaborées et n'empiétant pas sur les intérêts mutuels de sécurité. Cette approche est fondée sur la conviction que l'équilibre de la sécurité doit être recherché sur la voie de la diminution des armements, étant donné qu'au cours des trente-cinq dernières années leur intensification a entraîné un quintuplement des dépenses. Cependant, personne n'oserait répondre par l'affirmative à cette simple question : la sécurité a-t-elle quintuplé dans le monde d'aujourd'hui ?

Le Gouvernement de la République populaire de Pologne, gardant présente à l'esprit l'expérience historique de sa nation et fidèle à ses alliances, a toujours tout fait pour que le processus de détente qui a débuté à la fin des années 60 et au début des années 70 soit étendu et renforcé par les efforts de désarmement indispensables. Mon pays a soutenu cette position, non seulement alors que de sombres nuages s'amassaient sur le monde, mais aussi et peut-être plus particulièrement lors d'orages locaux également dangereux. C'est à ces moments qu'il est indispensable d'intensifier les efforts en vue d'abaisser le niveau des moyens militaires de confrontation. Dans ce contexte, c'est avec inquiétude que la Pologne observe les signes avant-coureurs d'une nouvelle phase de la course aux armements. La décision bien connue du Conseil de l'OTAN concernant le déploiement de fusées à moyenne portée en Europe occidentale, ainsi que les récentes informations sur la bombe à neutrons et les armes binaires, constituent à n'en pas douter de tels signes. Comme par le passé, on prétend que la résurgence de la question du déploiement de la bombe à neutrons et la fabrication des armes binaires rétabliraient un équilibre stratégique compromis. On est tenté de poser la question suivante : quels éléments ou faits nouveaux sont survenus depuis le milieu de l'année 1979, époque à laquelle l'existence d'un équilibre stratégique des forces fut explicitement confirmée par la signature de l'accord SALT II ? En tout état de cause, on ne saurait soutenir qu'à l'époque les gouvernements, en approuvant cet équilibre, ont commis une erreur d'appréciation ou cherché à induire en erreur leurs nations ainsi que leurs partenaires.

Mon pays estime d'un intérêt vital que l'on cesse de rechercher des prétextes pour justifier l'accélération de la course aux armements. Il souhaite que le principe qui consiste à rechercher l'équilibre des forces cède la place à l'équilibre de la raison. A la Conférence de Madrid sur la sécurité et la coopération en Europe, la Pologne, s'inspirant de cette philosophie, a soumis au nom des Etats parties au Traité de Varsovie, une proposition tendant à organiser à Varsovie une conférence sur la détente militaire et le désarmement en Europe, qui réunirait tous les Etats participant à la Conférence. Nous comprenons que les approches soient différentes à l'égard de cette proposition, mais nous espérons vivement que la réunion d'une telle conférence soit acceptée par tous les pays participants à la CSCE. A notre avis, cette conférence devrait avant tout constituer une étape décisive pour le renforcement des mesures propres à accroître la confiance en Europe, continent où se trouvent les plus vastes accumulations de tous les types possibles d'armes dangereuses. Accueillir une telle conférence serait un honneur pour mon pays, dont les initiatives pacifiques ont eu une influence marquée dans les réalités politiques européennes de l'après-guerre. Conformément aux objectifs de la conférence proposée, la Pologne a toujours œuvré pour la réalisation de progrès décisifs et rapides dans les entretiens sur la réduction mutuelle des forces armées et des armements en Europe centrale, qui a lieu à Vienne.

(M. Sujka, Pologne)

En tant que représentant d'un Etat partie au Traité de Varsovie, je voudrais aussi mentionner les initiatives de cette organisation défensive, qui ont été récapitulées au cours de la session commémorative de mai 1980 à Varsovie. Les décisions de cette session, énoncées dans le document CD/98, préconisent sans équivoque l'accélération des progrès des négociations sur le désarmement. Cet appel a été renouvelé lors de la réunion des dirigeants des Etats parties au Traité de Varsovie en décembre dernier.

Je tiens à exprimer la ferme conviction de ma délégation que nous trouverons cette année assez de volonté, de détermination et de persévérance pour accomplir des progrès plus importants que les années passées. Cette conviction est fondée sur les faits suivants :

1. Nous avons acquis suffisamment d'expérience du fonctionnement du Comité à composition élargie.
2. Nous avons obtenu des résultats concrets, tels que :
 - a) la détermination des positions de négociation (prise de conscience des convergences et divergences de vues),
 - b) le choix et plan d'examen des questions de leur point de départ à leur solution,
 - c) l'entente sur les structures organisationnelles, les méthodes et les formes de négociations.
3. On observe une tendance prédominante à maintenir et à renforcer la fonction du Comité en tant qu'organe de négociations concrètes et sérieuses, et un désir d'éviter tout formalisme superflu et toute controverse politique inutile.

Le document de travail CD/141, présenté par le distingué représentant de la République démocratique allemande, M. l'Ambassadeur Herder, au nom d'un groupe d'Etats socialistes, reflète également les vues de ma délégation sur les aspects organisationnels des travaux de notre Comité. Il n'est pas nécessaire de les exposer à nouveau. Je me bornerai à exprimer la profonde satisfaction de ma délégation devant le consensus réalisé sur le rétablissement des quatre groupes de travail et à vous en féliciter, Monsieur le Président. A mon avis, rien ne devrait s'opposer à ce que ces groupes abordent sans délai leurs travaux de fond.

Cette mesure constituerait une réponse appropriée à l'appel lancé dans la résolution 35/152 E par l'Assemblée générale des Nations Unies, qui prie instamment les Etats membres du Comité du désarmement "d'intensifier leurs efforts pour faire aboutir les négociations en cours au sein du Comité du désarmement". Un autre élément encourageant serait l'adoption d'une décision selon laquelle, pour l'instant, les groupes de travail spéciaux pourraient poursuivre leurs travaux sur la base du mandat de l'année dernière, lequel pourrait être ultérieurement modifié ou amendé sur décision du Comité.

L'objectif global et le point de départ des travaux des groupes spéciaux devraient être de poursuivre et de développer l'élaboration des éléments déjà prêts à être résolus et, le cas échéant, d'y mettre la dernière main, compte tenu des travaux déjà accomplis.

(M. Sujka, Pologne)

Je voudrais maintenant dire quelques mots des tâches des groupes de travail spéciaux, telles que je les conçois.

D'abord, ma délégation se réjouit de participer et de contribuer de façon active et constructive aux travaux du Groupe de travail sur l'interdiction des armes chimiques, qui devrait, sans délai excessif, poursuivre et développer les travaux entrepris en 1980. A notre avis, il pourrait notamment s'occuper des questions qui n'ont pas été examinées l'an dernier faute de temps, ou étudier plus en détail les questions qui ont déjà fait l'objet d'une convergence générale de vues.

Il ne faut pas oublier que, parallèlement à nos travaux au Comité, des entretiens bilatéraux se dérouleront également sur la question des armes chimiques. Nous estimons ces entretiens très importants pour le processus de négociation multilatérale, étant donné particulièrement qu'ils ont donné des résultats très encourageants. Je ne peux qu'espérer qu'ils reprendront très bientôt et que leurs résultats renforceront nos travaux.

Quant à moi, je suis fermement convaincu qu'il existe déjà une base suffisante pour accomplir des progrès tangibles dans le processus d'élaboration d'un projet d'accord sur l'interdiction des armes chimiques. Ce dont nous avons réellement besoin, c'est de la volonté politique des gouvernements et de leur décision de conclure un tel accord.

J'en arrive à la question de l'interdiction des armes radiologiques. La délégation polonaise estime que le Groupe de travail spécial sur cette question devrait engager immédiatement des négociations. Ce Groupe est déjà saisi déjà de la proposition commune concertée, qui constitue une bonne base pour élaborer une convention. Nous ne voyons aucune difficulté majeure à concilier les différentes approches adoptées au cours des négociations. Nous espérons que cette possibilité se réalisera en 1981, puisque le Groupe aura plus de temps pour négocier que l'an dernier.

Un autre Groupe de travail spécial qui, à notre avis, devrait terminer ses travaux cette année est le Groupe chargé de discuter et d'élaborer un programme global de désarmement. Ma délégation partage l'opinion selon laquelle la validité du mandat de ce groupe ne peut être mise en cause. A sa création, il a été chargé de la tâche spécifique et concrète consistant à élaborer un programme global de désarmement qui sera présenté en temps voulu à la deuxième session extraordinaire de l'ONU consacrée au désarmement, en 1982. Ce mandat confère à ses travaux un caractère d'importance ~~et d'urgence, puisque le programme devrait être entièrement rédigé bien~~ avant la session extraordinaire. Ma délégation est convaincue que ce Groupe apportera une construction efficace et constructive au succès de la deuxième session extraordinaire. Le programme de désarmement que nous aspirons à établir ne sera réellement global que s'il repose sur une certaine infrastructure psychologique du désarmement. De l'avis de mon Gouvernement, il devrait prévoir des mesures susceptibles de convaincre l'opinion publique que pour vivre en paix, il faut d'abord commencer par désarmer.

En ce qui concerne le Groupe chargé d'examiner des arrangements internationaux efficaces pour garantir les Etats non dotés d'armes nucléaires contre le recours ou la menace du recours aux armes nucléaires, la délégation polonaise, tout en réaffirmant que l'objectif de ce groupe est d'élaborer une convention internationale, estime que pour se rapprocher d'une solution, le Groupe de travail pourrait envisager un type

(M. Sujka, Pologne)

d'arrangement intérimaire. Dans le cadre d'un tel arrangement, nous souhaiterions voir établir une formule de garantie commune, établie d'un commun accord, au lieu de cinq déclarations unilatérales.

J'en viens maintenant aux points de l'ordre du jour pour lesquels aucun organe subsidiaire n'a été établi, mais dont l'examen a toujours reçu un très haut degré de priorité dans nos délibérations.

L'un de ces points est l'interdiction complète des essais d'armes nucléaires. De l'avis de la délégation polonaise, il n'est plus possible d'ajourner la création d'un groupe de travail spécial sur cette question. Nous estimons même qu'un tel groupe de travail devrait être créé immédiatement. Ce groupe de travail, aux travaux duquel participeraient tous les Etats dotés d'armes nucléaires, devrait tenir compte des résultats des négociations trilatérales sur cette question et de toutes les autres propositions et initiatives futures. Il pourrait définir les questions à examiner au cours de négociations en vue d'un accord et entamer des négociations sur la forme de cet accord.

Un autre point hautement prioritaire de l'ordre du jour est celui intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire". La haute priorité qu'attache mon pays à des progrès rapides dans ce domaine est confirmée par les propositions que la Pologne et d'autres Etats socialistes ont soumises en 1979 (CD/4) en vue d'engager des négociations sur l'arrêt de la fabrication de tous les types d'armes nucléaires et sur la réduction graduelle de leurs stocks jusqu'à leur élimination complète. Nous sommes convaincus que cette question, ainsi que les autres questions relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires et au désarmement nucléaire, méritent de faire l'objet de négociations dans le cadre d'un groupe de travail spécial encore à créer. Ce groupe pourrait commencer ses travaux en examinant la question de l'étude et de la détermination des stades de désarmement nucléaire envisagés au paragraphe 50 du Document final de la session extraordinaire consacrée au désarmement, notamment en ce qui concerne le rôle et la responsabilité des deux Etats dotés d'armes nucléaires et des Etats non dotés d'armes nucléaires dans le processus de désarmement nucléaire.

A propos de la cessation de la course aux armements nucléaires et du désarmement nucléaire, je voudrais mentionner une autre question qui a trouvé sa place dans l'ordre du jour de cette année et qui mérite d'être étudié de plus près. Je veux parler de l'élaboration d'un accord international sur la non-implantation d'armes nucléaires sur les territoires des Etats où il n'y en a pas à l'heure actuelle. La délégation polonaise est convaincue qu'un tel accord contribuerait à la limitation de la course aux armements nucléaires et au progrès de la détente et constituerait ainsi un pas important vers la limitation des armements. A notre avis, l'instance la plus appropriée pour élaborer un tel accord serait le groupe de travail spécial, qui pourrait commencer ses travaux dans un proche avenir.

Enfin, il y a la question, non moins importante, de l'interdiction de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. La délégation polonaise appuie la proposition tendant à créer un groupe de travail spécial d'experts sur cette question. La principale tâche de ce groupe, qui serait placé sous les auspices du Comité de désarmement, serait d'élaborer un rapport technique sur les diverses conséquences des progrès réalisés dans des domaines potentiellement dangereux, qui pourraient aboutir à la fabrication de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Ce groupe pourrait également donner des indications sur les types particuliers d'armes de destruction massive qui devraient tomber sous le coup de l'interdiction.

(M. Sujka, Pologne)

Il y a lieu de rappeler que la session de 1981 du Comité du désarmement sera sa dernière session complète avant la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement. Il est également opportun de rappeler que nous avons certaines obligations à remplir avant cette session. Si nous voulons sérieusement les honorer et obtenir des résultats tangibles dans au moins un ou deux domaines particuliers du désarmement avant la session extraordinaire, nous devons nous y employer dans les prochains mois.

Le climat favorable et constructif dans lequel nos travaux ont débuté cette année, ainsi que les décisions concrètes déjà prises par le Comité sous votre direction, Monsieur le Président, nous remplissent d'optimisme et laissent bien augurer des résultats de cette session. Au nom de la délégation polonaise, je voudrais déclarer que nous coopérerons pleinement avec vous, Monsieur le Président, ainsi qu'avec vos successeurs à la présidence, aux efforts visant à réaliser notre but commun.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Pologne de son intervention et je lui exprime toute ma reconnaissance pour les paroles amicales qu'il a eues à mon égard ainsi qu'à l'égard de mon pays.

M. ONKELINX (Belgique) : Monsieur le Président, mardi dernier à ce même Comité et en risquant une comparaison avec Monsieur de Callières, j'ai dit ce que je pensais de votre présidence. Je considère qu'il serait peut-être quelque peu inconvenant que, représentant de la Belgique, pays voisin et qui entretient avec la France des relations si profondes, si suivies et si amicales, je vienne m'apesantir sur la satisfaction que j'éprouve de vous voir présider nos travaux. Je voudrais plutôt constater la satisfaction exprimée par tout le monde au sein de ce Comité pour la manière dont vous dirigez nos débats et je crois que c'est là tout d'abord une illustration de la politique de votre pays et des excellentes relations qu'il entretient avec tous les Etats et que c'est aussi une reconnaissance de vos éminentes qualités. Je voudrais à ce propos relever les paroles de l'Ambassadeur du Brésil dans son discours qu'il vient de prononcer. Il a parlé de vous en parlant d'une douce fermeté, je trouve que c'était une expression tout à fait adéquate pour le représentant d'un pays qui, un jour, a été chanté sur le thème de la douce France.

Monsieur le Président, vous resterez pour nous celui qui, en 15 jours, a su résoudre l'essentiel des problèmes difficiles d'organisation avec lesquels notre Comité était confronté et vous l'avez fait en sachant, grâce à votre doigté et votre diplomatie, préserver une atmosphère particulièrement amicale au sein de notre Comité.

En saluant cette atmosphère amicale, je voudrais aussi dire combien nous nous réjouissons de revoir parmi nous l'Ambassadeur Jaipal, Monsieur Berasategui et toute leur équipe. Ils sont, je crois, pour la Présidence, autant que pour chacune des délégations, des conseils avertis et des guides éclairés. Très souvent, c'est grâce à eux que nous pouvons frayer notre chemin dans les arcanes de la procédure et dans l'organisation de nos travaux.

Je voudrais, enfin, saluer la présence parmi nous des nouveaux collègues, des collègues de l'Argentine, de l'Egypte, du Pakistan, de la Roumanie et du Zaïre. Je crois que par les contacts qu'ils ont déjà établis ces quelques jours avec nous, ils ont prouvé qu'ils s'intégraient parfaitement dans l'atmosphère de notre Comité et je crois que c'est du meilleur augure pour la suite de notre coopération avec eux.

(M. Onkelinx, Belgique)

Monsieur le Président, à l'aube de cette troisième année d'activités du Comité du désarmement dans sa structure et sa composition actuelles, je voudrais appeler l'attention sur les risques auxquels est de plus en plus confrontée l'entreprise du contrôle des armements et du désarmement, entreprise dans laquelle notre Comité s'est vu confier une responsabilité essentielle.

Ces risques découlent d'abord de l'état inquiétant de la sécurité internationale. Depuis un an, la grande majorité de la communauté internationale n'a cessé de se déclarer préoccupée de la détérioration des conditions de sécurité dans le monde. Le prolongement des actions de force entreprises en plusieurs endroits du globe ne nous incite guère à modifier notre jugement. Il y a un an, je déclarais devant notre Comité que ne pas y exprimer "les préoccupations profondes des opinions publiques et de nos dirigeants suscitées par les événements survenus depuis la fin décembre 1979 en Afghanistan serait commettre une erreur grave de jugement politique". La situation, depuis lors, est restée inchangée et aujourd'hui plus que jamais nous pensons que seule la modération dans le comportement des Etats permettrait de restaurer un climat politique meilleur, seul propice à la réalisation d'étapes nouvelles dans les négociations de désarmement.

Mais la stagnation, qui a marqué en particulier la seconde moitié de la précédente décennie, peut peut-être aussi trouver une explication dans des facteurs plus intrinsèques que le climat politique auquel il vient d'être fait allusion. Les approches envisagées, les méthodes de travail, les voies et moyens mis au point méritent également un examen attentif. Il serait sans doute erroné de vouloir mettre exclusivement à charge de facteurs politiques extérieurs au contrôle des armements la responsabilité de la modicité des résultats obtenus au cours des dernières années. Il nous appartient, ainsi qu'aux autres organismes compétents en la matière, d'identifier avec la plus grande rigueur l'ensemble des causes qui expliquent cette situation.

Trois ans après la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, force est de constater que les espoirs qu'elle avait suscités n'ont pas été confirmés, encore que le Document final qui en a résulté ait conservé toute sa validité. La deuxième session extraordinaire, prévue pour l'année prochaine, doit constituer pour tous les Etats, particulièrement pour ceux qui sont représentés au sein de ce Comité, une occasion propre à recréer un élan novateur.

*

* * *

Des potentialités existent, même dans les circonstances politiques présentes. Mon pays s'est ainsi réjoui de l'ouverture l'année dernière, par les Etats-Unis et l'URSS, de conversations préparatoires qui, s'intégrant dans le processus SALT au maintien duquel la Belgique attache la plus haute importance, portaient sur la limitation de certains systèmes déterminés d'armes nucléaires de théâtre d'opérations. Mes autorités escomptent un développement aussi rapide que possible de ces pourparlers.

De même, la conclusion d'une convention d'interdiction ou de limitation de l'emploi de certaines armes classiques a également démontré la possibilité d'aboutir à des résultats concrets, nonobstant le climat international décevant du moment.

A la récente Assemblée générale, des résultats ont aussi été possibles, telle l'adoption par consensus de la résolution 35/156 D relative à l'étude de tous les aspects du désarmement régional. La Belgique s'attachera à assurer le suivi de cette étude de manière telle qu'elle puisse, conformément au texte de la résolution, "encourager les gouvernements à prendre des initiatives et à se consulter dans les

(M. Onkelinx, Belgique)

différentes régions en vue de convenir de mesures adéquates de désarmement régional". Elle espère que les autres Etats feront connaître au Secrétaire général des Nations Unies leurs vues concernant cette étude et ses conclusions.

La Belgique est d'ailleurs heureuse de constater l'importance accordée en Europe à l'approche régionale. A ce titre, elle participe activement aux négociations de Vienne sur la réduction des forces, où les pays occidentaux ont notamment proposé de conclure un accord intérimaire de première phase qui porterait sur des réductions des forces soviétiques et américaines et, en même temps, ont présenté un train de mesures associées visant à renforcer la confiance entre les Etats participants.

La Belgique est également présente à Madrid, dans le cadre de la deuxième Conférence d'examen de l'Acte final d'Helsinki auquel elle souhaite donner une impulsion, notamment pour ce qui est des aspects militaires de la sécurité, en apportant son appui à la proposition française de Conférence sur le désarmement en Europe.

Dans ces domaines relatifs à l'approche régionale, comme dans d'autres, la Belgique compte beaucoup sur l'apport aux travaux du désarmement que constituera l'activité de l'Institut de recherches des Nations Unies sur le désarmement, dont nous saluons avec sympathie la création toute récente.

*

*

*

En ce qui le concerne plus particulièrement, le Comité du désarmement devra s'efforcer, dans le cadre de son programme de travail, d'œuvrer de manière efficace là où il sera à même d'apporter une contribution utile. Pour ce faire, il devra impérativement se dégager des querelles de procédure paralysantes et aborder le plus rapidement possible la substance des différentes questions qui sont naturellement inscrites à son ordre du jour. Et il faut se réjouir que sous votre Présidence faite d'intelligence, d'habileté et de savoir-faire, nous ayons pris un aussi bon départ concernant les questions d'organisation.

Les instruments de travail dont s'est doté depuis sa dernière session le Comité du désarmement constituent des atouts non négligeables qui ne devraient pas être gaspillés en 1981. Il importe que ces instruments soient utilisés à nouveau sans perdre de temps. Pour cette raison, la Belgique suggère que les quatre groupes de travail relatifs à certains des points importants de l'ordre du jour - les armes chimiques, le programme global de désarmement, les armes radiologiques et les garanties de sécurité - reprennent rapidement leurs activités, conformément à la vocation de négociation de notre Comité. Cette vocation doit être préservée à tout prix, car à nos yeux il existe suffisamment d'autres enceintes, dans le cadre des Nations Unies, où débattre des problèmes plus théoriques liés au désarmement.

Mon pays a eu l'occasion de faire valoir à plusieurs reprises que cette méthode des groupes de travail avait prouvé qu'elle était parfaitement compatible avec les efforts poursuivis dans des négociations séparées. L'intérêt de voir celles-ci aboutir - que ce soit dans le domaine des armes chimiques comme dans celui combien important de l'interdiction totale des essais nucléaires - devrait être conciliable avec le souci légitime du Comité du désarmement de traiter de manière substantielle les questions adéquatement définies figurant à son ordre du jour.

Je parlerai ici de celles qui apparaissent comme étant les principales d'entre elles, compte tenu de la durée limitée impartie à nos travaux.

(M. Onkelinx, Belgique)

La question de l'interdiction des essais nucléaires présentera sans doute un intérêt accru au cours de cette session du Comité. D'une part, les trois Etats négociant cette question ont présenté à la fin de la session de 1980 du Comité un rapport plus substantiel qu'en 1979 et qui ne manquera pas de continuer d'alimenter nos débats. D'autre part, la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires a démontré que cet instrument clé du contrôle des armements ne pouvait être considéré que comme le point de départ d'une politique et qu'il devait être prolongé par des décisions plus ambitieuses, précises et concrètes en matière de sécurité et de désarmement. La conclusion d'un traité d'interdiction des essais nucléaires devrait être une de ces décisions.

Dans ce contexte, et sans préjuger de la manière dont nous déciderons d'aborder l'ensemble de cette question, la Belgique souhaiterait s'attacher, en ce qui la concerne, au problème de la détection et de l'identification des événements sismiques auquel le rapport tripartite lui-même accorde une grande importance.

Deux thèmes pourraient être soumis à notre attention :

- d'une part, le moyen d'assurer une répartition géographique judicieuse des stations participant au réseau de détection et d'identification des événements sismiques, à la lumière notamment des considérations exposées lors de la réunion officielle du Comité du désarmement, le 10 juillet 1980, en présence des experts du Groupe sur la détection et l'identification des événements sismiques;

- d'autre part, l'étude du nouveau mandat qui pourrait être confié après 1981 au Groupe d'experts. Ce mandat pourrait être lié plus directement aux différents problèmes d'échanges de données sismiques que notre Comité débattrait, en fonction notamment des considérations émises dans le rapport tripartite, plus particulièrement à propos de la création d'un comité d'experts chargé d'examiner les questions relatives à l'échange international de données sismiques.

La Belgique n'a cessé de témoigner son intérêt pour les négociations visant à interdire les armes chimiques. Alors que, lors de ses travaux de 1980, le Comité du désarmement a davantage entendu l'énoncé des problèmes relatifs à l'élaboration d'une convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage des armes chimiques et sur leur destruction, il semblerait logique et opportun qu'il s'efforce maintenant de compléter et surtout de rapprocher les différents points de vue exprimés. Son pays ne négligera aucun effort pour apporter sa contribution dans cette voie, qui vise à consolider l'oeuvre entamée par le Protocole de Genève il y a plus d'un demi-siècle.

Dans le domaine des armes radiologiques, la voie qui nous a été tracée par les travaux menés par le Comité en 1980 nous apparaît plus clairement. Un accord rapide devrait être possible en vue de la conclusion d'une convention d'interdiction, pour autant que, compte tenu des contraintes de sécurité qui s'imposent à nos Etats, nous nous entendions sur une définition réaliste de l'arme que nous voulons interdire. Une telle définition, aussi limitée soit-elle dans ses implications sur les rapports stratégiques du moment, ne devrait préjuger en rien des efforts restant à accomplir. Elle constituerait en tout état de cause la première interdiction, dans un domaine où tous les Etats pourraient s'engager, à poursuivre les négociations en vue d'autres résultats significatifs.

L'élaboration d'un programme global de désarmement devrait être poursuivie sans délai de manière telle qu'il puisse être soumis à la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ce ne sont pas les contraintes, qu'elles soient d'ordre

(M. Onkelinx, Belgique)

chronologique ou juridique, qui donneront une valeur à ce programme. Nous n'avons jamais pensé que l'on pouvait imposer de l'extérieur à des négociateurs des éléments de caractère coercitifs ou des délais précis de négociations. Le programme tirera son intérêt du consensus qui aura présidé à la mise en oeuvre d'une séquence de mesures dont la réalisation devrait être stimulée par la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, la question des garanties de sécurité que les Etats nucléaires accordent aux Etats non nucléaires devra bénéficier du concours de nos imaginations, tant le sujet a déjà été débattu. La Belgique a déjà indiqué deux possibilités de progresser dans cette voie, compte tenu de la complexité à déterminer un commun dénominateur universel parmi les déclarations unilatérales formulées à ce stade par les puissances nucléaires :

- la première, touchant à la forme, vise à valoriser ces garanties par l'intermédiaire du Conseil de sécurité, idée reprise récemment encore, avec des qualifications diverses, par certaines délégations du Comité;

- la seconde visant le fond, consiste à rechercher la formule de garantie qui rassurerait le mieux ceux des Etats qui ont choisi la voie du non-alignement.

* * *

Monsieur le Président, c'est en traitant de propositions crédibles, bien déterminées dans leur nature, que le Comité du désarmement pourra le mieux s'acquitter de sa tâche. C'est essentiellement dans cet esprit pragmatique, et qu'elle espère constructif, que la Belgique se propose d'oeuvrer au sein de ce comité en 1981.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'ambassadeur Onkelinx de sa déclaration et je lui exprime ma très vive reconnaissance aux paroles si amicales pour moi-même et pour mon pays qu'il a bien voulu avoir et qui m'ont beaucoup touché.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord, au nom de ma délégation, de vous renouveler nos félicitations pour votre accession à la présidence du Comité du désarmement au début de nos travaux de l'année en cours. Nous sommes convaincus que, sous votre habile direction, le Comité s'attachera en premier lieu à accomplir la tâche principale dont il est chargé : l'adoption de mesures efficaces de désarmement.

Je tiens à vous donner l'assurance que, sur ce point, vous pouvez compter sur l'entière collaboration de ma délégation.

De même, nous voudrions présenter nos félicitations au représentant de ce pays frère qu'est l'Ethiopie, dont les fonctions du Président prennent fin.

Nous souhaitons la bienvenue au Comité aux représentants du Pakistan, de la Roumanie, du Zaïre et de l'Egypte, avec lesquels nous espérons oeuvrer de concert pour faire avancer nos travaux.

L'année qui vient de s'écouler s'est caractérisée par l'aggravation des tensions internationales et l'accélération de la course aux armements, comme le prouve la décision de certains pays d'augmenter d'une manière permanente leur budget militaire jusqu'à la fin du siècle actuel et d'entreprendre la fabrication d'armes perfectionnées de destruction massive.

(M. Sola Vila, Cuba)

Ces mesures rendent encore plus pesante l'atmosphère internationale actuelle, déjà alourdie par la décision de déployer en Europe 572 fusées nucléaires de moyenne portée et par l'escalade des armements dans l'océan Indien, la mer des Antilles, le golfe Arabe et le Moyen-Orient.

Il convient de joindre à ces faits les nouvelles idées actuelles sur la possibilité d'une guerre nucléaire limitée, qui ajoutent encore au risque de catastrophe nucléaire, et l'ajournement indéfini de la ratification de l'accord SALT II, ce qui a évidemment pour but de rendre inopérant cet important traité.

Ces considérations donnent une idée de l'importance que prendront les travaux du Comité du désarmement en 1981. Il ne faut pas oublier que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement aura lieu l'année prochaine, ce qui, à notre avis, impose au Comité l'obligation de parvenir à des résultats concrets qui sanctionnent ses travaux, conformément au mandat qui lui a été confié lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement.

Le bilan de nos travaux montre que la création de groupes de travail est, pour le Comité, le meilleur moyen de mener les négociations dont il est chargé dans une atmosphère de compréhension qui facilite la réalisation de ses objectifs. Permettez-moi en conséquence d'exprimer nos félicitations et notre satisfaction aux Présidents des quatre groupes qui se sont réunis jusqu'ici, en espérant que ces groupes seront rétablis sans retard pour qu'ils puissent reprendre immédiatement leurs travaux de fond.

En effet, ma délégation souhaite que le Comité, cette année, ne s'attarde pas à des débats stériles sur des questions de procédure ou sur des éléments étrangers à ses travaux, débats auxquels nous avons consacré trop de temps dans le passé. Il est indispensable d'avoir pour règle de passer promptement à des travaux concrets et à des négociations fructueuses aboutissant à des résultats tangibles.

La délégation cubaine croit de son devoir de faire en sorte que le Comité du désarmement centre ses travaux sur les priorités établies par l'Assemblée générale des Nations Unies lors de la première session extraordinaire consacrée au désarmement, priorités qui sont en fait celles que s'est fixées cet organe de négociation.

Malheureusement, il n'a pas encore été possible de créer des groupes de travail sur des questions aussi graves que l'interdiction complète des essais nucléaires, le désarmement nucléaire et les nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive. Nous nourrissons l'espoir qu'en ce qui concerne des questions aussi importantes pour la cause du désarmement, le Comité décidera de créer sans retard les groupes de travail nécessaires.

A mesure que se caractérise la course aux armements, à mesure qu'augmente le danger pour la survie de l'humanité, les peuples aspirent de plus en plus à la paix, et, pour le Comité du désarmement, la nécessité s'impose de plus en plus d'obtenir des résultats concrets dans ses négociations. Non pays voit avec inquiétude la montée vertigineuse des dépenses militaires dans le monde, alors que les pays en développement éprouvent des difficultés croissantes à sortir de la situation de misère et de pénurie qu'ils connaissent depuis des siècles.

(M. Sola Vila, Cuba)

A ce sujet, le Président de Cuba, Fidel Castro, a récemment déclaré ce qui suit : "Ainsi, le monde sous-développé ne changerait pas, sinon pour devenir encore plus sous-développé; l'impérialisme ne changerait pas, sinon pour devenir plus riche; et l'humanité ne changerait pas sinon pour voir s'ajouter un milliard de personnes à celles qui vivent actuellement dans la pauvreté la plus absolue".

Aux difficultés de la situation mondiale actuelle, avec tous ses foyers de crise et de tension, avec l'accroissement des armements dans les régions les plus diverses, s'ajoute l'apparition de gouvernements qui se présentent avec des programmes ultra-réactionnaires et qui, loin de promouvoir les possibilités de détente, loin de rechercher des solutions acceptables, favorisent les politiques de guerre, d'intervention et de force.

Mon pays fait partie intégrante du groupe d'Etat que les agressions et les injustices mettent en danger; en conséquence, tout en nous attachant à remplir le rôle qui nous revient dans la défense de la paix et de la détente internationale, nous renforçons notre défense dans le but de défendre notre indépendance, notre souveraineté, ainsi que les intérêts légitimes de notre peuple.

La politique extérieure de Cuba, qui vient d'être approuvée, est fondée sur le principe du maintien de la paix et de la sécurité internationales, de la lutte pour le désarmement et l'arrêt de la course aux armements.

Cuba continuera de suivre cette politique dans toutes les instances internationales, et en particulier dans cet organe de négociations multilatérales. Le Comité du désarmement est le lieu où se révèlent pleinement les véritables intentions de chaque pays en ce qui concerne la lutte pour le désarmement et la paix.

Dès la première année de travail de cet organe, tel qu'il a été restructuré, le Groupe des 21 a amplement démontré qu'il était prêt à collaborer activement à l'obtention de résultats concrets. De même, les pays socialistes ont préparé divers documents de travail où apparaît leur désir de parvenir sans retard à l'adoption de mesures de désarmement.

Ce sont précisément ces groupes d'Etats qui ont demandé avec le plus d'insistance la création de plusieurs groupes de travail pour que s'engagent d'emblée des négociations, conformément au vœu des pays et des peuples épris de paix qui luttent obstinément pour la cessation de la course aux armements, l'élimination du risque de guerre, la consolidation de la détente internationale, la prospérité économique et le bien-être social des peuples.

Telles sont, Monsieur le Président, les considérations générales que mon pays se permet de formuler, en se réservant de préciser ses vues et ses critères sur chacune des questions tant dans les groupes de travail qu'au cours des prochaines séances.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le distingué Ambassadeur de Cuba de sa déclaration et pour les paroles aimables qu'il a eues à l'égard de la présidence.

M. PROKOFIEV (Union des Républiques socialistes soviétiques) (traduit du russe) : Monsieur le Président, la délégation soviétique est venue à la session du Comité dans la ferme intention d'apporter une contribution constructive à ses travaux et d'y faciliter la création d'une atmosphère de sérieux. Mais le fait que, cette année, le Comité du désarmement a commencé ses travaux dans un esprit constructif et pratique

(M. Prokofiev, Union des Républiques socialistes soviétiques)

n'a pas fait plaisir à d'aucuns. La délégation soviétique constate avec regret qu'au cours de la séance d'aujourd'hui, la délégation chinoise s'est de nouveau efforcée de détourner l'attention du Comité des importants problèmes dont il est saisi et d'empoisonner l'atmosphère au Comité du désarmement. Nous avons réentendu des affirmations calomnieuses éculées et dénuées de tout fondement, sans rapport aucun avec les travaux du Comité du désarmement. La délégation soviétique se réserve le droit de revenir sur cette question quand elle le jugera nécessaire.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. DABIRI (Iran) : Monsieur le Président, dans la déclaration que vient de faire le distingué et honorable Ambassadeur de Cuba, il a utilisé une terminologie erronée pour se référer à la parcelle d'eau qui sépare le plateau iranien de la péninsule d'Arabie. Comme vous savez tous, depuis des temps immémoriaux cette parcelle d'eau est connue sous le nom de golfe Persique. L'expression golfe Persique a toujours été utilisée dans toutes les encyclopédies et dans tous les atlas, aussi bien que par toutes les sociétés et hommes cultivés. Ce terme a été aussi utilisé toujours par les organes des Nations Unies et tous les autres organismes relevant du système des Nations Unies. Je pense que l'honorable Ambassadeur de Cuba, en parlant du golfe Persique, a utilisé un terme qui est dû certainement à une négligence, mais, tout de même, ma délégation voulait faire cette déclaration pour qu'elle soit consignée dans le procès-verbal.

M. SOLA VILA (Cuba) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, si, au cours de notre intervention, il y a eu une erreur de désignation géographique, je prie le représentant de l'Iran de m'en excuser. Nous n'avons pas l'intention de nous lancer dans une quelconque polémique, cette année, au Comité du désarmement, mais d'effectuer un travail de fond pour réaliser la tâche que nous a confiée l'Assemblée générale à sa première session extraordinaire consacrée au désarmement. Si je me suis trompé, je demande au représentant de l'Iran, d'accepter mes excuses les plus formelles.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie le représentant de Cuba de sa déclaration. Et s'il n'y a pas d'autre demande d'intervention, je voudrais reprendre la proposition de considérer le document de travail No 28 dont nous avons discuté hier en réunion officieuse, et je souhaiterais savoir si je puis constater un consensus du Comité sur les termes de ce document relatif à la question des groupes de travail spéciaux du Comité pour 1981.

M. GARCIA ROBLES (Mexique) (traduit de l'espagnol) : Monsieur le Président, je voudrais poser, à propos du troisième alinéa, une question qui concerne la langue anglaise. Selon ce que vous nous avez dit hier, cette question devrait s'adresser au distingué représentant du Royaume-Uni, M. l'Ambassadeur Summerhayes. Je précise que ma délégation accepte à l'avance sa réponse.

Voici donc ma question. Les trois premières lignes de ce troisième alinéa sont ainsi libellées : "It is understood that the Committee will, as soon as possible, review the mandates of the three ad hoc working groups, with a view to adapting, as appropriate, their mandates to advance" ..., etc. Je me demande si on ne pourrait pas supprimer à la fin les mots "their mandates" pour les remplacer par le pronom "them", qui viendrait après "adapting". On aurait donc ceci : "It is understood that the Committee will, as soon as possible, review the mandates of the three ad hoc working groups, with a view to adapting them, as appropriate, to advance..." etc.

(M. García Robles, Mexique)

Je répète qu'il s'agit seulement d'une question. Il va sans dire que j'accepte la réponse à l'avance.

Pour ce qui est du texte espagnol, j'aurais en ce qui concerne le quatrième alinéa quelques modestes suggestions tendant uniquement à aligner l'espagnol sur l'original anglais. Selon nous, ce texte devrait être libellé comme suit : "Queda entendido también que la decisión adoptada por el Comité no excluye de ningún modo la consideración con carácter urgente ...", etc. Les mots "la posibilidad de proceder a" devraient être supprimés, puisqu'ils ne figurent pas dans le texte anglais.

En outre, à la quatrième ligne, après la virgule qui suit les mots "de la agenda del Comité", - il y a effectivement une virgule - il est dit : "y a la consideración", etc. En raison de la modification à apporter à la deuxième ligne, je suggère qu'on dise : "la agenda del Comité, ni tampoco la consideración ...", etc.

C'est tout ce que je voulais dire, Monsieur le Président.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Je ferai de mon mieux pour répondre à la question posée, bien que je ne me considère pas comme le seul à maîtriser la langue anglaise dans cette réunion.

Mon commentaire est que, si les modifications proposées par l'Ambassadeur García Robles sont peut-être légèrement plus élégantes du point de vue grammatical, le libellé existant est probablement plus explicite et apparaît parfaitement clair.

Je pense donc que le seul gain qui pourrait être réalisé consisterait en une légère amélioration de style; comme je vois les choses, la phrase existante est très claire dans sa signification.

Le PRESIDENT (France) : Mon sentiment serait que nous pourrions peut-être laisser le texte tel qu'il est, car en fait ceci n'affecte en rien la substance. Je constate que dans le texte français on n'a pas répété le mot mandats et il s'agit de les adapter selon que de besoin. Le sens permet de penser que ce sont les mandats et pas les groupes de travail; je reconnais effectivement que le texte anglais - comme le disait l'Ambassadeur Summerhayes - est plus explicite. Je me demande s'il est vraiment nécessaire de modifier ce texte puisque son sens est tout à fait clair, tout en reconnaissant que le souci d'élégance de l'Ambassadeur García Robles est parfaitement justifié.

Pouvons-nous accepter le texte tel qu'il nous est présenté avec les petites variantes qu'il présente dans les diverses langues et qui, je crois, n'affectent pas la similitude du sens ?

Il en est ainsi décidé.

M. FLOWERREE (Etats-Unis d'Amérique) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, excusez-moi de prendre la parole à cette heure tardive. Si nous avions eu davantage de temps, j'aurais joint ma voix à celles des délégués qui vous ont félicité pour la façon dont vous avez dirigé cette session, et j'en aurais profité pour souhaiter dans un style plus approprié la bienvenue aux nouveaux membres. L'objet de ma présente intervention est simplement de faire consigner une déclaration que j'ai faite lors de la réunion officieuse, au début de cette semaine.

(M. Flowerree, Etats-Unis d'Amérique)

Il est bien connu que la nouvelle Administration qui a été mise en place à Washington, il y a juste trois semaines, a entrepris un examen détaillé d'importantes questions de politique générale, y compris celles qui ont trait aux travaux de ce Comité.

Toutefois, mon Gouvernement, conscient du désir du Comité de commencer ses travaux de fond dès que possible, a autorisé ma délégation à se joindre à un consensus relatif au rétablissement, avec leurs anciens mandats, des groupes de travail au sujet desquels il y avait accord l'an dernier.

Je tiens à préciser à ce propos que puisque les thèmes qui seront traités par ces groupes de travail sont actuellement examinés par la nouvelle Administration des Etats-Unis, la participation de notre délégation sera fonction du rythme et du résultat de cet examen.

Le PRESIDENT (France) : Je remercie l'Ambassadeur Flowerree de sa déclaration. Avant de lever cette séance, je voudrais proposer au Comité que nous nous réunissions en séance plénière demain matin à 10 h 30 pour permettre au président du groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner les mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques de soumettre le rapport de son groupe au Comité. Nous pourrions également, si nécessaire, aborder d'autres sujets. Je pense en particulier à l'accord que nous pourrions peut-être constater sur la désignation des présidents des groupes de travail que nous venons de créer et il va de soi que si nous pouvions constater cet accord, il y aurait peut-être lieu d'interrompre la séance plénière pour quelques minutes pour constater, entre nous, que nous sommes bien d'accord sur les désignations qui seraient faites et puis nous reprendrions notre séance plénière pour enregistrer formellement l'accord auquel nous serions parvenus. S'il n'y a pas d'autres observations, je lèverai cette séance.

La séance est levée à 13 h 15.

CD/PV.106
13 février 1981
FRANCAIS

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA CENT SIXIEME SEANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le vendredi 13 février 1981, à 10 h 30

Président : M. F. de la Gorce (France)

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE

<u>Algérie</u> :	M. A. SALAH-BEY M. M. MAATI
<u>Allemagne, République fédérale d'</u> :	M. G. PFEIFFER M. N. KLINGLER M. H. MÜLLER M. W. RÖHR
<u>Argentine</u> :	M. F. JIMENEZ DAVILA Mlle N. FREYRE PENABAD
<u>Australie</u> :	M. R.A. WALKER M. R. STEELE M. T. FINDLAY
<u>Belgique</u> :	M. A. ONKELINX : M. J-M. NOIRFALISSE Mlle G. van den BERGH
<u>Birmanie</u> :	U SAW HLAING U THAN HTUN
<u>Brésil</u> :	M. C.A. de SOUZA e SILVA M. S. de QUEIROZ DUARTE
<u>Bulgarie</u> :	M. P. VOUTOV M. I. SOTIROV M. R. DEYANOV M. K. PRAMOV
<u>Canada</u> :	M. G. SKINNER M. B. THACKER M. C. CACCIA
<u>Chine</u> :	M. YU Peiwen M. LIANG Yufan Mme WANG Zhiyun M. YANG Mingliang
<u>Cuba</u> :	M. L. SOLA VILA Mme V. BOROWDOSKY JACKLEWICH
<u>Egypte</u> :	M. I.A. HASSAN M. M.N. FAHMY
<u>Etats-Unis d'Amérique</u> :	M. C.C. FLOWERREE Mme K. CRITTENBERGER M. J.A. MISKEL M. H. WILSON
<u>Ethiopie</u> :	M. F. YOHANNES
<u>France</u> :	M. F. de la GORCE M. J. de BEAUSSE M. M. COUTHURES

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

Hongrie : M. I. KOMIVES
M. C. GYORFFY

Inde : M. A.P. VENKATESWARAN
M. S. SARAN

Indonésie : M. DARUSMAN
M. KARYONO
M. F. QASIM
M. HARYOMATARAM

Iran : M. M. DABIRI
M. D. AMERI

Italie : M. V. CORDERO di MONTEZEMOLO
M. A. CIARRAPICO
M. B. CABRAS
M. E. di GIOVANNI

Japon : M. Y. OKAWA
M. R. ISHII

Kenya : M. S. SHITEMI
M. G.N. MUNIU

Maroc : M. M. CHRAIBI

Mexique : M. A. GARCIA ROBLES
M. M.A. CACERES

Mongolie : M. D. ERDEMBILEG
M. S.O. BOLD

Nigéria : M. O. ADENIJI
M. W.O. AKINSANYA
M. T. AGUIYI-IRONSI

Pakistan : M. M. AHMAD
M. M. AKRAM
M. T. ALTAF

Pays-Bas : M. R.H. FEIN
M. H. WAGENMAKERS

Pérou : M. F. VALDIVIESO
M. A. de SOTO

Pologne : M. B. SUJKA
M. J. CIALOWICZ
M. S. KONIK
M. T. STROJWAS

République démocratique allemande : M. G. HERDER
M. H. THIELICKE
M. M. KAULFUSS
M. P. BÜNTIG

PRESENTS A LA TABLE DU COMITE (suite)

<u>Roumanie</u> :	M. M. MALITA M. T. MELESCANU
<u>Royaume-Uni</u> :	M. D.M. SUMMERHAYES M. N.H. MARSHALL Mme J.I. LINK
<u>Sri Lanka</u> :	M. H.M.G.S. PALIHAKKARA
<u>Suède</u> :	M. C. LIDGARD M. L. NORBERG M. S. STRÖMBÄCK M. J. LUNDIN M. J. PRAWITZ
<u>Tchécoslovaquie</u> :	M. M. RUZEK M. P. LUKES M. A. CIMA M. L. STAVINOHA
<u>Union des Républiques socialistes soviétiques</u> :	M. B.P. PROKOFIEV M. L.A. NAOUMOV M. V.A. SEMIONOV M. V.A. PERFILIEV M. L.S. MOCHKOV M. Y.V. KOSTENKO M. S.N. RIOUKHINE
<u>Venezuela</u> :	M. A.R. TAYLHARDAT M. O.A. AGUILAR
<u>Yougoslavie</u> :	M. M. VRHUNEC M. B. BRANKOVIC
<u>Zaïre</u> :	M. O. GNOK
<u>Secrétaire du Comité et Représentant personnel du Secrétaire général</u> :	M. R. JAIPAL
<u>Secrétaire adjoint du Comité</u> :	M. V. BERASATEGUI

Le PRÉSIDENT (France) : Je déclare ouverte la 106ème séance plénière du Comité du désarmement. Nous avons décidé hier d'avoir, aujourd'hui, une séance plénière pour permettre au Président du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques de soumettre au Comité, le rapport de son Groupe, qui figure dans nos documents sous la cote CD/150.

M. ERICSSON (Président du Groupe spécial d'experts sismologues) (traduit de l'anglais) : Comme il l'a déjà fait plusieurs fois au cours d'un passé récent, le Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques vous présente un nouveau rapport intérimaire sur ses travaux. Au mois de juillet de l'année dernière, j'ai eu l'occasion d'exposer de façon quelque peu détaillée les travaux que le Groupe d'experts allait entreprendre. Le Groupe a indiqué comment l'on pouvait concevoir un système international d'échange de données sismologiques en vue de contrôler un périmètre complet d'essais.

Conformément à son mandat le plus récent, le Groupe a commencé d'examiner, de passer en revue et d'évaluer un certain nombre d'enquêtes nationales relatives à la transmission de messages sismologiques dans le monde entier, impliquant, en particulier, l'utilisation du réseau de télécommunications de l'OMI, ainsi que quelques autres méthodes assez techniques qu'il convient de mettre à l'essai. Ces essais limités des divers éléments du système ont débuté en juillet de l'année dernière et se poursuivent grâce à la coopération très efficace que plusieurs Etats apportent par l'intermédiaire de leurs instituts compétents. On a effectivement procédé, avec la participation de divers instituts et Etats, à la transmission autour de la planète de messages qui étaient envoyés d'ici en Europe aux antipodes, par exemple en Australie ou en Nouvelle-Zélande, ainsi qu'à un certain nombre d'Etats intermédiaires. Bien que les résultats obtenus aient été extrêmement utiles, ils n'ont qu'un caractère préliminaire et, en conséquence, le Groupe a l'intention d'explorer cette méthode plus avant. Nous avons bénéficié de la coopération de l'OMI et nous croyons savoir officieusement qu'une expérience analogue pourrait avoir lieu vers la fin de cette année.

Cette activité n'est pas la seule entreprise par le Groupe; un effort très important est également accompli en vue de concevoir des centres destinés à traiter les données et à les communiquer aux Etats participants. Nous nous efforçons également d'améliorer nos connaissances concernant les détails des données, la nature des données à recueillir et à communiquer et la façon de les extraire sur le terrain.

Les résultats de bon nombre de ces enquêtes ne seront portés à la connaissance du Comité qu'au début de l'année prochaine, étant donné que les essais de transmission autour du globe ne peuvent être effectués qu'aux époques où le réseau est disponible à des fins expérimentales. En conséquence, un rapport ne sera présenté au Comité que dans le courant du premier semestre de l'année prochaine, comme indiqué dans le rapport dont le Comité est saisi.

Le Groupe spécial a estimé que deux ou trois autres sessions seraient nécessaires pour établir un rapport portant sur toutes les activités actuellement en cours sur le terrain et il a donc suggéré que, sous réserve de l'approbation du Comité, sa prochaine session ait lieu du 3 au 14 août 1981.

M. LIDGARD (Suède) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, ma délégation a reçu avec beaucoup de satisfaction le onzième rapport intérimaire du Groupe spécial d'experts scientifiques chargé d'examiner des mesures de coopération internationale en vue de la détection et de l'identification d'événements sismiques.

Conformément à son mandat actuel, le Groupe spécial a entrepris un certain nombre d'enquêtes nationales sur les données d'échange prévues, dont certaines comprenaient des essais pratiques, bien que de portée limitée, exigeant une coopération internationale non seulement entre un certain nombre d'États, mais également avec l'Organisation météorologique mondiale, à laquelle nous avons beaucoup d'obligation.

A mon avis, cette coopération et ces enquêtes nationales, auxquelles mon pays a été en mesure d'apporter une contribution constante et, je l'espère, fructueuse, se poursuivront et nous rapprocheront du jour où un échange international de données sismologiques contribuera à établir une coopération véritablement mondiale en matière de surveillance, assurant ainsi sur le plan politique le maintien d'une convention générale d'interdiction des essais.

Compte tenu de ces considérations, je propose officiellement que le Comité prenne acte du rapport intérimaire, tel qu'il nous est présenté dans le document CD/150, et que nous prenions les décisions nécessaires à ce sujet, si possible à notre prochaine séance plénière.

M. WALKER (Australie) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'ai demandé la parole pour remercier M. Ericsson pour le rapport qu'il vient de soumettre au Comité. Ma délégation tient à le féliciter, ainsi que les membres de son Groupe, pour la manière sérieuse avec laquelle ils ont abordé leur tâche, consistant à examiner des mesures de coopération internationale pour détecter et identifier des événements sismiques. Je souhaite tout particulièrement féliciter les membres du Groupe de leurs efforts, tels qu'ils sont exposés dans le rapport, et des résultats qu'ils ont obtenus. Mon pays s'intéresse beaucoup à la poursuite de leurs travaux.

Ma délégation éprouve une satisfaction particulière devant les divers essais et échanges expérimentaux nationaux et multilatéraux qui sont en passe de devenir un élément de l'activité du Groupe. L'Australie a participé à deux essais expérimentaux l'année dernière. L'un avait pour objet d'étudier le point de savoir si le système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale pourrait être utilisé pour transmettre des messages sismologiques; l'autre, effectué par la Suède, concernait la création d'une base commune de données. Nous sommes persuadés que ces essais fournissent des renseignements fort intéressants pour l'échange international de données sismologiques qui est envisagé.

Toutefois, nous recommanderions instamment une participation plus large à cette activité, par exemple de la part de pays situés dans l'hémisphère Sud.

Étant donné que M. McGregor, le membre australien du Groupe d'experts, est le convocateur du Groupe d'étude intéressé, ma délégation tient à appeler expressément l'attention sur les nouveaux essais proposés concernant l'échange de données sismologiques par l'intermédiaire du système mondial de télécommunications de l'OMI, qui doivent avoir lieu plus tard cette année. Je profite de cette occasion pour exprimer ma conviction que notre Comité doit une reconnaissance particulière à cette organisation pour sa coopération.

(M. Walker, Australie)

Comme je l'ai souligné, les échanges expérimentaux et d'autres essais similaires, comportant une participation aussi large que possible, ont incontestablement un rôle important à jouer dans la création d'une base pour un système destiné à vérifier le respect d'un futur accord d'interdiction complète des essais nucléaires.

M. OKAWA (Japon) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, au nom de la délégation japonaise, je voudrais remercier M. Ericsson du rapport intérimaire qu'il vient de nous présenter. Naturellement, je désire aussi remercier M. Ericsson et son Groupe d'experts scientifiques des travaux très importants qu'ils ont accomplis au fil des ans.

Malheureusement, je dois de nouveau exprimer le regret de ma délégation que l'exercice expérimental à échelle mondiale que préconise mon Gouvernement n'ait pas encore eu lieu. Toutefois, ma délégation apprécie le fait qu'il ait été procédé, en octobre et en novembre de l'année dernière, à un échange expérimental de ce qu'il est convenu d'appeler des données de niveau I par l'intermédiaire du système mondial de télécommunications de l'Organisation météorologique mondiale, avec la participation de quelque 14 pays, et que certains résultats aient été obtenus.

Il convient cependant de faire observer que les 14 pays qui ont pris part aux récents essais étaient des pays géographiquement situés soit sur le principal circuit du système mondial de télécommunications de l'OMM, soit à proximité. Il est donc difficile d'affirmer que l'on ait pu procéder à une évaluation complète et satisfaisante en se plaçant du point de vue d'un échange mondial de données. Il faut souligner que les pays qui participent à des échanges expérimentaux ne sont pas astreints à entreprendre des opérations compliquées et qu'il ne leur est pas imposé une charge ou un fardeau additionnel trop lourd par rapport à leurs travaux de routine. En fait, la plupart des pays membres du Groupe spécial d'experts scientifiques qui n'ont pas pu prendre part à la récente expérience échangent déjà couramment, sur un plan régional, des données sismologiques par l'intermédiaire du système mondial de télécommunications de l'OMM. On se demande donc pourquoi il ne serait pas possible à ces pays de participer à de futurs échanges expérimentaux de nature analogue.

Ma délégation espère donc que lorsque le prochain échange expérimental aura lieu, en novembre et décembre de cette année, tous les pays actuellement représentés au Groupe spécial trouveront le moyen d'y prendre part; et, bien entendu, nous aimerions demander aux pays qui étaient autrefois membres du Groupe spécial d'experts scientifiques, et en particulier les pays de l'hémisphère Sud, de s'efforcer de participer aux futurs échanges expérimentaux, de façon à nous permettre de procéder à une évaluation du système mondial de télécommunications de l'OMM d'un point de vue plus large et à une échelle véritablement mondiale.

Enfin, Monsieur le Président, je suis heureux d'appuyer la proposition que vient de faire l'Ambassadeur Lidgard, notre distingué collègue suédois, tendant à ce que nous prenions officiellement acte du rapport du Groupe spécial d'experts.

M. SUMMERHAYES (Royaume-Uni) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, j'aimerais aussi, au nom de la délégation du Royaume-Uni, exprimer ma satisfaction au sujet du rapport que M. Ericsson vient de remettre au Comité. Je suis sûr que de nombreuses délégations se joindront à nous pour remercier M. Ericsson, non seulement pour le compte rendu qu'il vient de nous faire concernant sa présidence, mais aussi pour les travaux du Groupe spécial lui-même et des experts qui sont venus à Genève sous sa direction.

(M. Summerhayes, Royaume-Uni)

Ma délégation est heureuse de constater, d'après ce rapport, que le Groupe spécial et ses cinq groupes d'étude subsidiaires continuent de réaliser des progrès satisfaisants; nous sommes particulièrement heureux de voir qu'il a été procédé à un certain nombre d'essais pratiques de manipulation des données et que d'autres sont envisagés. Nous pensons que cette sorte d'expérience pratique est particulièrement précieuse pour l'exécution du mandat du Groupe spécial. L'année dernière, le Royaume-Uni a participé à quelques-uns de ces essais expérimentaux et, tout comme le distingué représentant de l'Australie, nous aimerions voir une plus large participation aux essais futurs qui pourraient être effectués durant l'année qui vient de commencer.

Le PRESIDENT (France) : S'il n'y a pas d'autre demande d'intervention de la part des membres du Comité, j'en conclurai donc que nous prenons note de ce rapport et comme les délégations souhaitent certainement avoir plus de temps pour l'examiner, nous donnerions notre approbation à ce rapport au cours d'une de nos prochaines séances.

Je vous propose de tenir notre prochaine séance plénière le mardi 17 février à 10 h 30. Nous reprendrions notre débat et je pense que nous aurions aussi à cette occasion la possibilité de formaliser un consensus sur la question des présidences des groupes de travail, que nous pourrions peut-être examiner au cours d'une très brève réunion officieuse qui nous permettrait de constater le consensus sur les termes de la déclaration qui serait faite en séance plénière.

La séance est levée à 11 h 15.

DOCUMENT IDENTIQUE A L'ORIGINAL

DOCUMENT IDENTICAL TO THE ORIGINAL